

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 2009



L'assureur de toute une vie

| | | | | | |
|----------|---|-----------|----------|---|------------|
| 1 | PRÉSENTATION DE CNP ASSURANCES | 3 | 4 | ÉTATS FINANCIERS | 101 |
| | 1.1. Profil | 4 | | 4.1. Comptes consolidés | 102 |
| | 1.2. Historique – assureur depuis 150 ans | 5 | | 4.2. Annexes aux comptes consolidés | 113 |
| | 1.3. Présentation des métiers et de la stratégie | 6 | | 4.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 210 |
| | 1.4. Informations financières sélectionnées | 9 | | 4.4. Comptes sociaux au 31 décembre 2009 | 212 |
| | | | | 4.5. Annexes aux comptes sociaux | 219 |
| | | | | 4.6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux | 258 |
| 2 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE | 13 | 5 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL | 261 |
| | 2.1. Rapport du Président du Conseil d'administration de CNP Assurances | 14 | | 5.1. Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2010 | 262 |
| | 2.2. Gouvernance | 27 | | 5.2. Renseignements de caractère général Informations sur la Société | 269 |
| | 2.3. Organes d'administration et de Direction | 30 | | 5.3. Renseignements de caractère général Informations sur le capital | 272 |
| | 2.4. Rémunérations | 44 | | 5.4. Document d'information annuel | 288 |
| | 2.5. Contrôle interne et risques | 52 | | 5.5. Rapport du Conseil d'administration sur les plans d'attribution gratuite d'actions CNP Assurances | 290 |
| | 2.6. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration | 60 | | 5.6. Tableau récapitulatif des délégations données par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration de CNP Assurances | 292 |
| | 2.7. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 62 | | 5.7. Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions durant l'exercice 2009 | 293 |
| 3 | ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2009 | 69 | | 5.8. Responsables de l'information et du Contrôle des comptes | 295 |
| | 3.1. Faits marquants | 70 | | 5.9. Honoraires des Commissaires aux comptes | 296 |
| | 3.2. Activité | 73 | | | |
| | 3.3. Analyse des comptes | 79 | | Table de concordance du document de référence | 297 |
| | 3.4. Valeur intrinsèque | 84 | | Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances | 299 |
| | 3.5. Informations sociales et environnementales | 94 | | Table thématique du Rapport financier annuel | 300 |



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

Le présent Document de référence est également constitutif :

- du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et
- du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de CNP Assurances devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code commerce.

Une table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2010, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

1 PRÉSENTATION DE CNP ASSURANCES

| | |
|--|---|
| 1.1. PROFIL | 4 |
| 1.2. HISTORIQUE – ASSUREUR DEPUIS 150 ANS | 5 |
| 1.3. PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE | 6 |
| 1.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES | 9 |

1.1. PROFIL

CNP Assurances, concepteur et gestionnaire de produits d'assurance vie, est présente aujourd'hui dans 15 pays. Elle a l'ambition d'accompagner chacun de ses clients tout au long de son existence, en lui fournissant les moyens de se prémunir contre les aléas de la vie.

- 150 ans d'existence
- 24 millions de clients dans le monde
- Une présence dans 15 pays via 28 000 points de vente
- Le 1^{er} assureur de personnes en France depuis 1991
- Plus de 4 600 collaborateurs dans le monde
- 33,4 milliards d'euros de collecte brute en 2009 (normes françaises)
- 32,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2009 (normes IFRS)
- 264,7 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2009

1.2. HISTORIQUE – ASSUREUR DEPUIS 150 ANS

Permettre à chacun de sécuriser son avenir et celui de ses proches à un coût raisonnable, c'est la mission que se donne le groupe CNP Assurances depuis plus de 150 ans.

Cette longue expérience confère à CNP Assurances une position privilégiée pour observer et accompagner les évolutions économiques et sociales.

De manière générale, le développement économique accentue l'aversion au risque, et l'allongement de la vie renforce les besoins au-delà de la période de vie active. Face à ces constats, les solidarités familiales et affectives ont leurs limites et les régimes sociaux ne peuvent apporter qu'une couverture partielle. Souscrire un contrat d'assurance correspond à une démarche complémentaire. L'assuré organise la protection de son propre futur et de celui de ses proches.

Par son métier, fait de plusieurs savoir-faire imbriqués, l'assureur de personnes répond à ce besoin. En évaluant les risques, en les mutualisant au sein de populations homogènes et en sécurisant la couverture des garanties tant sur le plan administratif que financier, le groupe CNP Assurances réduit les conséquences financières et pratiques des aléas de la vie.

En pleine cohérence avec son histoire, mais aussi fort de l'ancrage public de ses principaux actionnaires et partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général, CNP Assurances définit sa responsabilité sociale d'assureur autour de deux priorités : établir une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes et contribuer à lutter contre l'exclusion financière et sociale.

■ CNP ASSURANCES : LES GRANDES DATES QUI ONT MARQUÉ L'EXPANSION DE CNP ASSURANCES

| | |
|-------------|---|
| 1850 | Création, au sein de la Caisse des dépôts, de la Caisse Nationale de retraite pour la vieillesse (CNRV), première caisse d'assurance vieillesse en France. |
| 1868 | Création de la Caisse Nationale d'Assurances en cas d'Accident (CNAA) et de la Caisse Nationale d'Assurances en cas de Décès (CNAD). |
| 1959 | Création de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP), établissement public regroupant les trois caisses au sein de la Caisse des dépôts. |
| 1960 | Lancement des premiers contrats d'assurance individuelle en Sicav avec La Poste et le Trésor Public. |
| 1988 | Création d'Ecureuil Vie avec les Caisses d'Epargne. |
| 1992 | La CNP devient CNP Assurances, société anonyme régie par le Code des assurances. |
| 1995 | Création de Compañía de Seguros de Vida en Argentine. |
| 1998 | Introduction en bourse. Signature du pacte d'actionnaires de CNP Assurances. |
| 1999 | Prise de contrôle de Global SA et Global Vida SA au Portugal. |
| 2001 | Prise de contrôle de Caixa Seguros au Brésil. Création de Filassistance International avec Azur-GMF dédiée aux services de proximité. |
| 2003 | Signature d'un partenariat avec la Mutualité Française jusqu'en 2013. |
| 2005 | Implantation en Italie avec l'acquisition de 57,5 % de Fineco Vita, devenue Capitalia Vita en 2006, puis CNP Unicredit Vita en 2008. |
| 2006 | Prolongation du pacte d'actionnaires avec La Poste, le groupe Caisse d'Epargne, la Caisse des dépôts et l'Etat jusqu'à fin 2015. Implantation en Espagne via l'acquisition de 94 % de Skandia Vida, renommée CNP Vida. |
| 2007 | Rachat par CNP Assurances des 49,9 % d'Ecureuil Vie détenus par le Groupe Caisse d'Epargne. |
| 2008 | Implantation à Chypre et en Grèce via l'acquisition à 50,1 % de Marfin Insurance Holdings. |
| 2009 | Signature en juin d'un partenariat longue durée (25 ans) et exclusif avec Barclays conforté en septembre par la création d'une co-entreprise nommée Barclays Vida y Pensiones Compañía de Seguros (BVP) pour distribuer en Espagne, au Portugal et en Italie une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite. |

1.3. PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE

CNP Assurances conçoit, fabrique, gère et distribue des contrats d'assurance en épargne, retraite et prévoyance. Assurer les personnes tout au long de leur vie, c'est la mission que s'est donnée CNP Assurances. Un engagement qui correspond à l'histoire et aux valeurs du Groupe.

Dans un contexte économique et social en évolution constante, les attentes en matière de protection de la personne sont multiples et ne cessent d'augmenter. Pour

y répondre, CNP Assurances adapte en permanence sa gamme de produits et de services.

Des solutions adaptées à tous les besoins

Une spécificité de CNP Assurances est d'élaborer ses offres en liaison étroite avec chacun de ses partenaires distributeurs, pour prendre en compte les caractéristiques de leur clientèle en termes d'âge, d'approche des risques et de revenus financiers. Les besoins sont très variés : aider un actif à préparer sa retraite, permettre à un retraité de préparer la transmission de son patrimoine ou faciliter la prise en charge d'une éventuelle perte d'autonomie. Quelle que soit la problématique, CNP Assurances est en mesure d'apporter des solutions complètes et innovantes à ses 24 millions de clients dans le monde grâce à son expertise des différents risques.

CNP Assurances conçoit ses offres de façon à permettre au plus grand nombre d'être couverts par un contrat d'assurance. Elle propose, dans chacune de ses gammes,

des produits accessibles à tous les niveaux de revenus, grâce à des montants minimaux de versements très faibles.

En matière de couverture de prêts, où la convention Aeras entrée en vigueur en 2007 élargit l'accès aux crédits pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, CNP Assurances a adapté son offre : elle a créé une nouvelle garantie d'assurance invalidité et renforcé la formation de ses équipes et l'information des conseillers financiers.

Enfin, l'ambition de CNP Assurances est de garantir la protection de ses assurés sur le long terme. En matière d'assurance vie, CNP Assurances s'efforce d'optimiser et de lisser ses rendements dans le temps et de sécuriser totalement ses engagements en euros. Pour les contrats de rente, la plus-value sociale d'un assureur comme CNP Assurances consiste à verser un revenu régulier et revalorisé.

Une stratégie de partenariats à long terme

Pour permettre à chacun de se protéger facilement, CNP Assurances distribue ses produits en s'appuyant, en France comme à l'étranger, sur des accords de long terme avec des partenaires bien implantés sur leurs marchés.

ASSURANCE INDIVIDUELLE : LA FORCE DES RÉSEAUX BANCAIRES

CNP Assurances privilégie la bancassurance, c'est-à-dire la vente de produits d'assurance via des réseaux bancaires, qu'elle pratique depuis plus d'un siècle. En France, CNP Assurances commercialise ses produits d'assurance

individuelle par l'intermédiaire de ses deux partenaires historiques – la Banque Postale et le réseau des Caisses d'Épargne – qui sont aussi ses actionnaires. La Banque Postale et le Groupe BPCE détiennent ensemble 35,5 % de son capital. Ces deux réseaux totalisent près de 20 000 points de vente sur le territoire français et représentent 66 % du chiffre d'affaires de CNP Assurances en 2009 (Normes IFRS). En 2006, les accords de distribution et le pacte d'actionnaires qui lie CNP Assurances à ses deux partenaires ont été renouvelés jusqu'en 2015.

Depuis 2004, CNP Assurances dispose aussi de sa force commerciale propre, CNP Trésor, qui comprend

305 conseillers et regroupe les assurés ayant souscrit un contrat via le Trésor Public. Des conseillers en gestion de patrimoine indépendants contribuent également à la commercialisation de produits d'assurance individuelle.

ASSURANCE COLLECTIVE : UNE ACTIVITÉ HISTORIQUE

L'assurance collective garantit les risques d'un ensemble de personnes par l'intermédiaire d'une personne morale – entreprise, association... – ou d'un chef d'entreprise, par un contrat unique. CNP Assurances distribue des produits d'assurance de groupe en retraite et prévoyance à plus de 200 établissements financiers, 20 000 collectivités locales et hospitalières, 4 000 entreprises et de nombreuses associations et une offre d'épargne salariale par l'intermédiaire de sa filiale Fongépar. CNP Assurances est aussi partenaire historique des mutuelles, notamment au travers du partenariat signé avec la Fédération nationale de la Mutualité française en 2003. Enfin, CNP Assurances met au service des établissements bancaires et financiers et de leurs clients, son expertise reconnue en matière d'assurance emprunteur.

Un assureur responsable

Pour CNP Assurances, la confiance est une valeur clé, puisque sa plus-value consiste à sécuriser le futur, donc à rassurer. Si la confiance est un enjeu majeur pour tous les intermédiaires financiers, elle l'est encore davantage pour l'assureur de personnes, qui prend des engagements vis-à-vis de ses assurés pour des durées très longues et les porte dans son bilan.

Pour construire cette confiance, CNP Assurances s'appuie sur trois piliers : la déontologie, la qualité de conception et de gestion des contrats et une gestion financière alliant sécurité et performance.

Une déontologie exigeante est pratiquée à tous les niveaux de l'activité. Présente dès la conception d'une offre adaptée aux besoins, elle inspire aussi la formation donnée aux partenaires distributeurs et l'information communiquée aux assurés tout au long de la vie du contrat. Cette préoccupation est claire dans les engagements pris au sein de la profession comme dans les règles éthiques posées aux collaborateurs, tout particulièrement aux équipes qui traitent des données confidentielles (informations médicales comme l'identité des bénéficiaires des contrats) ainsi qu'aux gestionnaires de fonds. Cet engagement s'adosse à un dispositif ambitieux de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment.

La qualité de conception et de gestion des contrats est également essentielle. En effet, le contrat d'assurance est un produit financier complexe. Complexe du fait de la réglementation juridique et fiscale, mais aussi de l'horizon du contrat. Si la durée de vie moyenne d'un contrat d'assurance

CNP Assurances est aujourd'hui n° 1 de la couverture de prêts en France, avec plus d'un tiers du marché. L'assurance collective représente près de 17 % du chiffre d'affaires de CNP Assurances.

UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE ÉLARGIE

Depuis sa première implantation à l'étranger en 1995, CNP Assurances a poursuivi son développement international en s'appuyant sur le modèle d'affaires mis en œuvre avec succès en France. Cette stratégie d'implantation consiste à nouer des partenariats stratégiques – prise de contrôle ou création d'une compagnie – avec des institutions bancaires locales possédant un ou plusieurs réseaux de distribution, généralement bancaires. CNP Assurances opère également sous le régime de la libre prestation de services dans huit pays européens et possède deux succursales dédiées à l'assurance emprunteur en Italie et en Espagne. Principalement implantée en Europe et en Amérique du sud, CNP Assurances réalise aujourd'hui 19,3 % de son chiffre d'affaires total à l'international.

est de l'ordre de dix ans, certains perdurent cinquante, voire soixante-dix ans. Complexe enfin, car le contrat lie l'assureur non pas à un client mais à trois contreparties, voire plus : le souscripteur, qui peut être distinct de l'assuré, lui-même éventuellement distinct du (ou des) bénéficiaire(s) de la prestation. De plus, il s'agit d'un produit « sur mesure », l'assureur s'engageant à respecter les volontés personnelles de l'assuré et à garder la confidentialité sur celles-ci jusqu'au dénouement du contrat.

L'expertise de CNP Assurances et la taille de son portefeuille constituent des atouts majeurs pour concevoir et tarifier les garanties. En France, CNP Assurances, premier assureur de rentes et premier assureur en couverture de prêts, traduit sa profonde connaissance des risques dans des tables de sinistres, certifiées et régulièrement renouvelées.

Dans le cadre de son modèle d'affaires et en s'appuyant sur des technologies de pointe, le groupe CNP Assurances a développé une expertise unique permettant d'associer la qualité de gestion de volumes très importants (par exemple, en France : 14 millions de contrats individuels, 13 millions de contrats en couverture de prêts) et l'attention portée à chaque situation personnelle.

Vecteur essentiel de confiance, enfin, la qualité de la gestion financière. Le savoir-faire et la rigueur des équipes de CNP Assurances sont reconnus. L'enjeu est particulièrement important pour les contrats d'assurance vie-épargne, dont l'assureur garantit en permanence à ses assurés le montant souscrit en euros, augmenté de sa rémunération annuelle

capitalisée. La gestion financière doit donc allier sécurité sur le long terme, sachant que l'assuré a en général la faculté de racheter son contrat à tout moment, et rendement, en conciliant optimisation de la rentabilité annuelle puisque l'attente de l'assuré est conditionnée par les taux observés sur les marchés, et régularité des revalorisations.

La gestion financière est également essentielle dans le segment Retraite, puisque sa performance est pour partie anticipée à travers le taux technique des rentes. Pour le segment Risque, elle permet d'optimiser le tarif.

Compte tenu de toutes les spécificités du métier d'assureur, la gestion financière de CNP Assurances diffère à la fois de celle d'une société de gestion et de celle d'une banque. Elle se distingue aussi profondément de celle d'un fonds de pension, qui peut, pour l'essentiel, programmer ses échéances. La

stratégie financière du groupe CNP Assurances s'inscrit dans une démarche d'investisseur responsable, caractérisée par une allocation stratégique stable, des durées de détention très longues et des process de sélection et de gestion intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Pour permettre à l'assuré d'être aussi acteur de développement durable, CNP Assurances s'attache à promouvoir des supports Investissement Socialement Responsable (ISR) en lien avec ses partenaires.

La responsabilité sociale de l'entreprise se traduit également par le respect des droits et devoirs attachés aux actifs détenus. Avec un encours de 264,7 milliards d'euros à fin 2009, le Groupe joue un rôle majeur dans le financement de l'économie européenne, États comme entreprises.

Le développement durable au cœur de la stratégie

CNP Assurances mène une politique socialement responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes – assurés, collaborateurs, partenaires – et une action engagée en faveur de la protection de l'environnement.

Sans prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de toute activité économique, il ne peut y avoir de croissance durable. C'est dans ce but que CNP Assurances mène des actions responsables en s'appuyant sur des valeurs de responsabilité, de partenariat, de partage et de solidarité. CNP Assurances agit en faveur de ses assurés en luttant contre l'exclusion financière par le biais de cotisations accessibles aux moins favorisés et d'une offre de micro-assurance aux créateurs d'entreprise. Elle est aussi pionnière en couverture de prêts des risques aggravés. Ses relations avec ses partenaires s'inscrivent dans une logique de respect mutuel et de développement à long terme. CNP Assurances se veut également un employeur exemplaire. Sa politique de Ressources humaines volontariste privilégie l'évolution des carrières et la mobilité interne. La promotion de l'égalité professionnelle – égalité hommes/femmes, intégration des jeunes, des seniors, des minorités et des handicapés – qui est un axe essentiel de la politique des Ressources humaines, s'est vue récompensée par l'obtention du Label Diversité en janvier 2009.

Témoigne aussi de cette démarche son adhésion, dès 2003, au Pacte Mondial de l'ONU qui invite les entreprises

à adopter et soutenir dix principes fondamentaux portant sur les droits de l'homme, les normes de travail, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la corruption et le blanchiment ainsi que la protection de l'environnement. CNP Assurances agit en faveur de la société civile par le biais d'un soutien actif à l'économie, d'une politique d'investissements responsables ou encore d'actions de mécénat dans le domaine de la santé et de la solidarité. À cet engagement en faveur des hommes, s'ajoute la volonté d'agir pour la protection de l'environnement. CNP Assurances a participé dès l'origine à la création du fonds carbone européen visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle commercialise depuis fin 2007, CNP Développement Durable, un fonds de fonds constitué en partie de fonds investis dans les secteurs des énergies renouvelables ou de la gestion de l'eau. Enfin, elle a fait le choix, pour toutes ses implantations de réduire au maximum sa consommation d'électricité, de papier et d'eau et a mis en place un dispositif pour trier ses déchets et rationaliser ses transports. Une partie de l'intéressement des collaborateurs est liée aux réductions obtenues. Le Conseil d'administration valide la démarche engagée et fixe des objectifs dans chacun des axes poursuivis.

Informations sociales et environnementales en application de la loi NRE pages 94 à 100.

1.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

(Source Résultats annuels 2009 de CNP Assurances)

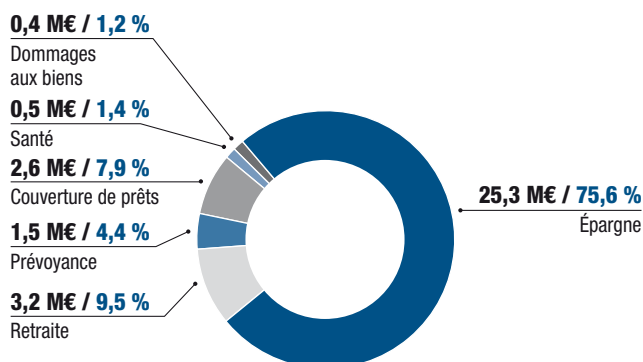
COLLECTE BRUTE TOTALE

(En Md€, normes françaises)



COLLECTE BRUTE PAR SEGMENT

(En Md€, normes françaises)



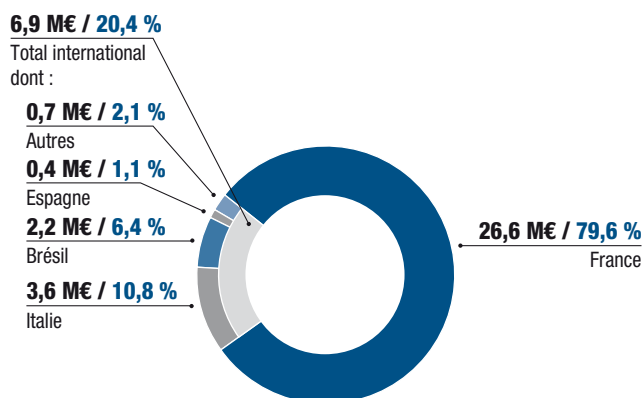
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL

(En Md€, normes IFRS)



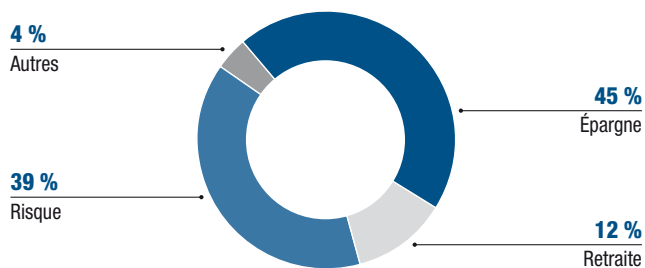
COLLECTE BRUTE PAR PAYS

(En Md€, normes françaises)



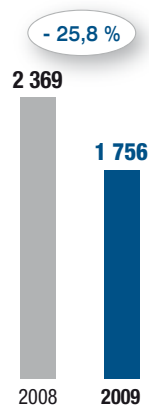
RÉPARTITION DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR SEGMENT (HORS COMPTE PROPRE)

(En %)



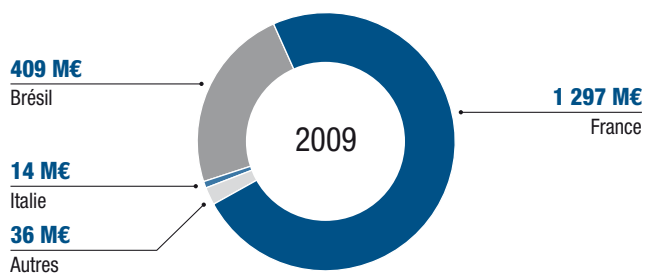
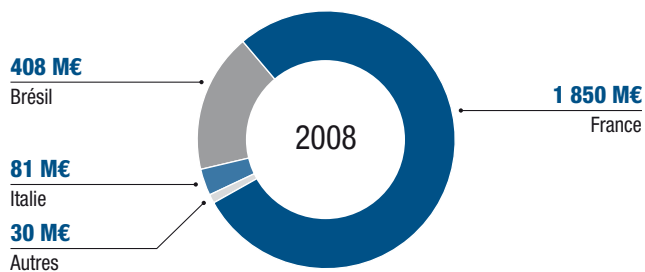
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(En M€)



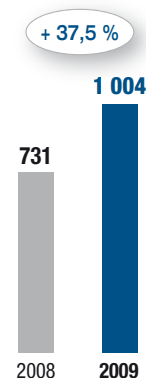
RÉPARTITION DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR PAYS

(En M€)



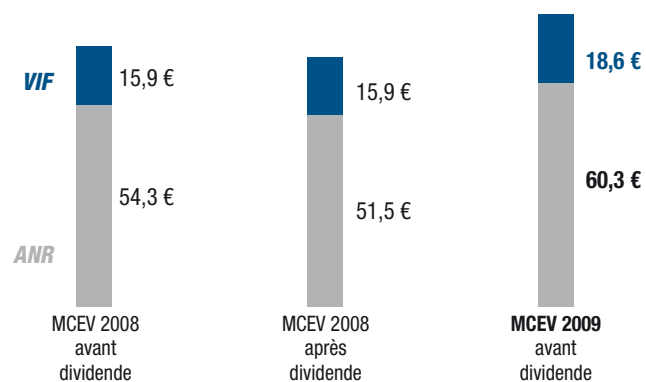
RÉSULTAT NET

(En M€)



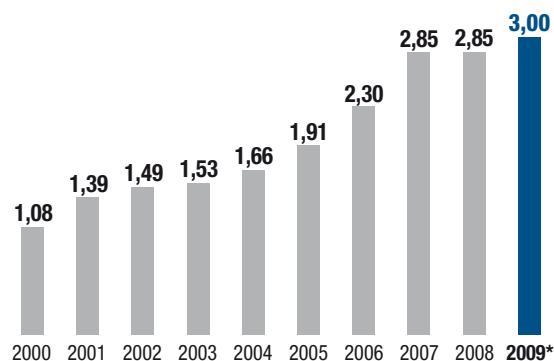
DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE (MARKET CONSISTENT EMBEDDED VALUE)

(En € par action)



HISTORIQUE DE DIVIDENDE

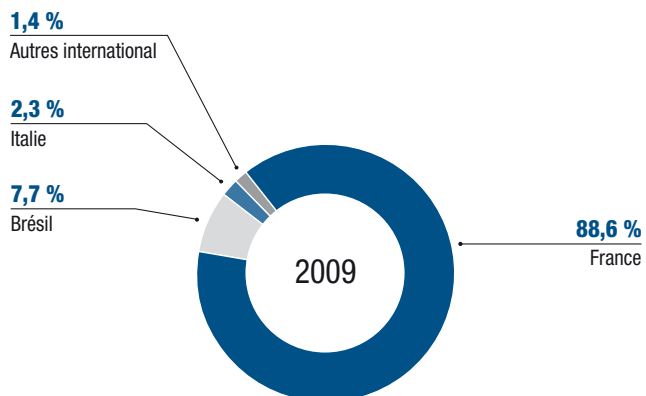
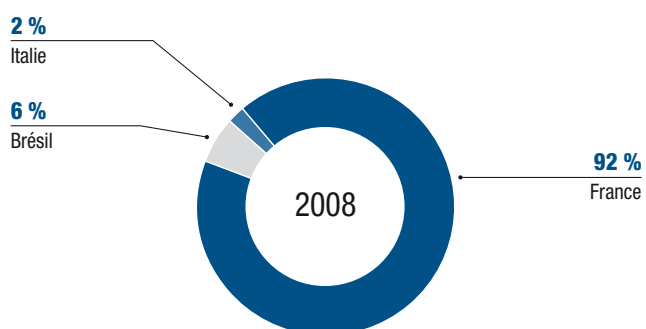
(En €)



* Proposition de dividende à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2010

RÉPARTITION DE LA MCEV PAR PAYS

(En %)



2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

| | |
|--|-----------|
| 2.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES | 14 |
| 2.2. GOUVERNANCE | 27 |
| 2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 30 |
| 2.4. RÉMUNÉRATIONS | 44 |
| 2.5. CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES | 52 |
| 2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 60 |
| 2.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS | 62 |

2.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

Exercice 2009

Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2010

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il m'incombe en ma qualité de Président du Conseil d'administration de CNP Assurances (ci-après : la Société) de vous en exposer la composition, de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux au cours de l'exercice 2009, ainsi que de vous apporter des précisions sur l'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

J'ai traité dans mes précédents rapports du renforcement des textes législatifs, complété encore par l'ordonnance du 8 décembre 2008 qui encadre la rédaction de mon rapport. À ces textes s'ajoute le Code de gouvernement d'entreprise, élaboré dès octobre 2003 par l'AFEP et le MEDEF puis consolidé en décembre 2008 après la publication de leurs recommandations sur la rémunération des dirigeants.

Ces institutions ont publié en novembre 2009 un rapport qui constitue aujourd'hui une nouvelle étape dans la construction des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise.

La volonté d'améliorer la transparence, la lisibilité et la comparabilité des informations des sociétés cotées, que ce cadre de référence met en exergue, est partagée par CNP Assurances. Le Code AFEP-MEDEF est celui auquel la Société entend se référer.

À ce titre, le Conseil d'administration, soucieux de poursuivre l'application des meilleures pratiques, a procédé lors de sa séance du 30 juillet 2009, à la mise en conformité des conditions de rémunération du Directeur général. Ces mesures sont également conformes au décret du 30 mars 2009 concernant les dirigeants des entreprises publiques.

Le présent rapport comporte deux parties : la première est relative au fonctionnement du Conseil d'administration, la seconde au contrôle interne et à la gestion des risques.

1 COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Au cours de l'année 2009, le Conseil d'administration de CNP Assurances a tenu 7 réunions d'une durée moyenne d'environ deux heures trente avec un taux moyen de participation de 75 %.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances, composé de 18 administrateurs et de 3 censeurs, dissocie l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général.

Ce mode de fonctionnement, adopté en juillet 2007, assurant la séparation des organes de contrôle et de direction, clarifie le fonctionnement interne des organes de gestion de la Société avec une définition claire des responsabilités de chaque instance. Il favorise ainsi l'interface entre le Conseil d'administration, via son Président, et la Direction générale.

La composition du Conseil, qui fonctionne selon les principes du gouvernement d'entreprise du Code AFEP-MEDEF, est conforme à l'actionariat de la Société. Quant à la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, mentionnée dans ce code, la situation particulière de CNP Assurances tient à la structure de son capital, qui compte deux actionnaires majoritaires (la Caisse des dépôts et consignations et Sopassure). En outre, des règles organisent le mode de désignation de ses administrateurs, notamment dans le cadre du pacte qui lie les principaux actionnaires de la Société.

Au premier rang des critères de sélection des administrateurs, se trouvent leur expérience et leur compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et à son environnement concurrentiel, ainsi que leur compréhension du fonctionnement de l'Entreprise et de ses spécificités.

De plus, le Conseil d'administration a décidé d'engager, fin 2009, un processus d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux et en a confié la mise en œuvre au Secrétaire général du Conseil d'administration. Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire détaillé et complété

d'entretiens individuels entre chaque administrateur et le Secrétaire général du Conseil. Les résultats de ces travaux d'évaluation seront disponibles au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Les dispositions déontologiques contenues dans le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoient une implication des administrateurs qui se traduit notamment par :

- leur engagement d'assister assidûment aux réunions du Conseil d'administration et aux comités auxquels ils appartiennent ainsi qu'aux Assemblées générales des actionnaires, en mettant à la disposition de la Société leur expérience, leur compétence, et leurs capacités d'analyse critique ;
- la détention d'un nombre minimum de cinquante (50) actions de la Société, ce minimum étant porté à cent (100) actions pour le Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾.

La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général distingue les fonctions d'orientation stratégique, de décision et de contrôle d'une part, des fonctions opérationnelles et exécutives, d'autre part.

Dans le cadre de cette organisation des pouvoirs et des compétences, le Directeur général a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le Conseil d'administration, à l'exception d'un certain nombre d'opérations stratégiques pour lesquelles toute décision fait l'objet d'un examen préalable du Conseil. Ces opérations sont explicitées dans le rapport du Conseil d'administration auquel je vous renvoie.

En qualité de Président du Conseil d'administration, je dois veiller à une gouvernance harmonieuse au sein de l'actionariat, ainsi qu'au bon fonctionnement des organes de la Société. À ce titre, il m'incombe d'organiser et de diriger les travaux du Conseil ainsi que d'en assurer la coordination avec ceux des différents comités spécialisés créés en son sein. À cet égard, j'assume la présidence du Comité stratégique et par ailleurs, il me revient de suivre au nom du Conseil les dossiers qui sont de ma responsabilité.

Travaux des comités spécialisés au cours de l'exercice 2009

Conformément aux règles de bonne gouvernance, le Conseil d'administration a instauré en son sein, un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique.

A) LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit de CNP Assurances assume, depuis sa création en janvier 2000, des missions conformes à la nouvelle ordonnance du 8 décembre 2008 qui rend désormais obligatoire l'institution d'un tel comité. Ce texte a en outre permis de préciser certains points du règlement intérieur du Comité d'audit qui a fait l'objet d'une mise à jour en février 2010.

(1) Cette règle d'ordre interne est applicable à l'ensemble des personnes physiques, y compris les représentants des personnes morales, à l'exception du représentant de l'État, dont le statut est incompatible avec une telle mesure.

(2) Le règlement intérieur du Conseil d'administration est consultable sur le site de la Société : www.cnp.fr.

Le contenu des missions du Comité d'audit est détaillé dans le règlement intérieur du Conseil ⁽²⁾ et rappelé dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

En 2009, le Comité d'audit s'est réuni 5 fois dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ deux heures trente. Le taux de participation de ses membres est proche de 80 %. Ce comité est composé de cinq membres dont deux « indépendants » : son Président, Tommaso Padoa-Schioppa (coopté par le Conseil du 23 juin 2009 en remplacement d'Alexandre Lamfalussy), et Antonio Borgès, entourés de trois autres membres : Patrick Werner, Franck Silvent et Alain Lemaire.

Ce Comité a traité notamment, au cours de l'exercice écoulé, des sujets suivants :

- arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés 2008, arrêté des comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2009 ;
- informations relatives aux placements du groupe CNP Assurances et aux risques financiers dans le contexte de crise survenue depuis l'été 2007 ;
- examen de l'étude réalisée sur les risques majeurs liés à la crise des marchés financiers ;
- point sur l'avancement du projet « Solvabilité 2 » ;
- état des lieux sur les participations non cotées de CNP Assurances ;
- frais de gestion - Atterrissage 2009 - Budget 2010 ;
- information sur le projet d'élaboration de comptes trimestriels ;
- rapport d'activité 2009 de la Direction des Risques et de la Conformité ;
- rapport d'activité 2009 et programme 2010 des activités de la Direction de l'Audit interne.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité a auditionné les principaux responsables de l'élaboration des comptes de CNP Assurances et de son Groupe, ainsi que les Commissaires aux comptes de la Société qui peuvent être entendus hors la présence des dirigeants de l'entreprise.

B) LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Ce Comité effectue notamment des propositions au Conseil d'administration relatives à la nomination, la reconduction et la révocation du Directeur général ainsi qu'à la fixation de sa rémunération au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

Il émet des avis sur la nomination des administrateurs, sur la répartition des jetons de présence ainsi que sur tout projet relatif à une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés ou à l'attribution gratuite d'actions CNP Assurances au profit des salariés et des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations, composé de cinq membres s'est réuni deux fois dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ une heure trente, avec un taux de participation de ses membres supérieur à 90 %.

Sont membres de ce Comité, outre Henri Proglio qui en assure la présidence, le Président du Conseil d'administration, Edmond Alphandéry, le Directeur général de la Caisse des dépôts, Augustin de Romanet, le Président du groupe La Poste, Jean-Paul Bailly et le Président du Directoire de BPCE⁽³⁾, François Pérol.

Outre les dossiers récurrents tels que celui relatif à la répartition des jetons de présence, ce Comité a traité, au cours de l'exercice écoulé, notamment de la mise en conformité du contrat de travail et du mandat social du Directeur général avec les dispositions réglementaires relatives aux conditions de rémunération des responsables des entreprises publiques.

L'ensemble de ces informations est détaillé dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

C) LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Ce Comité a pour mission de préparer et de faciliter le travail du Conseil d'administration. Il examine les orientations du Groupe qui sont considérées comme stratégiques par celui-ci. En particulier, il apporte son éclairage sur les thèmes suivants :

- « définition et actualisation des axes stratégiques de développement de CNP Assurances en France et à l'étranger ;
- étude de projets d'accords stratégiques et suivis des partenariats ;
- étude des projets d'acquisition d'actifs, de création de filiales, de prise ou de cession de participation.

*Il est saisi des projets d'actualisation du plan stratégique de CNP Assurances et en assure le suivi au moins une fois par an *.* »

Au 31 décembre 2009, sont membres de ce Comité, Edmond Alphandéry qui en est également le Président, Augustin de Romanet, Franck Silvent, Marc-André Feffer, Alain Lemaire et Henri Proglio. Au cours de l'exercice, le Comité stratégique a tenu 3 réunions, d'une durée moyenne de deux heures avec un taux de participation de 75 %.

Le Comité stratégique a notamment procédé à l'examen de l'avancement du projet Retraite avec le groupe Médéric Malakoff et du projet de croissance externe avec le groupe Barclays. À cette occasion, le Comité s'est livré à une analyse tant de la situation des principales filiales à l'international que des principales participations non cotées françaises.

En outre, après avoir constaté en début d'année, le décalage entre les prévisions du Plan stratégique 2008-2012 et le réalisé 2008 ainsi que le prévisionnel 2009, le Comité s'est préoccupé de l'adaptation du plan stratégique par rapport aux nouvelles données de l'environnement économique et financier. Il a exprimé auprès du Conseil son souhait de

disposer d'un travail d'analyse sur les grands paramètres susceptibles de guider l'avenir de la Société.

Enfin, le Comité stratégique a décidé fin 2009 de lancer un travail exploratoire sur les attentes de la clientèle, l'évolution des produits et services qui leur sont commercialisés ainsi que sur l'impact attendu des évolutions de la réglementation, en particulier celles relatives à la mise en place de nouvelles normes prudentielles dites « Solvabilité 2 ». Ces travaux seront achevés au plus tard à la fin du premier semestre 2010.

2 L'ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

M'appuyant sur les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), je me suis attaché à identifier les principaux contrôles mis en place, les risques qu'ils pallient et les ressources qui y sont dédiées et à suivre les progrès réalisés pour chaque composant du dispositif de contrôle interne.

J'ai également orienté le contenu de mon rapport pour l'exercice 2009 sur les moyens mis en œuvre à CNP Assurances pour se préparer à la période de « sortie de crise », qui se caractérise par un degré d'incertitude différent mais d'ampleur équivalente à celui qui résultait de la crise financière de l'année 2008.

Mes fonctions de Président du Conseil d'administration m'ont permis de prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et d'évoquer régulièrement ces questions avec le Directeur général, les membres du Comité exécutif, les responsables opérationnels et les Commissaires aux comptes.

En outre, j'ai mené, comme les années précédentes, une série d'entretiens *ad hoc* avec les membres du Comité exécutif et les cadres de direction, afin d'obtenir tous les éléments pouvant utilement faire l'objet de développements dans le cadre de ce rapport. J'ai porté une attention toute particulière à l'identification et à l'analyse des risques liés à la crise financière et à différentes hypothèses envisageables pour les années à venir, afin de mesurer l'exposition de CNP Assurances, ainsi que les dispositions prises pour y faire face.

J'ai jugé pertinent de rencontrer les responsables des Directions plus spécifiquement en charge d'activités de contrôle transversales (Direction de l'Audit interne, Direction des Risques et de la Conformité), certains responsables de départements opérationnels (Direction des Investissements, Direction du Service aux assurés, Direction des Systèmes d'information, Direction des Partenariats individuels et grand public, Direction des Ressources humaines), ainsi que les responsables de la Direction comptable et juridique, du Service de l'Actuariat central et de la Direction de la Planification et de la Performance, afin que chacun d'entre eux me précise les dispositifs de maîtrise des risques sur lesquels il s'appuie. Préalablement à notre entretien, chaque responsable m'a

* Extrait du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

(3) Créé le 31 juillet 2009, BPCE est le nouveau groupe bancaire coopératif, issu du rapprochement des Caisses d'Épargne avec les Banques Populaires. Au terme de l'avenant n° 5 du pacte d'actionnaires, BPCE a été substitué dans l'intégralité des droits et obligations de la CNCE.

adressé un dossier détaillant l'organisation et l'action de sa Direction en matière de contrôle interne et de gestion des risques, incluant des développements spécifiques sur les risques auxquels est exposée la Société du fait de la crise financière ainsi que les actions qu'il a conduites.

Enfin, une étude a été menée à ma demande par un intervenant extérieur, sur les capacités de CNP Assurances à faire face à des scénarios de sortie de crise contrastés et à leurs conséquences sur les équilibres financiers de la Société. Dans le cadre de cette étude, une attention toute particulière a été portée à certains risques économiques et financiers majeurs, en lien avec les travaux conduits l'an dernier pour mon précédent rapport.

2.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Le présent rapport rend compte de la situation au sein de CNP Assurances. Il porte également sur les procédures relatives au contrôle et au pilotage des filiales.

L'activité exercée par CNP Assurances est encadrée par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, notamment par le Code des assurances. Les compagnies d'assurances font, qui plus est, en France, l'objet d'un contrôle exercé par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), devenue aujourd'hui l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'AMF

Depuis 2003, CNP Assurances a décidé de s'appuyer sur le référentiel COSO. Celui-ci est compatible avec le cadre de référence de l'AMF, qui définit le contrôle interne comme un ensemble de moyens, de comportements et de procédures adaptés aux caractéristiques de chaque société. Il doit tenir compte des risques significatifs opérationnels, financiers ou de conformité auxquels est confrontée la Société. Comme tout système de contrôle, s'il ne peut fournir une garantie absolue contre d'éventuelles lacunes, il apporte une assurance raisonnable que le dispositif en place permet à la Société d'atteindre de manière satisfaisante les objectifs précités.

2.2 Principales actions conduites au cours de l'année 2009

Alors que l'année 2008 s'était caractérisée par une crise mondiale exceptionnelle, qui avait affecté en premier lieu les marchés financiers, puis avait entraîné de fortes tensions sur l'économie réelle, l'année 2009 a été marquée par un rebond des marchés financiers tandis que l'ensemble des secteurs économiques continuaient de subir les contrecoups de la crise.

Ce contexte est porteur d'incertitude pour l'avenir et de risques sur lesquels il convient de maintenir la plus grande vigilance. CNP Assurances doit s'efforcer d'anticiper au mieux les évolutions possibles de la situation économique de la plus dégradée à la plus favorable et de disposer d'une information pertinente et complète sur les risques encourus et sur la robustesse des dispositifs en place pour les évaluer et les piloter.

J'ai donc cherché à analyser les capacités de CNP Assurances à faire face à divers scénarios de sortie de crise et leurs conséquences sur les équilibres financiers de la Société, en portant la plus grande attention aux aspects suivants :

- la capacité de la Société à résister aux chocs dans un environnement instable qui reflète sa solidité et sa flexibilité financière ;
- l'exposition de CNP Assurances aux émetteurs de dette, en particulier ceux qui pourraient être fragilisés par la crise : souverains, entreprises, etc. ;
- la qualité de son pilotage des risques liés au comportement des assurés ou à la chute et à la volatilité des marchés notamment par l'adossement entre l'actif et le passif sur les portefeuilles de contrats en euros ;
- son suivi des risques techniques sur les contrats de prévoyance, sur la garantie des emprunteurs et sur les cautions.

Par ailleurs, je me suis attaché à suivre les progrès réalisés depuis le premier exercice au titre duquel ce rapport a été émis, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- l'amélioration de la qualité de la distribution, de la gestion des produits d'assurance et du service aux assurés, grâce aux efforts réalisés conjointement par CNP Assurances et ses partenaires ; ces efforts se sont traduits ces dernières années par la mise en place de conventions de services signées avec les réseaux, le déploiement de procédures et d'outils communs, ainsi que l'enrichissement des indicateurs de mesure et de suivi de la qualité du service et de la satisfaction des clients ;
- l'extension progressive de la démarche de certification, tout d'abord à l'ensemble des activités en relation avec la clientèle puis, par la suite, à toutes les activités essentielles du métier d'assureur ;
- l'avancement des projets en cours pour répondre à la Directive Solvabilité 2 et le renforcement du dispositif de pilotage des risques.

2.3 Description du dispositif général de contrôle

2.3.1 UNE ORGANISATION DÉFINISSANT CLAIREMENT LES MODES OPÉRATOIRES ET LES RESPONSABILITÉS

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur un cadre de référence composé du système de délégation interne et de documents tels que la Charte du contrôle interne, le Code de bonne conduite. Les instances qui veillent plus particulièrement au pilotage des risques, sous la supervision du Comité d'audit du Conseil d'administration, sont présentées ultérieurement dans ce rapport.

Il convient de noter que ce dispositif comprend plusieurs niveaux distincts :

- chaque Direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place des contrôles, dits de premier niveau, qui visent soit à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences, soit à contrôler

de manière transversale des risques pris par la Société dans son ensemble y compris dans d'autres Directions ;

- des dispositifs de pilotage et d'évaluation des risques, dits de second niveau, qui mesurent les risques, s'assurent de leur maîtrise et vérifient la qualité et la pertinence des mécanismes de leur contrôle, de leur réduction et de leur transfert.

CNP Assurances a confié l'animation de cette deuxième « ligne de défense » (qui s'inscrit dans un schéma global de gestion des risques dont le pilotage stratégique est assuré par le Directeur général) aux départements suivants :

- la Direction des Risques et de la Solvabilité, créée en janvier 2010, qui est chargée du pilotage des risques financiers et techniques au niveau du Groupe. Cette Direction a également les missions suivantes : l'évaluation de la solvabilité, l'appréciation d'une approche consolidée du profil de risque de la compagnie et la conception du « modèle interne » d'évaluation de la solvabilité. Elle correspond ainsi à la fonction de « *Chief Risk Officer* » (CRO) prévue par la réglementation « Solvabilité 2 » ;
- la Direction des Risques et de la Conformité, qui assure le pilotage non seulement des risques opérationnels (Service des Risques Opérationnels), mais aussi de ceux qui peuvent naître d'une insuffisante conformité des produits d'assurance ou d'une absence de respect des règles éthiques (Service Déontologie et Conformité) ainsi que des risques qui pourraient survenir du fait d'opérations de blanchiment (Service Sécurité des Flux Financiers). À ces responsabilités s'ajoutent le recensement et la vérification du fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs (Service du Contrôle Interne).
- Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction de l'Audit interne. Celle-ci apprécie la robustesse du dispositif de Contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, grâce à une approche systématique et méthodique, l'existence ainsi que la pertinence des processus de contrôle et de gestion des risques. Elle fait ensuite des propositions pour en améliorer l'efficacité.

2.3.2 LE SYSTÈME D'ANALYSE DES RISQUES INTERNES ET EXTERNES

A. CNP Assurances face à la crise financière et à différents scénarios économiques de « sortie de crise »

Dans le cadre de son processus de pilotage et de maîtrise des risques, CNP Assurances mène régulièrement des études prospectives qui évaluent les conséquences potentielles de différents scénarios macroéconomiques sur la solidité et la flexibilité financière de l'entreprise, et contribuent ainsi à préparer des plans d'actions pour y faire face.

À ma demande et dans le contexte de ce rapport, une étude spécifique a été menée en fin d'année 2009 pour évaluer les capacités de CNP Assurances à faire face à divers scénarios macroéconomiques de « sortie de crise ».

Une première phase d'analyse prospective a consisté à explorer différentes hypothèses d'évolution de l'économie

sur les cinq prochaines années en termes de croissance, d'inflation et de dette publique en faisant évoluer divers paramètres macroéconomiques (crédit, consommation, épargne, salaires, taux de chômage...) et indicateurs financiers (taux d'intérêt, niveau des marchés actions, volatilité...). Dans une seconde phase d'analyse d'impact, CNP Assurances a évalué les conséquences de ces différentes hypothèses sur l'activité d'assurance vie en général et sur sa propre situation en terme de rentabilité et de flexibilité financière. Elle a ainsi étudié les principaux risques liés à la crise économique et financière, afin de dresser non seulement un inventaire exhaustif de son exposition, mais aussi des dispositifs mis en place pour y faire face.

Ces risques sont de natures diverses mais peuvent être regroupés en risques de crédit et risques liés à la chute et à la volatilité des marchés.

a. Risques de crédit

Risques liés à la liquidité et à la flexibilité financière

Les risques liés à une liquidité et à une flexibilité financière insuffisantes traduisent la difficulté éventuelle d'une société d'assurance vie à faire appel au marché pour son financement à court, moyen ou long terme, du fait notamment d'une baisse des plus-values latentes, de dépréciations d'actifs ou d'une augmentation des rachats.

CNP Assurances a examiné à travers les divers scénarios sous revue les conditions dans lesquelles elle pourrait être en mesure de couvrir sa marge de solvabilité minimum dans l'hypothèse d'une dégradation de l'environnement macroéconomique et financier. De plus, la Société a participé aux études sur la solvabilité du marché européen requises par son autorité de contrôle, l'ACAM et par le CEIOPS (*Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors*).

Risques liés à la fragilité de certains émetteurs

Les risques liés à la fragilité de certains émetteurs apparaissent notamment au travers de la dégradation de leur notation et de l'accroissement des « *spreads* » de ces émetteurs, voire de la défaillance de certains d'entre eux. Si l'année 2009 a connu globalement une forte augmentation des taux de défaut des entreprises, pour les institutions financières proprement dites, c'est l'année 2008 qui avait subi les sinistres les plus significatifs avec les défauts de Lehman Brothers, Washington Mutual et des banques islandaises, ainsi que les grandes difficultés rencontrées par AIG, Fannie Mae et Freddie Mac, etc.

Il faut également noter que 2009 a été marquée par les incertitudes du marché sur la dette souveraine de certains États européens confrontés à des déficits publics croissants. Le risque de défaut des États (ou risque souverain) fait ainsi l'objet d'une attention particulière. En effet, les emprunts d'État représentent comme pour tous les assureurs une part significative des placements obligataires de CNP Assurances et les « *spreads* » de certains États de la zone euro restent volatils (Grèce, Portugal, Espagne, Irlande). La Société a donc renforcé sa surveillance sur l'évolution des indicateurs macroéconomiques de ces différents pays (dette/PIB, déficit/PIB, niveau de chômage, etc.).

Pour faire face à la montée de ces risques, CNP Assurances a investi dans un portefeuille obligataire diversifié et mis en place un dispositif de suivi du risque de crédit aussi complet que possible. Ce dispositif s'appuie notamment sur des comités de crédit réguliers ainsi que sur la définition et le suivi de limites prudentes par émetteur. Ces procédures ont été renforcées notamment par l'analyse du risque lié aux émetteurs fragilisés, sur la base d'une liste régulièrement mise à jour, ainsi que sur des revues de l'exposition de la Société à certains secteurs en difficulté.

Exposition aux produits structurés de crédit et titrisations

L'exposition aux produits structurés de crédit et titrisations, qu'elle soit directe ou indirecte, peut menacer la solidité financière des groupes d'assurances en pesant sur le rendement de leurs placements, sur leur résultat et sur leur solvabilité.

CNP Assurances a conduit depuis longtemps une politique d'investissements prudente sur cette classe d'actifs : à titre d'illustration, la Société n'a quasiment plus depuis 2007 d'exposition aux SICAV monétaires dynamiques investies dans des produits structurés de crédit.

De même, le portefeuille global de titrisations se caractérise par une forte diversification et la qualité des sous-jacents. Le Groupe a d'ailleurs mis en place depuis plusieurs années des limites spécifiques détaillées par famille de produit et procède, au cas par cas, à l'examen de chaque véhicule d'investissement.

Enfin, toute transaction fait l'objet, avant validation, d'une analyse par la Direction des Investissements de CNP Assurances concernant la qualité des sous-jacents, le degré de subordination, les risques, la résistance à des scénarios de stress, etc.

Exposition aux fonds de gestion alternative

L'exposition aux fonds de gestion alternative peut se traduire par la baisse de la performance des « *hedge funds* » ou par un risque de défaut, lorsque, par exemple, la solidité financière de ces fonds est menacée. Cette classe d'actifs, après avoir connu de forts reculs au cours de l'année 2008, en raison de la chute sans précédent des marchés d'actions et de crédit et de la disparition de la liquidité, a enregistré des performances positives en 2009.

La solidité financière de ces fonds pourrait souffrir d'une conjoncture économique dégradée, par exemple en situation de déflation accompagnée d'une raréfaction des liquidités.

La stratégie d'investissement de CNP Assurances dans les titres de gestion alternative repose sur le recours à des montages structurés avec garantie en capital et sur la mise en place de « fonds de fonds » dédiés et diversifiés. CNP Assurances a donc développé des règles d'investissement qui s'appuient notamment sur une diversification des gérants et de leurs stratégies ainsi que sur une sélection et un contrôle des équipes de gestion.

b. Risques liés à la chute et à la volatilité des marchés

Inadéquation actif/passif sur les fonds euros

Un adossement insuffisant entre les actifs financiers de placement et les engagements peut exposer les assureurs à des risques significatifs qui peuvent se matérialiser en cas

de variation importante et brutale des taux d'intérêt ou d'une chute des marchés d'actions par des pertes découlant du décalage entre les rémunérations garanties aux assurés et le rendement réel de l'actif.

Pour mesurer son exposition à ces risques, CNP Assurances réalise des simulations qui examinent l'évolution des actifs et des passifs dans des environnements de marché contrastés. Ces simulations portent notamment sur :

- les effets sur la valeur des portefeuilles de fortes hausses ou de baisses des taux ;
- diverses hypothèses sur le comportement de l'assureur (politique d'investissement, de dégagement de plus-values, revalorisation des contrats, etc.) et des assurés (souscriptions nouvelles, versements ultérieurs, rachats ou transferts, etc.).

L'ensemble de ces travaux est régulièrement examiné au sein du Comité d'allocation stratégique, présidé par le Directeur financier. En outre, une synthèse des risques au niveau du Groupe est présentée au Comité exécutif.

Risques de taux

Les risques liés aux taux d'intérêt constituent un enjeu majeur pour les compagnies d'assurance vie, auquel il convient d'être plus particulièrement vigilant dans un contexte de crise.

Face à une baisse éventuelle des taux, CNP Assurances a limité le risque de perte notamment sur les produits d'épargne qui disposent de clauses de taux garantis, par un adossement des engagements à des investissements obligataires de même durée.

Face au risque de hausse des taux, la Société a mis au point des stratégies d'investissement adaptées : limitation des maturités des obligations à taux fixes, politique d'investissement en obligations à taux variable et indexé, etc. Elle a également mis en place un programme à moyen et long terme de couverture contre le risque de remontée forte et durable des taux par l'acquisition d'options auprès de contreparties bancaires diversifiées. Ce programme a été renforcé au cours des trois dernières années.

Baisse des marchés actions

Les performances des portefeuilles d'actions des compagnies d'assurance sont directement impactées par les évolutions des marchés boursiers.

Après une année 2008 marquée par une chute brutale des marchés actions illustrée par un repli du CAC 40 de près de 43 %, l'année 2009 a vu un rebond important du marché avec une progression de cet indice de plus de 22 %.

Une baisse des marchés actions pourrait être sensible dans un scénario de stagflation qui s'accompagnerait également d'une hausse des taux. Ces deux effets combinés auraient un impact négatif simultané sur la valorisation des deux principales classes d'actifs détenues par les assureurs.

Face à l'augmentation de ces risques sur les portefeuilles actions, CNP Assurances a fixé depuis plusieurs années un seuil d'alerte à partir duquel le Comité exécutif réexamine et confirme, suspend ou amende la stratégie d'investissement en actions sur la base de différentes options envisageables.

Le suivi et l'analyse des conséquences des évolutions des marchés actions ont fait l'objet tout au long de l'année d'une attention toute particulière de la part des instances de direction (Comité exécutif) et de gouvernance (Comité d'audit et Conseil d'administration) de CNP Assurances.

Exposition à l'immobilier

Les investissements immobiliers représentent une part relativement faible de l'actif du groupe CNP Assurances. Dans un contexte de marché étroit et de prix en baisse, CNP Assurances est revenue sur le marché de l'investissement immobilier en direct dès la fin 2008.

Les conditions actuelles de marché apparaissent comme une opportunité pour notre Société qui souhaite se renforcer à l'avenir dans cette classe d'actifs.

Impact des garanties plancher sur les produits en unités de comptes

Pour les contrats en unités de compte, pour lesquels la valeur des engagements de la Société est égale à celle des « actifs en représentation », les assureurs ont mis en place des garanties qui protègent les assurés en cas de baisse trop forte des marchés. À ce titre, CNP Assurances couvre ses risques sur le montant des garanties plancher qu'elle accorde par l'achat d'options ou de protection de réassurance.

En résumé, les principes qui fondent la politique de limitation de l'exposition de la Société aux risques liés à la chute et à la volatilité des marchés sont au nombre de quatre :

- un suivi de l'adossement actif passif qui s'appuie sur des simulations mises à jour pour tenir compte de conditions de marché contrastées, pour en mesurer les impacts sur CNP Assurances et pour mettre en œuvre des stratégies d'investissement et de couverture adaptées ;
- la limitation des engagements garantis au passif ;
- l'utilisation d'une procédure d'alerte permettant d'ajuster la stratégie d'investissement à des circonstances exceptionnelles, telles que celles observées au cours de l'année 2008 ;
- l'analyse renforcée des flux de collecte, de rachats, d'arbitrages et du niveau des encours qui s'accompagne d'une écoute et d'une communication accrues envers les assurés et les partenaires de CNP Assurances.

Pour conclure sur cette première partie, je tiens à souligner que je continuerai à veiller à ce que CNP Assurances poursuive les efforts entrepris pour l'identification, l'analyse et le suivi des risques liés à cette crise et de leur impact sur l'activité et la solidité financière de la Société, afin d'anticiper autant que possible les points de fragilité ou de rupture, qui seraient susceptibles de l'affaiblir. Je m'emploierai à vérifier que tous les dispositifs prévus pour y faire face sont bien mis en œuvre.

Mais, au-delà des enjeux spécifiques liés à l'environnement actuel, il m'incombe dans ce rapport de décrire aussi les modalités de la gestion des risques récurrents au cœur du métier d'assureur, qui est une priorité pour le Groupe.

B. L'identification, l'évaluation et la gestion des risques récurrents

Les travaux d'identification et de mesure des risques récurrents doivent fournir aux organes de Direction et de gouvernance les éléments d'évaluation et d'information nécessaires, d'une part à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe, et d'autre part à la gestion des risques inhérents à chacune des activités.

Les contrats d'assurance souscrits par CNP Assurances comportent des risques liés à des engagements de nature :

- essentiellement technique pour les contrats de prévoyance ;
- essentiellement financière pour les contrats d'épargne ;
- technique et financière pour les contrats de retraite.

Les risques financiers et les dispositifs mis en œuvre pour les maîtriser ont été présentés plus haut dans ce rapport. Les risques techniques, quant à eux, concernent des événements tels que la mortalité, la maladie, l'incapacité, l'invalidité, la perte d'activité, etc. De plus, l'évolution de la réglementation de l'activité d'assurance nécessite un pilotage rapproché des risques de non-conformité ainsi que de ceux liés à la lutte anti-blanchiment.

a. Risques techniques

Les procédures mises en œuvre pour la tarification, la mesure, puis le provisionnement et la réassurance des risques afférents aux engagements souscrits ainsi que le suivi de la rentabilité des portefeuilles sont documentés dans un dispositif de gestion des risques techniques approuvé par le Comité exécutif.

Il convient tout d'abord de noter que la gouvernance de ces risques est assurée par le Comité des risques techniques qui s'appuie notamment sur des études actuarielles. Parmi les sujets traités au cours de l'année, figuraient par exemple la surveillance des risques de dérive de la sinistralité pour les garanties de chômage et d'invalidité, le niveau de couverture du régime de retraite des collectivités publiques (Préfon), l'évaluation des conséquences de la pandémie de la grippe A et la couverture des contrats en unités de compte qui proposent des garanties plancher.

De plus, les outils de pilotage dont s'est dotée CNP Assurances pour mesurer l'atteinte de ses objectifs de création de valeur sont également utilisés pour évaluer l'opportunité de nouveaux contrats ainsi que l'adéquation de leur tarification. Ces outils permettent notamment de déterminer au niveau de chaque entité du Groupe la contribution qui est attendue de sa part, de suivre tout au long de l'année la réalisation de ses objectifs, de prendre, si nécessaire, des mesures correctrices, et enfin d'analyser les conditions de formation du résultat.

Des calculs de valeur intrinsèque des portefeuilles (« *embedded value* ») et de valeur des affaires nouvelles (« *new business* ») sont notamment réalisés pour CNP Assurances et pour chacune de ses filiales. Ils sont revus par un expert actuariaire indépendant à chaque arrêté comptable et font l'objet d'une communication financière.

La réassurance des contrats de CNP Assurances et de ses filiales complète ce dispositif. Elle s'inscrit dans une politique

régulièrement revue, qui intègre les contrats souscrits directement par la compagnie, ainsi que les acceptations provenant d'organismes de prévoyance et des filiales. Notons également que la solvabilité des réassureurs ainsi que la rentabilité des portefeuilles réassurés sont analysées régulièrement.

b. Risques de non-conformité et de blanchiment

Le service « Déontologie et conformité », créé en 2007 au sein de la Direction des Risques et de la Conformité, est en charge de la surveillance des risques de non-conformité des produits et des opérations d'assurance, et des risques de non-respect des règles éthiques. Il s'appuie sur les principaux dispositifs suivants :

- une procédure qui recueille l'accord ou les réserves de l'ensemble des services impliqués dans la création ou dans la mise à jour d'un produit, avant l'avis final pour sa commercialisation, sous forme de « bon pour accord » du service « Déontologie et conformité » ;
- la mise aux normes des produits existants à la suite, par exemple, d'une évolution de la réglementation.

Pour ce qui concerne les risques de non-respect des règles éthiques, la Société procède à la mise à jour de son Code de bonne conduite sous la responsabilité d'un comité *ad hoc*, en charge notamment de l'intégration des évolutions réglementaires et de l'évaluation du respect des « valeurs » de CNP Assurances.

Le pilotage de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la vérification de la régularité des flux financiers, confiés au service de surveillance et de sécurisation des flux financiers, ont été complétés en 2009 pour tenir compte des exigences induites par la transposition de la 3^e Directive européenne.

c. Projets de préparation aux futures normes « Solvabilité 2 »

CNP Assurances a continué au cours de l'année 2009 à se préparer aux normes « Solvabilité 2 » qui seront applicables à l'automne 2012.

Cette future réglementation européenne aura pour objectif essentiel de calculer les besoins de fonds propres des compagnies d'assurance en fonction de leur profil de risque et de la nature de leurs activités. La conformité à ces normes nécessitera la mise en place d'outils de mesure et de *reporting* qui permettront de justifier le niveau de fonds propres vis-à-vis des autorités de contrôle.

CNP Assurances a donc engagé depuis plus de deux ans différents chantiers en interne pour se préparer à ces nouvelles exigences et participe également aux travaux des groupes de place qui contribuent à la définition des modalités d'application de cette réglementation.

Un projet intitulé « Roadmap Finance et Gestion 2012 » permettra de disposer d'informations financières cohérentes et certifiées, nécessaires au pilotage de l'ensemble des fonctions « Finance » du Groupe, dans le contexte des nouvelles normes comptables IFRS et de la Directive « Solvabilité 2 », le tout dans des délais réduits par rapport à la procédure de clôture actuelle.

Par ailleurs, le projet dit « ERM » (« *Entreprise Risk Management* ») lancé en 2007 doit améliorer le dispositif de gestion des risques existant et même le renforcer sur certains points. Ses principaux objectifs consistent à :

- documenter le dispositif de gestion sur les risques financiers, techniques, opérationnels, stratégiques et émergents ainsi que les risques liés au lancement de nouveaux produits ;
- réaliser un benchmark au regard des bonnes pratiques du marché ;
- mettre en place, le cas échéant, des plans d'actions lorsqu'un renforcement s'avère nécessaire.

Pour les années à venir, il conviendra de s'assurer de la bonne coordination entre ces différents projets qui sont étroitement imbriqués les uns avec les autres.

2.3.3 LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La surveillance permanente (la Direction des Risques et de la Conformité - Service de Contrôle Interne)

CNP Assurances s'appuie sur un dispositif d'autoévaluation. Par cette procédure qui implique l'ensemble du personnel, la Société dispose ainsi chaque année d'une appréciation interne sur la qualité des contrôles. Ce dispositif est complété par la mise en œuvre, par sondage, de tests des contrôles.

L'autoévaluation procède par évaluation périodique de la part des opérationnels chargés des contrôles grâce à un questionnaire détaillé et standardisé. Les responsables hiérarchiques valident ces évaluations et (lorsque cela s'avère nécessaire) proposent la mise en œuvre de plans d'actions. Les résultats de ces évaluations sont partagés avec les opérationnels ainsi qu'avec les membres du Comité exécutif concernés lors de comités *ad hoc*.

Les contrôles jugés satisfaisants par les opérationnels font l'objet de tests conduits de manière aléatoire pour valider la sincérité des informations issues de l'autoévaluation. Par ailleurs, des tests spécifiques s'assurent de la cohérence de ces dispositifs de contrôle, en apprécient la pertinence et la fiabilité, et vérifient le niveau de couverture des risques. Leurs résultats sont communiqués aux Directions concernées.

Au cours de l'année 2009, les principaux risques liés à la crise économique et financière ont été inclus dans le périmètre concerné par ce dispositif d'évaluation. L'année 2010 devra connaître un élargissement de cette démarche d'évaluation et de renforcement du contrôle interne aux filiales internationales.

La surveillance périodique (la Direction de l'Audit interne)

La Direction de l'Audit interne réalise des missions d'analyse, de diagnostic et de recommandations sur la qualité et l'efficacité du dispositif global de contrôle interne de la CNP.

Afin d'être totalement conforme avec les normes professionnelles ⁽⁴⁾, il a été décidé de mettre en place une nouvelle méthodologie de gestion du périmètre d'audit, et de développer en interne un outil qui recense l'ensemble des

(4) Normes 2010 et 2020 de l'IIA (Institute of Internal Auditors).

entités et des processus de CNP Assurances. Cette nouvelle approche permet ainsi de :

- définir formellement les entités à couvrir ;
- fixer un niveau de risque par entité afin d'appliquer un cycle d'audit adapté ;
- formaliser le suivi de la couverture du périmètre à auditer.

La Direction de l'Audit interne a également tenu des réunions trimestrielles avec la Direction des Risques et de la Conformité et les Commissaires aux comptes, afin d'optimiser la couverture du périmètre. Le plan d'audit pluriannuel garanti, dans un délai de 5 ans maximum, une couverture de l'ensemble des activités de l'Entreprise porteuses de risques significatifs. Le programme d'audit annuel est soumis au Comité exécutif et est validé par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

Enfin, au cours de l'année 2009, la Direction de l'Audit interne a terminé l'alignement de ses méthodes sur les normes de la profession et s'est vu ainsi confirmer la certification de ses activités, obtenue en novembre 2008.

2.3.4 LES CONTRÔLES ADAPTÉS AUX ENJEUX DES PRINCIPAUX PROCESSUS DE LA SOCIÉTÉ

La conception et la distribution des produits

L'activité d'assurance présente par nature des risques opérationnels, juridiques et d'image qui surviennent lors de la création du produit et de la rédaction des conditions contractuelles, puis au moment de la présentation et de la vente des produits d'assurance au public (conseil et information des souscripteurs). Des risques peuvent également apparaître à la suite d'une nouvelle jurisprudence ou d'une évolution de la réglementation émanant de l'autorité de tutelle.

Afin de répondre à ces nouveaux risques juridiques, il est nécessaire d'identifier rapidement les nouvelles décisions de jurisprudence puis, le cas échéant, d'en tenir compte dans les documents contractuels et les pratiques de gestion.

Ainsi, CNP Assurances a poursuivi ses efforts relatifs à la recherche des bénéficiaires sur les contrats en déshérence conformément à la loi du 17 décembre 2007. Concernant la revalorisation des capitaux des contrats non réclamés, la Société a adopté une approche prudente visant l'équité de traitement pour les décès antérieurs à la mise en application de la loi.

Par ailleurs, la Société a renforcé la qualité juridique des documents remis aux clients, tant sur les nouveaux produits d'assurances, que sur les produits existants. CNP Assurances continuera dans l'avenir à améliorer la clarté et la lisibilité des documents soumis au public.

Les conventions de partenariat régissant les relations entre CNP Assurances et les réseaux définissent les rôles et responsabilités de chacun. Elles représentent aussi un élément important de l'environnement de contrôle. Des mandats précisent ainsi les tâches confiées par l'assureur à l'intermédiaire et le partage des responsabilités, notamment au titre de l'information et du conseil.

Les dispositifs de maîtrise de ces risques élaborés en collaboration avec les réseaux, s'appuient sur la délivrance de cartes professionnelles aux agents qui ont en charge la distribution des produits, et sur la formation des vendeurs des différents réseaux. CNP Assurances a poursuivi ses efforts d'animation et de formation du réseau, en ayant notamment pour objectif de faciliter le conseil que les commerciaux doivent apporter à leurs clients. À cet égard, les réseaux ont intégré la formalisation du devoir de conseil (recueil des besoins du client et préconisations du distributeur) dans leurs outils d'aide à la vente.

L'étude des contentieux est un autre moyen de renforcer la maîtrise du risque dès lors qu'elle permet d'améliorer la rédaction des documents contractuels et la présentation des produits d'assurance. Ainsi, on peut noter que le niveau d'assignations est en diminution constante depuis une dizaine d'années : aucune dérive n'a donc été constatée malgré la grave crise qui a frappé les marchés financiers. Il convient néanmoins de rester vigilant sur les contentieux répétitifs ou de place, qui doivent faire l'objet d'un suivi particulier, en coordination avec les différentes Directions concernées, afin d'en mesurer les impacts et les évolutions potentielles.

La gestion des contrats d'assurance

La gestion des contrats d'assurance est au cœur du modèle d'affaires de CNP Assurances. Les dispositifs existants contribuent donc à mieux maîtriser les opérations de gestion et à garantir une meilleure qualité du service aux clients.

Assurances individuelles

Les risques les plus significatifs sont notamment liés à la diversité des produits d'assurance individuelle (épargne, retraite, prévoyance : plus de 200 produits différents à la fin 2009) et aux volumes traités (plus de 14 millions de contrats).

Depuis plusieurs années, l'efficacité des traitements des opérations est au cœur de la démarche partenariale de CNP Assurances avec ses réseaux. Outre les tableaux de bord liés à l'environnement économique et financier, qui ont été renforcés pour prendre en compte les conséquences de la crise financière, les principaux dispositifs portent sur :

- des conventions de services signées avec les réseaux de La Banque Postale et du groupe des Caisses d'Épargne, en complément des conventions de partenariat ; elles forment un cadre contractuel qui définit les rôles et les responsabilités respectifs en matière de gestion, de qualité de la production et du service aux assurés ;
- le contrôle de la qualité de la gestion grâce à des procédures et des outils communs avec les réseaux, ainsi que des standards de qualité et d'efficacité ;
- le suivi de la performance de la gestion financière, de la qualité de la gestion administrative et des systèmes d'information dans le cadre de comités mensuels ou trimestriels.

La maîtrise des risques repose notamment sur leur analyse par le responsable de la Conformité de CNP Assurances lorsqu'il est procédé au lancement d'un nouveau produit. Elle repose également sur une « démarche qualité » élaborée avec les réseaux de distribution ; celle-ci consiste à normaliser et

optimiser les processus de gestion tels que l'admission dans l'assurance, le versement des prestations, l'information des assurés. Elle vise à l'obtention, à terme, d'une certification globale de la qualité des actes de gestion. CNP Assurances a poursuivi les travaux déjà engagés sur la certification de la gestion de la relation avec les clients qui ont permis d'obtenir une certification ISO 9001.

Le projet dit « Dématérialisation », qui consiste à n'utiliser à terme que des documents numériques dans les activités courantes de gestion, se met en place pour l'un des réseaux de distribution de CNP Assurances. Il a nécessité des adaptations significatives des outils, des processus et de l'organisation du travail qui devraient aboutir à des gains sensibles en qualité et en productivité dès 2010. Il a vocation à être généralisé à l'ensemble des réseaux de distribution de CNP Assurances au cours des prochaines années.

Assurances collectives

L'assurance collective recouvre essentiellement les mêmes types de garanties que l'assurance individuelle. Elle porte donc des risques similaires auxquels s'ajoutent des risques spécifiques tenant à la délégation de gestion accordée aux clients de CNP Assurances (entreprises, mutuelles, établissements financiers, etc.), ainsi qu'aux courtiers et aux prestataires externes.

De ce fait, des dispositifs adaptés assurent depuis plusieurs années le contrôle des délégataires :

- les conventions de délégation, révisées régulièrement en fonction de l'évolution réglementaire et de l'expérience acquise, définissent les responsabilités respectives quant à la réalisation des actes de gestion ; des contrôles de ces délégations sont régulièrement exercés ;
- les indicateurs et tableaux de bord font l'objet d'un renforcement constant en relation avec le contrôle de gestion et l'actuariat de CNP Assurances : ceux-ci portent sur l'activité commerciale ainsi que sur la rentabilité des portefeuilles, l'équilibre des régimes, etc. ;
- des diagnostics facilitent le conseil apporté par CNP Assurances sur les aspects commerciaux, opérationnels et financiers de la gestion du partenaire ou du prestataire.

La conception, la réalisation et la diffusion des informations périodiques aux assurés transmises dans le cadre des contrats collectifs bénéficient d'une certification ISO 9001, qui a été renouvelée pour trois ans. Il en est de même pour l'assurance des emprunteurs dont la certification ISO 9001 a été maintenue à la suite d'un audit externe réalisé en juin 2009. La qualité de gestion devrait encore y être améliorée grâce au développement de la Plateforme Assurance Emprunteur (PFAE), qui dote les gestionnaires de nouveaux outils informatiques, lesquels permettent en outre des gains de productivité. À terme, cet outil optimisera le travail des gestionnaires et contribuera ainsi au renforcement de l'analyse du risque et de la maîtrise de la sinistralité.

La gestion des Investissements

Les éléments présentés dans cette partie rappellent quelques points clés des contrôles récurrents mis en œuvre par la Société.

Les stratégies d'investissement principalement fondées sur les travaux de la gestion actif/passif sont revues trimestriellement et ou même mensuellement pour les portefeuilles les plus importants, pour tenir compte de l'évolution des conditions de marché. CNP Assurances contrôle ainsi de manière régulière son exposition aux risques et sa politique de revalorisation des contrats.

L'exécution de ces stratégies est pour une large part déléguée à des prestataires externes (notamment Natixis AM et LBP AM). Elle est contrôlée par CNP Assurances via différents dispositifs : (i) un engagement contractuel de respect des contraintes édictées dans le mandat de gestion ; (ii) un *reporting* régulier sur les achats/ventes qu'ils effectuent pour le compte de la Société ; (iii) des contacts quasi quotidiens ainsi que des réunions mensuelles avec les responsables de portefeuilles de CNP Assurances.

Par ailleurs, CNP Assurances dispose d'un système d'information sur les valeurs mobilières en portefeuille, qui facilite non seulement un contrôle des flux (achats, ventes, coupons et droits divers) et des positions sur titres (rapprochements, suivi des écarts, régularisations, etc.), mais également le suivi de l'exposition des fonds propres et du résultat aux fluctuations du marché dans le contexte des normes comptables IFRS. Enfin, cet outil permet de vérifier le respect des allocations d'actifs par portefeuille et des limites par émetteur.

Les opérations sur les instruments financiers à terme obéissent aux stratégies de couverture des risques qui sont approuvées chaque année par le Conseil d'administration. Les positions sur dérivés sont suivies par un service dédié qui utilise un logiciel de place pour leur gestion et leur valorisation.

La gestion des Ressources humaines

CNP Assurances mène une politique de recrutement exigeante, adaptée à son modèle d'affaires, qui nécessite des compétences variées, en phase avec les mutations du secteur de l'assurance : la pyramide des âges est équilibrée, le corps social diversifié. Cette politique s'appuie sur l'intégration de compétences techniques pointues, notamment dans les domaines des finances, de la comptabilité et de l'actuariat.

Afin de renforcer en permanence les compétences et l'expertise des équipes, CNP Assurances a développé une politique de formation personnalisée, tant sur le plan des contenus que des méthodes pédagogiques qui comporte par exemple depuis plus de trois ans une plateforme de formation en ligne (« *e-learning* »).

CNP Assurances poursuit également une politique active de mobilité interne et de pilotage des compétences. La mobilité interne est aujourd'hui le moyen privilégié de pourvoi de postes : au cours des deux dernières années, plus d'un quart de l'effectif a connu une mobilité. Par ailleurs, le pilotage des compétences en France a été étendu à l'ensemble des collaborateurs. CNP Assurances peut ainsi accompagner l'évolution des métiers, identifier les compétences clés, renforcer la mobilité et rendre les perspectives de parcours professionnel plus lisibles.

Enfin, CNP Assurances s'est vu attribuer cette année le label « Diversité » par une commission gouvernementale au sein de laquelle sont également représentés les partenaires sociaux.

Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés françaises qui bénéficient de ce label.

2.3.5 LA MAÎTRISE DES INFORMATIONS DIFFUSÉES EN INTERNE

Systemes d'information

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans l'ensemble des opérations de CNP Assurances, qu'il s'agisse de son cœur de métier (gestion des contrats, gestion des investissements, etc.) ou de ses activités fonctionnelles (contrôle de gestion, comptabilité, actuariat, etc.). Ils accompagnent CNP Assurances dans ses projets de développement. Leur évolution épouse la stratégie industrielle de la Société. Les dispositifs de contrôle en place assurent la fiabilité des outils et l'intégrité des données mis à la disposition des utilisateurs (directions opérationnelles ou partenaires).

Les progrès réalisés ces dernières années ont notamment porté sur les contrôles de sauvegarde, de protection et d'intégrité des données, ainsi que sur la disponibilité des systèmes d'information et la fiabilité des traitements informatiques. Parmi les principales avancées réalisées par CNP Assurances ces dernières années, on peut notamment mentionner :

La protection des données face à un sinistre majeur et la fiabilité du système d'information

Toutes les données de production sont sauvegardées quotidiennement sur un site externe sécurisé. Un dispositif a même été mis en œuvre avec une autre institution financière, afin de disposer d'un environnement de secours externe sur un troisième site. En outre, les matériels et infrastructures considérés comme critiques (serveurs et disques du système central, programmes) sont dédoublés, tout comme l'alimentation électrique.

La préservation de la confidentialité des systèmes et des données

La sécurité des accès aux systèmes et aux données est évaluée avec les spécialistes « métiers » dans le cadre d'un Comité de sécurité qui réunit chaque mois les Directeurs de l'Audit interne, des Risques et de la Conformité, des Investissements informatiques et de la Production informatique. La mise en production des applications manipulant des données sensibles est soumise à l'accord de ce comité et fait l'objet de contrôles préventifs spécifiques (cryptage des données de santé notamment), ainsi que d'audits de sécurité externes quatre fois par an.

La priorité pour les années à venir ira à l'industrialisation et à l'amélioration permanente du fonctionnement des systèmes d'information. Les démarches visant à obtenir des certifications « qualité » se poursuivront dans les domaines des études et de la production.

Pilotage et Contrôle de Gestion

CNP Assurances, qui se fixe pour objectif de se situer parmi les meilleurs standards du marché dans les domaines de la maîtrise des frais généraux, de l'amélioration de la productivité et des coûts de gestion des contrats, a fait évoluer régulièrement les dispositifs et les outils concernés. Le contexte économique et financier particulièrement difficile depuis l'an dernier a rendu nécessaire une analyse plus fine

et plus fréquente des différentes composantes du modèle économique de la Société, tant au niveau des revenus (collecte nette, encours, production financière) que des coûts, dont la maîtrise est devenue un enjeu crucial.

La volatilité des principaux éléments de formation du résultat (collecte, encours, résultat financier, etc.) induite par la crise des marchés financiers a renforcé encore les besoins d'anticipation et de pilotage de la Société, qui doit respecter une gestion prudente et posséder une forte réactivité dans un contexte porteur d'incertitudes. Les activités de pilotage et de contrôle de gestion sont centrées autour de trois axes : planification stratégique, mesure de la performance et suivi budgétaire.

La planification stratégique consiste à traduire en chiffres au niveau le plus fin les orientations stratégiques à moyen terme proposées par le Comité exécutif et validées par le Conseil d'administration.

La mesure de la performance est réalisée au moyen de tableaux de bord d'activité, composés de l'ensemble des indicateurs opérationnels identifiés avec les Directions concernées, qui mesurent chaque mois l'atteinte des objectifs en termes de chiffre d'affaires, de niveau d'activité, de ressources allouées, de qualité et d'avancement des différents projets.

Par ailleurs, la Direction de la Planification et de la Performance coordonne le suivi budgétaire qui inclut :

- la prévision des coûts et l'élaboration des budgets de frais de fonctionnement ;
- le suivi des consommations par structure ;
- l'agrégation de ces éléments par direction et par société et la consolidation au niveau du groupe CNP Assurances.

Enfin, des simulations d'atterrissage du compte de résultat, réalisées régulièrement et faisant l'objet d'un *reporting* au Comité exécutif, facilitent le pilotage des ratios de productivité de CNP Assurances tout au long de l'exercice, et cela en dépit des chocs successifs sur les marchés.

Pilotage des activités internationales

Les réglementations et les principes de gouvernement d'entreprise applicables dans chaque pays où CNP Assurances est présente d'une part, sa représentation majoritaire dans les Conseils d'administration ou Conseils de surveillance des filiales étrangères d'autre part, constituent le cadre de contrôle des activités internationales.

Au-delà des contrôles de premier niveau, les comités spécialisés – Comité stratégique, Comité d'audit ou de Contrôle interne – assurent les contrôles de second niveau ; ils aident aussi à la préparation des Conseils d'administration des filiales.

En outre, dans l'environnement de crise actuel, l'emploi par les filiales des dispositifs de maîtrise des risques financiers, techniques, juridiques et opérationnels de la maison mère constitue une priorité qui s'est notamment traduite cette année par le déploiement à l'international du dispositif de maîtrise des risques financiers et techniques dans le cadre du projet ERM. Par ailleurs, des services en charge du Contrôle interne sont en place dans toutes les filiales (ou en voie de l'être pour les filiales nouvellement intégrées).

Le pilotage de l'atteinte des objectifs est réalisé à travers deux processus clés qui permettent à CNP Assurances de maîtriser l'évolution du métier de la filiale, son modèle économique (éléments déterminant la formation des marges) et les leviers de création de valeur (mix produit, optimisation des processus opérationnels, projets d'investissement, etc.) : à savoir la planification stratégique mise en œuvre chaque année depuis cinq ans, et le suivi des performances.

Des outils de suivi et de pilotage comprennent notamment des tableaux de bord mensuels, des réunions d'échange entre le siège et les filiales, des comités financiers ainsi que des missions d'appui pour faire le point sur la mise en œuvre des projets du Groupe.

Ce mécanisme de suivi facilite la détection précoce de situations d'alerte et la mise en œuvre de mesures de correction. Il favorise également les débats avec les filiales et accompagne le développement des activités internationales.

2.4 Les procédures de contrôle interne concourant à l'établissement de l'information financière et comptable

Les dispositifs de contrôle interne sur les informations et les méthodes de calcul qui permettent de déterminer les données nécessaires à l'arrêté des comptes sont décrits ci-dessous ; ils ont été regroupés en deux grandes catégories :

- l'évaluation des résultats techniques ;
- la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers.

2.4.1 L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS TECHNIQUES

Les principaux contrôles relatifs à la détermination des provisions techniques sont les suivants :

- mise à jour du périmètre couvert par CNP Assurances en intégrant les nouveaux partenariats et produits, ainsi que les nouveaux dispositifs contractuels (par exemple, évolution du commissionnement) ;
- actualisation et contrôle des données contractuelles et financières servant de base aux calculs des provisions ;
- mise en place de méthodologies de calcul conformes au Code des assurances, aux principes comptables, aux normes de marché et aux pratiques définies par le groupe CNP Assurances ;
- vérification des résultats des calculs effectués directement par les systèmes de gestion ;
- analyses détaillées et études statistiques incluant un suivi des sinistres et de l'utilisation des provisions, afin de valider ou de réviser les hypothèses de sinistralité.

L'année 2009 a été marquée par la mise en place d'outils qui ont contribué à améliorer les processus de calcul et de communication de création de valeur. Ils apportent ainsi des informations complémentaires à la Direction financière sur l'analyse de la rentabilité des activités d'assurance, en combinant une vision « résultat » et une vision « création de valeur ».

Pour parvenir à faire face aux grands enjeux des années à venir, à savoir la mise en œuvre de Solvabilité 2 et celle de la Phase II des normes comptables IFRS, un des facteurs clés du succès sera la stabilité des équipes et la finalisation des recrutements en cours.

2.4.2 LA TENUE DE LA COMPTABILITÉ ET L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les principaux risques comptables portent sur la fiabilité, l'exhaustivité et la sincérité des données, ainsi que sur le respect des délais légaux de présentation des états financiers.

Le contrôle de ces flux au sein du service de la comptabilité générale se fait au moyen de différents dispositifs :

- rapprochements des données de la comptabilité avec celles des systèmes de gestion ;
- vérification de leur cohérence et de leur exhaustivité lorsqu'elles sont reçues de façon non automatisée ;
- réconciliation de certaines données comptables avec des informations chiffrées externes (relevés bancaires et portefeuilles titres, par exemple).

La fiabilité des écritures d'inventaire s'appuie sur des procédures comptables et sur un processus d'arrêté des comptes documentés de façon détaillée et régulièrement mis à jour. Par ailleurs, un manuel destiné aux filiales dresse un inventaire des méthodes comptables du Groupe et des informations à fournir dans la liasse de consolidation.

L'évolution des outils et des processus a fait l'objet de chantiers majeurs au cours des dernières années, qui ont notamment permis des gains significatifs en termes de délais de clôture : d'ores et déjà, CNP Assurances a gagné 30 jours ouvrés pour les comptes annuels 2009 par rapport à l'exercice 2005, et a pour cible un gain de 40 jours ouvrés pour la clôture semestrielle 2010 par rapport à celle du juin 2006. Ces résultats ont été atteints grâce à une optimisation des méthodes de travail et des systèmes d'information utilisés pour l'arrêté des comptes.

Depuis 2008, un programme, dit « Roadmap » (cf. ci-dessus), poursuit la refonte des éléments de reporting financier de l'ensemble de l'Entreprise afin de répondre aux évolutions réglementaires (notamment, la phase II des normes internationales IFRS et la Directive « Solvabilité 2 »). Ce nouveau cadre réglementaire nécessitera des simulations à partir de données détaillées et enrichies, la réduction des délais de clôture et l'analyse financière de l'activité dans un environnement de « juste valeur », tout en renforçant les dispositifs de contrôle ainsi que le pilotage de la performance de l'Entreprise.

2.5 Description des axes d'amélioration envisagés

Pour les années à venir, il conviendra d'approfondir les projets visant à déployer des nouveaux outils de quantification et de gestion des risques dans la perspective de la réglementation « Solvabilité 2 », ainsi que les travaux de refonte du reporting financier du groupe CNP Assurances.

Je souhaite également que CNP Assurances intensifie les efforts menés avec ses partenaires tant pour la maîtrise des risques liés à la commercialisation des produits d'assurance (notamment ceux relatifs au devoir de conseil), que sur le suivi de la satisfaction de la clientèle. À cet égard, je continuerai de suivre avec le plus grand soin le déploiement des actions engagées en termes de certification « qualité » des processus de gestion et des outils informatiques, ainsi que les dispositifs d'écoute et de communication envers les partenaires et les assurés.

CNP Assurances a démontré sa capacité de résistance à des risques de grande ampleur. Pour autant, dans un contexte de « sortie de crise » porteur d'incertitudes et de risques auxquels les Sociétés intervenant dans le secteur bancaire et assurantiel sont exposées, je continuerai à m'assurer que CNP Assurances conserve une approche rigoureuse et prudente dans le maintien de sa solidité et de sa flexibilité financière, ainsi que dans la gestion de ses placements.

Au cours de l'année 2010, il me paraît important que la Société poursuive la mise en place et l'analyse d'études prospectives et d'indicateurs pertinents pour suivre et mesurer les conséquences des évolutions de l'environnement économique et financier, afin de se garantir une grande réactivité face à un environnement volatil et incertain, porteur tant de menaces que d'opportunités.

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, je continuerai à veiller à ce que le renforcement permanent du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne reste au cœur des priorités de CNP Assurances.

2.6 Description des observations éventuelles des Commissaires aux comptes sur les déficiences majeures qu'ils auraient relevées dans le contrôle interne

Les Commissaires aux comptes ne m'ont pas fait part de déficience significative du contrôle interne, qu'ils auraient relevée dans le cadre de leurs travaux.

Edmond Alphandéry

Président du Conseil d'administration

2.2. GOUVERNANCE

2.2.1 Gouvernement d'entreprise

Un aspect majeur de la notion de gouvernement d'entreprise est la mise en œuvre de principes directeurs destinés à assurer le développement et le fonctionnement efficace de la Société et des différentes structures qui la composent.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances, composé de 18 administrateurs et de 3 censeurs, a fait le choix d'une dissociation des fonctions de Président et de celles de Directeur général. Il a procédé à la nomination de ce dernier parmi les administrateurs et a défini les décisions du Directeur général pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil est requise.

PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration présente, au travers de sa composition, une structuration conforme à l'actionnariat de la Société qui comprend notamment deux actionnaires majoritaires. La présence des actionnaires de référence, qui ont démontré leur pleine implication dans la définition de la stratégie du Groupe, constitue aux yeux de la Société, l'assurance de la prise en compte et de la préservation des intérêts de tous les actionnaires de CNP Assurances. Dans ce cadre, le Président du Conseil d'administration veille à une gouvernance harmonieuse au sein de cet actionnariat, ainsi qu'au bon fonctionnement des organes de la Société. À ce titre, il lui incombe en particulier d'organiser, de diriger les travaux du Conseil ainsi que d'assurer la coordination des travaux des différents comités spécialisés créés au sein de ce Conseil. Le Président du Conseil assume d'ailleurs la présidence du Comité stratégique et il est membre du Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration et en particulier, son Président sont soucieux de veiller à ce que l'équilibre de sa composition et de celle des comités spécialisés garantissent aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

La Société considère que la composition du Conseil respecte les principes essentiels mentionnés à l'article 6 du Code AFEP-MEDEF.

Confrontée à la poursuite de la crise financière et économique mondiale, l'un des comités spécialisés du Conseil d'administration, le Comité d'audit a joué en 2009 son rôle de vigie en procédant lors de chacune de ses réunions périodiques à l'étude du niveau d'exposition de la Société aux risques liés à la crise financière.

Dans le cadre de ses travaux, ce Comité a disposé tout au long de l'année écoulée, d'une actualisation de l'information fournie par la Direction générale, notamment sur les engagements financiers de CNP Assurances relatifs à l'ensemble de ses portefeuilles.

Au-delà de ce rôle essentiel d'observateur vigilant et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce qui impose désormais, par la voie légale, à toutes les entreprises d'assurances de mettre en place un Comité d'audit et en prévoit les attributions, le Comité d'audit de CNP Assurances exerce sa mission générale d'assistance auprès du Conseil d'administration de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'audit, dont le règlement intérieur a été actualisé le 23 février 2010, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il procède également à l'appréciation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Le Comité s'assure également de la coordination des efforts menés par l'Audit interne et l'Audit externe pour accomplir leurs missions.

Conformément aux bonnes pratiques formulées par l'Institut français des administrateurs (IFA), un processus d'autoévaluation du Comité d'audit a été lancé à la fin de l'exercice 2009 dans le cadre d'un exercice plus large qui concerne le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Cet exercice permettra de poursuivre la réponse à apporter au besoin des membres du Comité d'audit d'avoir à réexaminer régulièrement leur mission afin de faire face aux nouvelles contraintes, exigences et incertitudes susceptibles d'impacter les performances de l'Entreprise.

Créé le 10 juillet 2007 et complémentaire au Comité d'audit et au Comité des rémunérations et des nominations préexistants, le Comité stratégique a examiné les principaux dossiers et projets de développement nationaux et internationaux et a émis plusieurs recommandations s'inscrivant dans la défense du caractère prudent auquel est attachée CNP Assurances.

Ce mode de fonctionnement permet de donner aux administrateurs la visibilité nécessaire pour structurer les prises de décision collégiale et atteste du caractère adapté de l'organisation à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux en 2009 figurent également dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ EXÉCUTIF

À la suite de sa nomination, le Directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de la Société et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration, un Comité exécutif qui associe les quatre Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances.

Cette structure interne, qui se réunit en moyenne toutes les semaines, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences managériales et opérationnelles.

Le Comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, propose au Directeur général les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, qu'il considère, comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général mentionnée ci-dessus distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle d'une part, et les fonctions opérationnelles et exécutives, d'autre part.

Dans le cadre de cette organisation des pouvoirs et des compétences, le Directeur général a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le Conseil d'administration, à l'exception d'un certain nombre d'opérations, pour lesquelles toute décision fait l'objet d'un examen préalable du Conseil d'administration.

LES LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL FONT L'OBJET DE LA LISTE SUIVANTE :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 millions d'euros ;
- opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros par opération ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation.

En outre, annuellement et en dernier lieu le 23 février 2010, le Conseil d'administration donne au Directeur général les autorisations lui permettant de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros et son équivalent en toute autre

devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce ;

- procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1,5 milliard d'euros, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société ;
- enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a délégué au Directeur général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter du 25 mai 2011.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des mandataires sociaux (Président, Directeur général, administrateurs) sont détaillées dans le chapitre 2.4 « Rémunérations » du présent document de référence, conformément aux prescriptions de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les informations, qui concernent les Directeurs généraux adjoints, ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans une politique volontariste de transparence.

Dans le tableau qui suit et qui concerne les membres du Comité exécutif, les rémunérations du Directeur général, versées par CNP Assurances apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci faisant l'objet d'une information plus précise dans les tableaux relatifs aux « Rémunérations ».

Les rémunérations allouées par CNP Assurances aux Directeurs généraux adjoints, dans le cadre de leur contrat de travail, comprennent une rémunération fixe et variable, des avantages en nature constitués d'un véhicule de fonction, et pour l'un d'entre eux, de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (EPI, contrat collectif d'assurance souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise). Sont également ajoutées au total de ces rémunérations, pour l'un des Directeurs généraux adjoints, une somme versée sous forme de prime et pour deux d'entre eux, des indemnités de congés payés.

I TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

| Gilles Benoist, Directeur général | Rémunérations versées en 2008 (en €) | Rémunérations versées en 2009 (en €) |
|--|--|--|
| Rémunération fixe | 580 000,00 | 580 000,00 |
| Rémunération variable | 290 125,00 | 319 000,00 |
| Jetons de présence perçus de CNP Assurances | 34 200,00 | 34 200,00 |
| Divers (Indemnités congés payés, EPI, prime, véhicule de fonction) | 12 904,87 | 10 220,49 |
| TOTAL RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL | 917 229,87 | 943 420,49 |

| Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur général adjoint Antoine Lissowski, Directeur général adjoint Gérard Ménéroud, Directeur général adjoint Jean-Pierre Walbaum, Directeur général adjoint | Rémunérations versées en 2008 (en €) | Rémunérations versées en 2009 (en €) |
|--|--|--|
| Rémunération fixe globale des DGA | 1 191 367,56 | 1 191 367,56 |
| Rémunération variable globale des DGA | 710 874,00 | 715 161,00 |
| Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction) | 15 263,16 | 14 546,94 |
| Divers (Indemnités congés payés, EPI, prime) | 76 465,05 | 89 916,82 |
| TOTAL RÉMUNÉRATIONS DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS | 1 993 969,77 | 2 010 992,32 |
| Soit, une moyenne de rémunération par DGA | 498 492,44 | 502 748,08 |
| TOTAL RÉMUNÉRATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (DG + DGA) | 2 911 199,64 | 2 954 412,81 |
| Soit, une moyenne de rémunération par membre du Comité exécutif (DG + DGA) | 582 239,93 | 590 882,56 |

**DÉCLARATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS
D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS****Absence de condamnations pour fraude,
d'association à une faillite ou d'incrimination
et/ou sanction publique officielle**

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Aucun des membres du Conseil d'administration ni de la Direction générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et aucun administrateur ni membre de la Direction générale n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de

direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'administration ni de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec CNP Assurances ou l'une de ses filiales.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de Mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2.3.1. Organes d'administration et de Direction

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX*



Edmond ALPHANDÉRY

Né le 2 septembre 1943.

Diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, Agrégation d'économie politique.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Edmond Alphandéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris II jusqu'en 1993.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est Conseiller général (de 1976 à 2008), Vice-Président (1991) et Président du Conseil général du Maine et Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse Nationale de Prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la Présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Économie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Électricité de France.

Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphandéry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 501 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), *administrateur.*
- CNP UniCredit Vita (société de droit italien ex-CNP Capitalia Vita), *administrateur.*

Autres fonctions et mandats

- Calyon (SA), *membre du Conseil d'administration.*
- GDF Suez (SA) (ex-Suez), *membre du Conseil d'administration, Président du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable.*
- Icade (SA), *membre du Conseil d'administration.*
- Nomura Securities, *membre de l'« European Advisory Panel » depuis 2009.*
- Centre des Professions Financières, *Président depuis 2003.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. ALPHANDÉRY N'EST PLUS TITULAIRE

- Lehman Brothers, *membre de l'« European Advisory Board » (fin de mandat : septembre 2008).*
- Société des Éditions de Presse « Affiches Parisiennes » (SA), *membre du Conseil d'administration (fin de mandat : août 2005).*

* Il est précisé qu'il n'existe pas de liens familiaux entre ces personnes.



Gilles BENOIST

Né le 12 décembre 1946.

Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du Directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts avant de devenir Directeur des Services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des Ressources humaines du groupe Caisse des dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 2 741 actions CNP Assurances et de 84 parts de FCPE CNP.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex-CNP Capitalia Vita), *administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations.*
- CNP Caution (SA), *représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration.*
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), *administrateur.*
- CNP Immobilier (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Compagnie immobilière de la CNP-CIMO (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- 83 Avenue Bosquet (SAS), *représentant de CNP Assurances, Présidente.*
- Îlot a5b (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Issy Desmoulins (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Le Sextant (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Pyramides 1 (SAS), *représentant de CNP Assurances, Présidente.*
- Rueil Newton (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*

- Sino French Life Insurance (société de droit chinois), *administrateur.*
- Société Civile du 136 Rue de Rennes (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Société Civile Immobilière l'Amiral (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Société Civile Immobilière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Société Civile Immobilière Montagne de la Fage (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Société Civile Immobilière Parvis Belvédère (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Société Foncière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- Société Immobilière de Construction et d'Acquisition de la CNP – Sicac (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*
- SPIFIC (SAS), *représentant de CNP Assurances, Présidente.*
- Vendôme Europe (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante.*

Autres fonctions et mandats

- Caisse des dépôts, *membre du Comité de direction Groupe (depuis 2003).*
- Compagnie Internationale André Trigano (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur, Président du Comité des comptes, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.*
- Fédération Française des Sociétés Anonymes d'Assurance (FFSAA), *Président.*
- Suez Environnement Company (SA), *administrateur et membre du Comité stratégique.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. BENOIST N'EST PLUS TITULAIRE

- CDC Ixis (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Gimar Finance (SCA), *représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin de mandat : 27.04.2005).*



Augustin de ROMANET

Né le 2 avril 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société et de son Comité stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 100 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur général*.
- Accor (SA), *administrateur et membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et des rémunérations (mai 2007 à février 2009)*.
- CDC Entreprises (SAS), *administrateur*.
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur, membre du Comité stratégique et membre du Comité des rémunérations et des nominations*.

- Fonds de réserve des retraites – FRR (établissement public à caractère administratif), *Président du Directoire*.
- Fonds stratégique d'investissement - FSI (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- FSI-PME Portefeuille (SAS), *administrateur*.
- Icade (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur*.
- Société Nationale Immobilière - SNI (SAEM), *Président du Conseil de surveillance*.
- Veolia Environnement (SA), *administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS DE 2004 À 2008 DONT M. DE ROMANET N'EST PLUS TITULAIRE

- Icade (ex-Icade EMGP), *représentant permanent de la CDC, administrateur (avril à novembre 2007)*.
- Crédit Agricole (SA), *Directeur adjoint Finances et Stratégie et membre du Comité exécutif du Groupe (octobre 2006 - mars 2007)*.
- Présidence de la République, *Secrétaire général adjoint (2005-2006)*.
- Cabinet du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, *Directeur adjoint du (2004-2005)*.



Jérôme GALLOT

Né le 25 octobre 1959.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CDC Entreprises, 137 rue de l'Université, 75007 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Jérôme Gallot a été nommé administrateur de CNP Assurances par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 212 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- CDC Entreprises, *Président*.
- Avenir Entreprises (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- CDC Entreprises Elan PME (SAS), *Président*.
- Caisse des dépôts et consignations, *membre du Comité direction Groupe*.
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), *administrateur*.
- Consolidation et développement gestion (SAS), *Président*.
- FSI-PME Portefeuille (SAS), *Président*.

- Icade (SA), *administrateur*.

Autres mandats et fonctions

- Nexans (SA), *administrateur*.
- NRJ Group (SA), *censeur*.
- Oseo (EPIC), *censeur*.
- Plastic Omnium (SA), *administrateur*.
- Schneider Electric (SA), *membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004-2005)*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. GALLOT N'EST PLUS TITULAIRE

- Compagnie Nationale du Rhône (CNR) (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 01.09.2007)*.
- Austral (SICAV), *Président (fin de mandat : 2006)*.
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 20.07.2006)*.
- Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois), *administrateur (fin de mandat : 2006)*.



Pierre HÉRIAUD

Né le 23 août 1936.

École supérieure d'ingénieur d'agriculture d'Angers.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 60 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant 3 législatures et Président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 22 avril 2008 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Étienne

Bertier pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Hériaud est administrateur de l'Association Groupe ESA (École supérieure d'agriculture) d'Angers, après en avoir été le Vice-Président jusqu'en 2009.



André Laurent MICHELSON

Né le 10 février 1955.

HEC, Maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, Direction des Fonds d'épargne, 72 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 74 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, M. André Laurent Michelson est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des dépôts.



Alain QUINET

Né le 11 septembre 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Alain Quinet a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur des Finances et de la Stratégie du groupe Caisse des dépôts, membre des Comités de direction de la Caisse des dépôts et du Groupe.*
- Accor (SA), *membre du Conseil d'administration, membre du Comité d'audit.*
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), *Président-Directeur général, administrateur (fin de mandat : 21.12.2009).*
- CDC Infrastructure (SA), *Président du Conseil d'administration, administrateur.*
- CDC International (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts, membre du Conseil d'administration.*
- Compagnie des Alpes (SA), *administrateur (auparavant membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19.03.2009), membre du Comité de la stratégie et du Comité des nominations et des rémunérations.*

- Compagnie Nationale du Rhône (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts, membre du Conseil de surveillance.*
- Dexia SA (Société de droit belge), *membre du Conseil d'administration (fin de mandat : novembre 2009).*
- Eiffage (SA), *membre du Conseil d'administration, membre du Comité des nominations et rémunérations.*
- Financière Transdev (SA), *Président-Directeur général, administrateur.*
- Fonds stratégique d'investissement - FSI (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts, membre du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des risques, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations.*
- Icade (SA), *membre du Conseil d'administration, membre du Comité stratégie et investissements.*
- Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA), *membre du Conseil d'administration.*
- Transdev (SA), *représentant permanent de Financière Transdev, membre du Conseil d'administration.*

PRINCIPAUX MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. QUINET N'EST PLUS TITULAIRE

- Réseau Ferré de France (EPIC), *membre du Conseil d'administration (fin de mandat : 31.03.2008).*
- Électricité Réseau Distribution France (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 31.03.2008).*



Franck SILVENT

Né le 1^{er} août 1972.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier, 92772 Boulogne Billancourt.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Compagnie des Alpes (SA), *Directeur général délégué, Directeur Finances, Stratégie et Services supports.*
- Belpark BV (société de droit belge), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 20.01.2009).*
- Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS), *Président.*
- Compagnie des Alpes – Financement (CDA-FI) (SNC), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérante.*
- Compagnie du Mont-Blanc – CMB (SA), *administrateur.*
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS), *Président.*
- Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) (SAS), *Président (fin de mandat : 26.01.2009).*
- Domaine Skiable de Flaine – DSF (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009).*
- Domaine Skiable du Giffre – DSG (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009).*
- Grévin et Compagnie (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur.*
- Musée Grévin (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (depuis le 29.06.2006, auparavant Président du Conseil d'administration).*
- Premier Financial Services – PFS (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : 20.01.2009).*
- Safari Africain de Port Saint Père (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 27.01.2009).*
- SwissAlp, *administrateur.*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. SILVENT N'EST PLUS TITULAIRE

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 19.07.2006).*
- CDC DIGMBH, *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 23.12.2004).*
- CDC Holding Finance (SA), *représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur général.*
- CDC Ixis Asset Management Holding (SA), *membre du Conseil de surveillance du 01.03.2004 au 23.12.2004.*
- CDC Ixis Investor Services, *administrateur (fin de mandat : 12.01.2005).*
- CDC Ixis Italia Holding, *représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance du 28.03.2003 au 28.07.2004.*
- CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises Capital Investissement) (SA), *administrateur du 03.03.2004 au 23.12.2004.*
- Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (CDA-DS) (SAS), *Président du Comité de surveillance (fin de mandat : 31.07.2008).*
- Financière Lille, *Président du Conseil d'administration du 04.07.2003 au 23.12.2004.*
- Galaxy Fund Management, *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 01.03.2004).*
- Groupe Caisse des dépôts, *Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie : de 2002 à 2005.*
- Part'com, *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : juin 2004).*
- Sicav « Liberté et Solidarité », *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 01.03.2004).*
- Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA), *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 10.03.2005).*
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), *membre du Conseil de surveillance ; Président du Comité d'audit (fin de mandat : 10.06.2006).*
- Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA)), *membre du Conseil de surveillance du 15.10.2003 au 23.12.2004.*
- Transdev (SA), *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 23.12.2004).*
- Xange Capital (SA), *représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 23.12.2004).*



Jean-Paul BAILLY

Né le 29 novembre 1946.

École polytechnique, Master of Science in Management.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (EPIC), *Président du Conseil d'administration.*
- Accor (SA), *administrateur (depuis le 13.05.2009).*
- GDF Suez, *représentant de l'État, administrateur et membre du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable.*
- Geopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*
- La Banque Postale (SA), *Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination-rémunération.*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du Conseil de surveillance.*

- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*
- SF 12 (SAS), *représentant permanent de La Poste, Président.*
- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*
- Sopassure (SA), *administrateur.*
- Systar (SA), *administrateur.*
- Xelian (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. BAILLY N'EST PLUS TITULAIRE

- Etiposte (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat : 2005).*
- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), *représentant permanent de La Poste, membre (fin de mandat : 2006).*
- S F 2 (SA), *représentant permanent de La Banque Postale, administrateur (fin de mandat : 11.04.2008).*



François PÉROL

Né le 6 novembre 1963.

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration. Adresse professionnelle :

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

François Pérol a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013).

M. Pérol est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *Président du Directoire.*
- Banques Populaires Participations (SA), *Directeur général et administrateur.*
- BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires), *Directeur général (fin de mandat : 31.07.2009).*
- Caisse d'Épargne Participations (SA), *Directeur général et administrateur.*

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), *Président du Directoire (fin de mandat : 31.07.2009).*
- CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier), *administrateur.*
- Fédération Bancaire Française, *Vice-Président du Comité exécutif.*
- Financière Océor, *Président du Conseil d'administration.*
- Foncia Groupe (SA), *Président du Conseil de surveillance.*
- Natixis, *Président du Conseil d'administration.*
- Sopassure, *administrateur.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. PÉROL N'EST PLUS TITULAIRE

- Présidence de la République, *Secrétaire général adjoint (2007/2008).*
- Rothschild & Cie, *associé gérant (2005/2006).*

**Marc-André FEFFER**

Né le 22 décembre 1949.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Marc-André Feffer est titulaire au 31 décembre 2009 de 100 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (EPIC), *Directeur général délégué – Chargé de la Stratégie et du Développement, des Affaires internationales et juridiques et de la Régulation.*
- Geopost (SA), *administrateur.*

- GeoPost Intercontinental (SAS), *membre du Comité de surveillance.*
- Hypios (SAS), *membre du Comité d'administration.*
- La Banque Postale (SA), *Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique.*
- Poste Immo (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Sopassure (SA), *administrateur, auparavant Président-Directeur général (jusqu'au 28.03.2009).*
- Xange Capital (SA), *Président du Conseil de surveillance.*
- Xelian (SA), *censeur.*

**Alain LEMAIRE**

Né le 5 mars 1950.

École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

Alain Lemaire a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Nicolas Mérimondol, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Lemaire est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances et de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *membre du Directoire, Directeur général (réseau Caisses d'Épargne).*
- ANF (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Banca Carige (société de droit italien), *administrateur.*
- Banque Palatine (SA), *Président du Conseil de surveillance.*
- Banque Privée 1818 (ex-La compagnie 1818- Banque Privée) (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Caisse d'Épargne Garanties Entreprises (GIE), *représentant permanent de BPCE, membre du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance).*
- Caisses d'Épargne Participations (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur.*
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *membre du Directoire, Directeur général (fin de mandat : 31.07.2009).*
- Crédit Foncier de France (SA), *administrateur (auparavant Président du Conseil d'administration).*
- Ecureuil Vie Développement, *administrateur.*
- Erilia (SA), *administrateur.*
- Erixel (SAS), *Président du Conseil d'administration.*
- FLCP (SAS), *Président du Comité de surveillance.*
- GCE Capital (SAS), *Président du Conseil de surveillance.*
- GCE Domaines (SA), *administrateur.*
- GCE Fidélisation, *Président.*
- Natixis (SA), *administrateur (auparavant représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance).*
- Natixis Asset Management (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Natixis Epargne Financière (SA), *administrateur.*
- Natixis Epargne Financière Gestion (SA), *administrateur.*
- Nexity (SA), *administrateur.*
- Socfim (SA), *Président du Conseil de surveillance.*

- Sopassure (SA), *administrateur.*
- Yunus Movie Project Partners (SAS), *censeur.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. LEMAIRE N'EST PLUS TITULAIRE

- Arpège (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 28.10.2008).*
- Banque de La Réunion (SA), *représentant permanent de la CEPAC, administrateur (fin de mandat : 2008).*
- Banque des Antilles Françaises (SA), *représentant permanent de la CEPAC, administrateur (fin de mandat : 2008).*
- Business Services (GIE), *représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2008).*
- Caisse d'Épargne de Provence-Alpes-Corse – CEPAC (SA), *Président du Directoire (fin de mandat : 2008).*
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (fin de mandat : 19.10.2008).*
- Ecureuil Gestion (SA), *Vice-Président du Conseil de surveillance, membre du Comité de rémunération (fin de mandat : 30.06.2008).*
- Ecureuil Gestion FCP (SA), *Vice-Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 30.06.2008).*
- Ecureuil Vie (SA), *administrateur.*
- Financière Océor (SA), *représentant permanent de la CEPAC, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2008).*
- Holassure (SA), *représentant permanent de la CEPAC, administrateur.*
- I. Sélection (SA), *représentant permanent de GCE I, membre du Conseil de surveillance.*
- La Chaîne Marseille – LCM (SA), *représentant permanent de la CEPAC, administrateur (fin de mandat : 2008).*
- Marseille Aménagement (SAEM), *administrateur (fin de mandat : 2008).*
- Proxipaca Finance (SAS), *membre du Conseil de direction (fin de mandat : 2008).*
- SCF Py & Rotja (société civile forestière), *gérant (fin de mandat : 2008).*
- Viveris (SAS), *Président du Conseil de direction (fin de mandat : 2008).*
- Viveris Management (SAS), *Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2008).*



Patrick WERNER

Né le 24 mars 1950.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de janvier 1999, Patrick Werner a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), *Président du Directoire*.
- La Poste, *Directeur général délégué – Directeur des Activités financières*.
- AFPEN (association), *représentant de La Banque Postale, administrateur*.
- BMS Développement (SAS), *Président*.
- BMS Exploitation (SAS), *Président*.
- CRSF Dom (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérante*.
- CRSF Métropole (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérante*.
- Europay France (SAS), *administrateur (fin de mandat : 12.05.2009)*.
- Fonds de Garantie des Dépôts, *membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit*.
- La Banque Postale Asset Management (SA), *Président du Conseil de surveillance*.
- La Banque Postale Assurances Iard (ex-Fédération-SF2), *Président du Conseil de surveillance du 14.09.2009 au 10.12.2009, Président du Conseil d'administration depuis le 10.12.2009*.

- La Banque Postale Financement (SA), *Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 24.04.2009)*.
- La Banque Postale Gestion Privée (SA), *Président du Conseil de surveillance*.
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- Oddo et Cie (SCA), *membre du Conseil de surveillance (depuis le 23.09.2009)*.
- Poste Immo (SA), *administrateur (fin de mandat : 23.04.2009)*.
- SF2 (SA), *Président-Directeur général*.
- SFPMEI (SAS), *Président*.
- Société Financière de Paiements (SAS), *Président du Comité de surveillance*.
- Sopassure (SA), *représentant permanent de SF2, administrateur*.
- Xange Private Equity (SA), *Président du Conseil de surveillance*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. WERNER N'EST PLUS TITULAIRE

- Efiposte (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 16.12.2005)*.
- Issy SF2 4 (SA), *Président du Conseil de surveillance*.
- LBPAM Actions Indice Euro (SICAV), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28.01.2008)*.
- LBPAM Actions Indice France (SICAV), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 28.01.2008)*.
- LBPAM Obli Court Terme (SICAV), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 10.03.2008)*.



Ramon FERNANDEZ

Né le 25 juin 1967.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : DGTPE, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Nommé représentant de l'État au Conseil d'administration de CNP Assurances par arrêté ministériel du 30 avril 2009.

L'État a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

MANDATS ET FONCTIONS

- Direction Générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE), *Directeur général*.

- BPCE (SA), *représentant de l'État, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des rémunérations et des nominations*.

- Caisse des dépôts et consignations, *membre de la Commission de surveillance, membre du Comité d'examen des comptes et des risques ainsi que du Comité des fonds d'épargne*.

- Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), *commissaire du gouvernement*.

- GDF Suez (SA), *représentant de l'État, administrateur*.



Philippe BAUMLIN

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie « gestion d'entreprise ».

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Délégué Régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 99 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- FCPE « Actions CNP », *Président du Conseil de surveillance*.
- UGRC (Union Générale de Retraite des Cadres), *administrateur (depuis le 18.11.2009)*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. BAUMLIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Norpierre 2 (SCPI), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)*.



Antonio BORGÈS

Né le 18 novembre 1949.

Adresse professionnelle : HFSB 2^e étage, 167 Fleet Street, London EC4A 2EA

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 juin 2002, Antonio Borgès a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Borgès est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 54 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- The Hedge Fund Standards Board Ltd (HFSB), *Chairman*.
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), *administrateur*.

- *European Corporate Governance Institute (ECGI) (Association), Président*.

- Heidrick and Struggles (USA), *administrateur*.

- Jeronimo Martins (société de droit portugais), *administrateur*.

- Scor (SE), *administrateur*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. BORGÈS N'EST PLUS TITULAIRE

- Goldman Sachs International, *Vice-Président Managing Director (fin de mandat : avril 2008)*.

- Scor Vie (SA) (devenue Scor Global Life SE en 2007), *administrateur (fin de mandat : 2007)*.

- Sonaecom, *administrateur*.



Henri PROGLIO

Né le 29 juin 1949.

HEC

Adresse professionnelle : EDF, 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005, Henri Proglío a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Proglío est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2009 de 100 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- EDF (SA), *Président-Directeur général (depuis le 25.11.2009, auparavant administrateur).*
- Veolia Environnement (SA), *(depuis le 27.11.2009, Président du Conseil d'administration, auparavant Président-Directeur général).*
- Comité de l'énergie atomique, *membre (depuis le 25.11.2009).*
- Dalkia (SAS), *membre des Conseils de surveillance A et B.*
- Dassault Aviation (SA), *administrateur.*
- Natixis (SA), *administrateur (depuis le 30.04.2009, auparavant membre du Conseil de surveillance jusqu'au 30.04.2009).*
- Veolia Eau (SCA), *membre du Conseil de surveillance (depuis le 30.12.2009, auparavant gérant non associé jusqu'au 27.11.2009).*
- Veolia Env. North America Operations (USA), *administrateur/Director.*
- Veolia Propreté (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Veolia Transport (SA), *Président du Conseil d'administration.*

MANDATS ÉCHUS AU COURS DE L'ANNÉE 2009

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *censeur (fin de mandat : 31.07.2009).*
- Campus Veolia Environnement (SAS), *Président (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Dalkia France (SCA), *membre et Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Dalkia International (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009).*
- EOLFI (SA), *Président du Conseil de surveillance (du 06.04.2009 au 27.11.2009).*
- Largardère (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 16.11.2009).*
- SARP Industries (SA), *administrateur (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Siram (Italie), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Société des Eaux de Marseille (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009).*

- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Veolia Env. Serv. UK (Royaume-Uni), *administrateur/Director (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Veolia Transport Australasia (ex-Veolia Transport Australia) (Australie), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Veolia Transport Northern Europe (Suède), *administrateur/Director (fin de mandat : 02.09.2009).*
- Veolia Water (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 27.11.2009).*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. PROGLIO N'EST PLUS TITULAIRE

- B 1998 SL (Espagne), *administrateur (fin de mandat : février 2004).*
- Casino Guichard-Perrachon (SA), *administrateur (fin de mandat : 09.06.2008).*
- CEO (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004).*
- CFSP (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004).*
- Comgen Australia, *administrateur (fin de mandat : février 2005).*
- Connex Leasing (Royaume-Uni), *administrateur (fin de mandat : avril 2004).*
- Connex Transport AB (Suède), *administrateur (fin de mandat : octobre 2004).*
- Connex Transport UK (Royaume-Uni), *administrateur (fin de mandat : avril 2004).*
- EDF International (SA), *administrateur (fin de mandat : juin 2004).*
- Elicor (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29.03.2007).*
- FCC (Espagne), *administrateur (fin de mandat : septembre 2004).*
- Onyx UK Holding (Royaume Uni), *administrateur (fin de mandat : février 2005).*
- SAFISE (SA), *administrateur (fin de mandat : décembre 2004).*
- SARP (SA), *administrateur (fin de mandat : octobre 2006).*
- Société des Eaux de Melun (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : juin 2004).*
- Thales (SA), *administrateur (fin de mandat : 12.02.2007).*
- Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), *administrateur (fin de mandat : 19.07.2007).*
- Wasco (ex US Filter, États-Unis), *administrateur (fin de mandat : septembre 2004).*

**Jacques HORNEZ**

Né le 19 juillet 1950.

Adresse professionnelle : MGEN, 3 square Max Hymans, 75015 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 53 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- MGEN, *administrateur et Vice-Président depuis le 07.07.2009.*
- Arts et Vie (Association), *administrateur.*
- Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à Conseil d'administration), *administrateur.*
- Conseil national du Crédit Coopératif, *administrateur.*
- EGAMO (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Fructipierre (ex-Parnasse Immo) (SCPI), *représentant permanent au Conseil de surveillance.*
- GAIA, *Président du Conseil de surveillance.*
- MGEN Action Sanitaire et Sociale, *administrateur.*
- MGEN Centres de santé, *administrateur.*
- MGEN Filia, *administrateur.*

- MGEN Union, *administrateur.*
- MGEN Vie, *administrateur.*
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), *administrateur.*
- Parnasse MAIF (SA), *administrateur.*
- Philgen (SCI), *Cogérant.*
- SFG (Système Fédéral de garantie), *Premier Vice-Président.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. HORNEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- CCOMCEN (GIE), *administrateur (fin de mandat : 2008).*
- Filia MAIF (SA), *censeur (fin de mandat : 2007).*
- MGEN, *Trésorier général.*
- MMC Titrisation (SICAV), *administrateur (fin de mandat : septembre 2007).*
- Multi Gestion EGAMO (SICAV), *Président.*
- Natexis Convertibles Europe (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008).*
- Norden (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008).*
- Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF), *administrateur.*
- Valorg (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2004).*

**Jean-Louis de MOURGUES**

Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de Droit Public, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Allianz, 87 rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 53 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Allianz (ex-AGF) (SA), *conseiller auprès de la Direction générale.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. DE MOURGUES N'EST PLUS TITULAIRE

- AG2R, *délégué général (fin de mandat : 2007).*
- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), *Président du Conseil de surveillance.*
- Arial Assurance (SA), *Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007).*
- La Mondiale (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 20.02.2008).*
- La Mondiale Participation (SA), *administrateur.*
- Natexis obli première (SICAV), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : septembre 2008).*



Paul LE BIHAN

Né le 20 janvier 1955.

École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA).

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

Paul Le Bihan a été nommé censeur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Bernard Comolet, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2009 de 50 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *Directeur Pôle Assurance (Réseau Caisse d'Épargne).*
- GCE Assurances (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Banque FIDUCIAL, *représentant permanent de CE Participations, membre du Conseil de surveillance.*
- CEMM, *membre du Conseil d'administration.*
- Crédit Logement, *représentant permanent de BPCE, administrateur.*
- DV Holding, *représentant permanent de BPCE, membre du Conseil de surveillance.*
- Ecureuil Vie Développement (SA), *administrateur.*
- Foncier Assurance (SASU), *Président du Conseil d'administration.*
- GCE Courtage, *Président du Conseil d'administration.*
- GCE Mobiliz (GIE), *représentant permanent de BPCE, administrateur.*

- GCE Assurances Production Services (SAS), *membre du Conseil de surveillance.*
- Holassure (SAS), *Président.*
- Natixis Epargne Financière (SA), *membre du Conseil d'administration.*
- Partenariat CEMM (GIE), *représentant permanent de BPCE, administrateur unique et membre du Comité de partenariat.*
- SERENA, *Vice-Président du Conseil de surveillance.*
- SOCRAM Banque, *représentant permanent de CE Participations, administrateur.*
- Sopassure (SA), *Président-Directeur général, auparavant administrateur (jusqu'au 28.03.2009).*
- Surassur, *Président du Conseil d'administration.*

PRINCIPAUX MANDATS OCCUPÉS DE 2004 À 2008 DONT M. LE BIHAN N'EST PLUS TITULAIRE

- CEGEC (GIE), *représentant de Natixis Garanties, administrateur.*
- Fondation Belem, *Président du Conseil d'administration.*
- GCE Newtech, *membre du Conseil de surveillance.*
- Muracef (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Natixis Garanties, *Président du Conseil de surveillance.*



NOMINATION SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Tommaso PADOA-SCHIOPPA

Né le 23 juillet 1940.

Diplômé de l'Université Luigi Bocconi (Milan, 1966), titulaire d'un Master en Science du Massachusetts Institute of Technology

Adresse professionnelle : Promontory Financial Group France SAS, 27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris

Titulaire de 50 actions CNP Assurances.

M. Tommaso Padoa-Schioppa est Président de Notre Europe, Président de Promontory Financial Group depuis juin 2009.

M. Padoa Schioppa a été Ministre de l'Économie et des Finances entre 2006 et 2008 et membre du Directoire de la Banca d'Italia de 1984 à 1997.

Précédemment, M. Padoa-Schioppa fut, entre autres fonctions, membre du Directoire de la Banque Centrale européenne (1998-2005), Président de la Fondation IASC - International Accounting Standard Committee

(2005-2006) et Président du Comité directeur du Fonds monétaire international (FMI).

Il a été également Directeur général pour l'Économie et les Affaires Financières de la Commission des Communautés Européennes et a ainsi joué un rôle déterminant dans la création de l'euro, et fut Président de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa.

Il assure également la présidence du Comité d'audit de CNP Assurances.

2.4. RÉMUNÉRATIONS

2.4.1. Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances

CNP Assurances se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

TABLEAU 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMÉES EN EUROS)

| Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration | 2008 | 2009 |
|--|--|--|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>) | 454 619 | 450 243 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>) | Aucune option attribuée | Aucune option attribuée |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>) | Aucune action de performance attribuée | Aucune action de performance attribuée |
| TOTAL | 454 619 | 450 243 |

| Gilles Benoist, Directeur général | 2008 | 2009 |
|--|--|--|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>) | 1 027 943 | 1 026 823 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>) | Aucune option attribuée | Aucune option attribuée |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>) | Aucune action de performance attribuée | Aucune action de performance attribuée |
| TOTAL | 1 027 943 | 1 026 823 |

TABLEAU 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
 (EXPRIMÉES EN EUROS)

| Edmond Alphanéry, Président du Conseil d'administration | 2008 | | 2009 | |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|-------------------------------|
| | Dues ⁽¹⁾ | Versées ⁽²⁾ | Dues ⁽¹⁾ | Versées ⁽²⁾ |
| Rémunération fixe | 379 992 | 379 992 | 379 996 | 379 996 |
| Rémunération variable | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Rémunération exceptionnelle | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Jetons de présence | 74 627 | 73 877 | 70 247 | 81 897 ⁽³⁾ |
| Avantages en nature | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun |
| TOTAL | 454 619 | 453 869 | 450 243 | 461 893 ⁽³⁾ |

| Gilles Benoist, Directeur général | 2008 | | 2009 | |
|--------------------------------------|---|--|--|---|
| | Dues ⁽¹⁾ | Versées ⁽²⁾ | Dues ⁽¹⁾ | Versées ⁽²⁾ |
| Rémunération fixe | 580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social) | 580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social) | 580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social) | 580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social) |
| Rémunération variable | 319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2008) | 290 125 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 81 125 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2007) | 319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2009) | 319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social relatif à l'exercice 2008) |
| Rémunération exceptionnelle | 11 279 | 11 279 | 4 538 | 4 538 |
| Jetons de présence | 116 038 | 88 175 | 117 602 | 137 132 ⁽³⁾ |
| Avantages en nature | 1 626 | 1 626 | 5 683 | 5 683 |
| TOTAL | 1 027 943 | 971 205 | 1 026 823 | 1 046 353 ⁽³⁾ |

(1) Les colonnes « Dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement.

(2) Les colonnes « Versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

(3) Certaines sociétés effectuent le versement des jetons de présence dus au titre de l'année N en N+1 alors que d'autres anticipent en année N le versement des jetons dus au titre de l'année N. Ce décalage dans le versement par rapport à l'exercice de référence explique la différence entre le montant dû et le montant versé, ce dernier pouvant parfois être légèrement plus élevé.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry**JETONS DE PRÉSENCE****2008**

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2008 correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :

- de CNP Assurances (53 250 € dont 25 100 € versés en 2008 au titre du premier semestre 2008 et 28 150 € versés en 2009 au titre du second semestre 2008) ;
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €).

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2008 correspondent aux sommes perçues, en provenance :

- de CNP Assurances (52 500 € dont 27 400 € au titre de l'exercice 2007 et 25 100 € au titre du premier semestre 2008) ;
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €) et CNP UniCredit Vita (5 781 €).

2009

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (70 247 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :

- de CNP Assurances (41 850 € dont 24 350 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 17 500 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010) ;
- des filiales Caixa Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (10 000 €).

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (81 897 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :

- de CNP Assurances (52 500 € dont 28 150 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 24 350 € au titre du premier semestre 2009) ;
- des filiales Caixa Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (11 000 €).

AVANTAGES EN NATURE

Le Président dispose, dans le cadre de ses fonctions, d'un véhicule de société.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Benoist**RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE**

Le Directeur général perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 % à 80 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration détermine la part variable de la rémunération du Directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux Directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est

plafonnée à 56 % de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 2 critères relatifs à l'évolution de la productivité (critère relatif au ratio des coûts d'exploitation sur PNA) et à la variation du résultat récurrent ;

- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24 % de la part fixe, sont proposés au Comité des rémunérations par le Président du Conseil d'administration.

RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Le Directeur général a perçu en 2008 et 2009 une indemnité de congés payés respectivement de 11 278,87 € et 4 537,65 €.

JETONS DE PRÉSENCE**2008**

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2008 correspondent aux montants attribués sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (38 000 € dont 19 000 € versés en 2008 au titre du premier semestre 2008 et 19 000 € versés en 2009 au titre du second semestre 2008) ;
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €), CNP UniCredit Vita (5 781 €) et des sociétés Dexia (40 495 €) et Suez Environnement Cie (16 116 €)

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2008 correspondent aux montants perçus, en provenance :

- de CNP Assurances (34 200 € dont 15 200 € au titre de l'exercice 2007 et 19 000 € au titre du premier semestre 2008) ;
- des filiales Caixa Seguros (15 596 €), CNP UniCredit Vita (5 781 €) et de la société Dexia (32 598 €)

2009

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (117 602 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (26 600 € dont 15 200 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 11 400 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010) ;
- des filiales Caixa Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) et des sociétés Dexia (29 815 €) et Suez Environnement Cie (35 110 €)

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (137 132 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :

- de CNP Assurances (34 200 € dont 19 000 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 15 200 € au titre du premier semestre 2009) ;
- des filiales Caixa Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) et des sociétés Dexia (43 134 €) et Suez Environnement Cie (33 721 €)

AVANTAGES EN NATURE

Le Directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise). Cet abondement a représenté 1 626,48 € en 2008

et 1 642,68 € en 2009. Depuis 2009, il bénéficie également d'un véhicule de fonction (4 040,16 €).

S'agissant de la rémunération due et versée en 2008 apparaissant dans les tableaux 1 et 2 du document de référence relatif à l'exercice 2008, il y a lieu de signaler que le paiement d'une l'indemnité de congés payés n'avait pas été mentionnée.

TABLEAU 3 – DÉTAIL DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS

| Membres du Conseil d'administration | Jetons versés en 2008 (en €) | | Jetons versés en 2009 (en €) | | Bénéficiaire |
|-------------------------------------|------------------------------|---|---|---|---------------|
| | Au titre de l'exercice 2007 | Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2008 | Au titre du 2 nd semestre 2008 | Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2009 | |
| Edmond Alphanodéry * | 27 400 | 25 100 | 28 150 | 24 350 | L'intéressé |
| Gilles Benoist | 15 200 | 19 000 | 19 000 | 15 200 | L'intéressé |
| Marc-André Feffer (Sopassure) * | 36 500 | 22 050 | 18 250 | 21 300 | Sopassure |
| Jean-Paul Bailly * | 30 450 | 14 450 | 13 700 | 6 850 | Sopassure |
| Patrick Werner* | 39 550 | 25 100 | 18 250 | 21 300 | Sopassure |
| Charles Milhaud * | 20 550 | 7 600 | 3 050 | – | Sopassure |
| Bernard Comolet * | – | – | 3 800 | 3 800 | Sopassure |
| François Pérol * | – | – | – | – | Sopassure |
| Nicolas Mérindol * | 41 850 | 28 150 | 21 300 | – | Sopassure |
| Alain Lemaire * | – | – | 3 800 | 6 850 | Sopassure |
| Augustin de Romanet (CDC) * | 51 750 | 17 500 | 25 100 | 9 900 | CDC |
| Étienne Bertier | 11 400 | – | – | – | CDC |
| Dominique Marcel * | 42 600 | 21 300 | – | – | CDC |
| Alain Quinet * | – | – | 7 600 | 14 450 | CDC |
| Jérôme Gallot | 30 400 | 19 000 | 19 000 | 11 400 | CDC |
| André Laurent Michelson | 30 400 | 7 600 | 7 600 | 3 800 | CDC |
| Franck Silvent * | 22 800 | 7 600 | 11 400 | 10 650 | CDC |
| Xavier Musca (l'État) | 19 000 | 3 800 | – | – | Trésor public |
| Ramon Fernandez (l'État) | – | – | – | 3 800 | Trésor public |
| Pierre Hériaud | 3 800 | 15 200 | 19 000 | 11 400 | L'intéressé |
| Henri Proglio * | 28 150 | 14 450 | 20 550 | 13 700 | L'intéressé |
| Alexandre Lamfalussy * | 44 900 | 27 400 | 31 200 | 19 800 | L'intéressé |
| Tommaso Padoa-schioppa * | – | – | – | 3 800 | L'intéressé |
| Antonio Borgès * | 33 450 | 25 100 | 13 700 | 17 500 | L'intéressé |
| Philippe Baumlin ⁽¹⁾ | 30 400 | 19 000 | 19 000 | 15 200 | L'intéressé |
| Jacques Hornez | 22 800 | – | – | – | MGEN |
| Jacques Hornez (censeur) | – | 11 400 | 15 200 | 3 800 | MGEN |
| Bernard Comolet (censeur) | 26 600 | 19 000 | 15 200 | – | L'intéressé |
| Paul Le Bihan (censeur) | – | – | – | 15 200 | L'intéressé |
| Jean-Louis de Mourgues (censeur) | 26 600 | 19 000 | 19 000 | 15 200 | L'intéressé |
| TOTAL | 636 550 | 368 800 | 352 850 | 269 250 | |

* administrateur également membre d'un comité spécialisé.

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 €, votée par l'Assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), le Conseil d'administration, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2009, selon les modalités suivantes : le montant unitaire des jetons de présence pour chaque participation effective à une réunion du Conseil a été fixé par le Conseil d'administration à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit et Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance.

Ces montants sont nets de retenue à la source s'agissant des administrateurs non-résidents fiscaux en France.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy puis à M. Tommaso Padoa-Schioppa, en tant que membre de ce comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit.

À compter de l'exercice 2008, conformément à une décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

TABLEAU 4 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

| Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative) | N° et date du plan | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
|--|--------------------|--|---|---|-----------------|--------------------|
| Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Aucune | Sans objet | Sans objet |

TABLEAU 5 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

| Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice | Année d'attribution |
|--|--------------------|---|-----------------|---------------------|
| Aucune | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |

TABLEAU 6 *

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

| Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité |
|---|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|
| | Sans objet | Aucune | Sans objet | Sans objet | Sans objet |

TABLEAU 7 *

I ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

| Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition | Année d'attribution |
|--|--------------------|---|--------------------------|---------------------|
| Sans objet | Sans objet | Aucune | Sans objet | Sans objet |

TABLEAU 8 *

I HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

| Information sur les options de souscription ou d'achat | Date d'Assemblée | Plan n° 1 | Plan n° 2 | Plan n° 3 |
|--|------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans objet | | | | |

TABLEAU 9 *

| Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers | Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées | Prix moyen pondéré | Plan n° 1 | Plan n° 2 |
|---|---|--------------------|------------|------------|
| Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe, à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

TABLEAU 10

I PRÉCISIONS SUR LA SITUATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

| Dirigeants Mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI) | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|---|--------------------|-----|--|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Edmond Alphanbéry Président du Conseil d'administration Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011 | | X | X | | | X | | X |
| Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011 | X | | X | | X | | | X |

Conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations des dirigeants du 22 décembre 2009 et dans le respect de l'article 5.1 du décret 2009-348 du 30 mars 2009, il est précisé que Gilles Benoist bénéficie d'un contrat de travail et d'un mandat social. Le Conseil d'administration

de CNP Assurances a pris acte qu'il devra être mis un terme à cette situation de cumul au plus tard lors du renouvellement du mandat de Directeur général, lequel expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dispositif de retraite supplémentaire

Rente annuelle brute théorique (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite

| | Au 31.12.2008 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Edmond Alphandéry Président du Conseil d'administration | 123 376 | 149 065 |
| Gilles Benoist, Directeur général | 149 065 | 149 065 |

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du Conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; soit, environ 80 personnes) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;

- 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 et 129 491 € ;

- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de quinze années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération, fixe et variable, à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1^{er} janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

Indemnités de fin de contrat de travail (en €)

| | Au 31.12.2008 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration | Aucune | Aucune |
| Gilles Benoist, Directeur général | 1 440 593 | 1 509 882 |

Le Directeur général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement est subordonné au respect de conditions liées à des performances.

Extraits du contrat de travail

« L'indemnité contractuelle de rupture – qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité conventionnelle de licenciement ou à l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite – qui pourrait être versée correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) qui est

calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987 ;

- et de la différence entre la rémunération nette* que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

Conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social (moyenne mensuelle de la rémunération annuelle fixe + moyenne mensuelle de la rémunération annuelle variable). En cas d'année incomplète, il sera pris en compte la rémunération fixe et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la notification de la rupture du contrat de travail. »

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par les dispositions du Code du travail figure dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau d'indemnités de fin de contrat de travail).

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de travail et approuvées par le Conseil d'administration du 4 mars 2008 et du 30 juillet 2009 et qui se rapportent à l'évolution du Résultat brut d'exploitation (RBE) apprécié hors plus-values latentes et en année entière ainsi qu'à l'évolution de la productivité.

Ces conditions sont précisées ci-après :

« a) Création de valeur constatée au niveau de CNP Assurances appréciée en fonction de l'évolution du RBE et de l'évolution de marché

Détermination de l'évolution du RBE

L'évolution du RBE sera appréciée par le Conseil d'administration en comparant le RBE du dernier exercice social clos avant la date de notification de la rupture du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist (ci-après "le dernier RBE") avec la moyenne des RBE des deux exercices comptables précédant l'exercice au titre duquel a été calculé le dernier RBE (ci-après "le RBE de la période de référence").

Si le dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché

Cependant, si le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, le Conseil d'administration procédera à une appréciation de l'évolution du marché à partir de la moyenne

des résultats courants hors plus-values latentes des sociétés de banques-assurances comparables à CNP Assurances.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

b) Évolution de la productivité

Le Conseil d'administration fixe chaque année à M. Gilles Benoist des objectifs à atteindre en matière d'évolution de la productivité.

Cette évolution est mesurée chaque année par le Conseil d'administration en appliquant les ratios et sous-ratios suivants :

- ratio ; coût d'exploitation/PNA France ;
- sous-ratio 1 : coût de gestion des contrats/PNA France ;
- sous-ratio 2 : coût des systèmes d'information/PNA France ;
- sous-ratio 3 : coût des fonctions support/PNA France.

La condition de performance, appréciée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices.

c) Taux d'atteinte des conditions de performance

M. Gilles Benoist percevra un pourcentage de son indemnité contractuelle de rupture dépendant du nombre de conditions de performances remplies :

Si les deux conditions de performance sont atteintes, M. Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si l'une des deux conditions de performance est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 50 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si aucune condition de performance n'est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 0 % de son indemnité contractuelle de rupture ».

Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur général aurait droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité de retraite égale à 3/12^e de son dernier salaire annuel brut majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

* La rémunération nette inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, à l'exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

2.5. CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

2.5.1. Contrôle interne

LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de Direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;
- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques ;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

Le périmètre du dispositif

- Le périmètre social couvre :
 - CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement ;
 - les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait ;

- les organismes (GIE...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.

- Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

L'organisation du Contrôle interne dans le groupe CNP Assurances

L'organisation du contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à trois niveaux :

- Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau

Les responsables opérationnels lesquels ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

- Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs :

1/ La Direction des Risques et de la Conformité, a pour mission d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités les risques significatifs encourus par le Groupe, de gérer directement la maîtrise de certains risques et de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

2/ La Direction des Risques et de la Solvabilité, créée en janvier 2010, est chargée du pilotage des risques financiers et techniques au niveau du Groupe. Cette Direction a également les missions suivantes : l'évaluation de la solvabilité, l'appréciation d'une approche consolidée du profil de risque de la compagnie et la conception du « modèle interne » d'évaluation de la solvabilité. Elle correspond ainsi à la fonction de « Chief Risk Officer » (CRO) prévue par la réglementation « Solvabilité 2 ».

- Les acteurs en charge du contrôle du troisième niveau

Les contrôles de troisième niveau sont exercés par la Direction de l'Audit interne, rattachée directement au Directeur général.

La Direction de l'Audit interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

À ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle ad hoc chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

L'impact de la réglementation

Les évolutions de la réglementation en termes de contrôle interne se succèdent depuis 2003. Qu'il s'agisse de la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, du décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel un rapport sur le contrôle interne ou de la directive « Solvabilité 2 », ces textes ont pour objectif d'amener les entreprises à améliorer la gestion de leurs risques et renforcer leur dispositif de contrôle.

LE DISPOSITIF GLOBAL DE PILOTAGE DES RISQUES

Le dispositif CNP repose sur 2 axes : une gestion formalisée des risques les plus importants et une évaluation permanente des risques inhérents aux processus-clés.

Une gestion des risques financiers et techniques formalisée

Les risques les plus critiques pour une compagnie d'assurance sont, d'abord, les risques financiers, puis, les risques techniques, car susceptibles de produire des effets brutaux propres à mettre en péril rapidement la survie de l'entreprise.

CNP Assurances a toujours veillé à ce que les éléments de sa politique de gestion de ces risques soient clairs et qu'en particulier des limites soient fixées et que les niveaux de décisions soient établis sans ambiguïté.

Au-delà d'une mise à jour au fil de l'eau des différents éléments qui composent ces dispositifs, une revue complète s'impose de manière régulière. 2008 avait été l'année de ce réexamen, avec notamment une confrontation des pratiques CNP Assurances à celles du marché.

Cette revue avait permis de confirmer la pertinence de l'existant et a conduit en parallèle à améliorer la formalisation des dispositifs pour aboutir à un cadre de référence commun applicable à tous les risques. Tout dispositif de gestion de risque couvre systématiquement 3 thèmes essentiels :

- le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP) ;
- la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions) ;

- la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

En 2009, des actions d'enrichissement du dispositif ont été conduites pour en renforcer l'efficacité notamment en termes de gouvernance. Dans ce cadre, une réflexion a été menée avec l'objectif de mettre en place rapidement une Direction en charge de la solvabilité et des risques financiers et techniques.

Le caractère opérationnel de ces dispositifs de gestion des risques financiers et techniques, dont certains points sont évoqués un peu plus loin, est un élément clé de la bonne gestion des risques concernés.

Une évaluation permanente des risques

Le dispositif s'appuie sur les processus de l'entreprise qui ont tous fait l'objet d'une modélisation mise à jour au fil de l'eau.

La modélisation d'un processus comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus ;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, in fine, l'évaluation des risques résiduels.

La cartographie des processus de CNP Assurances a été revue en 2009 et compte désormais 55 processus majeurs. Un élargissement non négligeable du périmètre de surveillance de la maîtrise des risques a été opéré en 2009 puisque ce sont désormais 23 processus majeurs, qui font l'objet d'une évaluation permanente de la maîtrise de leurs risques (le chiffre était de 14 l'année précédente).

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fine à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable.

Le dispositif comporte deux piliers : l'évaluation des contrôles et l'évaluation des risques et débouche sur des actions d'amélioration prioritaires.

L'ÉVALUATION DES CONTRÔLES

Elle s'appuie sur 2 méthodes :

- une première est l'auto-évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- une deuxième que sont les tests réalisés par une Direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques. Les tests couvrent chaque année au moins 10 % des contrôles auto évalués.

L'auto-évaluation des contrôles est déployée depuis 2006. Les éléments clés de la démarche d'auto-évaluation sont les suivants :

- les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique ;
- l'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé.

L'évaluation des contrôles ne constitue qu'une étape pour disposer d'une évaluation des risques résiduels supportés par l'entreprise.

L'ÉVALUATION DES RISQUES

Les contrôles recensés au sein des processus doivent couvrir les risques inhérents (ou risques bruts) aux activités du processus. Le niveau du risque brut est celui du risque « spontané » en l'absence de tout dispositif de contrôle.

L'évaluation du risque brut est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence. Ils sont l'un et l'autre évalués grâce à des indicateurs définis pour chaque risque et sont ensuite classés selon une échelle à 4 niveaux : Critique, Élevé, Modéré, Faible.

Le risque résiduel est le niveau de risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place. Il est évalué sur la même échelle à 4 niveaux que celle utilisée pour le risque brut.

Les évaluations des risques résiduels sont revues à l'issue de chaque campagne d'autoévaluation ou de tests.

LES ACTIONS D'AMÉLIORATION PRIORITAIRES

Les priorités d'actions sont concentrées sur les contrôles clés défaillants. Sont « clés » :

- *tous les contrôles en regard de risques bruts critiques ou élevés ;*
- *tous les contrôles en couverture d'au moins 4 risques bruts modérés.*

Parmi ces contrôles clés, une partie d'entre eux est particulièrement sensible : ceux dont la défaillance laisse le risque résiduel à un niveau « critique » ou « élevé ».

Les plans d'actions décidés pour remédier à ces défaillances et améliorer la maîtrise des risques font l'objet d'un suivi particulier par le Directeur général et le Comité exécutif et d'un *reporting* annuel au Président du Conseil d'administration.

LES OUTILS ET PROCÉDURES DE PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS EN COURS ET LEUR COUVERTURE

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;

- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le dispositif de prévisions permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du dispositif de prévisions de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen-long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

CARACTÉRISTIQUES DES ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéficiaires. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 à 10 ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne ;

- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de Groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP Assurances et sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée ;
- l'évaluation permanente des risques via :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires,
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Les résultats des travaux de simulation actif-passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP Assurances pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

Organisation de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP Assurances est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux Régimes de retraite de l'article L. 441-1 du Code des assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actif ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégagement des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif-passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

Le risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante « actions » représentent 11 % des actifs du Groupe (hors revalorisation, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle, notamment par comparaison avec des benchmarks adaptés.

Le risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R. 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance françaises, le redressement des marchés boursiers a permis de réduire le montant de la PRE qui ne s'élève plus qu'à 10,8 M€ au 31 décembre 2009, ne concernant que quelques portefeuilles cantonnés.

Le risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un Comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille obligataire du groupe consolidé (hors Brésil) comporte 93 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 44 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

le risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

LA GESTION ACTIF-PASSIF

Le groupe CNP Assurances effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif-passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP Assurances analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif-passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagérisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP Assurances est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP Assurances est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2009, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par CNP Assurances permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

RISQUES JURIDIQUES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit

Les assignations enregistrées en 2009 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2008. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 3 %, ce qui porte à 1 620 les procès en cours au 31 décembre 2009. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2008 (5 %) car le nombre de dossiers classés a diminué de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à CNP Assurances, et ce, de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage

de contentieux gagnés par CNP Assurances (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 62 % en première instance, de 65 % en appel et de 92 % en cassation. Si les résultats en première instance restent identiques par rapport à ceux de 2008, ils accusent une baisse de 8 points en cause d'appel. Les résultats en cassation, quant à eux, sont passés de 80 % en 2008 à 92 % en 2009, ce qui est très favorable.

En tout état de cause, CNP Assurances assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige. (13,5 millions d'euros de provisions enregistrées à fin 2009 au seul titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et dommages intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion).

Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP Assurances à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

L'EXERCICE DU DROIT DE RENONCIATION

Ce risque, déjà souligné dans les précédents rapports, et qui trouve sa source dans une jurisprudence défavorable aux assureurs rendue en 2006 par la Cour de cassation, semble désormais s'estomper.

À noter d'ailleurs que la Cour de cassation a nuancé sa position, permettant ainsi de circonscrire le risque de renonciation tardive. Elle a, par exemple, décidé qu'il n'était pas possible de renoncer à un contrat qui avait cessé d'exister suite à un rachat total. Par ailleurs, l'opération de sécurisation du stock, commencé en 2007, a repris fin 2009. Enfin, les nouveaux textes issus de la loi DDAC ont permis de donner un cadre juridique plus sûr à l'information précontractuelle, ce qui devrait logiquement faire disparaître le risque sur la production nouvelle.

L'ASSURANCE EN COUVERTURE DES EMPRUNTEURS

Concernant le litige sur la participation aux bénéfices des contrats en couverture de prêt, les deux procédures au fond, pendantes devant le TGI de Paris depuis 2007, sont toujours en cours.

Pour l'une d'entre elles, deux décisions sont toutefois intervenues en 2009 :

- une ordonnance déboutant la partie adverse de sa demande de communication des annexes financières des contrats de Groupe. Le juge a en effet estimé qu'une telle demande supposait que la communication ait pour finalité la sauvegarde d'un droit légalement reconnu ou pour permettre que celui-ci soit judiciairement reconnu. Or, il a constaté que la production des annexes financières aux contrats Groupe n'était pas essentielle pour déterminer si un assuré a un droit personnel de participer aux bénéfices ;

■ un jugement rendu en fin d'année sur la recevabilité de l'intervention volontaire d'UFC Que Choisir et sur celles des 62 assurés intervenants volontaires. Le Tribunal a déclaré recevable l'intervention volontaire d'UFC aux motifs que cette intervention tend à faire cesser les agissements de l'assureur et par conséquent recevable eu égard à l'article L. 421-7 du Code de la consommation d'une part. Ce même tribunal a par ailleurs admis l'intervention volontaire de 11 des 62 assurés qui ont agi en ce sens dès lors que ceux-ci ont souscrit leur emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Île de France, organisme prêteur contre lequel le plaignant initial a engagé une action. Cette action contre la Caisse d'Épargne Île de France est la seule qui soit considérée comme régulière. Les autres actions en intervention volontaire, dirigées contre les autres caisses d'épargne, ont quant à elles été déclarées irrecevables.

Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

Risques de blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière « anti-blanchiment » qui mobilise des représentants de toutes les Directions concernées de l'entreprise ;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte. Des contrôles a posteriori approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau ;
- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un *reporting* détaillé au Comité exécutif faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'Audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent au fur et à mesure des changements réglementaires. À cet égard, 2009 a été une année importante avec la parution des textes transposant la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. Parmi les changements

notables, il convient de souligner que désormais la lutte contre le blanchiment doit s'inscrire dans le cadre d'une approche « risque » : il appartient à chaque compagnie d'établir sa cartographie des risques de blanchiment, tenant compte notamment de la nature des produits concernés, des caractéristiques client, du mode de distribution et du type de paiement utilisé. Les procédures qui en découlent sont à adapter aux différents risques. CNP Assurances a établi sa cartographie des risques et identifié les évolutions à apporter à ses procédures en cours de refonte

La réglementation demande aussi un renforcement des contrôles permanents. Pour y faire face, CNP Assurances a pris la décision de compléter les contrôles informatiques qu'elle opérait a posteriori sur les opérations et les clients via des requêtes développées en interne par l'acquisition d'un outil d'analyse plus puissant, plus souple et plus rapide. À fin 2010 la mise en œuvre du premier lot devrait être opérationnelle.

Le dispositif CNP Assurances est communiqué aux filiales étrangères du Groupe qui doivent reprendre les principes mis en place par la maison mère tout en respectant la réglementation locale.

COUVERTURE DES RISQUES D'EXPLOITATION

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP Assurances, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

Le programme d'assurances

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances « tous risques chantiers » ;
- les assurances de personnes (assistance) ;

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP Assurances. En 2009, le Groupe a dépassé largement les deux millions d'euros de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

Le plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles ;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de CNP Assurances.

En 2009, sept tests ont eu lieu sur différents sites CNP Assurances dont l'un avec un délégataire de gestion important. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

Un exercice de gestion de crise avec le Directeur général et le Comité exécutif a eu lieu en milieu d'année. Le scénario retenu était celui d'incendie se déclenchant dans des locaux n'appartenant pas à CNP Assurances mais connexes à son siège social.

Le risque de pandémie grippale a fait l'objet d'une prise en charge spécifique avec la mise en place d'une cellule de veille chargée de définir, coordonner et suivre l'ensemble des actions, en cohérence avec les informations des Autorités

publiques. Le plan d'actions piloté par cette cellule s'est concentré en 2009 sur les mesures de prévention et de communication vis-à-vis des personnels et sur la définition et la préparation des mesures à appliquer en cas de survenance de pandémie. Des efforts particuliers ont été faits pour permettre le travail à distance, dans des conditions de sécurité appropriées, d'une partie significative des collaborateurs en cas de nécessité.

AUTRES RISQUES ET ASPECTS SOCIAUX

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offre. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte CNP Assurances respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offre.

Par ailleurs, CNP Assurances s'est vu attribuer le Label Diversité par une commission, présidée par le Gouvernement, au sein de laquelle sont représentés le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux. Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés labellisées Diversité.

Cette labellisation s'inscrit dans la suite logique de la démarche volontariste engagée par CNP Assurances dès 1995 avec la signature du premier accord sur l'insertion des personnes en situation de handicap et la création de la Mission Handicap jusqu'à la signature de la Charte de la diversité fin 2006.

Voulant faire de la diversité un levier de progrès social et d'efficacité, CNP Assurances a mis en œuvre ces 3 dernières années un plan ambitieux tant en termes de processus RH que de formation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières pour les sensibiliser aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

Enfin, CNP Assurances se préoccupe depuis plusieurs années de la prévention des risques psychosociaux qu'il s'agisse de conflits relationnels, de souffrance au travail, de présomption de harcèlement ou de discrimination. Elle dispose d'un service de Médiation Sociale Interne qui a pour mission de prévenir ces risques et qui intervient selon les modalités les plus pertinentes pour traiter en amont les risques potentiels (conseils lorsqu'ils suffisent à restaurer le lien social, mesures individuelles pour rétablir l'équité, coaching individuel ou collectif, analyse de l'organisation du travail et de la répartition de la charge d'activité lorsque cela s'avère nécessaire).

2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CNP Assurances SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de Contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 3 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Xavier Dupuy
Associé

Mazars
Jean-Claude Pauly
Associé

2.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Mise en conformité du contrat de travail et du mandat social du Directeur général avec les dispositions de l'article 5 du Décret 2009-348 du 30 mars 2009

PERSONNE CONCERNÉE

La personne concernée est Monsieur Gilles Benoist.

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 10 juillet 2007 a nommé Monsieur Gilles Benoist en qualité de Directeur général de CNP Assurances. Monsieur Benoist étant lié par un contrat de travail avec CNP Assurances à la date de nomination, les dispositions de ce contrat ont été, conformément à l'article L. 225-22-1 du Code de commerce, soumises à l'autorisation préalable du Conseil qui a par ailleurs autorisé :

- la conclusion de l'avenant au contrat de travail actualisant, d'une part, le périmètre des Directions et services dont il doit assurer l'animation et la coordination et, d'autre part, son rattachement hiérarchique ;
- les dispositions du contrat de travail correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En outre, dans le cadre de la mise en conformité du contrat de travail du Directeur général de CNP Assurances avec les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite loi TEPA, le Conseil d'administration du 4 mars 2008 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail destiné à définir les conditions de performance. Cet avenant a subordonné le versement de l'indemnité de rupture prévue en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde) ou de mise à la retraite, à la réalisation d'une condition de performance par Monsieur Gilles Benoist.

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a autorisé la proposition de modification du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist afin de le mettre en conformité avec le décret du 30 mars 2009 relatif aux conditions de rémunération des dirigeants des entreprises aidées par l'État ou bénéficiant du soutien de l'État du fait de la crise économique et des responsables des entreprises publiques. Ce décret précise que l'indemnité de départ ne doit être versée qu'en cas de départ contraint, à condition que le bénéficiaire remplisse des critères de performance suffisamment exigeants.

Dans ce cadre, les modifications apportées au contrat de travail et au mandat social de Monsieur Gilles Benoist sont les suivantes :

- l'indemnité contractuelle de rupture est limitée au seul cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et correspond au montant cumulé de :
 - l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à retraite) qui est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise à compter du 1^{er} octobre 1987 ;
 - et de la différence entre la rémunération nette perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail et la rémunération nette annuelle correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

En outre, conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social.

Elle sera versée si :

- le résultat brut d'exploitation « RBE » connu précédant la date de rupture est supérieur à la moyenne des résultats d'exploitation des deux années civiles précédant le dernier RBE,

ou dans le cas où la condition précédente n'est pas remplie : si la tendance de l'évolution de marché appréciée à partir de la moyenne des résultats courants hors plus values latentes des bancassureurs marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances ;
- et si les objectifs fixés chaque année par le Conseil d'administration en matière d'évolution de productivité sont atteints. L'évolution est mesurée par les ratios suivants :
 - coût d'exploitation/Produit Net d'Assurance France,
 - coût de gestion des contrats/Produit Net d'Assurance France,
 - coût des systèmes d'information/Produit Net d'Assurance France,
 - coût des fonctions support/Produit Net d'Assurance France.

Cette condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

Monsieur Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité de rupture si les deux conditions de performance sont remplies et seulement la moitié si une seule condition est remplie.

Les éléments de la rémunération variable au titre du contrat de travail sont fondés sur les critères relatifs au résultat courant d'une part et à la productivité d'autre part. La référence au cours de Bourse de CNP Assurances dans le cadre de la partie variable est supprimée conformément à l'article 5 du décret du 30 mars 2009.

Les éléments de la rémunération variable au titre du mandat social sont également et dorénavant fondés sur les critères relatifs au résultat courant d'une part et à la productivité d'autre part.

MODALITÉS

Les rémunérations variables du Directeur général au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à :

- 110 K€ au titre du mandat social ;
- 209 K€ au titre du contrat de travail.

2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de CNP Assurances

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 20 décembre 2005 avait autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire collectif à prestations définies ayant pour objet le versement d'une rente viagère à ses bénéficiaires. Ce régime a fait l'objet d'un aménagement en 2007 autorisé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2007.

Le bénéfice de ce régime additif à titre obligatoire est accordé aux cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances c'est-à-dire :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés visés aux articles L. 225-47 et L. 225-53 du Code de commerce.

Le versement de la prestation serait subordonné à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits à la retraite, sauf cas prévus par la réglementation.

Au titre de ce régime, les cadres dirigeants bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui prévoit le versement d'une rente d'un montant compris entre 0,2 % et 4,50 % par année d'ancienneté selon les tranches de rémunération. Ce nombre d'années étant plafonné à 15.

MODALITÉS :

Au titre de l'ensemble des personnes concernées par ce dispositif, CNP Assurances a versé, au cours de l'exercice, une prime à une société d'assurance de 1,1 M€ et a constitué un complément de provision de 6,8 M€ pour la porter à 26,4 M€.

2.2 Convention de partenariat conclue entre CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France (Dexia CLF) et SOFCA

NATURE ET OBJET

CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France et SOFCA (dénommées ensemble Sofaxis) ont signé une convention de partenariat de dix ans, renouvelable tacitement par période de cinq ans, pour coopérer sur le marché des collectivités locales.

Cette convention autorisée par le Conseil de surveillance du 20 mars 2000 prévoit notamment les modalités de partage des chargements de gestion et le mode de rémunération qui dépend de l'étendue des tâches confiées à chaque partie et du niveau des marges techniques des contrats.

Par ailleurs, Dexia CLF accorde à CNP Assurances une option d'achat d'actions lui permettant de détenir une minorité de blocage dans la société IFAX, société de tête du groupe Dexia Sofaxis.

MODALITÉS

Les seuls effets financiers enregistrés en 2009 chez CNP Assurances au titre de la présente convention sont une charge de 34,1 M€ au titre de la commission de courtage.

Par ailleurs, l'option d'achat n'a pas été exercée au cours de l'année 2009.

2.3 Apport à la holding IXIS Asset Management Group (désormais Natixis Global Asset Management « NGAM ») et signature d'un pacte d'actionnaire

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 7 septembre 2004 a approuvé le principe de l'apport à la holding IXIS Asset Management Group par CNP Assurances de :

- 11 655 280 actions ordinaires représentant 20 % du capital de la société IXIS Asset Management ;
- et d'une créance de 50 936 122,14 euros née du remboursement anticipé des obligations convertibles en actions de la société IXIS Asset Management détenues par CNP Assurances.

En rémunération de ces apports valorisés à 203 338 318,88 euros, CNP Assurances a reçu 7 262 082,58 actions ordinaires de la société bénéficiaire représentant 14 % du capital de la holding.

Ces opérations ont donné lieu à la signature d'un pacte d'actionnaires de la nouvelle holding IXIS Asset Management Group (désormais NGAM) qui a été conclu le 16 novembre 2004 entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, en présence d'IXIS Asset Management Group.

Au cours de l'exercice 2005, CNP Assurances a exercé l'option qui lui était offerte de porter sa participation dans IXIS Asset Management Group (désormais NGAM) à 20 %.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration, réuni les 12 et 18 décembre, a autorisé la conclusion d'un avenant au protocole d'accord portant sur la participation de CNP Assurances dans NGAM qui expirait normalement le 17 décembre et que le Conseil d'administration tenu le même jour avait décidé de prolonger jusqu'au 21 décembre 2007.

Au titre de cet avenant au protocole, CNP Assurances dispose d'une promesse d'achat des titres NGAM dont elle est ou sera propriétaire et qui lui est consentie par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de prévoyance « CNCE ».

Le protocole prévoit en particulier quatre périodes d'exercice ainsi que trois cas où l'exercice pourra être anticipé ainsi que les différentes modalités pratiques et notamment les mécanismes de détermination des prix d'exercice. La dernière période d'exercice s'achevant le 17 décembre 2011.

MODALITÉS

Le 17 décembre 2009, CNP Assurances a exercé l'option de vente de sa participation dans NGAM telle que prévue dans l'avenant au protocole d'accord signé en 2007. L'exercice de l'option s'est traduit par la comptabilisation d'une plus value de cession dans les comptes sociaux de CNP Assurances au 31 décembre 2009 de 367,5 M€ avant impôt.

2.4 Pacte d'actionnaires relatif à Suez-Environnement

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration dans ses séances du 4 mars 2008 et du 21 octobre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un pacte d'actionnaires et un avenant à ce pacte relatif à Suez-Environnement.

MODALITÉS

Ce pacte, signé par CNP Assurances le 5 juin 2008, s'inscrit dans le cadre de la restructuration du groupe Suez et de la filialisation de Suez Environnement. Il a pour but principal de stipuler les termes nécessaires à la stabilité de l'actionariat de référence de la société afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet stratégique de développement.

L'avenant au pacte d'actionnaire vise à simplifier le processus décisionnel et d'administration au sein du groupe Suez-Environnement.

2.5 Mandat de gestion d'actifs confié à La Banque Postale Asset Management précédemment dénommée SOGEPOSTE

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 4 avril 2006 a autorisé la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec SOGEPOSTE (devenue La Banque Postale Asset Management), société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF et filiale de La Banque Postale. La mise en place de ce mandat, dont les conditions sont totalement analogues en terme de tarification et d'intégration opérationnelle au mandat donné à IXIS Asset Management (devenue Natixis AM), répond au souhait de confier à SOGEPOSTE la gestion d'un portefeuille de la filiale d'Assurposte (devenue La Banque Postale Prévoyance), codétenue avec La Banque Postale, et d'un portefeuille de la filiale Préviposte, pour un encours total de 3 milliards d'euros.

MODALITÉS

Au titre de l'exercice 2009, le montant à la charge de CNP Assurances est de 11,4 M€. Ce montant est refacturé aux différentes filiales concernées.

2.6 Mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières avec Natixis AM

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de gestion de valeurs mobilières avec Natixis AM.

CNP Assurances avait confié à Natixis AM, la gestion en son nom et pour son compte de certains de ses actifs. Compte tenu de l'évolution des prestations fournies et de la fusion de CNP Assurances avec Ecureuil Vie, la convention de 1998 a été résiliée ainsi que le mandat de gestion entre Ecureuil Vie et Natixis AM. Un nouveau mandat de gestion s'est donc substitué aux contrats d'origine.

Par ce contrat, CNP Assurances donne tous pouvoirs à Natixis AM, dans les limites de la réglementation applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurance, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière des portefeuilles visés par la convention et des liquidités déposées sur un compte bancaire numéraire associé.

MODALITÉS

Natixis AM, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- un montant forfaitaire annuel par portefeuille (à l'exception des portefeuilles ne comportant que des OPCVM) ;
- un montant calculé selon une tarification dégressive en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus.

Au titre de l'exercice 2009, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 16,2 M€.

2.7 Mandat de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de conseil et de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe.

La gestion des actifs immobiliers ou de sociétés immobilières détenus initialement par Ecureuil Vie avait été confiée à la société AEW Europe en vertu d'un contrat de gestion d'actifs en date du 11 novembre 1998. Ce contrat a été dénoncé temporairement par Ecureuil Vie en date du 31 décembre 2006 puis prorogé jusqu'au 30 juin 2008. Il a été ensuite remplacé par un contrat-cadre signé le 11 juillet 2008. Selon ce contrat, CNP Assurances confie à AEW Europe l'ensemble de la gestion des biens immobiliers définis par la convention, l'assistance et le conseil pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage des nouveaux actifs ainsi que des actifs et participations détenus par Ecureuil Vie qui sont détenus aujourd'hui par CNP Assurances.

MODALITÉS

AEW Europe perçoit une rémunération définie comme suit :

- au titre de la gestion des biens immobiliers : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges qui est fonction du type de bien ;
- au titre de la gestion patrimoniale stratégique : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges pour les actifs pour lesquels AEW Europe assure la mission de gestion locative et technique ou une rémunération forfaitaire au titre de la gestion patrimoniale stratégique pour les biens pour lesquels AEW Europe n'assure pas de mission de gestion locative et technique ;
- au titre de la gestion corporate : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- au titre de la gestion des travaux : une rémunération assise sur le montant des travaux hors taxes facturés ;
- au titre de la mission de consolidation : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- un pourcentage du prix d'acquisition et/ou de cession de la valeur des biens immobiliers acquis ou cédés avec son concours.

Au titre de l'exercice 2009, le montant perçu par AEW en rémunération de ces services s'est élevé à 5 M€.

2.8 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et le groupe Caisse d'Epargne

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Epargne fixant les conditions de leur collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation par l'intermédiaire de la société Ecureuil Vie fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances.

MODALITÉS

La rémunération du groupe Caisse d'Epargne en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de la convention de commissionnement entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Epargne, le montant à charge de CNP Assurances en 2009 est de 547,4 M€.

2.9 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale. Cette convention fixe les conditions de la collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation entre CNP Assurances et La Poste par l'intermédiaire de La Banque Postale.

MODALITÉS

La rémunération de La Banque Postale en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de l'exercice 2009, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 414,9 M€.

2.10 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 10 avril 2002 d'Ecureuil Vie (fusionnée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire des titres subordonnés pour un montant de 200 M€.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont : 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,6 % à compter du 24 juin 2013.

Au titre de l'exercice 2009, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 9,6 M€.

2.11 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 d'Ecureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire des titres subordonnés pour un montant total de 183 M€ réparti en 90 M€ pour la première tranche et 93 M€ pour la seconde.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont :

- première tranche : 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6 % à compter du 15 novembre 2016 ;
- deuxième tranche : Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016.

Au titre de l'exercice 2009, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 4,4 M€ au titre de la première tranche et de 2,2 M€ au titre de la seconde tranche.

2.12 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et les Caisses d'Épargne et de Prévoyance

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 18 avril 2006 d'Ecureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire le 18 décembre 2006 des titres subordonnés pour un montant de 108 M€.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont : Euribor 3 mois + 95 points de base jusqu'au 20 décembre 2026 puis Euribor 3 mois + 195 points de base au-delà de cette date.

Au titre de l'exercice 2009, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de votre Société s'élève à 1,5 M€.

2.13 Cession de la participation de CNP Assurances dans la filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros ainsi que la cession de la majeure partie des participations de CNP Assurances en Argentine à la société holding brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à procéder à la cession de la participation de CNP Assurances dans sa filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros, filiale de CNP Assurances ainsi que la cession de la majeure partie des autres participations minoritaires détenues par CNP Assurances en Argentine à la société brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada (« CNP BHL »), filiale de CNP Assurances.

En 2008, les participations en Argentine suivantes ont été cédées : Provincia Seguros de Vida (pour un montant de 2 084 526 €), Previsol Compania de Seguros de Retiro (pour un montant de 1 000 €), Asociart (pour un montant de 180 058,94 pesos ARS), Previsol Compania de Seguros de Vida (pour un prix de 44 700 pesos ARS).

MODALITÉS

Les cessions des participations CNP Seguros de Vida et Previsol Administradora de Fondos de Jubilaciones y Pensiones, ne sont pas intervenues au cours de l'exercice 2009. Pour CNP Seguros de Vida, cette cession est soumise à l'accord de la Caixa Economica Federal.

La Participation Provincia Aseguradora de Riesgos des Trabajo a été cédée en 2009 (pour un montant de 3 460 pesos ARS).

2.14 Acquisition de CNP UniCredit Life

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist en sa qualité de Directeur général de CNP Assurances à procéder à l'acquisition par CNP Assurances de CNP UniCredit Life.

MODALITÉS

Un protocole d'accord a été signé le 23 décembre 2008 entre CNP Assurances et UnitCredit S.p.A. selon lequel CNP UniCredit Vita, filiale de CNP Assurances, cède l'intégralité de CNP UniCredit Life à CNP Assurances pour un montant de 48 M€.

Les opérations de cession ont été finalisées en 2009.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 5 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Xavier Dupuy
Associé

Mazars

Jean-Claude Pauly
Associé

3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2009

| | |
|--|-----------|
| 3.1. FAITS MARQUANTS | 70 |
| 3.2. ACTIVITÉ | 73 |
| 3.3. ANALYSE DES COMPTES | 79 |
| 3.4. VALEUR INTRINSÈQUE | 84 |
| 3.5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES | 94 |

3.1. FAITS MARQUANTS

3.1.1. Premier semestre

OBTENTION DU LABEL DIVERSITÉ

CNP Assurances s'est vu attribuer le 12 janvier 2009 le Label Diversité par une commission, présidée par les pouvoirs publics, au sein de laquelle sont représentés le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux. Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés labellisées Diversité.

Ce label est ouvert aux entreprises et structures soucieuses de souscrire un engagement fort pour garantir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations dans le cadre professionnel et qui, à ce titre, contribuent à promouvoir la diversité.

FUSION BANQUES POPULAIRES/CAISSES D'ÉPARGNE : MAINTIEN EN L'ÉTAT DES LIENS AVEC CNP ASSURANCES

La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) a informé, le 24 février 2009, CNP Assurances que la CNCE a décidé d'apporter sa participation au nouvel organe central fusionné des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

Le représentant de la CNCE a déclaré que les deux groupes bancaires ont pour volonté commune de conserver le caractère pérenne de cette participation qu'ils considèrent comme stratégique, et qu'elle n'a donc pas vocation à être cédée. Il a également indiqué que l'apport de cette participation au nouvel organe central ne modifiera en aucune manière les relations contractuelles des Caisses d'Épargne avec CNP Assurances, ni l'équilibre actionnarial de la Société.

CHANGEMENT DE L'ACTIONNARIAT DE CNP UNICREDIT LIFE

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100 % par CNP UniCredit Vita) a été reclassée en une participation directe sous CNP Assurances. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008 pour un closing de l'opération le 31 mars 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances dispose d'une plateforme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion Privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

FORMATION AVEC BARCLAYS D'UN PARTENARIAT DE LONG TERME DANS LA BANCASSURANCE VIE EN EUROPE DU SUD

CNP Assurances et Barclays Bank PLC (Barclays) ont conclu le 25 juin 2009 un accord d'une durée de 25 ans visant à développer leurs activités d'assurance vie, via le réseau Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Cet accord se matérialise par :

- une prise de participation de CNP Assurances de 50 % dans la filiale assurance vie de Barclays – Barclays Vida y Pensiones (BVP) – qui opère en Espagne et au Portugal. Les deux partenaires lanceront en outre une nouvelle activité d'assurance en Italie qui renforcera celle déjà existante. CNP Assurances prendra le contrôle opérationnel de l'ensemble des structures ;
- un accord exclusif portant sur la distribution d'une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite (épargne, retraite et risque-prévoyance) via les réseaux de vente de Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Barclays et CNP Assurances ont pour ambition commune de développer une solide activité d'assurance vie en Espagne, au Portugal et en Italie, en capitalisant à la fois sur l'expérience et le développement rapide de Barclays dans ces pays, et sur le potentiel de croissance des marchés de l'assurance en Europe du Sud.

Aux termes de cet accord, Barclays a reçu de CNP Assurances un montant initial de 140 millions d'euros comptant, à la clôture de l'opération. Ce montant est sujet à ajustement en fonction de l'actif net de BVP tel que calculé à la clôture. Un mécanisme de paiements complémentaires sur 12 ans pouvant aboutir à un montant significatif a également été conclu. Ces paiements seront liés à l'atteinte de niveaux de volumes et de marges ainsi qu'au développement du réseau d'agences Barclays. Ce mécanisme préserve une répartition équitable de la création de valeur entre les partenaires.

Financée sur ressources propres, l'opération n'aura pas d'impact significatif sur la solvabilité de CNP Assurances. La transaction est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Au 31.12.2009*En millions d'euros*

| | Espagne | Portugal | Italie | Total |
|---|---------|----------|--------|-------|
| Chiffre d'affaires brut normes françaises | 72 | 207 | - | 279 |
| Provisions techniques | 871 | 531 | - | 1 402 |
| Agences | 585 | 256 | 200 | 1 041 |

3.1.2. Deuxième semestre

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE MFP SERVICES ET CNP ASSURANCES

Le 2 juillet 2009, CNP Assurances et MFP Services, à travers ses deux filiales MFPrévoyance SA et MFPrima, ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2013 leur convention de partenariat. Elles ont, dans le même temps, renouvelé, sur la même période, leur convention de gestion financière.

Ce renouvellement consolide le partenariat original bâti depuis 1947 entre CNP Assurances, les mutuelles de la Fonction Publique et leur fédération, concernant notamment les dispositifs régissant leurs activités de prévoyance et d'assurance de prêts.

Ce nouvel accord de partenariat d'une durée de 5 ans, a un double objectif :

- développer une offre de produits et de services compétitifs dans le domaine de la prévoyance, permettant aux mutuelles de répondre aux nouveaux besoins de leurs adhérents, dans le respect de l'éthique et des valeurs mutualistes ;
- assurer une pérennité suffisante sur le devenir de leurs actions conjointes.

CNP Assurances et la filiale d'assurance de MFP Services, MFPrévoyance SA, conviennent notamment de développer ensemble, au profit des mutuelles de la Fonction Publique qui le souhaitent, une gamme de garanties de prévoyance répondant aux évolutions des besoins des mutualistes.

Cette gamme intégrera les contrats existants et de nouveaux contrats à concevoir dans le cadre des référencements (appels d'offres publics) engagés par les différentes administrations, soit pour se substituer à ceux existants antérieurement, soit pour compléter la gamme des contrats proposés à ce jour.

NOUVELLE NOTATION PAR STANDARD AND POOR'S : AA- PERSPECTIVE STABLE

L'agence d'évaluation financière Standard and Poor's a annoncé le 29 septembre 2009 que la notation de CNP Assurances était dorénavant AA- Perspective stable, contre AA Perspective négative précédemment.

Ce mouvement suit logiquement le passage en perspective négative de l'an dernier. Il fait suite à la réduction du montant des plus-values latentes de CNP Assurances liée à la crise financière. Ces éléments ont influencé les conclusions de l'analyse économique de Standard and Poor's.

Dans son communiqué Standard and Poor's considère que CNP Assurances devrait conserver une position très solide sur le marché de l'assurance vie en France et qu'elle reste bien positionnée pour capitaliser sur les opportunités de croissance du marché français.

CESSION DES FILIALES PORTUGAISES GLOBAL ET GLOBAL VIDA

Le 12 novembre 2009, CNP Assurances a signé un accord avec Rentipar Seguros SGPS en vue de la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global – Companhia de Seguros, SA et Global Vida – Companhia de Seguros de Vida, SA (Global Seguros), pour un montant total de 117 millions d'euros, valorisant ainsi les deux sociétés à 140 millions d'euros pour 100 % du capital. Rentipar Seguros SGPS est une société contrôlée par M. Horácio da Silva Roque, fondateur et actionnaire majoritaire du groupe Banif qui détient notamment la compagnie d'assurance portugaise Açoreana Seguros.

La clôture de la transaction devrait intervenir au cours du premier trimestre 2010 sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires. Le prix est sujet à un ajustement en fonction de l'évolution de l'actif net. L'opération renforcera d'environ 0,7 % le ratio de couverture de la marge de solvabilité du groupe CNP Assurances.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

EXERCICE DE L'OPTION DE VENTE DE CNP ASSURANCES SUR SA PARTICIPATION DANS NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (NGAM)

CNP Assurances a exercé le 17 décembre 2009 l'option de vente (« put ») sur sa participation de 11,34 % dans NGAM, telle que prévue dans l'avenant au protocole d'accord signé en 2007 entre CNP Assurances et la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Cette décision, de caractère purement patrimoniale, ne modifie pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. CNP Assurances entend continuer de confier à NGAM la gestion des encours d'assurance vie collectés par le réseau des Caisses d'Épargne, ainsi que d'autres portefeuilles.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin de l'exercice.

3.2. ACTIVITÉ

3.2.1. L'environnement économique et financier

Les PIB des principaux pays développés ont enregistré en 2009 des replis inédits depuis la seconde guerre mondiale, s'étalant entre - 2,3 % pour la France et - 5,4 % pour le Japon (- 2,5 % pour les États-Unis, - 4,7 % pour la Grande Bretagne et - 4,8 % pour l'Allemagne). Les pays émergents ont aussi subi les effets de la crise mais à des degrés divers : ralentissement de la croissance pour la Chine ou stagnation pour la Corée ou le Brésil.

Le paroxysme de la crise a été atteint au premier trimestre 2009. Après s'être stabilisée au deuxième trimestre, l'activité des économies avancées a rebondi à partir du troisième trimestre, à l'exception notable de l'Espagne et de la Grande Bretagne. Cependant ce redressement s'est fait au prix de déficits substantiels.

Pour compenser la baisse de la demande privée, les gouvernements ont en effet très largement sollicité leurs finances publiques. Les déficits budgétaires des principaux pays atteignent ainsi des niveaux compris entre 5 % et 13 % du PIB.

La plupart des gouvernements des économies avancées ont mis en œuvre des plans de relance destinés à soutenir l'activité, parfois décidés en 2008. La plupart des mesures de soutien à la demande des ménages visent à augmenter leur pouvoir d'achat en agissant soit sur les prix à la consommation (« primes à la casse », baisse de la TVA), soit sur leurs revenus (baisses d'impôts ou de cotisations sociales, augmentation des prestations sociales). Certaines autres mesures visent à desserrer les conditions d'accès au crédit des ménages ou à alléger le poids des paiements d'intérêts. Aux États-Unis notamment, les achats directs de titres hypothécaires par la banque fédérale américaine ont significativement réduit les taux offerts aux ménages.

Les entreprises des économies avancées bénéficient de mesures destinées principalement à alléger leurs coûts, afin de réduire le nombre des faillites et des licenciements, et à stimuler leurs dépenses d'investissement. Ainsi, les mesures de trésorerie comme les remboursements anticipés d'impôts et l'extension des délais pour leur paiement visent à soulager les difficultés de financement des entreprises. En Allemagne, la baisse des cotisations à l'assurance maladie et la prise en charge par l'État d'une partie du coût du chômage technique allègent également les coûts supportés par les entreprises. Enfin, la plupart des pays ont mis en place des abattements fiscaux pour soutenir les dépenses d'investissement des entreprises.

Pour réduire les tensions sur les marchés financiers, les États sont massivement intervenus en soutenant les établissements

bancaires et les principales banques centrales ont nettement baissé leurs taux directeurs. Les banques centrales américaine, japonaise et britannique ont stabilisé leurs taux directeurs à un niveau proche de zéro, épuisant ainsi leurs marges de baisses de taux. Pour assouplir encore malgré tout leur politique monétaire, elles ont eu recours à d'autres instruments, en particulier à des achats directs de titres de dette.

La Banque centrale européenne a stabilisé son principal taux directeur à 1 % à partir de mai 2009. Elle a également joué sur les taux à court terme en augmentant l'offre de monnaie : le taux de refinancement au jour le jour (Eonia) s'inscrit ainsi en moyenne à 0,36 % depuis le mois de juillet 2009.

Comme dans le même temps de nombreux pays émergents ont souhaité poursuivre leur politique de fixation de leur taux de change face au dollar (Chine, pays producteurs de pétrole...) les réserves de change ont repris leur croissance impressionnante.

En conséquence, la liquidité présente dans la sphère financière a très fortement crû, participant ainsi à une remontée rapide du prix des actifs (actions, matières premières, obligations...).

La publication de statistiques macroéconomiques encourageantes, laissant entrevoir une possible stabilisation cyclique des économies a permis aux bourses mondiales d'entamer un rebond à partir de la mi-mars. L'appétence pour les marchés risqués a continué de progresser jusqu'à la fin de l'année 2009. Ainsi après un plus bas en mars 2009 à 2 465,46 points, le CAC 40 termine l'année à 3 936,33 points, en progression de 22,3 % sur un an.

Comme la très grande majorité des économies occidentales, la France a connu en 2009 sa crise la plus grave depuis 1945. Mais avec un recul de son PIB de 2,3 %, elle est un des pays industrialisés qui ont le mieux résisté du fait notamment de la tenue de la consommation des ménages. De manière surprenante en effet, malgré la hausse du chômage, malgré le ralentissement des salaires, et malgré un indice de confiance à son plus bas niveau historique, les français n'ont pas réduit leurs dépenses de consommation durant cette crise. Deux explications principales peuvent être mentionnées pour expliquer ce phénomène.

La première renvoie au plan de relance public et aux mesures annexes dont les effets se sont fait sentir directement auprès des ménages au moyen de trois mécanismes : des réductions d'impôts sur le revenu, des transferts sociaux

(primes de solidarité active, prime de rentrée scolaire) et des subventions directes (prime à la casse pour les automobiles, prêts à taux zéro...). Cette politique très ambitieuse a permis de limiter les conséquences du recul de la masse salariale pour la première fois de l'histoire moderne (- 0,1 % en glissement annuel au troisième trimestre). Une fois intégrés les transferts sociaux en nature, le revenu disponible des ménages progresse ainsi de 2,6 % sur un an.

La seconde explication renvoie au recul des prix à la consommation. En effet, pour la première fois depuis 1957, l'inflation a été négative en France pendant plusieurs mois en 2009. Grâce à cela, le pouvoir d'achat des ménages s'est redressé, progressant de 2,8 % sur les douze derniers mois. À titre de comparaison, lors de la dernière récession (1993), il avait reculé pendant un an. Au total, malgré leur frilosité naturelle dans un contexte de forte crise, frilosité illustrée par la nette remontée de leur taux d'épargne (à près de 17 % de leur revenu disponible brut, contre 15 % avant la crise), les ménages ont eu l'opportunité en 2009 de faire progresser à la fois leur épargne et leur consommation.

Les ménages français ont rééquilibré la composition de leurs placements financiers en 2009 sous l'effet de la baisse des taux courts et du taux du livret A.

Les flux relatifs aux placements liquides marquent un retrait important par rapport à 2008 en raison du manque

d'attractivité de leur rémunération. Les facilités de financement procurées par les autorités monétaires ont provoqué une nette détente des taux à trois mois qui sont descendus à 1,23 % en moyenne annuelle contre 4,60 % en 2008.

Le taux du livret A est passé de 2,50 % en janvier 2009 à 1,75 % en avril puis à 1,25 % en juillet 2009.

De fait le livret A a connu des mouvements contrastés durant le premier semestre 2009. De janvier à avril 2009 il recueille des flux importants résultant de la banalisation de sa distribution et de transferts en provenance notamment des dépôts à terme. En revanche à partir d'avril 2009 il subit une décollecte résultant de la baisse de sa rémunération.

Les flux sur les dépôts à terme, OPCVM monétaires et livrets bancaires fiscalisés diminuent nettement par rapport à 2008, en raison de la faiblesse de leur rémunération et des transferts opérés au profit du livret A ou de l'assurance vie. Cette dernière a aussi bénéficié des hésitations des épargnants à revenir sur les actions malgré la remontée des indices boursiers.

Au total les flux d'assurance vie progressent donc de 12 % en France par rapport à 2008 pour retrouver le niveau de 2007, la rémunération des supports exprimés en euros étant redevenue beaucoup plus attrayante que celle des placements liquides.

3.2.2. Activité CNP Assurances

L'activité de CNP Assurances progresse de 15,1 % à 32,6 Md€ au 31 décembre 2009 (soit + 14,5 % à 33,4 Md€ en normes françaises).

Cette bonne dynamique résulte principalement de la forte croissance des primes en épargne (+ 19,8 %) observée en France et en Italie.

| Chiffre d'affaires En millions d'euros | IFRS | | Normes françaises | |
|---|-----------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | 31.12.2009 | Évolution (en %) | 31.12.2009 | Évolution (en %) |
| Épargne | 24 711,2 | + 19,8 | 25 256,4 | + 17,5 |
| Retraite | 2 875,8 | + 0,7 | 3 193,7 | + 11,4 |
| Prévoyance ⁽¹⁾ | 1 486,3 | - 6,3 | 1 486,3 | - 6,3 |
| Couverture de prêts | 2 643,7 | + 3,1 | 2 643,7 | + 3,1 |
| Santé | 467,0 | + 33,7 | 467,0 | + 33,7 |
| Domage aux biens | 401,6 | + 15,9 | 401,6 | + 15,9 |
| TOTAL | 32 585,6 | + 15,1 | 33 448,6 | + 14,5 |

(1) La baisse de 6,3 % s'explique principalement par la reprise par une mutuelle de son contrat invalidité décès, partiellement compensée par une cession de réassurance.

L'activité est en croissance sur toutes les zones d'implantation. En France, le chiffre d'affaires est en augmentation de 4,9 %, tandis qu'il augmente plus fortement en Italie : + 188,4 % (+ 97,8 % en normes françaises) et au Brésil : + 23,5 %.

| CA En millions d'euros | IFRS | | Normes françaises | |
|------------------------------|-----------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | 31.12.2009 | Évolution (en %) | 31.12.2009 | Évolution (en %) |
| France | 26 288,7 | + 4,9 | 26 618,8 | + 6,1 |
| Italie ⁽¹⁾ | 3 541,2 | + 188,4 | 3 596,6 | + 97,8 |
| Portugal ⁽²⁾ | 242,2 | + 6,6 | 443,4 | + 86,0 |
| Brésil ⁽³⁾ | 1 878,6 | + 23,5 | 2 151,1 | + 20,7 |
| Argentine ⁽³⁾ | 7,9 | + 25,3 | 7,9 | + 25,3 |
| Espagne ⁽⁴⁾ | 379,4 | + 56,4 | 379,4 | + 56,4 |
| Chypre | 214,4 | - | 214,7 | - |
| Irlande | 0,9 | - | 4,6 | - |
| Autres Europe ⁽⁵⁾ | 32,2 | + 3,5 | 32,2 | + 3,5 |
| TOTAL | 32 585,6 | + 15,1 | 33 448,6 | + 14,5 |

(1) Succursales en Italie, Cofidis Italie et CNP Vita.

(2) Global, Global Vida, Cofidis Portugal et BVP Portugal.

(3) Cours de change au 31 décembre 2009.

(4) Succursales en Espagne, Cofidis Espagne, CNP Vida et BVP Espagne.

(5) Cofidis Belgique, Rép. Tchèque, Grèce et Hongrie.

La crise financière a provoqué une baisse de 30,6 % des ventes en Unité de Compte avec une diminution un peu plus marquée en France (- 51,3 %).

Cependant, cette tendance négative a disparu sur le quatrième trimestre 2009 : les ventes en UC ont remonté de 92,2 % en France (dont + 127,3 % pour le réseau Caisses d'Épargne) ainsi qu'à l'international. Au global, sur le dernier trimestre 2009, les ventes d'unité de compte ont ainsi augmenté de 87,1 % par rapport au quatrième trimestre 2008.

La croissance moyenne des encours est de 6,1 % pour le Groupe en 2009, sous l'effet d'une collecte nette structurellement positive. Les encours fin de période (décembre 2009 par rapport à décembre 2008) augmentent de 9,6 %.

ACTIVITÉS EN FRANCE

Le chiffre d'affaires 2009 est en hausse de 4,9 % (+ 6,1 % en normes françaises) en France à 26,3 Md€. Inférieure au marché, cette performance est cependant en ligne avec la tendance de fond⁽¹⁾ observée en 2007 (24,5 Md€) et 2006 (26,6 Md€). L'année 2008 a été atypique ; la recherche de sécurité par les clients ayant favorisé CNP Assurances dans un contexte de grave crise financière.

Le chiffre d'affaires en unité de compte baisse de 51,3 % à fin décembre 2009 sur 12 mois. Les trois principaux réseaux atteignent ainsi un taux d'unité de compte dans leur activité épargne/retraite de 4,6 %. Ce même ratio s'améliore cependant nettement au quatrième trimestre (8,3 %).

La collecte nette en France continue d'être significativement positive à 9,5 Md€ (+ 32,4 %) soit une part de marché de 18,5 % comparable à celles observées par le passé. Les prestations sont en baisse de 4,9 %, et le ratio « Prestations/Encours » s'améliore sensiblement.

(1) Tendance de fond : Chiffre d'affaires IFRS France hors Fourgous.

La Banque Postale

L'année 2009 s'est caractérisée par le succès du contrat patrimonial Cachemire et un niveau toujours élevé de chiffre d'affaires (11 Md€ soit - 6,3 % par rapport à 2008, année exceptionnelle pour La Banque Postale qui avait progressé dans un marché en forte baisse). Dans un contexte économique incertain, les clients ont privilégié les supports en euros avec toutefois un rebond des UC en fin d'année. La Banque Postale Prévoyance confirme sa réussite en passant le cap des 2 millions de contrats.

Caisses d'Épargne

Le chiffre d'affaires réalisé par le réseau Caisses d'Épargne s'établit à 10,3 Md€ (+ 27,2 %) à fin décembre 2009. L'activité a été soutenue par le lancement d'un nouveau produit « Livret Assurance Vie », mais également par deux campagnes de taux promotionnels. La gestion privée s'inscrit dans cette bonne dynamique grâce à la bonne collecte enregistrée sur Nuances Privilège. L'activité prévoyance continue son développement (+ 8,3 %).

CNP Trésor

L'activité de CNP Trésor s'inscrit en légère baisse de - 6,5 % à 673,4 M€. L'activité a été ralentie par une forte concurrence bancaire et par le report de ventes immobilières.

Entreprises et Collectivités locales

L'activité a été soutenue à la fois en prévoyance (succès commerciaux avec plusieurs grands groupes), mais également en retraite, notamment grâce aux transferts IRS. Une partie de ces derniers relevant de la norme IAS 39, la croissance de l'activité est moindre en IFRS (- 7,6 %) qu'en normes françaises (+ 7,5 %).

ACTIVITÉS HORS DE FRANCE

Le chiffre d'affaires hors de France enregistre une hausse sensible de + 93,3 % (ou + 65,8 % en normes françaises) à 6,3 Md€. Les trois moteurs principaux sont CNP Vita en Italie, Caixa Seguros au Brésil et CNP Vida en Espagne. Les récentes acquisitions commencent à porter leurs fruits, notamment à Chypre (Marfin Insurance Holdings Ltd – MIH⁽¹⁾) avec une activité de 214,4 M€ à fin 2009.

Italie – CNP Vita⁽²⁾

CNP Vita réalise une bonne collecte de 3,6 Md€, soit un doublement des primes par rapport à 2008. Ce succès réside en grande partie dans la réussite du produit en euro « Unigarantito ». La filiale dépasse ainsi son niveau de collecte atteint en 2007.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES DE CNP VITA

| En millions d'euros | En normes IFRS | | En normes françaises | |
|---------------------|----------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | 2009 | Évolution (en %) | 2009 | Évolution (en %) |
| Épargne | 3 422,7 | + 212,0 | 3 478,1 | + 106,1 |
| Retraite | 19,4 | - 20,4 | 19,4 | - 20,4 |
| Prévoyance | 5,9 | + 16,1 | 5,9 | + 16,1 |
| Couverture de prêt | 54,0 | + 0,8 | 54,0 | + 0,8 |
| TOTAL | 3 502,0 | + 196,8 | 3 557,4 | + 100,9 |

Brésil – Caixa Seguros

L'activité de Caixa Seguros augmente de 23,5 % (+ 26,5 % en réal) à 1,9 Md€. La retraite, en croissance de 23,6 %

reste le principal moteur (65 % des primes de la zone). La prévoyance et la couverture de prêt enregistrent des croissances respectives de 37,7 % et 29,2 %.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES DE CAIXA SEGUROS

| En millions de réals (BRL) | Normes IFRS | | Normes françaises | |
|----------------------------|----------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | 2009 | Évolution (en %) | 2009 | Évolution (en %) |
| Épargne | 130,6 | + 95,6 | 898,5 | + 14,8 |
| Retraite | 3 412,8 | + 26,5 | 3 412,8 | + 26,5 |
| Prévoyance | 732,8 | + 40,9 | 732,8 | + 40,9 |
| Couverture de prêts | 432,7 | + 32,1 | 432,7 | + 32,1 |
| Domages IARD | 574,6 | + 1,6 | 574,6 | + 1,6 |
| TOTAL | 5 283,5 | + 26,5 | 6 051,4 | + 23,7 |

Espagne – CNP Vida

L'activité de CNP Vida est de 264 M€ (+ 34,2 %) au 31 décembre 2009. La croissance du chiffre d'affaires

concerne tous les segments et résulte principalement de la vente de produits en UC (+ 71,6 %) par les Caisses d'Épargne.

(1) MIH est consolidé à partir du 1^{er} janvier 2009.

(2) Le chiffre d'affaires IFRS de CNP Vita a fait l'objet de reclassements liés à la norme IAS 39. Aussi, les éléments commentés dans ce paragraphe relèvent de la norme française, afin de rendre compte de la meilleure façon de la dynamique commerciale.

I CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRES DE PARTENARIATS

| | Normes IFRS | | | Normes françaises | | |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------|----------------------------|----------------------------|---------------|
| | 2009 | 2008 | Évolution | 2009 | 2008 | Évolution |
| | <i>En millions d'euros</i> | <i>En millions d'euros</i> | <i>(en %)</i> | <i>En millions d'euros</i> | <i>En millions d'euros</i> | <i>(en %)</i> |
| La Banque Postale | 10 984,0 | 11 718,2 | - 6,3 | 10 987,4 | 11 724,0 | - 6,3 |
| Caisses d'Épargne | 10 346,6 | 8 131,5 | + 27,2 | 10 348,8 | 8 134,4 | + 27,2 |
| CNP Trésor | 673,4 | 720,1 | - 6,5 | 679,9 | 721,8 | - 5,8 |
| Établissements financiers France ⁽¹⁾ | 1 473,5 | 1 457,5 | + 1,1 | 1 473,5 | 1 457,5 | + 1,1 |
| Mutuelles | 745,4 | 915,5 | - 18,6 | 745,4 | 915,5 | - 18,6 |
| Entreprises et Collectivités locales | 1 881,1 | 2 036,2 | - 7,6 | 2 199,0 | 2 045,3 | + 7,5 |
| Autres réseaux (France) | 184,7 | 86,5 | + 113,7 | 184,7 | 86,5 | + 113,7 |
| Total France | 26 288,7 | 25 065,4 | + 4,9 | 26 618,8 | 25 084,9 | + 6,1 |
| Global (Portugal) | 193,0 | 181,8 | + 6,2 | 193,0 | 192,8 | + 0,1 |
| CNP Seguros de Vida (Argentine) ⁽²⁾ | 7,9 | 6,3 | + 25,3 | 7,9 | 6,3 | + 25,3 |
| CNP Vida (Espagne) | 264,0 | 196,7 | + 34,2 | 264,0 | 196,7 | + 34,2 |
| Caixa Seguros (Brésil) ⁽²⁾ | 1 878,6 | 1 521,5 | + 23,5 | 2 151,1 | 1 782,5 | + 20,7 |
| CNP Unicredit Vita (Italie) | 3 502,0 | 1 179,9 | + 196,8 | 3 557,4 | 1 770,6 | + 100,9 |
| Marfin Insurance Holdings Ltd (Chypre) | 214,4 | - | - | 214,7 | - | - |
| CNP Europe (Irlande) | 0,9 | - | - | 4,6 | - | - |
| BVP (Portugal – Espagne) | 78,1 | - | - | 279,3 | - | - |
| Établissements financiers étrangers | 118,0 | 120,6 | - 2,2 | 118,0 | 120,6 | - 2,2 |
| Succursales | 40,0 | 49,9 | - 19,9 | 40,0 | 49,9 | - 19,9 |
| Total Étranger | 6 296,9 | 3 256,7 | + 93,4 | 6 829,9 | 4 119,3 | + 65,8 |
| TOTAL | 32 585,6 | 28 322,2 | + 15,1 | 33 448,6 | 29 204,2 | + 14,5 |

(1) Hors Cofidis Étranger.

(2) Cours de change moyen

Argentine : 1 € = 5,37546 pesos

Brésil : 1 € = 2,81242 BRL

■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS ET SEGMENT DE MARCHÉ AU 31.12.09

En normes IFRS

| En millions d'euros | Épargne | | Retraite | | Prévoyance | | Couverture de prêts | | Santé | | Dommages aux biens | | Total | |
|--------------------------------|-----------------|--------------|----------------|-------------|----------------|--------------|---------------------|------------|--------------|--------------|--------------------|-------------|-----------------|-------------|
| | 2009 | % Évol. | 2009 | % Évol. | 2009 | % Évol. | 2009 | % Évol. | 2009 | % Évol. | 2009 | % Évol. | 2009 | % Évol. |
| France | 20 789,3 | 7,9 | 1 615,9 | - 12,2 | 1 171,4 | - 15,5 | 2 264,4 | 2,1 | 447,8 | 29,2 | 0,0 | - | 26 288,7 | 4,9 |
| Italie ⁽¹⁾ | 3 422,7 | 212,0 | 19,4 | - 20,4 | 5,9 | - 1,5 | 93,2 | - 7,4 | 0,0 | - | 0,0 | - | 3 541,2 | 188,4 |
| Portugal ⁽²⁾ | 53,5 | 47,1 | 0,0 | - | 2,9 | 22,2 | 47,5 | 4,5 | 2,8 | 8,2 | 135,5 | - 3,6 | 242,2 | 6,6 |
| Espagne ⁽³⁾ | 291,9 | 58,6 | 26,1 | 191,1 | 12,6 | - | 48,9 | - 0,9 | 0,0 | - | 0,0 | - | 379,4 | 56,4 |
| Chypre | 103,7 | - | 0,0 | - | 28,9 | - | 2,5 | - | 16,3 | - | 63,0 | - | 214,4 | - |
| Irlande | 0,9 | - | 0,0 | - | 0,0 | - | 0,0 | - | 0,0 | - | 0,0 | - | 0,9 | - |
| Autres (Europe) ⁽⁴⁾ | 0,0 | - | 0,0 | - | 0,0 | - | 32,2 | 3,5 | 0,0 | - | 0,0 | - | 32,2 | 3,5 |
| Brésil | 46,6 | 91,0 | 1 214,5 | 23,6 | 260,5 | 37,7 | 153,9 | 29,2 | 0,0 | - | 203,2 | - 1,4 | 1 878,6 | 23,5 |
| Argentine | 2,6 | 1,8 | 0,0 | - | 4,2 | 18,2 | 1,0 | - | 0,0 | - | 0,0 | - | 7,9 | 25,3 |
| Total hors France | 3 921,9 | 191,7 | 1 259,9 | 24,0 | 315,0 | 56,6 | 379,3 | 9,7 | 19,2 | 635,9 | 401,6 | 15,9 | 6 296,9 | 93,4 |
| TOTAL | 24 711,2 | 19,8 | 2 875,8 | 0,7 | 1 486,3 | - 6,3 | 2 643,7 | 3,1 | 467,0 | 33,7 | 401,6 | 15,9 | 32 585,6 | 15,1 |

(1) Succursales en Italie et Cofidis Italie pour le segment « Couverture de prêts ».

(2) Global et Global Vida et Cofidis Portugal et BVP Portugal pour le segment « Couverture de prêts ».

(3) Succursales, Cofidis Espagne, CNP Vida et BVP Espagne.

(4) Cofidis Europe.

Perspectives de développement

Le groupe CNP Assurances souhaite poursuivre sa démarche de création de valeur.

3.3. ANALYSE DES COMPTES

Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance

sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (cf. *annexes aux Comptes consolidés*).

FORMATION DU RÉSULTAT

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | Évolution totale 2009-2008 |
|---|------------|------------|-------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 32 585,6 | 28 322,2 | 15,1 % |
| Passifs moyens relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée) | 253 110,0 | 238 515,7 | 6,1 % |
| Frais de gestion ⁽¹⁾ | 796,7 | 752,2 | 5,8 % |
| Résultat opérationnel | 1 724,3 | 1 081,7 | 59,4 % |
| Résultat brut d'exploitation ⁽²⁾ | 1 756,3 | 2 368,7 | - 25,8 % |
| Impôt sur les bénéfices | 444,2 | 187,9 | 136,4 % |
| Intérêts minoritaires | 118,2 | 83,8 | 41,1 % |
| Résultat net courant part du Groupe hors plus-values ⁽³⁾ | 1 004,5 | 1 411,3 | - 28,8 % |
| Résultat net part du Groupe (pour mémoire résultat publié) | 1 004,1 | 730,6 | 37,5 % |

(1) Hors frais de personnel du réseau Trésor : 35,2 M€ au 31.12.2009 et 35,7 M€ au 31.12.2008.

(2) Résultat brut d'exploitation : Résultat opérationnel retraité des effets nets des marchés sur les portefeuilles et des plus-values nettes actions et immobilier (au total : 329,2 M€ au 31 décembre 2009 ; - 1 287 M€ au 31 décembre 2008) et des éléments non courants (- 361,3 M€ au 31 décembre 2009). Hors reprise de provision pour incapacité de travail comptabilisée en 2008 le résultat brut d'exploitation diminue de 18,2 %.

(3) Résultat net courant part Groupe hors plus-values : Résultat net part du Groupe retraité de l'effet des marchés sur les portefeuilles en trading et des plus-values actions et immobilier nets d'impôt (220,1 M€ au 31 décembre 2009 ; - 680,7 M€ au 31 décembre 2008) et en 2009 des renforcements de provisions positionnées après le résultat net courant dans la présentation du compte de résultat (- 220,5 M€). Hors reprise de provision pour incapacité de travail le résultat net courant part Groupe hors plus-values diminue de 20,6 %.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du Groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP Assurances. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés. Leurs évolutions sont commentées ci-dessous.

FORMATION DU RÉSULTAT

Le **chiffre d'affaires** augmente de 15,1 % et 14,2 % à périmètre et change constants (voir commentaires au § 3.2.2).

Les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéfices différée ont connu une progression de 6,1 %.

Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties

de contrats et de la participation aux bénéfices différée qui correspond à la part des plus ou moins values non réalisées qui sont attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

Les **charges des prestations des contrats** qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats, s'élèvent à 42,3 milliards d'euros soit un doublement par rapport à l'année 2008. Outre l'accroissement de l'activité, l'évolution résulte des conséquences de l'amélioration des marchés financiers sur les ajustements des contrats en unités de compte et sur la participation aux bénéfices différée. En effet les charges des prestations des contrats tiennent compte de la charge de participation aux bénéfices différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de

provisions pour dépréciation des titres (impairment) dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente) mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2008, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, diminuent légèrement de 0,4 %. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéfices différée), elles représentent 7,9 % contre 8,1 % pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants – intérêts contractuels garantis et participations aux bénéfices – s'élève en 2009 à 9,6 milliards d'euros, 6,8 milliards d'euros hors charge de participation aux bénéfices différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement s'élèvent à 15,2 milliards d'euros contre - 2,1 milliards précédemment, l'évolution résultant surtout de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (+ 4 milliards d'euros contre - 10,8 milliards d'euros l'exercice précédent) et d'un faible montant de dépréciations des placements en 2009 (- 0,2 milliard d'euros de dépréciations nettes de reprises en 2009 contre - 3 milliards en 2008).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 35,2 M€) qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat s'élèvent à 796,7 M€. La progression est de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2008. Alors que les frais du périmètre France diminuent de 1,2 %, les frais du périmètre étranger progressent de 26,1 % en raison d'une part de l'élargissement du périmètre à CNP Marfin et CNP Barclays Vida y Pensiones, et d'autre part de l'activité au Brésil du fait de l'évolution de la devise brésilienne et des taxes assises sur le chiffre d'affaires. À change et périmètre constants hors taxes, l'évolution des frais de gestion des filiales internationales est de + 6,2 %.

Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.

Les **frais d'acquisition des contrats** qui comprennent les commissions et les frais de gestion liés à l'acquisition (3 048,3 M€) s'accroissent de 2,4 % par rapport à 2008. L'évolution s'explique essentiellement par le montant des **commissions** versées aux apporteurs qui s'élève à 2 837 M€, soit une croissance limitée à + 2,4 % par rapport à 2008, les efforts tarifaires consentis pour dynamiser le chiffre d'affaires et accroître les encours futurs étant partagés avec les apporteurs.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 724,3 M€.

Le résultat opérationnel dans sa présentation statutaire inclut donc les conséquences de l'ensemble des variations des marchés financiers ainsi que les mouvements techniques, qu'ils soient considérés comme courants ou non.

Sur le volet financier l'exercice 2008 avait été marqué par une chute des marchés, l'exercice 2009 a quant à lui profité d'un mouvement de reprise des marchés.

Sur le plan technique les comptes 2008 avaient bénéficié d'un mouvement de reprise de provisions tandis que l'exercice 2009 constate un renforcement de provisions.

Le résultat brut d'exploitation permet d'avoir une vision économique de ces évolutions.

Le **résultat brut d'exploitation** correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- de l'effet des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) net des plus ou moins values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui résultent pour une large part de la concrétisation des réévaluations antérieures), et de la constatation des droits des assurés (437,3 M€ au 31 décembre 2009 contre 882,3 M€ au 31 décembre 2008) ;
- des plus et moins-values réalisées sur les placements actions et immobilier dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie « disponibles à la vente »), des dépréciations constatées sur ces actifs et des plus ou moins values comptabilisées sur les placements immobiliers. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés s'élèvent à 19,6 M€ au 31 décembre 2009 et - 404,7 M€ au 31 décembre 2008 ;
- de la dépréciation en 2009 de la valeur de portefeuille des contrats de la filiale italienne CNP Vita pour 127,7 M€ ;
- d'un renforcement des provisions générales pour 361,3 M€ classées en éléments non courants.

Le résultat brut d'exploitation qui diminue de 25,8 % passant de 2 368,7 M€ en 2008 à 1 756,3 M€ en 2009 comprenait l'exercice précédent une reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail (222,1 M€) devenue sans objet. Hors reprise de cette provision, l'évolution du résultat brut d'exploitation aurait été de - 11,9 %. La faiblesse des revenus du compte propres dans un environnement de marchés financiers peu favorable et la réalisation en 2009 d'un montant de plus-values pour compte propre inférieur à celui de 2008 ainsi qu'une moindre contribution des contrats emprunteurs expliquent la diminution du résultat brut d'exploitation.

L'**impôt sur les bénéfices** augmente de 256,3 M€ par rapport au montant de 2008 en raison principalement de la croissance de la base taxable.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 118,2 M€ au 31 décembre 2009 et 83,8 fin 2008. La filiale italienne CNP Vita avait subi en 2008 l'effet du geste commercial à l'égard des clients impactés par la faillite de la banque Lehman. Hors effets des marchés et avant plus et moins values réalisées le résultat des minoritaires s'élève à 154,2 M€ fin 2009 et 164,1 M€ fin 2008.

Le **résultat net courant hors plus-values** correspond au résultat net part de Groupe,

- avant prise en compte de la part revenant au groupe CNP Assurances des plus et moins-values réalisées sur les placements (actions principalement) dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres

classés dans la catégorie « disponibles à la vente », des dépréciations constatées sur ces placements (impairment) et des plus ou moins values comptabilisées sur les placements immobiliers. L'impairment comprend aussi la dépréciation à hauteur de 149,3 M€ du goodwill et de la valeur des portefeuilles de CNP Vita.

Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés et nets d'impôts s'élèvent à - 60,6 M€ au 31 décembre 2009 et - 271 M€ au 31 décembre 2008 :

- hors effet pour la part du Groupe des variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) et des plus ou moins values de cession sur ces mêmes catégories de placements (qui ne sont que la concrétisation des réévaluations antérieures), après constatation des droits des assurés et impact de la fiscalité (280,7 M€ en 2009 et - 409,7 M€ en 2008) ;
- et avant renforcement des provisions générales pour 220,5 M€.

Le résultat net courant part du Groupe hors plus-values ressort à 1 004,5 M€ à fin 2009, en baisse de 28,8 % sur 2008. Hors impact de la reprise de provision mathématique pour incapacité temporaire de travail en 2008, le résultat net courant 2009 aurait connu une évolution de - 20,6 % résultant notamment de la baisse des produits du compte propre et du résultat des contrats emprunteurs.

Le bénéfice net consolidé part du Groupe de l'exercice 2009, (après déduction des intérêts minoritaires) s'établit à 1 004,1 M€ contre 730,6 M€ en 2008 (585,6 M€ hors reprise de provisions pour incapacité).

Outre l'impact des éléments liés à l'activité (diminution des revenus du compte propre et de la contribution des contrats emprunteurs, l'évolution de la part du Groupe dans le bénéfice net consolidé s'explique surtout par les effets des marchés financiers sur le portefeuille des actifs classés en trading (+ 691 M€ par rapport au 31 décembre 2008), les moindres dotations aux provisions pour dépréciation (impairment) des actifs classés en disponibles à la vente ayant été compensées par un renforcement des provisions à caractère général.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009, le total du bilan consolidé s'élève à 301,9 milliards d'euros au total contre 269,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 12 % en raison des conséquences du redressement des marchés sur les placements qui sont enregistrés en majeure partie en juste valeur.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 271,6 milliards d'euros, en augmentation de 12,8 % par rapport au 31 décembre 2008, du fait essentiellement de la croissance de la participation aux bénéfices différée passive consécutive à l'évolution des marchés financiers.

En conséquence de l'évolution favorable des marchés financiers la participation aux bénéfices différée présente un solde débiteur (participation aux bénéfices passive)

contrairement à l'exercice précédent où le solde net de la participation aux bénéfices différée comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur, constituait une participation différée active de 818,6 M€.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 9,6 % et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du Groupe qui s'élèvent à 11 548 M€ augmentent de 1 510 M€ par rapport au 31 décembre 2008 (15 %). L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2009 (+ 1 004 M€), les dividendes distribués (- 422 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (+ 836 M€), les intérêts relatifs aux titres super-subordonnés (- 63 M€) et les écarts de conversion (+ 181 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (2 143 M€) désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

COUVERTURE DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ

L'estimation de la marge de solvabilité, effectuée sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 111 %, contre 115 % au 31.12.2008 hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels. La diminution du taux de couverture résulte d'une exigence de marge accrue tenant au développement des produits en euros et de l'absence d'émission de titres subordonnés.

ÉVOLUTION DES PLACEMENTS CONSOLIDÉS ET GESTION FINANCIÈRE

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2009 atteignent 287 milliards d'euros, en croissance de 13,5 % par rapport au 31 décembre 2008 du fait du développement de l'activité et de l'évolution favorable des marchés financiers qui a augmenté la valeur de marché des titres disponibles à la vente et des titres de transaction.

En effet les placements sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2009, 75,5 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 21,8 %, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 2,7 %.

Comptes sociaux de CNP Assurances (normes françaises)

Chiffre d'affaires

L'activité de CNP Assurances a profité du dynamisme du marché de l'assurance vie en 2009.

| En millions d'euros | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 2009-2008 | 31.12.2007 |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires assurances individuelles | 21 258 | 19 746 | 7,7 % | 22 275 |
| Chiffre d'affaires assurances collectives | 3 119 | 3 072 | 1,5 % | 2 736 |
| TOTAL | 24 377 | 22 818 | 6,8 % | 25 011 |

Assurances individuelles

Les nouveaux produits de La Poste (Cachemire) et des Caisses d'Épargne (Livret Assurance Vie) ont rencontré un vif succès auprès des assurés.

Assurances collectives

Le chiffre d'affaires des assurances collectives est caractérisé par une forte progression de la retraite.

Le maintien à un niveau élevé du chiffre d'affaires de la retraite s'explique par la reprise de régimes de retraite supplémentaire. L'activité de garantie décès des contrats emprunteur a pâti du ralentissement du marché immobilier.

| En millions d'euros | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 2009-2008 | 31.12.2007 |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Décès | 1 753 | 1 826 | - 4,0 % | 1 727 |
| Retraite | 1 345 | 1 232 | 9,2 % | 977 |
| Domages corporels | 21 | 14 | 50 % | 32 |
| TOTAL | 3 119 | 3 072 | 1,5 % | 2 736 |

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 934,3 M€ contre 970,9 M€ en 2008 (- 3,8 %).

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 7 316,5 M€ au 31 décembre 2008 atteignent 7 866,6 M€ au 31 décembre 2009. L'évolution provient principalement de la mise en réserve du résultat non distribué.

Délais de paiement

CNP Assurances effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais qu'ils ont fixés dans leurs conditions de vente et à défaut dans les 30 jours à compter de la date de facture.

ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDÉES

Caixa Seguros

La collecte (normes françaises) du groupe Caixa Seguros (hors Consorcios) s'élève à 6 051,4 millions de réals (MBRL), en progression de 23,7 %. Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent plus 85 % du marché et en nette progression (+ 15 % à fin 2009), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 5,9 % à fin 2009, gagnant 0,2 point par rapport à fin 2008. Les encours moyens ont progressé de 30 %.

Le résultat opérationnel du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios), qui s'élève à 1 266 MBRL, est en croissance de 24,4 %. Cette croissance résulte de l'effet combiné de la bonne performance des activités opérationnelles, grâce notamment au dynamisme des activités emprunteur, épargne, prévoyance et retraite, de résultats exceptionnels liés à des reprises de provisions sur des contrats en run-off, de la maîtrise des frais généraux et de la rentabilité des placements financiers, y compris effets des variations de marchés.

Le résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés (+ 108 MBRL en 2009 contre - 111 MBRL en 2008), s'élève à 1 158 MBRL, en hausse de 2,6 %.

Le résultat IFRS net courant atteint 693 MBRL, retraité des effets des variations de marchés net d'impôt (+ 65 MBRL en 2009 contre - 67 MBRL en 2008) en baisse 3,3 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse par rapport à la hausse du RBE s'explique par l'augmentation de 4 % du taux d'imposition en 2009 par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, le résultat net part du Groupe progresse de 16,7 % en réels, une progression plus forte que celle du résultat net courant, reflétant la meilleure performance des placements financiers y compris effet de marché en 2009 qu'en 2008.

CNP VITA

Le marché italien de l'assurance vie connaît une nette embellie avec un rebond de + 54 % par rapport à 2008 : il atteint près de 68,5 Mds, ce qui constitue un record historique.

Dans ce contexte, CNP VITA enregistre une collecte totale au 31 décembre de 3 557,4 M€ contre 1 770 M€ en 2008 (normes françaises) soit une hausse de 100 % et une part de marché de 4,9 %, à comparer à un niveau de 4,2 % fin 2008.

La filiale affiche une baisse de son résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés, de 78 % à 14 M€. Hors résultats non récurrents qui s'élèvent à 41 M€ en 2008 (dont 9 M€ provenant d'un portefeuille transféré vers CNP Life) la baisse est de 59 % et s'explique par l'effet conjugué d'une baisse de l'encours moyen de 13 %, avec un changement de mix produit au détriment des produits en UC, en faveur des produits en euros, d'une baisse des résultats techniques et financiers, et d'une maîtrise des frais généraux.

Le résultat net part Groupe IFRS ressort à 5 M€, hors effet d'amortissement accéléré de l'In-Force et d'impairment du Goodwill dont le montant constaté en consolidation s'élève à 149 M€.

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 052 M€, niveau voisin de 2008 (2 075 M€).

Le résultat atteint 10,9 M€ au 31 décembre 2009 contre 290,2 M€ l'exercice précédent qui avait bénéficié en particulier de la reprise de provision mathématique d'incapacité temporaire de travail (impact net de 145 M€). En 2009 les dégagements de boni sur exercices antérieurs ont été inférieurs à ceux de 2008, par ailleurs la sinistralité sur exercice en cours est moins favorable.

3.4. VALEUR INTRINSÈQUE

Introduction

Depuis 1999, la communication financière du groupe CNP Assurances intègre la publication de la valeur intrinsèque des contrats en portefeuille (Embedded Value) et de la valeur des affaires nouvelles (New Business). Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France et à l'international.

Ces indicateurs offrent une vision actualisée des profits futurs que l'assureur peut attendre de son portefeuille en stock. Au travers de la valeur du New Business, un zoom est réalisé sur les affaires nouvelles souscrites au cours de l'année.

Les valeurs publiées reposent sur une méthodologie dite « Market Consistent ». Les calculs réalisés par le groupe CNP Assurances sont conformes aux normes MCEV[®] (1) édictées par « The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles » à l'exception de la

valorisation de Caixa Seguros qui demeure basée sur une méthodologie traditionnelle.

Ces travaux de valorisation font l'objet d'une revue méthodologique et d'une vérification de la cohérence des résultats par le cabinet Milliman. Dans le cadre de cette certification Milliman a indiqué que : la méthodologie retenue pour les calculs est conforme aux principes 1 à 16 de « The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles » et que les calculs ont été produits en conformité avec cette méthodologie ; que, conformément au principe n° 14, le groupe CNP Assurances a retenu une prime de liquidité de 16 bp sur les portefeuilles d'Épargne Individuelle en euros, de Retraite Individuelle et de Retraite Collective ; que les hypothèses retenues sont raisonnables ; la plupart n'étant pas sous le contrôle du management du groupe CNP Assurances, il sera normal pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

(1) Copyright © Stichting CFO Forum Foundation 2008.

3.4.1 Résultats

3.4.1.1. MCEV[®] (1) AU 31 DÉCEMBRE 2009

| | MCEV [®] 2009 avant distribution de dividendes 09 | | MCEV [®] 2008 après distribution de dividendes 08 | | MCEV [®] 2008 avant distribution de dividendes 08 | | Variation avant distribution de dividendes 09 | |
|--|--|-------------------------|--|-------------|--|-------------|---|-------------|
| | En millions d'euros | €/Action ⁽²⁾ | En millions d'euros | €/Action | En millions d'euros | €/Action | En millions d'euros | % |
| ANR – Actif Net Réévalué | 8 956 | 60,3 | 7 648 | 51,5 | 8 071 | 54,3 | 1 307 | 17 % |
| Capital Requis | 7 496 | 50,5 | 6 618 | 44,6 | 6 618 | 44,6 | 877 | 13 % |
| Free Surplus | 1 460 | 9,8 | 1 030 | 6,9 | 1 453 | 9,8 | 430 | 42 % |
| VIF – Valeur d'In-Force | 2 760 | 18,6 | 2 369 | 15,9 | 2 369 | 15,9 | 391 | 16 % |
| Valeur Actuelle des Profits Futurs | 5 748 | 38,7 | 4 723 | 31,8 | 4 723 | 31,8 | 1 026 | 22 % |
| Valeur Temps des Options & Garanties | - 1 419 | - 9,6 | - 1 012 | - 6,8 | - 1 012 | - 6,8 | - 407 | 40 % |
| Coût de Friction du Capital Requis | - 1 132 | - 7,6 | - 943 | - 6,4 | - 943 | - 6,4 | - 188 | 20 % |
| Coûts des risques résiduels non répliquables | - 438 | - 2,9 | - 398 | - 2,7 | - 398 | - 2,7 | - 40 | 10 % |
| MCEV[®] – Market Consistent Embedded Value | 11 715 | 78,9 | 10 017 | 67,4 | 10 440 | 70,3 | 1 698 | 17 % |

(1) Copyright © Stichting CFO Forum Foundation 2009.

(2) Nombre d'actions : 148 537 823.

La valeur de la MCEV® 2009 de CNP Assurances s'établit à 11 715 M€, en hausse de 17 % par rapport à la valeur 2008. Cette évolution s'explique par la hausse de la valeur d'In-Force de 16 % et de l'ANR de 17 %.

La progression des encours de 9,6 % combinée à la hausse des marchés financiers génère une croissance de 22 % de la valeur actuelle des profits futurs. La hausse significative du

coût des options et garanties financières, dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers, ramène la croissance de la VIF à 16 %.

L'ANR progresse de 17 %, porté par le résultat dégagé au titre de l'année 2009 et la hausse des plus-values latentes constatées en représentation des fonds propres.

3.4.1.2. VNB AU 31 DÉCEMBRE 2009

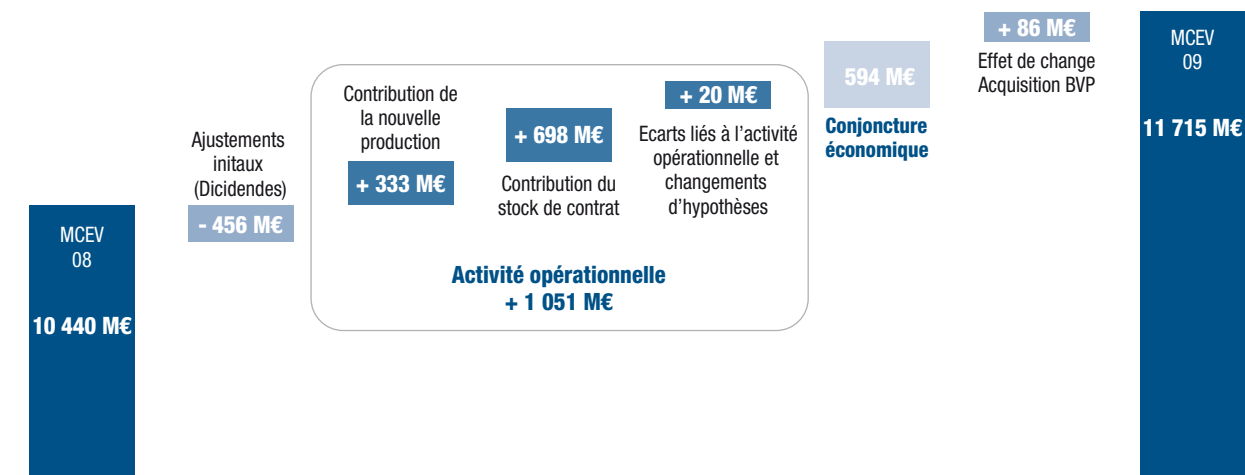
| | 2009 | | 2008 | | Variation | |
|--|---------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | En millions d'euros | €/Action | En millions d'euros | €/Action | En millions d'euros | % |
| Normes MCEV® | | | | | | |
| Valeur Actuelle des Profits Futurs | 663 | 4,5 | 590 | 4,0 | 73 | 12 % |
| Valeur Temps des Options & Garanties | - 150 | - 1,0 | - 86 | - 0,6 | - 64 | 75 % |
| Coût de Friction du Capital Requis | - 116 | - 0,8 | - 114 | - 0,8 | - 2 | 2 % |
| Coûts des risques résiduels non répliquables | - 37 | - 0,2 | - 48 | - 0,3 | 12 | - 24 % |
| Valeur New Business | 360 | 2,4 | 342 | 2,3 | 18 | 5 % |
| APE | | 3 143 | | 2 753 | 390 | 14 % |
| VAP | | 28 309 | | 24 664 | 3 645 | 15 % |
| Ratio APE | | 11,5 % | | 12,4 % | - 1,0 % | - 8 % |
| Ratio VAP | | 1,3 % | | 1,4 % | - 0,1 % | - 8 % |

3.4.1.3. SENSIBILITÉS

| En millions d'euros | ANR | VIF | MCEV® | VNB |
|--|--------------|--------------|---------------|------------|
| MCEV® – Market Consistent Embedded Value | 8 956 | 2 760 | 11 715 | 360 |
| Courbe des taux + 100 bp | - 127 | 181 | 54 | - 11 |
| Courbe des taux - 100 bp | 131 | - 353 | - 223 | - 100 |
| Actions - 10 % | - 215 | - 168 | - 383 | |
| Rachats - 10 % | | 119 | 119 | 27 |
| Coûts - 10 % | | 375 | 375 | 41 |
| Capital Requis | | 100 | 100 | 10 |
| Sinistralité - 5 % - Risque longévité | | - 43 | - 43 | 0 |
| Sinistralité - 5 % - Risque mortalité & invalidité | | 113 | 113 | 49 |
| Volatilité taux + 25 % | | - 162 | - 162 | - 24 |
| Volatilité actions + 25 % | | - 405 | - 405 | - 47 |

Depuis l'exercice 2008, une partie des sensibilités MCEV® est intégrée aux annexes IFRS 7.

3.4.1.4. ANALYSE DES ÉCARTS



L'analyse des écarts met en exergue la contribution significative de l'activité opérationnelle sur l'évolution de la MCEV® entre 2008 et 2009. Elle demeure très robuste à 1 051 M€ et se décompose en :

- un montant de 333 M€ attribué à la nouvelle production, 360 M€ après effet de change ;
- une contribution de 698 M€ du stock de contrats en portefeuille au 31 décembre 2008 ; et
- des écarts liés à l'activité opérationnelle et des changements d'hypothèses pour un montant de 20 M€.

L'évolution des marchés financiers s'est traduite en 2009 par une augmentation de 594 M€ affectée au niveau du poste « conjoncture économique ». Les effets de la conjoncture économique se traduisent par :

- une augmentation sensible de la valeur temps des options et garanties financières ;

- une hausse des richesses latentes des portefeuilles d'actifs des assurés et des fonds propres.

Les autres éléments conduisant à une valeur MCEV® de 11 715 M€ proviennent essentiellement des variations du change brésilien pour un montant de 208 M€, et de l'acquisition de la société Barclays Vida y Pensiones (BVP) dont le goodwill a été évalué à 164 M€. À ce stade, la valeur d'In-Force de cette société n'a pas été valorisée.

3.4.1.5. IMPLIED DISCOUNT RATE (IDR)

Le taux IDR calculé sur la base d'un spread sur les taux long de 40 bp et d'une prime action de 2 % s'établit à 8,0 % au niveau groupe CNP Assurances au 31 décembre 2009 contre 8,2 % au 31 décembre 2008. L'augmentation du coût des options et garanties financières est en effet compensée par la diminution du taux de référence, résultant de la baisse des taux SWAP de la zone euro sur les maturités courtes.

3.4.2. Résultats détaillés par pays

3.4.2.1. VIF PAR PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des valeurs d'In-Force par pays.

| | Groupe | France | International | dont Brésil | dont Italie | |
|------------|--|--------------|---------------|-------------|-------------|------------|
| MCEV® 2008 | Valeur Actuelle des Profits Futurs | 4 723 | 4 395 | 327 | 243 | 85 |
| | Valeur Temps des Options & Garanties | - 1 012 | - 1 011 | - 2 | 0 | - 2 |
| | Coût de Friction du Capital Requis | - 943 | - 930 | - 13 | - 11 | - 2 |
| | Coûts des risques résiduels non répliquables | - 398 | - 396 | - 2 | 0 | - 2 |
| | Valeur d'In-Force | 2 369 | 2 059 | 310 | 232 | 78 |
| MCEV® 2009 | Valeur Actuelle des Profits Futurs | 5 748 | 5 171 | 577 | 423 | 130 |
| | Valeur Temps des Options & Garanties | - 1 419 | - 1 400 | - 19 | 0 | - 19 |
| | Coût de Friction du Capital Requis | - 1 132 | - 1 104 | - 28 | - 19 | - 7 |
| | Coûts des risques résiduels non répliquables | - 438 | - 433 | - 5 | 0 | - 3 |
| | Valeur d'In-Force | 2 760 | 2 235 | 525 | 404 | 102 |
| Évolution | En millions d'euros | 391 | 175 | 215 | 173 | 24 |
| | En % | 16 % | 9 % | 70 % | 75 % | 30 % |

L'évolution des marchés financiers associée à une collecte en hausse et une contribution toujours robuste du stock de contrats permettent à CNP France de retrouver le chemin de la croissance avec une hausse de la VIF évaluée à 9 %. On constate par ailleurs une forte contribution des entités

internationales, portée par l'activité brésilienne dont la VIF enregistre une croissance de 75 % (+ 29 % à change constant). Parallèlement, l'activité en Italie reprend, principalement sur les contrats d'épargne en euros.

3.4.2.2. VNB AU 31 DÉCEMBRE 2009

Volume APE

| | Groupe | France | International | dont Brésil | dont Italie |
|--|--------------|--------------|---------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires IFRS 2009 | 32 120 | 26 107 | 6 014 | 1 879 | 3 541 |
| Chiffre d'affaires IFRS 2008 | 27 728 | 24 979 | 2 750 | 1 522 | 1 228 |
| Taux d'évolution du chiffre d'affaires | 16 % | 5 % | 119 % | 23 % | 188 % |
| APE 2009 | 3 143 | 2 537 | 607 | 322 | 251 |
| APE 2008 | 2 753 | 2 399 | 354 | 226 | 128 |
| Taux d'évolution de l'APE | 14 % | 6 % | 71 % | 42 % | 97 % |
| VAP 2009 | 28 309 | 24 216 | 4 093 | 1 576 | 2 236 |
| VAP 2008 | 24 664 | 22 595 | 2 069 | 1 028 | 1 041 |
| Taux d'évolution de la VAP | 15 % | 7 % | 98 % | 53 % | 115 % |

VNB par pays au 31 décembre 2009

| | Groupe | | France | | International | | dont Brésil | | dont Italie | |
|------------------------------------|------------|----------------|-------------|----------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|----------------|
| | NB | Ratio APE | NB | Ratio APE | NB | Ratio APE | NB | Ratio APE | NB | Ratio APE |
| New Business 2008 | 342 | 12,4 % | 261 | 10,9 % | 81 | 22,8 % | 64 | 28,4 % | 17 | 13,0 % |
| Nouveaux périmètres modélisés | 344 | 12,4 % | 261 | 10,9 % | 83 | 22,2 % | 64 | 28,4 % | 17 | 13,0 % |
| Mise à jour du volume APE | 381 | 12,4 % | 276 | 10,9 % | 105 | 19,7 % | 70 | 28,4 % | 33 | 13,0 % |
| Mise à jour du Mix Produit | 348 | 11,3 % | 231 | 9,1 % | 116 | 21,8 % | 84 | 33,9 % | 32 | 12,8 % |
| Mise à jour de l'expérience | 330 | 10,8 % | 215 | 8,5 % | 115 | 21,7 % | 90 | 36,5 % | 23 | 9,3 % |
| Mise à jour des marchés financiers | 333 | 10,8 % | 212 | 8,3 % | 121 | 22,8 % | 90 | 36,4 % | 30 | 11,8 % |
| Mise à jour du taux de change | 360 | 11,5 % | 212 | 8,3 % | 148 | 24,5 % | 117 | 36,4 % | 30 | 11,8 % |
| New Business 2009 | 360 | 11,5 % | 212 | 8,3 % | 148 | 24,5 % | 117 | 36,4 % | 30 | 11,8 % |
| Évolution | 18 | - 1,0 % | - 49 | - 2,5 % | 67 | 1,6 % | 53 | 8,0 % | 13 | - 1,2 % |

3.4.3. Méthodologie

3.4.3.1. PÉRIMÈTRE COUVERT

Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du Groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France et à l'international :

| Zone géographique | Entités | Quote-part détenue |
|-------------------|--|---------------------|
| France | CNP Assurances | Entité consolidante |
| | CNP IAM | 100 % |
| | Préviposte | 100 % |
| | ITV | 100 % |
| | CNP International | 100 % |
| | La Banque Postale Prévoyance | 50 % |
| Italie | CNP Vita | 57,5 % |
| | Succursale Italienne de CNP Assurances | 100 % |
| Brésil | Caixa Seguros | 51,75 % |
| Espagne | CNP Vida | 94 % |
| | EstalVida | 75,35 % |
| Chypre | Marfin Insurance Holding | 50,1 % |

Les autres entités ont été valorisées à leur niveau d'actif net comptable en accord avec les principes IFRS. Cela concerne Global et Global Vida, CNP Seguros de Vida, BVP, Fongépar et Filassistance.

Notons que seul le portefeuille Vie ouvert à la souscription de Laikai Cyprialife (Marfin Insurance Holding) a fait l'objet d'une valorisation explicite de sa valeur de portefeuille, les entités non-vie contribuant à hauteur de leur actif net.

L'activité du groupe CNP Assurances se concentre principalement sur des activités d'assurance de personnes :

- épargne individuelle en euros et en unités de compte ;
- retraite individuelle ;
- prévoyance individuelle et collective ;
- épargne-retraite Collective ;
- couverture de prêts.

Tous les calculs sont réalisés nets de réassurance et de coassurance externe.

3.4.3.2. ACTIF NET RÉÉVALUÉ

L'Actif Net Réévalué, « ANR », correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In-Force.

De manière analytique, l'ANR est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé part du Groupe et se décompose en Capital Requis et Free Surplus.

Capital Requis

Le Capital Requis correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres que l'assureur doit bloquer au titre de son activité et dont la distribution aux actionnaires est restreinte.

Le capital requis reflète le niveau de capital que se fixe la Société pour atteindre un objectif de rating et de maîtrise de ses propres risques. Le niveau de capital retenu par le groupe CNP Assurances pour son pilotage correspond à 110 % du besoin de marge de solvabilité réglementaire net de toute autre source de financement tels les titres subordonnés. Ceux-ci permettent de couvrir 37 % du besoin de marge au 31 décembre 2009.

Free Surplus

Le Free Surplus correspond à la valeur de marché des actifs, hors actifs en représentation des engagements de l'assureur, déduction faite du capital requis.

3.4.3.3. VALEUR D'IN-FORCE

PVFP – Valeur Actualisée des Profits Futurs

La PVFP correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base d'une méthodologie « Market Consistent » à l'exception de Caixa Seguros dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie MCEV®, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux SWAP.

Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties financières présentes dans le portefeuille mais pas leur valeur temps.

Coût de friction du capital requis

La nécessité d'immobiliser le Capital Requis au titre du business couvert induit un coût de portage à allouer à la valeur d'Embedded Value et du New Business. Dans une modélisation Market Consistent, le coût de friction correspond au coût de frottement fiscal ainsi qu'aux frais financiers liés à l'immobilisation de ce capital.

Le coût de friction du Capital Requis intègre également la charge liée au financement d'une partie de l'exigence de capital par

des titres subordonnés ; cette charge est évaluée comme la différence entre la Valeur Économique des titres subordonnés et leur nominal. Le groupe CNP Assurances définit cette Valeur Économique comme étant la valeur actuelle nette des flux futurs versés aux détenteurs des titres calculée en tenant compte, dans le taux d'actualisation, du spread à l'émission de chaque titre. Le capital requis de la nouvelle production est supposé être financé par des titres subordonnés dans les mêmes proportions que le stock de contrats ; ce financement est réalisé à l'aide de titres nouvellement émis, pour lesquels la Valeur Économique est égale au nominal.

Valeur Temps des Options et Garanties

CNP Assurances a retenu une approche Market Consistent pour l'évaluation des options et garanties financières.

Les principales options et garanties présentes dans le portefeuille de contrats sont les suivantes :

- option de TMG (Taux Minimum Garanti) ;
- option de PB (Participation aux bénéfices) ;
- option de conversion en rentes ;
- garanties planchers des contrats en unités de compte ;
- garantie de taux technique des rentes en service et garantie induite par le tarif d'acquisition du point pour le portefeuille Préfon ;
- garantie des valeurs de rachat, option de rachat.

La valeur temps des options et garanties financières (TVOG) est générée par l'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions des marchés financiers. De manière schématique, une perte financière est supportée en totalité par les actionnaires alors que les profits financiers sont partagés selon les clauses réglementaires et contractuelles de participation aux bénéfices. La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de balayer le champ des possibles en termes d'évolution des marchés financiers et donc de capter le coût lié aux déviations adverses des marchés.

L'évaluation s'appuie donc sur un modèle stochastique basé sur une approche risque-neutre. Cette approche consiste à définir le prix d'un actif comme l'espérance de ses flux futurs actualisés au taux sans risque instantané. Le générateur économique du groupe CNP Assurances permet de générer 1 000 scénarios équiprobables projetant :

- l'évolution d'un indice action ;
- le taux de dividende des actions ;
- l'inflation ;
- la courbe des taux réels pour les maturités entières comprises entre 1 an et 30 ans ;
- la courbe des taux nominaux pour les maturités entières comprises entre 1 an et 30 ans.

La courbe des taux d'intérêt est décrite à l'aide du modèle de Heath, Jarrow et Morton (HJM) à deux sources d'aléa. L'indice de croissance des actions est modélisé à l'aide d'un mouvement brownien géométrique modifié dans lequel le

drift est égal au taux court généré à l'aide du modèle HJM. Les techniques utilisées par les équipes de la CNP Assurances pour calibrer le générateur économique sont décrites dans la section « Hypothèses » de ce rapport.

Le groupe CNP Assurances a par ailleurs introduit dans son modèle de projection une composante de rachats conjoncturels ; cette composante supplémentaire prend en compte la propension des assurés à racheter leurs contrats lorsque la rémunération servie se dégrade par rapport à une référence de marché.

Compte tenu du contexte économique et financier brésilien, le groupe CNP Assurances a conservé une méthodologie traditionnelle pour la valorisation de Caixa Seguros. Cette décision est motivée par la difficulté de déterminer des paramètres financiers suffisamment stables pour effectuer des valorisations cohérentes avec les principes du CFO Forum. L'activité de Caixa Seguros consiste principalement en la couverture de risques d'assurance, les options financières restent marginales à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Coût des risques résiduels non répliquables

Conformément aux principes 6 et 9 des normes de publication de l'Embedded Value, un coût doit être alloué au titre des risques financiers et non financiers non répliquables. Ce coût résulte :

- de la prise en compte de risques non valorisés par ailleurs dans la PVFP ou dans la TVOG ;
- de l'impact asymétrique de certains risques non répliquables sur la valeur ;
- de l'incertitude sous-jacente à l'établissement des hypothèses dites « Best Estimate » des risques non répliquables.

CNP Assurances a retenu l'approche du coût du capital pour évaluer ces risques résiduels non répliquables. Le capital à allouer au titre de ces risques est défini comme l'objectif de capitalisation auquel CNP Assurances doit tendre pour absorber sans difficulté les chocs exceptionnels, non intégrés par ailleurs dans la TVOG et la PVFP. Il correspond ainsi au niveau de fonds propres nécessaire pour réduire la probabilité de ruine à 0.5 % à horizon 1 an sur chacun des risques spécifiés.

RISQUES NON MODÉLISÉS DANS LA TVOG ET PVFP

Le recensement des risques non valorisés par ailleurs conduit à la liste suivante :

- risque de défaut ;
- risque de concentration ;
- risque opérationnel ; et
- risque catastrophe.

RISQUES ASYMÉTRIQUES

L'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions de paramètres non financiers génère un coût qu'il convient de prendre en compte dans la valorisation du portefeuille. L'impact asymétrique du risque mortalité/longévité/morbidité résulte de contrats dont

les clauses de participation aux bénéfices contiennent une composante assise sur le résultat technique.

INCERTITUDE

Les calculs d'Embedded Value se fondent sur de nombreuses hypothèses dites « Best Estimate » : risque de sinistralité, risque de rachat, risque de frais. Un coût additionnel lié à l'incertitude sous-jacente à l'établissement de ces hypothèses a été intégré à la valeur.

3.4.3.4. VALEUR DU NEW BUSINESS

Définition des affaires nouvelles

Les projections réalisées pour estimer la valeur d'une année de production nouvelle sont basées sur le profil des affaires souscrites durant l'année 2009 avec les volumes de primes réalisés pour la production 2009.

ÉPARGNE-RETRAITE INDIVIDUELLE EN EUROS ET EN UNITÉS DE COMPTE

La nouvelle production est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Sans hypothèse de récurrence des primes au-delà des seules primes périodiques, les versements ultérieurs sont assimilés à des primes uniques.

RISQUE INDIVIDUEL

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

RETRAITE COLLECTIVE

La nouvelle production des contrats L. 441 est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

RISQUE COLLECTIF

Les primes futures sur contrats existants n'étant pas valorisées dans le stock de contrats, les volumes de chiffres d'affaires portés en nouvelle production pour les produits de prévoyance collective correspondent au volume de chiffre d'affaires enregistré en 2009.

COUVERTURE DE PRÊT

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

Méthodologie

L'approche retenue pour la valorisation des affaires nouvelles est identique à celle de la valeur d'In-Force. Cette valeur de New Business est définie comme la valeur actuelle des résultats projetés des polices souscrites dans l'année après déduction du coût de friction du capital requis, de la valeur temps des options et garanties financières et du coût des risques résiduels non répliquables.

La valeur de New Business s'appuie sur une projection des cash-flows à compter de la date de souscription. Les hypothèses économiques sont basées sur les conditions de marché au 31 décembre 2009.

Conformément à la méthodologie « stand alone » retenue par CNP Assurances, aucune richesse latente n'est valorisée. Les primes de New Business sont investies dans de nouveaux actifs disponibles à la date d'évaluation selon la stratégie d'achat constatée dans l'année. Il n'y a donc pas de partage de plus ou moins-values latentes entre In-Force et New Business.

APE Annual Premium Equivalent

L'APE est un indicateur de volume de production, correspondant à un dixième de la somme des primes uniques et versements libres souscrits dans l'année auquel s'ajoute le montant des primes périodiques annualisées souscrites dans l'année. Contrairement aux chiffres d'affaires IFRS, l'APE généré par les affaires nouvelles est défini sur la base de la collecte nette en part du Groupe net de coassurance et de réassurance. Par ailleurs, le taux de change correspond au taux constaté au 31 décembre 2009 et non au taux moyen retenu pour la définition du chiffre d'affaires IFRS.

3.4.4. Hypothèses

3.4.4.1. HYPOTHÈSES FINANCIÈRES

Les calculs d'*Embedded Value* reposent sur les conditions de marché au 31 décembre 2009.

Courbe de référence

Conformément aux principes MCEV® du CFO Forum, les données utilisées pour décrire l'état initial de la courbe des taux sont issues de la courbe des taux SWAP fournie par Bloomberg au 31 décembre 2009. Après dé-couponnage, cette courbe des taux a été lissée à l'aide de la méthode Whittaker-Anderson.

Conformément au Principe n° 14 des principes MCEV® du CFO Forum, CNP Assurances intègre une prime de liquidité au taux de référence défini précédemment pour les familles de contrats sur lesquels les passifs sont jugés illiquides : contrats d'épargne-retraite en € et portefeuille de rentes. La prime de liquidité marché a été évaluée à partir des spread des obligations corporate, ce spread étant déterminé comme la marge par rapport au taux swap de l'indice obligataire iBoxx € Corporates. Seul un tiers de cette prime a été intégré

à la courbe de référence, soit 16 bp. Pour mémoire en 2008, la prime de liquidité s'élevait à 70 bp.

L'illiquidité des passifs a été jugée par le groupe CNP Assurances au regard des critères suivants :

- importance du risque financier relativement à d'autres risques tels que les risques de souscription ;
- existence ou non de flux suffisamment prédictibles permettant la mise en place d'un adossement actif-passif ;
- existence ou non d'une réaction dynamique des assurés face à une modification de la conjoncture économique.

Calibrage du modèle de taux

Les paramètres de volatilité utilisés dans le modèle HJM sont basés sur la structure de volatilité implicite des swaptions EUR 1 an à 30 ans au 31 décembre 2009.

Notons qu'en 2008, CNP Assurances avait retenu, conformément au principe G15.3, la moyenne sur 1 an des volatilités implicites, considérant que le marché présentait depuis octobre 2008 des caractéristiques exceptionnelles.

| Swaption maturité 20 ans | 1 an | 5 ans | 10 ans | 15 ans | 20 ans |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| MCEV® 31.12.2008 | 16,96 % | 13,89 % | 13,33 % | 13,42 % | 13,46 % |
| MCEV® 31.12.2009 | 21,37 % | 17,35 % | 15,28 % | 16,05 % | 17,31 % |

Calibrage du modèle actions

Un niveau de volatilité différent pour chaque horizon de projection compris entre 1 et 20 ans a été utilisé. Cette suite de paramètres a été déterminée en référence à la volatilité implicite des Calls sur l'indice CAC40 au 31 décembre 2009.

Notons qu'en 2008 CNP Assurances avait retenu comme niveau de volatilité la moyenne sur 1 an des volatilités implicites sur les mêmes actifs, considérant que le marché présentait depuis octobre 2008 des caractéristiques exceptionnelles.

| Maturité | 1 an | 5 ans | 10 ans | 15 ans | 20 ans |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| MCEV® 31.12.2008 | 27,08 % | 27,83 % | 29,60 % | 30,36 % | 30,17 % |
| MCEV® 31.12.2009 | 24,20 % | 26,28 % | 28,14 % | 29,03 % | 28,90 % |

Le coefficient de corrélation entre l'aléa sur les taux et celui sur les actions a été fixé à 14 %, en se basant sur une analyse de la corrélation historique de ces deux facteurs.

Hypothèses financières du Brésil

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Post 2015 |
|----------|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| MCEV® 08 | Taux d'actualisation | 15,3 % | 13,3 % | 12,1 % | 11,8 % | 11,3 % | 11,3 % |
| | Rendement des actifs | 12,9 % | 11,3 % | 9,4 % | 8,8 % | 8,0 % | 8,0 % |
| | Inflation | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % |
| | Prime de risque | 7,6 % | 6,5 % | 6,5 % | 6,5 % | 6,5 % | 6,5 % |
| MCEV® 09 | Taux d'actualisation | 13,2 % | 12,3 % | 12,5 % | 12,2 % | 11,9 % | 11,3 % |
| | Rendement des actifs | 9,4 % | 9,7 % | 10,0 % | 9,5 % | 9,0 % | 8,5 % |
| | Inflation | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % |
| | Prime de risque | 7,6 % | 6,5 % | 6,5 % | 6,5 % | 6,5 % | 6,5 % |

Le taux de change €/réal passe de 3,2590 à 2,5084 au 31.12.2009.

3.4.4.2. TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition retenu dans les travaux d'*Embedded Value* correspond au taux normatif en vigueur dans les pays d'implantation de CNP Assurances.

| | France | Italie | Brésil |
|------------------|---------|--------|---------------------|
| MCEV® 31.12.2008 | 34,43 % | 32,4 % | 40 % ⁽¹⁾ |
| MCEV® 31.12.2009 | 34,43 % | 32,4 % | 40 % ⁽¹⁾ |

(1) À l'exception de Caixa Consorcio dont le taux d'imposition a été maintenu à 34 %.

Les crédits d'impôts constatés sur la France permettant de réduire le taux normatif sont valorisés par ailleurs.

3.4.4.3. COÛT DU CAPITAL ALLOUÉ AU TITRE DES RISQUES RÉSIDUELS NON RÉPLICABLES

Le taux appliqué au capital des risques non modélisés et des risques asymétriques a été fixé à 5 %, basé sur l'étude des rémunérations offertes lors des dernières émissions de mortality cat bond. Le capital alloué au titre de l'incertitude sur l'établissement des hypothèses subit un coût de friction.

En moyenne, le taux appliqué au capital est de 3,1 % au 31 décembre 2008 et 2,9 % au 31 décembre 2009.

3.4.4.4. HYPOTHÈSES NON ÉCONOMIQUES

Évaluation des frais généraux

CNP Assurances produit à chaque arrêté une analyse des coûts par destination : acquisition, gestion, sinistre, coûts des placements et autres charges techniques et non techniques ainsi qu'une ventilation par société, famille de produit et réseau. L'assiette de frais issue de cette analyse a été retraitée d'un montant de 10,4 M€ de frais exceptionnels, constaté dans les comptes du 31 décembre 2009.

Par ailleurs, un taux d'inflation de 2 % est appliqué aux coûts unitaires.

Aucun gain de productivité n'est valorisé à l'exception de CNP Vita pour laquelle les projections reposent sur un maintien du niveau moyen des frais en valeur absolue jusqu'en 2014 puis une reprise de la croissance des frais au rythme de l'inflation. Le business plan duquel dérive cette hypothèse a été approuvé et validé par le Conseil d'administration de la filiale. L'impact sur la VIF est de 5 M€ et de 1,6 M€ sur la VNB.

Hypothèse de sinistralité et de persistance

Les hypothèses non économiques, mortalité d'expérience, lois de rachat et hypothèses de sinistralité sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

OPINION MILLIMAN

Milliman Paris, cabinet d'actuaire indépendants, a procédé à la certification de l'Embedded Value du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2009. Les travaux réalisés ont couvert la revue de la méthodologie, des hypothèses retenues et des calculs effectués par les équipes du groupe CNP Assurances sous la responsabilité du management. Ces calculs ont porté sur l'Embedded Value au 31 décembre 2009, la valeur de la nouvelle production 2009, l'analyse des écarts entre l'Embedded Value au 31 décembre 2008 et celle au 31 décembre 2009 ainsi que sur les calculs de sensibilités.

À l'issue de ces travaux, nous considérons que la méthodologie retenue pour les calculs est conforme aux principes 1 à 16 de « The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles » et que les calculs ont été produits en conformité avec cette méthodologie. Il convient de noter que, conformément au principe n° 14, le groupe

CNP Assurances a retenu une prime de liquidité de 16 bp sur les portefeuilles d'épargne individuelle en euros, de retraite individuelle et de retraite collective.

Par ailleurs, les informations communiquées dans le document « CNP Assurances – Rapport Embedded Value 31 décembre 2009 » sont conformes aux principes CFO Forum de l'European Embedded Value actuellement en vigueur.

Il convient également de noter que les calculs effectués sur Caixa Seguros ont été réalisés selon une approche d'Embedded Value Traditionnelle pour laquelle les risques sont pris en compte au travers de l'utilisation de primes de risque.

Pour établir notre Opinion, nous nous sommes appuyés sur les données et informations fournies par le groupe CNP Assurances sans procéder à des contrôles exhaustifs. Nous avons procédé à des contrôles de cohérence et des réconciliations au niveau global ainsi qu'à des analyses plus approfondies sur certains portefeuilles. Nous avons pu vérifier que l'ensemble des points remontés à l'issue de notre revue n'affectait pas de manière matérielle l'Embedded Value au niveau du groupe CNP Assurances.

Les calculs d'Embedded Value se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, la fiscalité et d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle du management du groupe CNP Assurances. Bien que nous estimions, avec le management du groupe CNP Assurances, que les hypothèses retenues sont raisonnables, il sera normal pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

3.5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES



WE SUPPORT

Spécialiste de la gestion du risque, acteur de protection financière et porteur d'engagement à très long terme, le groupe CNP Assurances est, par nature, engagé en faveur d'un développement durable. Ses principes de fonctionnement intègrent depuis toujours la responsabilité sociale de l'entreprise, en totale cohérence avec ses principaux actionnaires, et

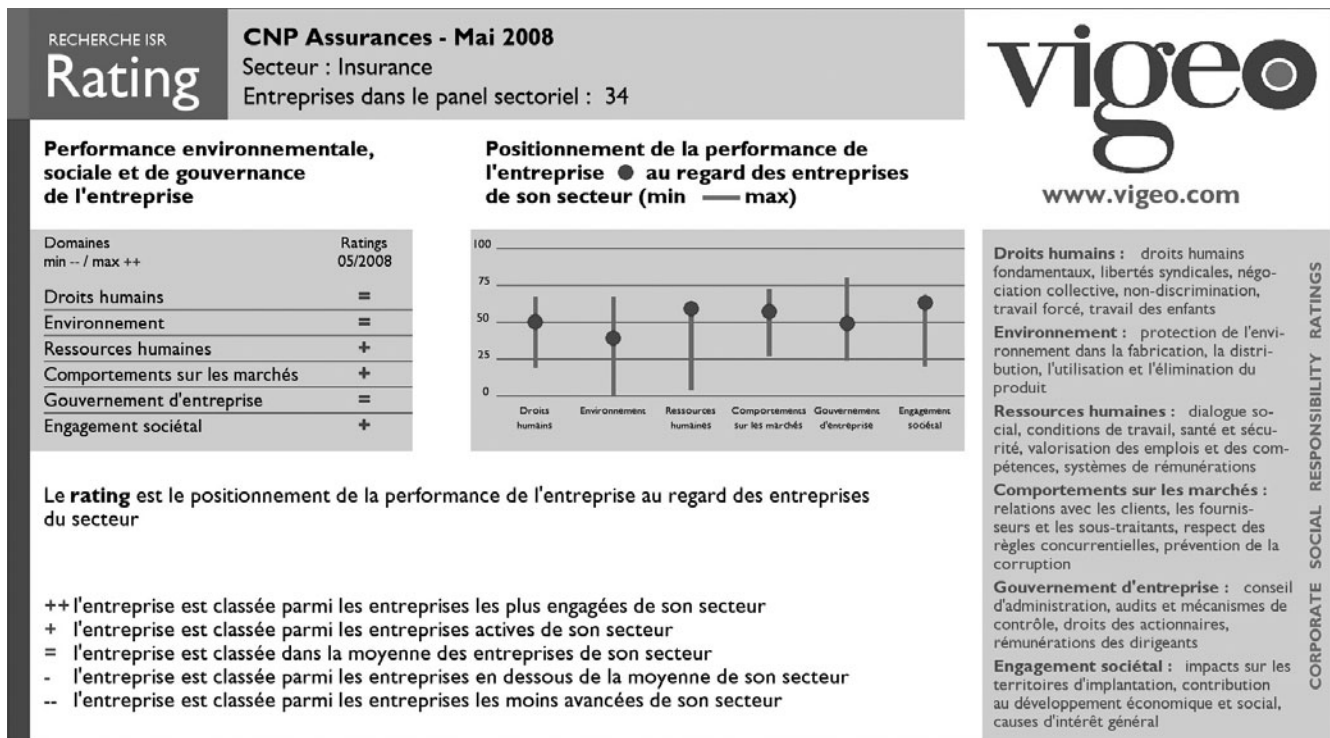
ses grands partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général.

En rejoignant les premiers signataires français du Pacte Mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor à ces engagements et élargissait ses préoccupations à l'environnement. Les filiales internationales partagent ces orientations.

En 2007, la filiale portugaise rejoignait le Pacte mondial, en 2008 c'est le tour des sociétés argentine et brésilienne.

L'entreprise a participé activement à l'élaboration de la Charte développement durable de l'Association française de l'assurance, un des premiers secteurs en France à s'engager ainsi collectivement et sur tous les volets de l'activité.

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra-financiers. Vigéo place ainsi CNP Assurances parmi les toutes premières sociétés d'assurance de son panel européen. La performance du Groupe est supérieure à la moyenne du secteur dans chacun des 6 critères, et se positionne particulièrement bien en matière de Ressources humaines et d'Engagement sociétal. Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens.



Tous les volets de la démarche ont été consolidés en 2009.

En application de la Loi NRE, des indicateurs sociaux et environnementaux sont présentés en pages suivantes. La plupart porte sur le périmètre CNP Assurances.

Les données concernant les filiales sont indiquées quand elles sont pertinentes.

Un employeur responsable

Toutes les sociétés du Groupe partagent quatre principes :

- le respect des droits de l'homme ;
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- l'accompagnement des collaborateurs dans la durée ;
- et la promotion de l'égalité des chances.

Respect de l'environnement

L'activité d'un groupe financier comme le groupe CNP Assurances a un impact direct limité sur l'environnement et concerne essentiellement les émissions de gaz carbonique. Tout est néanmoins fait pour réduire les consommations, en particulier sur chacun des trois principaux facteurs d'émission directe :

- l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés ;
- les déplacements ;
- et la gestion des bâtiments d'exploitation.

Périmètre : CNP Assurances

Quand ils sont mentionnés, les éléments concernant le groupe CNP Assurances portent sur CNP Assurances, Âge d'Or et ses filiales internationales à l'exception de BVP et Marfin (soit 90 % des salariés du Groupe). Les indicateurs environnementaux excluent également CNP Unicredit Vita (3 % des salariés).

SOCIAL

| Indicateurs de la loi NRE | Données 2009 |
|--|---|
| 1. Effectif total de l'entreprise | 3 053 collaborateurs dont 264 fonctionnaires mis à la disposition, soit 20 personnes de plus qu'au 31 décembre 2008. 54 % des effectifs sont des cadres et 62 % sont des femmes. L'âge moyen est de 43,6 ans. Les CDD représentent 2 % des effectifs, stable par rapport à 2008. L'effectif total du groupe CNP Assurances (y compris Filassistance, Capéor, BVP et Marfin) est de 4 628 salariés en augmentation de 2,6 % par rapport à 2008. La part des femmes dans le Groupe s'élève à 59 % et l'âge moyen est 41,5 ans. Les CDD représentent 4 % des effectifs du Groupe. |
| 2. Embauches en distinguant CDD et CDI | Au cours de l'année 2009, le nombre d'embauches s'est élevé à 97 CDI et 100 CDD. Le groupe CNP Assurances a réalisé 418 recrutements. |
| 3. Difficulté de recrutement | Pas de difficultés particulières de recrutement. |
| 4. Départs dont licenciements et motifs | 4 licenciements et 3 ruptures conventionnelles. Le turn over pour CNP Assurances est de 3 % en 2009 (4 % en 2008) et de 4,8 % pour le Groupe, en baisse dans toutes les entités par rapport à 2008. |
| 5. Heures supplémentaires | En France, le recours aux heures supplémentaires est faible : 4 439 en 2009, soit 0,08 % des heures payées. Une large autonomie est laissée aux salariés qui organisent leur temps de travail en fonction de leurs impératifs professionnels. |
| 6. Main-d'œuvre extérieure à la Société | La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIE qui emploie 325 personnes. Le recours à la main-d'œuvre extérieure à l'entreprise correspond à : <ul style="list-style-type: none"> ■ 22 personnes attachées à la Sécurité ; ■ 5 hôtesses d'accueil ; ■ 67 personnels de ménage et 17 techniciens de maintenance. |
| 7. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement. | Aucun plan de réduction des effectifs. L'accompagnement des collaborateurs dans la durée est une priorité. En 2009, 56 % des postes CDI ouverts au recrutement ont été pourvus en interne. 90 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité. 169 collaborateurs ont été promus. 648 ont bénéficié d'accompagnement de carrière. |
| 8. Organisation et durée du temps de travail, | Le nombre d'heures annuel d'un temps plein s'élève à 1 575 heures, sans changement par rapport à 2008. 18,30 % des collaborateurs ont opté pour un temps partiel choisi. Dans les filiales internationales, le nombre d'heures hebdomadaire varie de 37 heures à 40 heures selon les pays d'implantation. |
| 9. L'absentéisme et ses motifs | En 2009, le taux d'absentéisme atteint 5,8 %, dont 4,5 % hors maternité. Pour le Groupe, le taux d'absentéisme s'élève à 4,7 % dont 3,7 % hors maternité. |
| 10. Les rémunérations, leur évolution et égalité hommes/femmes | La rémunération individuelle moyenne annuelle s'élève à 50 457 € en 2009, en progression de 3,6 % par rapport à 2008. Les effectifs des classes 1 à 7 ont bénéficié d'une augmentation générale de salaire de 1,8 %. 50,5 % des cadres sont des femmes soit 27,4 % de l'effectif total. 22,7 % des cadres de direction sont des femmes, soit 0,65 % de l'effectif total. La Direction des ressources humaines s'efforce de réduire les écarts de rémunération existant encore au niveau des salariés cadres de direction. Au niveau du groupe CNP Assurances, la part des femmes parmi les cadres s'élève à 45,6 % |
| 11. Les charges sociales | 99 055 149 € |

| | |
|--|--|
| 12. Application des dispositions du titre IV – livre IV du Code du travail (intéressement, participation et plans d'épargne salariale) | En 2009, la masse salariale consacrée à l'intéressement s'est élevée à 5 028 030,62 €. Le montant brut de la participation a été de 17 841 927 € |
| 13. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs | <p>Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une priorité. À CNP Assurances, le nombre de réunions de concertation est supérieur de 50 % aux minima légaux.</p> <p>Le socle des accords en vigueur couvre les principaux sujets sociaux dont l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle grâce à la mise en place de différentes formules de temps de travail (plus de 70 % des collaborateurs exercent leur activité professionnelle selon des horaires personnalisés) et la prévention de la santé physique et mentale des collaborateurs grâce à un dispositif de Médiation sociale interne.</p> <p>De nombreux accords sont négociés et signés chaque année avec les partenaires sociaux : accord d'intéressement, de participation, accord sur la négociation annuelle obligatoire.</p> <p>En 2009, plusieurs accords ont été signés : Négociation salariale, Actualisation des objectifs supplément d'intéressement des indicateurs fixés dans l'accord d'intéressement pour 2009, Accord relatif au déblocage de la participation et aux formalités de calcul, Accord de prorogation des membres du CHSCT. Le Comité d'entreprise européen sera mis en place et se réunira dans l'année 2010. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales internationales de plus de 10 salariés. Les salariés sont tous couverts par la convention collective d'assurance dans les pays où celle-ci existe.</p> |
| 14. Les conditions d'hygiène et de sécurité | <p>CNP Assurances est soucieuse de la protection sociale de ses collaborateurs. Outre la complémentaire santé, les collaborateurs bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance.</p> <p>Des personnels médicaux dédiés sont déployés sur ses trois principaux sites : trois médecins du travail, 5 médecins spécialistes (gynécologue, psychiatre, cardiologue...), 8 infirmières permanentes. Une assistante sociale assure une permanence régulière.</p> <p>Des actions de prévention sont régulièrement organisées : campagne de vaccination contre la grippe, actions en faveur du sevrage tabagique, sensibilisation aux risques musculo-squelettiques, e-learning Incendie...</p> <p>La Médiation sociale interne a été sollicitée 30 fois dont 11 fois pour mettre en place des mesures préventives</p> <p>Le CHSCT veille à la sécurité des personnes et lutte contre les risques identifiés dans le Document Unique.</p> |
| 15. La formation | <p>Pour CNP Assurances, la formation représente 5,8 % de la masse salariale en 2009 contre 5,1 % en 2008.</p> <p>En 2009, 72,7 % de l'effectif a bénéficié d'une formation soit 1 170 cadres et 1 051 non-cadres.</p> <p>Le nombre moyen de jours par stagiaire est de 4,2 J. En 2009, on note la forte progression des formations management et dans une moindre mesure la progression des formations liées au développement personnel (développement de la mémoire, gestion du stress...)</p> <p>Dans les filiales internationales du Groupe, la formation en 2009 représente en moyenne 3,08 % de la masse salariale, et 80 % des effectifs ont reçu une formation en 2009.</p> |
| 16. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise | <p>Un accord d'entreprise sur l'insertion des travailleurs handicapés est conclu depuis 1995.</p> <p>Le taux d'emploi de personnes handicapées est de 4,62 % en 2009 contre 4,15 % en 2008.</p> <p>CNP Assurances emploie 73 personnes en situation de handicap, en CDI et CDD. Le recours à des CAT représente 36 unités bénéficiaires. Elle abrite un CAT dans ses locaux.</p> <p>En 2009, un audit d'accessibilité des locaux de Paris et d'Arcueil a permis d'identifier les difficultés d'accès aux locaux de l'entreprise et de mettre en place un plan d'actions correctives.</p> <p>En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des premières entreprises à obtenir le Label Diversité</p> <p>Au niveau du groupe CNP Assurances, 87 personnes sont en situation de handicap.</p> |

| | |
|--|--|
| 17. Les œuvres sociales | <p>Le budget du Comité d'entreprise représente 1,75 % de la masse salariale. En 2009, il se répartissait de la façon suivante :</p> <p>Enfance : 41 %, chèques-vacances : 24 %, voyages : 16 %.</p> <p>Autres (sport, culture, action sociale) : 19 %</p> <p>Les filiales du Groupe ont mis en place des aides financières notamment pour les repas et les transports de leurs salariés.</p> |
| 18. Relations entretenues par l'entreprise avec les associations de réinsertion, les établissements scolaires, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines | <p>L'accueil de jeunes en formation est une tradition à CNP Assurances. 61 contrats d'apprentissage ou d'alternance et 99 stagiaires. CNP Assurances entretient des relations étroites avec l'ENASS. Elle finance également des centres de formation et CFA tels que l'IFPASS, l'ADAPT et aide les écoles au travers de la Taxe d'apprentissage. Recrutement de 6 CDD Seniors.</p> <p>CNP Assurances participe à la Fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assure les entrepreneurs bénéficiaires. Elle s'est également engagée sur le fonds d'investissement Business Angels des Cités Partenaires II, dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles.</p> <p>La fondation CNP Assurances s'est engagée dès 1999 dans la lutte contre la douleur et dans le développement des soins palliatifs. Depuis 2009, la fondation encourage l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics et favorise l'information et la sensibilisation du plus grand nombre aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque.</p> <p>CNP Assurances soutient financièrement la Chaire de l'université Paris Dauphine « Risques et chances de la transition démographique ».</p> <p>Au Brésil, la filiale a mis en place le programme « Jovem de expressao » pour réduire l'exposition à la violence des jeunes via le bénévolat, le mécénat et des contrats d'apprentissage (18 en 2009).</p> |
| 19. Méthodes selon lesquelles l'entreprise et ses filiales étrangères prennent en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement local | <p>88 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les filiales à l'international témoignent de cette insertion économique locale. Les expatriés représentent 1 % des collaborateurs des filiales.</p> <p>Dans l'ensemble des filiales internationales, 57 % des cadres dirigeants sont embauchés localement (membres du Comité exécutif ou de direction).</p> |
| 20. Importance de la sous-traitance, méthodes selon lesquelles la Société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions nationales de l'OIT | <p>Le recours à la sous-traitance est limité à des prestations d'imprimerie, de conseil et de déport d'accueil téléphonique.</p> <p>Signataire du Pacte Mondial depuis 2003, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs.</p> <p>Le respect de la réglementation sociale est une clause d'éviction dans les appels d'offres.</p> <p>Cette même exigence se retrouve dans la gestion des actifs immobiliers et des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance sont introduits dans celle des actifs financiers.</p> <p>De même, la filiale brésilienne Caixa Seguros intègre depuis 2008 des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans ses contrats.</p> |

I ENVIRONNEMENT

Indicateurs de la loi NRE

Données 2009

| | |
|--|--|
| 21. Consommation de ressources en eau | La consommation en eau de CNP Assurances en 2009 s'élève à 36 383 m ³ et 69 933 m ³ pour le groupe CNP Assurances. |
| 22. Consommation de matière première | L'activité du groupe CNP Assurances étant entièrement dédiée à l'assurance de personne, assimilable aux services financiers, la principale matière première est le papier. De nombreuses actions ont été conduites pour en réduire le volume utilisé. À CNP Assurances, depuis 2007 en particulier dans le cadre du fonctionnement interne, 10 % de l'intéressement a été octroyé en fonction d'un objectif de réduction de consommation de papier. Les courriers client sont optimisés dans la contrainte des obligations réglementaires d'information des assurés. Le développement des outils de délégation permet de limiter les éditions de documents contractuels. Au total, pour le fonctionnement interne, l'information aux assurés et les documents contractuels de CNP Assurances, 141 millions de feuilles ont été utilisées en forte baisse par rapport à 2008. L'usage du papier recyclé est promu dès que possible. En 2009 il a représenté 18 % des feuilles consommées pour le fonctionnement interne. Dans l'ensemble du Groupe la consommation de papier pour le fonctionnement interne et les documents contractuels s'élève à 152 millions de feuilles. Pour 84 % des salariés du Groupe, le papier utilisé est certifié en gestion environnementale. |
| 23. Consommation d'énergie | La principale énergie consommée est l'électricité : 17,9 millions de kWh, en diminution de 2 % à périmètre constant. Le site parisien a utilisé 4 367 Tonnes Vapeur pour se chauffer en 2009 soit 9,5 % de moins qu'en 2008. La consommation de gaz pour le chauffage des sites d'Angers et d'Arcueil s'est élevée à 206 351 m ³ contre 164 748 m ³ en 2008. La quantité de fuel utilisée pour le chauffage en 2009 est de 75 m ³ . Pour le Groupe, la consommation d'électricité de 2009 est de 19,4 millions de kWh. |
| 24. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique | Parallèlement aux actions engagées pour la réduction de l'usage du papier, CNP Assurances a mis en place depuis 2007 des mesures d'optimisation de la gestion de ses bâtiments d'exploitation sur la base d'audits énergétiques. |
| 25. Recours aux énergies renouvelables | Les bâtiments abritant les différentes entités du Groupe ne sont pas équipés, en 2009, de dispositifs de production d'énergie renouvelable. |
| 26. Conditions d'utilisation des sols | Non pertinent compte tenu de l'activité de services |
| 27. Rejets dans l'air, l'eau et le sol | Compte tenu de son activité le groupe CNP Assurances n'émet pas d'autre gaz à effet de serre que le CO ₂ et n'a pas d'impact polluant dans l'eau ni dans le sol. Un bilan carbone sera réalisé en 2010 en France sur les principaux sites pour approfondir l'analyse. |
| 28. Nuisances sonores et olfactives | Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité. |
| 29. Traitement des déchets | Le tri sélectif est en place pour 94 % des collaborateurs. Les papiers triés sont recyclés ainsi que les cartons (194 tonnes en 2009), les cartouches sont récupérées (4 289 en 2009 et revalorisées quand cela est possible), ainsi que les piles (près de 500 kg). Le matériel informatique est donné ou cédé aux collaborateurs. Dans le Groupe, 93 % des salariés disposent d'un système de tri sélectif, et 214 tonnes de papiers et carton ont été recyclées ainsi que 5 112 cartouches/toners. |

| | |
|---|---|
| 30. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales | <p>Avec 49 000 hectares de forêts, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. Les plans de gestion de ces forêts veillent à respecter la biodiversité. Le puits carbone correspondant est évalué à 220 000 tonnes en diminution de 30 % par rapport à 2008 du fait de la tempête Klaus de janvier 2009. Depuis 4 ans les collaborateurs de CNP Assurances sont invités à financer la plantation d'arbres au Brésil, avec doublement de la collecte par l'entreprise. Par ailleurs l'usage des visioconférences et conférences téléphoniques a été promu pour limiter les déplacements professionnels dans un contexte de développement de l'activité et d'expansion à l'international. Ainsi, le nombre d'heures de connexions est estimé pour 2009 à 6 900 heures soit une progression de 83 %. 4 nouvelles salles ont été équipées et certaines salles existantes ont été réaménagées pour mieux répondre à la demande. Enfin un objectif de réduction des émissions de 3 % par an a été fixé à compter de 2010.</p> <p>Les filiales internationales ont mis en place différentes actions pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Particulièrement au Brésil, où la filiale propose le produit CAIXACAP BLUE DREAM dans lequel une partie des primes est reversée à l'ONG Green Initiative pour mener à bien le programme « Carbone Séguro » de réserve de carbone dans la forêt Atlantique.</p> |
| 31. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires | En matière environnementale, les dispositions législatives et réglementaires n'impactent CNP Assurances que pour la gestion des bâtiments. |
| 32. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement | Les entités du Groupe, compte tenu de leur activité, n'ont pas développé de démarches de certification environnementale. |
| 33. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement | Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services. |
| 34. Existence de services internes de gestion de l'environnement, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société | Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services. |
| 35. Formation et information des salariés | <p>La rubrique dédiée au développement durable dans l'intranet a enregistré plus de 6 connexions par salariés en moyenne sur 2009. De 2007 à 2009, un cinquième de l'intéressement a été conditionné à des actions de mobilisation en matière de développement durable. La semaine du Développement durable est aussi l'occasion de nombreuses manifestations. Enfin un objectif de réduction des émissions de 3 % par an a été fixé à compter de 2010.</p> <p>Depuis mi-2009 un module de formation au Développement durable se développe en lien avec la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>Dans les filiales du Groupe des opérations de sensibilisation des salariés ont également été réalisées, en particulier au Brésil et en Italie.</p> |
| 36. Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement | Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services. |
| 37. Montants des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causées à celui-ci | Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale. |
| 38. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger en matière environnementale | <p>Les filiales partagent les objectifs de CNP Assurances de réduire les consommations, en particulier sur chacun des trois principaux facteurs d'émission directe : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Les filiales du Groupe reportent annuellement leur situation sociale et environnementale à CNP Assurances.</p> |

4 ÉTATS FINANCIERS

| | |
|---|------------|
| 4.1. COMPTES CONSOLIDÉS | 102 |
| 4.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS | 113 |
| 4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS | 210 |
| 4.4. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009 | 212 |
| 4.5. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX | 219 |
| 4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX | 258 |

4.1. COMPTES CONSOLIDÉS

4.1.1. Bilan consolidé

ACTIF

| <i>En millions d'euros</i> | Notes | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-----------|------------------|------------------|------------------|
| Écarts d'acquisition | 7 | 775,6 | 712,2 | 659,2 |
| Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance | 7 | 70,2 | 169,2 | 186,4 |
| Autres immobilisations incorporelles | 7 | 31,8 | 29,2 | 28,1 |
| Total actifs incorporels | | 877,6 | 910,6 | 873,7 |
| Immobilier de placement | 8 | 1 284,1 | 1 555,8 | 1 499,3 |
| Titres conservés jusqu'à échéance | 9 | 1 209,9 | 958,8 | 1 112,9 |
| Titres disponibles à la vente | 9 | 216 839,2 | 187 906,4 | 180 910,8 |
| Titres de transaction | 9 | 62 631,5 | 58 122,3 | 74 981,0 |
| Prêts et avances | 9 | 2 451,4 | 2 230,0 | 2 088,4 |
| Instruments dérivés | 9 | 2 661,0 | 2 234,4 | 1 972,7 |
| Placements des activités d'assurances | | 287 077,1 | 253 007,7 | 262 565,1 |
| Placements des activités du secteur bancaire et autres activités | | 71,7 | 83,8 | 272,4 |
| Investissements dans les entreprises associées | 5 | 0,0 | 426,3 | 422,8 |
| Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers | 10 | 6 879,4 | 6 305,3 | 6 139,3 |
| Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance | 11 | 3 034,9 | 3 339,3 | 3 499,8 |
| Créance d'impôt exigible | | 419,8 | 371,5 | 324,7 |
| Autres créances | 11 | 1 228,6 | 2 180,4 | 968,4 |
| Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 8 | 179,8 | 206,6 | 195,6 |
| Autres actifs d'exploitation à long terme | | 270,1 | 226,5 | 208,7 |
| Participation aux bénéfices différée active | 10 | 0,0 | 1 175,3 | 0,0 |
| Impôts différés actifs | 12 | 127,7 | 73,5 | 26,3 |
| Autres actifs | | 5 260,9 | 7 573,1 | 5 223,5 |
| Actifs destinés à la vente et abandons d'activités | | 571,1 | 0,0 | 0,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 1 138,8 | 1 257,7 | 1 175,3 |
| TOTAL ACTIF | | 301 876,7 | 269 564,6 | 276 672,1 |

PASSIF

| <i>En millions d'euros</i> | Notes | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-----------|------------------|------------------|------------------|
| Capital | | 594,2 | 594,2 | 594,2 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | | 981,5 | 981,5 | 981,5 |
| Réserve de réévaluation | | 1 332,7 | 496,8 | 1 972,6 |
| Titres super subordonnés | 4 | 2 143,0 | 2 143,0 | 2 143,0 |
| Résultats cumulés | | 5 319,9 | 5 100,3 | 4 383,2 |
| Résultat consolidé | | 1 004,1 | 730,6 | 1 221,8 |
| Écarts de conversion | | 172,9 | - 8,4 | 109,0 |
| Capitaux propres du Groupe | | 11 548,3 | 10 037,9 | 11 405,3 |
| Intérêts minoritaires | | 877,1 | 562,0 | 566,9 |
| Capitaux propres totaux | | 12 425,5 | 10 599,9 | 11 972,2 |
| Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC | 10 | 79 957,8 | 63 201,6 | 54 347,1 |
| Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC | 10 | 27 135,6 | 23 094,7 | 27 306,0 |
| Passifs relatifs à des contrats d'assurance | | 107 093,3 | 86 296,3 | 81 653,1 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire | 10 | 147 370,2 | 144 073,7 | 139 148,7 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire | 10 | 787,7 | 465,0 | 516,3 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers en UC | 10 | 9 455,7 | 10 678,0 | 14 200,3 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers | | 157 613,6 | 155 216,7 | 153 865,3 |
| Instruments dérivés séparés sur contrats | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Participation aux bénéfices différée passive | 10 | 6 889,8 | 356,7 | 8 675,0 |
| Passifs relatifs aux contrats | | 271 596,8 | 241 869,7 | 244 193,4 |
| Provisions pour risques et charges | 13 | 143,8 | 329,9 | 112,5 |
| Dettes subordonnées | 10 | 1 492,0 | 1 881,0 | 1 926,4 |
| Dettes de financement | | 1 492,0 | 1 881,0 | 1 926,4 |
| Dettes d'exploitation représentées par des titres | | 3 459,3 | 5 016,8 | 4 319,7 |
| Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire | | 139,5 | 63,8 | 69,9 |
| Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance | 14 | 2 318,5 | 2 101,9 | 2 199,1 |
| Dettes d'impôts exigibles | | 255,3 | 312,3 | 251,3 |
| Comptes courants créditeurs | | 317,1 | 309,5 | 324,6 |
| Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés | | 2 852,6 | 2 687,1 | 4 336,4 |
| Instruments dérivés passifs | 9 | 1 970,7 | 1 268,3 | 1 456,1 |
| Impôts différés passifs | 12 | 1 132,7 | 620,7 | 1 641,8 |
| Autres dettes | 14 | 3 294,6 | 2 503,7 | 3 868,7 |
| Autres passifs | | 15 740,3 | 14 884,1 | 18 467,6 |
| Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées | | 478,4 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL PASSIF | | 301 876,7 | 269 564,6 | 276 672,1 |

4.1.2. Compte de résultat

| <i>En millions d'euros</i> | Notes | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Primes émises | | 32 531,5 | 28 277,9 | 31 504,3 |
| Variation des primes non acquises | | - 8,5 | - 3,4 | - 4,9 |
| Primes acquises | 15 | 32 523,1 | 28 274,4 | 31 499,4 |
| Chiffre d'affaires ou produits des autres activités | 15 | 168,6 | 158,4 | 161,9 |
| Autres produits d'exploitation | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Produits des placements | | 10 100,3 | 10 181,0 | 9 753,7 |
| Plus et moins-values de cession des placements nettes des reprises de dépréciation et d'amortissement | | 1 303,6 | 1 490,0 | 1 707,9 |
| Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat | | 3 982,5 | - 10 798,5 | 16,1 |
| Variation des dépréciations sur placements | | - 194,5 | - 3 014,4 | 17,7 |
| Produits financiers hors coût de l'endettement | 19 | 15 191,8 | - 2 141,8 | 11 495,4 |
| Total des activités ordinaires | | 47 883,5 | 26 291,0 | 43 156,7 |
| Charges des prestations des contrats | 16 | - 42 295,2 | - 21 086,4 | - 37 168,8 |
| Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement | 19 | - 515,7 | - 559,0 | - 597,1 |
| Charges ou produits nets des cessions en réassurance | 18 | - 27,7 | - 66,5 | - 18,1 |
| Charges des autres activités | | - 6,2 | - 7,1 | - 11,9 |
| Frais d'acquisition des contrats | 17 | - 3 048,3 | - 2 977,1 | - 2 989,1 |
| Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés | 7 | - 149,8 | - 14,4 | - 19,6 |
| Frais d'administration | 17 | - 351,0 | - 370,4 | - 349,8 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 17 | 236,1 | - 130,5 | - 16,7 |
| Total des autres produits et charges courants | | - 46 157,9 | - 25 211,3 | - 41 171,1 |
| Résultat opérationnel courant | | 1 725,5 | 1 079,8 | 1 985,6 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | | - 1,3 | 1,9 | 1,7 |
| Résultat opérationnel | | 1 724,3 | 1 081,7 | 1 987,3 |
| Charges de financement | 19 | - 85,4 | - 108,5 | - 106,5 |
| Variations de valeurs des actifs incorporels | 7 | - 104,0 | 0,0 | 0,0 |
| Quote-part dans les résultats des entreprises associées | 5 | 31,7 | 29,1 | 46,0 |
| Impôts sur les résultats | 20 | - 444,2 | - 187,9 | - 547,8 |
| Résultat après impôt des activités discontinues | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 1 122,3 | 814,4 | 1 379,0 |
| Intérêts minoritaires | | - 118,2 | - 83,8 | - 157,2 |
| Résultat net (part du Groupe) | | 1 004,1 | 730,6 | 1 221,8 |
| Résultat par action | | 6,8 | 4,9 | 8,2 |
| Résultat dilué par action | | 6,8 | 4,9 | 8,2 |

4.1.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

| <i>En millions d'euros</i> | Total Part du Groupe | Part des minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Résultat net de la période | 1 004,1 | 118,2 | 1 122,3 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | |
| Actifs disponibles à la vente | | | |
| Variation de la réserve de réévaluation sur la période | 8 729,6 | 82,8 | 8 812,5 |
| Reclassement en résultat relatif aux cessions | - 987,8 | - 7,0 | - 994,9 |
| Reclassement des impairments au résultat net | 570,2 | 9,3 | 579,4 |
| <i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i> | <i>8 312,0</i> | <i>85,0</i> | <i>8 397,0</i> |
| Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés | - 6 985,6 | - 38,3 | - 7 023,9 |
| Impôts différés | - 492,6 | - 14,5 | - 507,1 |
| <i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i> | <i>833,8</i> | <i>32,2</i> | <i>866,0</i> |
| Incidence des écarts de conversion | 181,4 | 115,2 | 296,6 |
| Écarts actuariels | - 2,8 | - 0,1 | - 2,8 |
| Autres variations | - 9,7 | 1,7 | - 8,0 |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 1 002,7 | 149,1 | 1 151,8 |
| TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 2 006,8 | 267,3 | 2 274,1 |

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

| <i>En millions d'euros</i> | Total Part du Groupe | Part des minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Résultat net de la période | 730,6 | 83,8 | 814,4 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | |
| Actifs disponibles à la vente | | | |
| Variation de la réserve de réévaluation sur la période | - 8 473,3 | - 29,6 | - 8 502,9 |
| Reclassement en résultat relatif aux cessions | - 1 359,1 | 1,1 | - 1 358,0 |
| Reclassement des impairments au résultat net | 3 323,9 | 2,3 | 3 326,2 |
| <i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i> | <i>- 6 508,5</i> | <i>- 26,2</i> | <i>- 6 534,7</i> |
| Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés | 4 259,0 | - 2,5 | 4 256,4 |
| Impôts différés | 773,7 | 8,9 | 782,7 |
| <i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i> | <i>- 1 475,8</i> | <i>- 19,8</i> | <i>- 1 495,6</i> |
| Incidence des écarts de conversion | - 117,4 | - 83,2 | - 200,6 |
| Écarts actuariels | - 5,8 | 0,0 | - 5,8 |
| Autres variations | - 2,2 | 0,0 | - 2,2 |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - 1 601,2 | - 103,0 | - 1 704,2 |
| TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | - 870,6 | - 19,2 | - 889,8 |

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007

| <i>En millions d'euros</i> | Total Part du Groupe | Part des minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Résultat net de la période | 1 221,8 | 157,2 | 1 379,0 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | |
| Actifs disponibles à la vente | | | |
| Variation de la réserve de réévaluation sur la période | - 2 917,9 | - 3,4 | - 2 921,3 |
| Reclassement en résultat relatif aux cessions | - 1 063,9 | - 3,4 | - 1 067,2 |
| Reclassement des impairments au résultat net | 120,5 | 0,0 | 120,5 |
| <i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i> | <i>- 3 861,3</i> | <i>- 6,8</i> | <i>- 3 868,1</i> |
| Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés | 3 809,0 | 0,7 | 3 809,7 |
| Impôts différés | - 114,4 | 1,5 | - 112,9 |
| <i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i> | <i>- 166,7</i> | <i>- 4,6</i> | <i>- 171,3</i> |
| Incidence des écarts de conversion | 18,4 | 19,8 | 38,2 |
| Écarts actuariels | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres variations | 0,6 | 0,0 | 0,6 |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - 147,7 | 15,2 | - 132,5 |
| TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 1 074,1 | 172,4 | 1 246,5 |

4.1.4. Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

| En millions d'euros | Part du Groupe | | | | | | Total Part du Groupe | Part des minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|----------------|--------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------|
| | Capital | Prime | Réserves de réévaluation | Titres super subordonnés | Résultats cumulés | Écarts de conversion | | | |
| Capitaux propres IFRS au 01.01.2009 | 594,2 | 981,5 | 496,8 | 2 143,0 | 5 830,9 | - 8,4 | 10 037,9 | 562,0 | 10 599,9 |
| Total du résultat net et des Gains et pertes latents ou différés pour la période | | | 833,8 | | 991,6 | 181,4 | 2 006,8 | 267,3 | 2 274,1 |
| - Distribution de dividendes | | | | | - 421,8 | | - 421,8 | - 98,2 | - 520,0 |
| - Mouvements sur le capital | | | | | | | | | |
| - Titres super subordonnés net d'impôt | | | | | - 63,0 | | - 63,0 | | - 63,0 |
| - Actions propres net d'impôt | | | | | 6,9 | | 6,9 | | 6,9 |
| - Variations de périmètre | | | 2,1 | | 0,2 | | 2,4 | 83,2 | 85,6 |
| - Autres variations* | | | | | - 20,9 | | - 20,9 | 62,9 | 42,0 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2009 | 594,2 | 981,5 | 1 332,7 | 2 143,0 | 6 324,0 | 172,9 | 11 548,3 | 877,2 | 12 425,5 |

* Les montants repris dans la ligne « Autres variations » en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 57 M€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

| En millions d'euros | Part du Groupe | | | | | | | Part des minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|----------------|--------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| | Capital | Prime | Réserves de réévaluation | Titres super subordonnés | Résultats cumulés | Écarts de conversion | Total Part du Groupe | | |
| Capitaux propres IFRS au 01.01.2008 | 594,2 | 981,5 | 1 972,6 | 2 143,0 | 5 605,0 | 109,0 | 11 405,3 | 566,9 | 11 972,2 |
| Total du résultat net et des Gains et pertes latents ou différés pour la période | | | - 1 475,8 | 0,0 | 722,6 | - 117,4 | - 870,6 | - 19,2 | - 889,8 |
| - Distribution de dividendes | | | | | - 422,3 | | - 422,3 | - 38,0 | - 460,3 |
| - Mouvements sur le capital | | | | | | | 0,0 | | 0,0 |
| - Titres super subordonnés net d'impôt | | | | | - 71,5 | | - 71,5 | | - 71,5 |
| - Actions propres net d'impôt | | | | | - 12,0 | | - 12,0 | | - 12,0 |
| - Variations de périmètre | | | | | 2,6 | | 2,6 | 46,0 | 48,7 |
| - Autres variations | | | | | 6,2 | | 6,2 | 6,2 | 12,4 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2008 | 594,2 | 981,5 | 496,8 | 2 143,0 | 5 830,7 | - 8,4 | 10 037,8 | 562,0 | 10 599,7 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007

| En millions d'euros | Part du Groupe | | | | | | | Part des minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|----------------|--------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| | Capital | Prime | Réserves de réévaluation | Titres super subordonnés | Résultats cumulés | Écarts de conversion | Total Part du Groupe | | |
| Capitaux propres IFRS au 01.01.2007 | 554,5 | 321,5 | 2 077,4 | 2 035,0 | 5 316,7 | 90,6 | 10 395,7 | 1 513,8 | 11 909,5 |
| Total du résultat net et des Gains et pertes latents ou différés pour la période | | | - 166,7 | | 1 222,4 | 18,4 | 1 074,1 | 172,4 | 1 246,5 |
| - Distribution de dividendes | | | | | - 340,9 | | - 340,9 | - 78,4 | - 419,3 |
| - Mouvements sur le capital | 39,7 | 660,0 | | | | | 699,7 | | 699,7 |
| - Titres super subordonnés net d'impôt | | | | 108,0 | - 70,5 | | 37,5 | - 108,0 | - 70,5 |
| - Actions propres net d'impôt | | | | | - 9,0 | | - 9,0 | | - 9,0 |
| - Variations de périmètre | | | 61,9 | | - 537,9 | | - 476,0 | - 924,3 | - 1 400,3 |
| - Autres variations | | | | | 24,2 | | 24,2 | - 8,6 | 15,6 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2007 | 594,2 | 981,5 | 1 972,6 | 2 143,0 | 5 605,0 | 109,0 | 11 405,3 | 566,9 | 11 972,2 |

4.1.5. Tableau des flux de trésorerie

LE TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE COMPREND :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- la quote-part du Groupe dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du % IP) ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du Groupe et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

DÉFINITION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la classification des fiches AMF : les OPCVM de trésorerie dite « Régulière » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

DÉFINITION DES FLUX D'EXPLOITATION

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

DÉFINITION DES FLUX D'INVESTISSEMENT

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

DÉFINITION DES FLUX DE FINANCEMENT

Ce sont l'ensemble des flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres dividendes versées hors du Groupe (associés et minoritaires).

RAPPROCHEMENT ENTRE LA TRÉSORERIE DU BILAN ET DU TFT

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-----------------|----------------|----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 138,8 | 1 257,7 | 1 175,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées | 12,3 | 0,0 | 0,0 |
| Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire | - 5,4 | - 6,7 | 3,1 |
| Titres de transaction | 9 159,0 | 7 518,9 | 3 879,0 |
| TOTAL | 10 304,7 | 8 769,9 | 5 057,3 |

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie et équivalents de trésorerie présents à l'actif du bilan ;

- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondent à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan - passif) ;

- titres de transactions correspondent aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat opérationnel avant impôt | 1 724,3 | 1 081,7 | 1 987,5 |
| Plus et moins-values de cession des placements | - 1 414,1 | - 1 513,4 | - 1 707,9 |
| Dotations nettes aux amortissements | 222,8 | 85,4 | 73,1 |
| Variation des frais d'acquisitions reportés | - 51,4 | - 1,1 | 0,0 |
| Dotations nettes aux provisions et dépréciations | 210,6 | 3 005,6 | - 14,4 |
| Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers | 21 003,7 | 1 087,9 | 17 489,0 |
| Dotations nettes aux autres provisions | - 197,4 | 225,4 | - 132,9 |
| Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie) | - 3 986,8 | 10 770,8 | - 16,1 |
| Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel | 618,4 | - 768,7 | - 548,2 |
| Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement | 16 405,8 | 12 891,9 | 15 142,6 |
| Variation des créances et dettes d'exploitation | 1 260,0 | - 1 830,4 | 94,1 |
| Variation des valeurs données ou reçues en pension | - 1 542,0 | 714,6 | - 2 311,0 |
| Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs | 33,3 | - 22,1 | - 1 973,0 |
| Impôts nets décaissés | - 555,7 | - 424,2 | - 398,0 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles | 17 325,7 | 12 411,5 | 12 542,2 |
| Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise | - 7,9 | - 77,6 | - 925,2 |
| Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée | 692,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prises de participation dans des entreprises associées | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Cessions de participations dans des entreprises associées | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre | 684,1 | - 77,6 | - 925,2 |
| Cession de placements financiers | 403 523,7 | 194 627,7 | 137 369,3 |
| Cessions d'immobilier de placement | 571,8 | 190,7 | 31,8 |
| Cessions d'autres placements | 12,1 | 16,4 | 0,0 |
| Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers | 404 107,5 | 194 834,7 | 137 401,1 |
| Acquisition de placements financiers | - 419 413,4 | - 202 713,6 | - 149 744,8 |
| Acquisition d'immobilier de placement | - 68,2 | - 265,9 | - 33,6 |
| Acquisition et/ou émissions d'autres placements | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers | - 419 481,6 | - 202 979,4 | - 149 778,4 |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 1,3 | 5,4 | 19,8 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | - 47,3 | - 40,9 | - 41,1 |
| Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | - 45,9 | - 35,5 | - 21,3 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement | - 14 735,9 | - 8 257,8 | - 13 323,8 |
| Émissions d'instruments de capital | 57,0 | 0,0 | 699,6 |
| Remboursements d'instruments de capital | 0,0 | 0,0 | - 16,5 |
| Opérations sur actions propres | 8,6 | - 12,9 | - 8,3 |
| Dividendes payés | - 520,0 | - 460,3 | - 419,1 |

| | | | |
|--|------------------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires | - 454,4 | - 473,2 | 255,7 |
| Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement | 49,1 | 0,0 | 0,0 |
| Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement | - 426,9 | - 53,4 | - 9,3 |
| Intérêts payés sur dettes de financement | - 184,7 | - 217,5 | - 198,2 |
| Flux de trésorerie liés au financement du Groupe | - 562,5 | - 270,9 | - 207,5 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | - 1 016,9 | - 744,0 | 48,2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier | 8 769,9 | 5 057,3 | 5 795,1 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles | 17 325,7 | 12 411,5 | 12 542,3 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement | - 14 735,9 | - 8 257,8 | - 13 323,8 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | - 1 016,9 | - 744,0 | 48,2 |
| Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 4,9 | - 0,6 | - 4,5 |
| Effet des changements de périmètre sur la période | - 43,1 | 303,6 | - |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA DATE DE CLÔTURE | 10 304,7 | 8 769,9 | 5 057,3 |

| | | |
|----------------|---|-----|
| NOTE 1 | Faits caractéristiques de l'exercice 2009 | 113 |
| NOTE 2 | Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels | 115 |
| NOTE 3 | Principes comptables | 115 |
| NOTE 4 | Capital | 130 |
| NOTE 5 | Périmètre de consolidation | 135 |
| NOTE 6 | Analyse sectorielle | 138 |
| NOTE 7 | Actifs incorporels | 140 |
| NOTE 8 | Immeubles de placement et d'exploitation | 144 |
| NOTE 9 | Placements | 146 |
| NOTE 10 | Ventilation des passifs relatifs à des contrats | 160 |
| NOTE 11 | Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance | 174 |
| NOTE 12 | Impôts différés | 175 |
| NOTE 13 | Provisions pour risques et charges | 178 |
| NOTE 14 | Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance | 179 |
| NOTE 15 | Chiffre d'affaires | 183 |
| NOTE 16 | Prestations | 186 |
| NOTE 17 | Charges de gestion et de commissions | 186 |
| NOTE 18 | Résultat de réassurance | 188 |
| NOTE 19 | Produits de placements | 188 |
| NOTE 20 | Charge d'impôt | 194 |
| NOTE 21 | Risque de taux des actifs financiers | 195 |
| NOTE 22 | Risque de taux des passifs financiers | 199 |
| NOTE 23 | Risque de liquidité | 200 |
| NOTE 24 | Adéquation actif/passif des contrats en UC | 202 |
| NOTE 25 | Gestion des risques | 203 |

4.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2009

1.1 IMPACTS DES MARCHÉS FINANCIERS SUR L'ANNÉE 2009

Le rebond des marchés financiers à partir de mars 2009 (hausse de 22,3 % du CAC 40 sur l'année 2009 pour atteindre 3936.33 points) associé à la baisse des taux d'intérêts sur l'année 2009 s'est traduit par des plus-values latentes positives sur les instruments financiers du Groupe comptabilisés à la juste valeur (impact de 281 M€ sur le résultat des variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat du Groupe et de 833.8 M€ sur les capitaux propres du Groupe des actifs classés en titres disponible à la vente ; montants nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés).

Par ailleurs, postérieurement à la reprise des marchés financiers en mars 2009, les conséquences de la crise financière et, plus particulièrement, celles de la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 dont des titres étaient en regard de contrats dans plusieurs compagnies d'assurance-vie, a conduit le marché italien à se désintéresser des produits Unit et Index-linked. Dès fin 2008, CNP UniCredit Vita a lancé une gamme de produits en euro dont le succès commercial sur l'année 2009 a permis une collecte de plus de 3 Md€. Compte tenu de ce changement stratégique relatif au mix produit commercialisé par CNP UniCredit Vita, le Groupe a été amené à revoir le *business plan* et la valorisation de celui-ci et, par conséquent, à revoir le niveau de comptabilisation des actifs incorporels (valeur de portefeuille et goodwill) de cette filiale inscrit à son bilan consolidé.

Le groupe CNP Assurances a déprécié, pour la totalité de sa valeur (45 M€ au 31 décembre 2009), le portefeuille de contrats acquis de cette filiale achetée courant novembre 2004 et composés principalement de contrats Unit ou Index-linked de clients qui ont orienté depuis leur épargne vers d'autres produits, essentiellement en euros. Par ailleurs, la valorisation moins attractive du *business plan*, notamment compte tenu d'exigences de marge de solvabilité plus élevées sur les nouveaux contrats, conduit le Groupe à déprécier partiellement l'écart d'acquisition d'origine (dépréciation de 104 M€ de l'écart initial de 366.5 M€, soit un écart résiduel de 262.5 M€). Le Groupe est confiant dans les résultats futurs que la nouvelle stratégie devrait dégager en s'appuyant sur le réseau constitué de 1 969 agences (UCBdR et Banco di Sicilia) d'Unicredit (2^e bancassureur en Italie en 2009). Au delà de la confirmation du succès commercial des produits en euros attendu en 2010, CNP UniCredit Vita lancera une offre de produits multi supports et continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels.

1.2 FORMATION AVEC BARCLAYS D'UN PARTENARIAT DE LONG TERME DANS LA BANCASSURANCE VIE EN EUROPE DU SUD

CNP Assurances (CNP) et Barclays Bank PLC (Barclays) ont conclu le 25 juin 2009 un accord d'une durée de 25 ans visant à développer leurs activités d'assurance vie, via le réseau Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Cet accord se matérialise par :

- une prise de participation de CNP Assurances de 50 % dans la filiale assurance vie de Barclays – Barclays Vida y Pensiones (BVP) – qui opère en Espagne et au Portugal. Les deux partenaires lanceront en outre une nouvelle activité d'assurance en Italie qui renforcera celle déjà existante. CNP Assurances qui a le contrôle financier et opérationnel de BVP consolide l'entité au 31 décembre 2009 par intégration globale ;
- un accord exclusif portant sur la distribution d'une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite (épargne, retraite et risque-prévoyance) via les réseaux de vente de Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Barclays et CNP Assurances ont pour ambition commune de développer une solide activité d'assurance vie en Espagne, au Portugal et en Italie, en capitalisant à la fois sur l'expérience et le développement rapide de Barclays dans ces pays (1 000 points de vente environ à fin 2009), et sur le potentiel de croissance des marchés de l'assurance en Europe du Sud.

Aux termes de cet accord, Barclays a reçu de CNP Assurances un montant initial de 140 M€ comptant, à la clôture de l'opération. De façon à préserver une répartition équitable de la création de valeur entre les partenaires, un mécanisme de paiements complémentaires sur 12 ans est prévu. Ces paiements, estimés au 31 décembre 2009 à 80.2 M€, sont liés à l'atteinte de niveaux de volumes et de marges ainsi qu'au développement du réseau d'agences Barclays.

Le bilan d'ouverture du 31 août 2009 est établi sur la base de données provisoires. CNP Assurances comptabilisera les ajustements éventuels suite à l'achèvement de cette comptabilisation initiale dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition (31 août 2009). En particulier, la valeur de l'écart d'acquisition (164,5 M€ au 31 décembre 2009) est susceptible d'être revue, notamment à la suite de la valorisation des actifs et passifs de la filiale.

Financée sur ressources propres, l'opération n'a pas d'impact significatif sur la solvabilité de CNP Assurances.

1.3 CESSION DES FILIALES PORTUGAISES GLOBAL ET GLOBAL VIDA

Le 12 novembre 2009, CNP Assurances a signé un accord avec Rentipar Seguros SGPS en vue de la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global - Companhia de Seguros, S.A. et Global Vida - Companhia de Seguros de Vida, S.A. (Global Seguros), pour un montant total de 117 M€, valorisant ainsi les deux sociétés à 140 M€ pour 100 % du capital.

La clôture de la transaction devrait intervenir au cours du premier trimestre 2010 sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires. Au 31 décembre 2009, les filiales portugaises Global et Global Vida sont comptabilisées conformément à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Le prix, sujet à un ajustement en fonction de l'évolution de l'actif net, devrait permettre à CNP Assurances d'enregistrer en 2010 une plus-value nette d'une vingtaine de millions d'euros. L'opération renforcera d'environ 0,7 % le ratio de couverture de la marge de solvabilité du groupe CNP Assurances.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

1.4 EXERCICE DE L'OPTION DE VENTE DE CNP ASSURANCES SUR SA PARTICIPATION DANS NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (NGAM)

CNP Assurances a exercé le 17 décembre 2009 l'option de vente (« put ») sur sa participation de 11,34 % dans Natixis Global Asset Management (NGAM), telle que prévue dans l'avenant au protocole d'accord signé en 2007 entre CNP Assurances et la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

L'exercice de l'option de vente s'est traduit par un impact en résultat au 31 décembre 2009 de 17,4 M€. Ce montant correspond à la plus-value de cession des titres NGAM (234,3 M€) diminué de l'impôt (13,1 M€) et de la décomptabilisation de l'option de vente valorisée à la juste valeur par résultat à l'actif du bilan (203,7 M€).

Cette décision, de caractère purement patrimonial, ne modifie pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. CNP Assurances entend continuer de confier à NGAM la gestion des encours d'assurance vie collectés par le réseau des Caisses d'Épargne, ainsi que d'autres portefeuilles.

1.5 CHANGEMENT DE L'ACTIONNARIAT DE CNP UNICREDIT LIFE (RENOMMÉE CNP EUROPE)

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100 % par CNP UniCredit Vita) a été reclassée en une

participation directe sous CNP Assurances, renommée pour l'occasion CNP Europe. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008 pour un closing de l'opération le 31 mars 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances disposera d'une plateforme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion Privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

L'opération s'est traduite par le rachat de la participation minoritaire indirecte d'UniCredit dans CNP Europe (42,5 %). Elle a donné lieu à un écart d'acquisition négatif correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des intérêts minoritaires et la situation nette rachetée, qui génère un impact global non matériel de 2,3 M€ par augmentation des capitaux propres.

1.6 ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE LYON ET ARTICLE 14 DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL

La cour d'appel de renvoi de Lyon a rendu, le 13 janvier 2009, un arrêt concernant l'application de l'article 4 de la loi Evin qui prévoit, dans le cadre des régimes d'entreprises à adhésion obligatoire, le maintien de la couverture santé au bénéfice des anciens salariés lorsqu'ils se retrouvent à la retraite, en invalidité ou en situation de chômage indemnisé.

Le Comité des risques techniques de CNP Assurances souligne que l'impact de l'arrêt de la Cour de Lyon sur les comptes de CNP Assurances est non significatif. CNP Assurances s'est mis en position d'assurer une couverture identique à ses anciens salariés qui en feraient la demande.

Par ailleurs, la date d'entrée en vigueur de l'article 14 de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008, qui instaure le maintien des couvertures santé et prévoyance pour les salariés licenciés pendant leur période de chômage, a été reportée du 19 janvier 2009 au 1^{er} juillet 2009. Le financement du maintien de ces garanties sera assuré conjointement par l'employeur et le salarié. Ce sujet fait également l'objet d'un suivi par le Comité des risques techniques.

1.7 CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE MFP SERVICES ET CNP ASSURANCES

Le 2 juillet 2009, CNP Assurances et Mutuelles de la Fonction Publique Services, à travers ses deux filiales MFPrévoyance SA et MFPrima, ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2013 leur convention de partenariat. Elles ont, dans le même temps, renouvelé, sur la même période, leur convention de gestion financière.

Ce renouvellement consolide le partenariat original bâti depuis 1947 entre CNP Assurances, les mutuelles de la Fonction Publique et leur fédération, concernant notamment les dispositifs régissant leurs activités de prévoyance et d'assurance de prêts.

NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

2.1 COMMUNIQUÉ DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ SUR LE TRAITEMENT COMPTABLE EN NORMES IFRS DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

Le Conseil national de la comptabilité (CNC) a publié le 14 janvier 2010 un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET)

pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les normes IFRS. Le CNC note en particulier concernant la composante sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qu'il convient à chaque entreprise de déterminer s'il s'agit d'un impôt ou d'une charge opérationnelle. Compte tenu de la publication tardive de ce communiqué à caractère informatif, le Groupe n'a pas déterminé le traitement comptable qu'il emploiera en 2010 et a maintenu ses pratiques antérieures.

NOTE 3 Principes comptables

CNP Assurances, société mère du Groupe, est une Société à Conseil d'administration, au capital de 594 151 292 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 février 2010.

3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2009.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Nouvelles normes mises en œuvre au 31 décembre 2009

La norme IFRS 8 — Secteurs opérationnels, publiée en novembre 2006 et applicable au 1^{er} janvier 2009, remplace IAS 14 — Information sectorielle. La nouvelle norme requiert que les segments opérationnels utilisés pour les besoins de la publication soient déterminés sur la base de la segmentation utilisée dans le reporting interne de l'entité par les responsables opérationnels pour allouer les capitaux et ressources aux différents segments et pour évaluer la performance de ces segments. La norme impose de fournir des explications sur la méthode de détermination de ces secteurs ainsi qu'une réconciliation avec les montants au bilan et au compte de résultat consolidés. L'incidence de l'application de cette nouvelle norme par le Groupe au 31 décembre 2009 est présentée en note 3.18.

IAS 1 révisée — Présentation des états financiers, publiée le 6 septembre 2007 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, conclut la première phase du projet global de l'IASB de refonte de la présentation des états financiers. La nouvelle norme requiert i) de présenter, soit dans l'état des produits et des charges reconnus sur la période, soit dans deux états distincts, toutes les variations enregistrées dans les capitaux propres d'une entité résultant de transactions hors celles réalisées avec les actionnaires ; ii) de présenter un état de situation financière (bilan) à la date d'ouverture de la plus ancienne période comparative présentée, lorsque l'entité applique de manière rétrospective une méthode comptable ou effectue un retraitement rétrospectif dans ses états financiers. Elle impose également de publier le montant de l'impôt sur le résultat rattaché à chacun des éléments de l'état des produits et des charges reconnus sur la période, ainsi que les ajustements provenant de reclassements d'éléments de l'état des produits et des charges reconnus sur la période. En application de la norme IAS 1 révisée, le

Groupe présente un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ainsi qu'un état de variation des capitaux propres. L'ensemble de ces informations était auparavant présenté au sein du tableau de variation des capitaux propres.

L'amendement à IFRS 7 – Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers, publié le 5 mars 2009, introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (tels que les prix cotés, les données de marché observables, les autres données). Cette information est présentée en note 9.2.

L'amendement de IAS 23 – Coûts d'emprunt, publié le 29 mars 2007, prévoit qu'une entité doit obligatoirement activer les coûts d'emprunt, et supprime la possibilité de les comptabiliser immédiatement en charges. Les actifs mesurés à la juste valeur sont exclus du champ d'application de cet amendement. Cet amendement n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, les normes et interprétations suivantes mises en œuvre n'ont pas d'impact sur le Groupe :

- l'amendement de IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions (adopté par l'Union européenne le 16 décembre 2008) ;
- les amendements de IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et de IAS 1 – Présentation des états financiers (adoptés par l'Union européenne le 21 janvier 2009) ;
- les améliorations apportées aux normes IFRS (adoptées par l'Union européenne le 23 janvier 2009) ;
- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier (adoptée par l'Union européenne le 22 juillet 2009) ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (adoptée par l'Union européenne le 4 juin 2009) ;
- les amendements à IFRIC 9 et IAS 39 – Dérivés incorporés (adoptés par l'Union européenne le 15 septembre 2009).

Principale norme et interprétation publiée mais non encore en vigueur

La norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et les amendements de IAS 27 – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, publiés le 10 janvier 2008 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), constitue la deuxième phase du projet de l'IASB sur les regroupements d'entreprises. La norme IFRS 3 révisée introduit un certain nombre de changements dans le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui pourraient avoir une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition à enregistrer, le résultat de l'exercice de l'acquisition et les résultats ultérieurs. Les amendements de IAS 27 requièrent qu'un changement de pourcentage d'intérêt dans une filiale soit comptabilisé comme une opération au sein des capitaux propres, sans impact sur l'écart d'acquisition ou le

résultat. En outre, ils introduisent des changements dans la comptabilisation des pertes générées par les filiales ainsi que dans le traitement comptable d'une perte de contrôle d'une entité. La norme mise en œuvre par CNP Assurances au 1^{er} janvier 2010 s'appliquera prospectivement aux nouvelles acquisitions.

3.2 BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminués des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.3 CHAMP DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

3.3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

FILIALES

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Cette analyse est complétée de l'examen de toutes les conditions contractuelles du pacte d'actionnaire, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

ENTITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT (COENTREPRISES)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du Groupe dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du Groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que le groupe CNP Assurances détient directement ou

indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au Conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.3.2 Acquisitions d'intérêts minoritaires

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale i.e. acquisition de parts d'intérêt alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée (y compris les variations de juste valeur inscrites en capitaux propres) est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif.

3.4 OPÉRATIONS ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.12.1 de la présente annexe.

3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger, à l'exception des activités dont la monnaie de fonctionnement est celle d'une économie hyper inflationniste, sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

3.7 OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le

cours de change à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

3.8 ACTIFS INCORPORELS

3.8.1 Écarts d'acquisition lors d'une prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Cette méthode permet de reconnaître les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment, comme la valeur du portefeuille acquis) et les passifs identifiables (excepté les restructurations futures) à la juste valeur.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur de ces actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant

cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le Groupe, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.8.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.8.3 Logiciels

Les licences acquises, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des logiciels métiers et des maintenances évolutives,

pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 5 ans.

3.9 PLACEMENTS

3.9.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'ACAM. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- Terrain ;
- Gros œuvre, structures et charpentes ;
- Façade et toiture ;
- Agencements ;
- Installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- Gros œuvre 50 ans ;
- Façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- Installations générales techniques 20 ans ;
- Agencements 10 ans.

DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

3.9.2 Actifs financiers**CLASSIFICATION**

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui

ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente ;

- les actifs disponibles à la vente sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

COMPTABILISATION

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

DÉCOMPTABILISATION

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.12.1).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur sur la période est constatée par le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.12.1).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

MODALITÉS DE DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

ACTIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI ET INSTRUMENTS DE DETTE DISPONIBLES À LA VENTE

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son spread de crédit ne constitue pas, en eux mêmes, une indication de perte de valeur.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DISPONIBLES À LA VENTE

Le groupe CNP Assurances a pris en compte les décisions prises par le Comité d'interprétation des normes IFRS (l'IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 concernant les modalités d'application des principes applicables aux dépréciations d'instruments de capitaux propres.

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 24 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné. Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

REPRISE DE DÉPRÉCIATIONS

Titres en AFS

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances, et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.9.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes : (a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ; (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et (c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le Groupe se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

3.9.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie essentiellement sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du Groupe par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des actifs financiers évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Par exemple, concernant les titres structurés, le prix établi par les arrangeurs de ces titres est retenu, excepté dans les cas où :

- des analyses effectuées par CNP Assurances concluraient à l'absence de fiabilité des valeurs communiquées ; ou
- CNP Assurances dispose de valeurs de marchés évaluées par un modèle interne.

Les titres structurés détenus par CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de cash flows futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

PRINCIPES RELATIFS AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION DE PRODUITS STRUCTURÉS

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et

des taux correspondant aux actifs sous jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de spreads de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

CATÉGORIES DE JUSTE VALEUR

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

- Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le Groupe est déterminée à partir du cours de Bourse de l'instrument financier dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :
 - les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence,
 - les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative,
 - les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le Groupe prend en compte entre autre l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation,
 - les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France,
 - les dérivés traités sur un marché organisé ;
- Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standard reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :
 - les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe,
 - les participations non cotées,
 - les dérivés échangés sur un marché de gré à gré,

- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread,
 - tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif ;
- Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le Groupe. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le Groupe s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

3.10 CAPITAUX PROPRES

3.10.1 Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, la réserve de capitalisation nette d'impôt ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. 3.15).

3.10.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européenne qu'au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2009, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le Groupe pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du Groupe. CNP Assurances effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêts.

3.11 ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées notamment à régulariser les cours, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Il en est de même des actions propres acquises en vue de l'attribution d'actions gratuites au personnel (cf. note 3.14).

3.12 CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

3.12.1 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe en application des normes du Groupe, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liées à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DISCRÉTIONNAIRE

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

CONTRATS HYBRIDES

Certains contrats émis par le Groupe comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui

en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le Groupe n'ont pas été séparées.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinées à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garanties plancher sont évaluées selon la méthode de Black & Scholes.

Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le Groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices

différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité a été mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des

organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.12.2 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.12.3 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimée vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.14 AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 révisée, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.14.1 Engagements sociaux

RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE À PRESTATIONS DÉFINIES

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code général des impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

PRÉRETRAITE

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

DÉTERMINATION DU TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations d'État ou selon le taux des obligations Corporate de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

Pour les préretraites, la durée des engagements étant plus courte, les taux sont fondés sur la courbe des taux à une date proche de la date d'arrêté.

MODE DE COMPTABILISATION

Le groupe CNP Assurances a souhaité appliquer l'option proposée par IAS 19 qui permet de comptabiliser les écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi par les capitaux propres.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier, au rendement attendu des actifs de régime.

3.14.2 Rémunérations en actions

PROGRAMME D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE CNP ASSURANCES

Aux termes de sa 8^e résolution, l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2005 statuant en la forme extraordinaire, a autorisé le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre. Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 0,4 % du capital social, ce pourcentage étant calculé compte tenu des dites actions attribuées et/ou émises.

Dans le cas d'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital, l'Assemblée générale a autorisé le Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse

des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale du 7 juin 2005 a fixé à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de la présente autorisation.

Le Directoire, qui n'avait pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2005, a attribué le 5 juillet 2006 52 920 actions CNP Assurances, représentant 0.038 % du capital de CNP Assurances à cette date.

Le 19 juin 2007, le Directoire a complété son programme d'attribution en octroyant gratuitement 52 650 actions CNP Assurances, représentant 0,035 % du capital de CNP Assurances à cette date.

Pour chacune de ces attributions, la durée d'acquisition est fixée à deux ans, ainsi que la durée de conservation minimale.

MODE DE COMPTABILISATION

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayant droits au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.15 EMPRUNTS ET DETTES SUBORDONNÉES

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

3.16 FRAIS D'ACQUISITION ET D'EXPLOITATION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;

- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.17 FISCALITÉ

RÉGIME FISCAL

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Sogestop J, Carrés bleus SA (ex Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Filassistance Services, Filassistance International, Age d'or Expansion, AEP 3, AEP 4, Assurimmeuble, Boetimmo, Etages Franklin, Etendard, Kupka, Pyramides 2, Arrabida Gaia, Assurhelene, Foncière Investissement, Saint-Denis Talange, Center Villepinte, Écureuil Vie Crédit et Écureuil Vie Investissement.

IMPÔTS EXIGIBLES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le Groupe n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une

participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.18 SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'application de la nouvelle norme IFRS 8 par le Groupe n'a pas d'incidence majeure sur l'information publiée jusqu'à présent selon IAS 14, dans la mesure où celle-ci reflétait déjà en grande partie la nature et la segmentation des informations revues par le Comité exécutif du Groupe, assimilés au principal décideur opérationnel défini par la norme IFRS 8.

La distinction des secteurs d'activité, qui correspond au niveau de reporting interne, repose sur les caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe. Trois secteurs sont distingués en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêts ;
- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré ;
- les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de reporting interne :

- chiffres d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- collecte nette : chiffres d'affaires tel que défini ci-dessus, nettes des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer ;
- produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versés ;
- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la Direction de la Planification et de la Performance ;

■ résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysée par la direction du Groupe. Pour obtenir le résultat en net part du Groupe, le RBE est retraité des éléments suivants :

- les charges de financement,
 - le résultat des sociétés mises en équivalence,
 - des éléments non courants,
 - la charge d'impôt,
 - les intérêts minoritaires,
 - les effets des marchés sur portefeuille trading (correspondent aux variations de plus-values latentes et aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat),
 - les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de goodwill (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers) ;
- capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au prorata du besoin réglementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur ;
- actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur d'activité.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

3.19 PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

NOTE 4 Capital

4.1 TABLEAU DES TITRES SUPER SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES

| En millions d'euros | Date d'émission | 31.12.2009 | | |
|--|-----------------|--|---------|----------------|
| | | Taux servi | Devises | Montants |
| Titres super subordonnés Part du Groupe | | | | 2 143,0 |
| CNP ASSURANCES | juin 04 | Tec 10 + 10 bps cap à 9 % | € | 250,0 |
| CNP ASSURANCES | nov. 04 | Tec 10 + 10 bps cap à 9 % | € | 50,0 |
| CNP ASSURANCES | mars 05 | 6,5 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans | € | 225,0 |
| CNP ASSURANCES | mars 05 | 6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 % | € | 25,0 |
| CNP ASSURANCES | juin-05 | 7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30 %, cap à 10 fois (CMS 10 ans - CMS 2 ans) floor à 2 % | € | 75,0 |
| CNP ASSURANCES | mai 06 | 5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3 mois + 185 bp | € | 160,0 |
| CNP ASSURANCES | déc. 06 | 4,75 % jusqu'au 22 dec 2016 puis Euribor 3M + 184 bp | € | 1 250,0 |
| CNP ASSURANCES | déc. 06 | Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026 | € | 108,0 |
| TOTAL | | | | 2 143,0 |

| En millions d'euros | Date d'émission | 31.12.2008 | | |
|--|-----------------|---|---------|----------------|
| | | Taux servi | Devises | Montants |
| Titres super subordonnés Part du Groupe | | | | 2 143,0 |
| CNP ASSURANCES | juin 04 | Tec 10 + 10 bps, cap à 9 % | € | 250,0 |
| CNP ASSURANCES | nov. 04 | Tec 10 + 10 bps, cap à 9 % | € | 50,0 |
| CNP ASSURANCES | mars 05 | 6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans | € | 225,0 |
| CNP ASSURANCES | mars 05 | 6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 % | € | 25,0 |
| CNP ASSURANCES | juin 05 | 7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30 %, cap à 10 fois (CMS 10 ans - CMS 2 ans), floor à 2 % | € | 75,0 |
| CNP ASSURANCES | mai 06 | 5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3 mois + 185 bp | € | 160,0 |
| CNP ASSURANCES | déc. 06 | 4,75 % jusqu'au 22 dec 2016 puis Euribor 3M + 184 bp | € | 1 250,0 |
| CNP ASSURANCES | déc. 06 | Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026 | € | 108,0 |
| TOTAL | | | | 2 143,0 |

| En millions d'euros | Date d'émission | 31.12.2007 | | |
|--|--------------------|---|---------|----------------|
| | | Taux servi | Devises | Montants |
| Titres super subordonnés Part du Groupe | | | | 2 143,0 |
| CNP ASSURANCES | juin 04 | Tec 10 + 10 bps, cap à 9 % | € | 250,0 |
| CNP ASSURANCES | nov. 04 | Tec 10 + 10 bps, cap à 9 % | € | 50,0 |
| CNP ASSURANCES | mars 05 | 6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans | € | 225,0 |
| CNP ASSURANCES | mars 05 | 6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 % | € | 25,0 |
| CNP ASSURANCES | juin 05 | 7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30 %, cap à 10 fois (CMS 10 ans - CMS 2 ans), floor à 2 % | € | 75,0 |
| CNP ASSURANCES | mai 06 | 5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3 mois + 185 bp | € | 160,0 |
| CNP ASSURANCES | déc. 06 | 4,75 % jusqu'au 22 dec 2016 puis Euribor 3M + 184 bp | € | 1 250,0 |
| CNP ASSURANCES | déc. 06 | Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026 | € | 108,0 |
| TOTAL | | | | 2 143,0 |

4.2 CAPITAL SOCIAL PAR DÉTENTEUR

| Détenteur | Nombre d'actions | Taux de détention |
|---|---------------------|----------------------|
| Caisse des Dépôts | 59 415 129 | 39,99 % |
| Sopassure (holding de la Poste et du groupe BPCE) | 52 705 478 | 35,48 % |
| État | 1 618 841 | 1,09 % |
| Total des actions de concert | 113 739 448 | 76,57 % |
| Public | 34 798 375 | 23,43 % |
| dont : CNP Assurances (actions propres) | 504 263 | 0,34 % |
| TOTAL | 148 537 823 | 100,00 % |

4.3 CAPITAUX PROPRES

| Nombre d'actions émises | Actions ordinaires | | |
|--|--------------------|-------------|-------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
| Nombres d'actions émises à l'ouverture | 148 537 823 | 148 537 823 | 138 635 302 |
| Émissions sur l'exercice | - | - | 9 902 521 |
| Nombres d'actions émises à la clôture | 148 537 823 | 148 537 823 | 148 537 823 |

En 2007, CNP Assurances a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 9 902 521 actions, portant le nombre total d'actions émises à 148 537 823.

4.4 DIVIDENDES 2009

Le dividende proposé à l'Assemblée générale est de 3 euros par action, ce qui représente un total de 445,6 M€.

4.5 RÉSULTAT PAR ACTION/RÉSULTAT DILUÉ

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|----------------|--------------|----------------|
| Résultat de la période | 1 004,1 | 730,6 | 1 221,8 |
| Dividendes des actions préférentielles | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Résultat attribuable aux actions ordinaires | 1 004,1 | 730,6 | 1 221,8 |

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture | 148 537 823,0 | 148 537 823,0 | 148 537 823,0 |
| Effet des actions propres détenues | - 425 980,3 | - 574 021,3 | - 402 908,6 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture | 148 111 842,8 | 147 963 801,8 | 148 134 914,4 |

| <i>En euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|------------|------------|------------|
| Résultat attribuable aux actions ordinaires | 6,8 | 4,9 | 8,2 |
| Effet après impôts des intérêts sur obligations convertibles | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires | 6,8 | 4,9 | 8,2 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|----------------|--------------|----------------|
| Résultat attribuable aux actions ordinaires | 1 004,1 | 730,6 | 1 221,8 |

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

4.6 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe CNP Assurances sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Les transactions opérées entre CNP Assurances et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée dans la note 5.

Les transactions significatives entre la société mère et les filiales consolidées sont présentées à la note 4.6.2.

La rémunération totale du personnel-clé de direction est indiquée dans la note 4.7.

4.6.1 Flux entre le groupe CNP Assurances et les sociétés hors Groupe

4.6.1.1 FLUX ENTRE LES ACTIONNAIRES DIRECTS DU GROUPE

| <i>En millions d'euros</i> | CNP Assurances | Caisse des Dépôts et Consignations | BPCE | La Banque Postale |
|--------------------------------|-----------------------|---|-------------|--------------------------|
| Commissions | - 1 229,9 | 0,0 | 751,1 | 478,8 |
| Prestations | - 11,0 | 11,0 | 0,0 | 0,0 |
| Frais de personnel | - 18,6 | 18,6 | 0,0 | 0,0 |
| Dividendes | - 319,5 | 169,3 | 75,1 | 75,1 |
| Produits et charges financiers | - 203,7 | 0,0 | 203,7 | 0,0 |

Les commissions représentent les revenus perçus par la BPCE et la Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations correspondent à divers frais refacturés par la CDC à CNP Assurances.

Les frais de personnel correspondent au versement de rémunérations du personnel de la Caisse des Dépôts et Consignations détaché à CNP Assurances.

La ligne « dividendes » présente les dividendes versés au titre de l'année 2008 aux actionnaires directs du Groupe.

Les charges financières correspondent à la décomptabilisation de l'option de vente de la participation de CNP Assurances dans Natixis Global Asset Management (cf. note 1.4).

4.6.1.2 FLUX ENTRE LES ACTIONNAIRES DU GROUPE ET DES FILIALES DU GROUPE

Sont présentés ci-après les flux significatifs entre actionnaires et entres filiales du Groupe qui correspondent au versement de commissions, de dividendes ou à la charge d'intérêts liée à la détention par une filiale de titres subordonnés émis par une autre filiale du Groupe.

| <i>En millions d'euros</i> | CNP Assurances | BPCE |
|----------------------------|-----------------------|-------------|
| Titres subordonnés | - 17,7 | 17,7 |
| Commissions | - 751,1 | 751,1 |
| Compte à terme | - 66,6 | 66,6 |

| <i>En millions d'euros</i> | La Banque Postale Prévoyance | La Banque Postale |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Commissions | - 32,1 | 32,1 |
| Dividendes | - 9,2 | 9,2 |

| <i>En millions d'euros</i> | Caixa | CEF* |
|----------------------------|--------------|-------------|
| Dividendes | - 87,3 | 87,3 |

* CEF : Caixa Economica Federal.

| <i>En millions d'euros</i> | CNP UniCredit Vita | UniCredit |
|----------------------------|---------------------------|------------------|
| Dividendes | 0,0 | 0,0 |

| <i>En millions d'euros</i> | Marfin Insurance Holdings Ltd | Marfin Popular Bank |
|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| Dividendes | - 2,9 | 2,9 |

4.6.2 Flux entre sociétés du Groupe au 31 décembre 2009

4.6.2.1 SOCIÉTÉS EN INTÉGRATION GLOBALE OU EN INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Sont présentés ci-après les flux entre le Groupe et ses filiales. Les flux correspondent au versement de prestations, à la

charge d'intérêt associée à des titres subordonnés émis par une filiale et détenus par le Groupe, à des opérations de réassurance-coassurance entre le Groupe et ses filiales et au versement de dividendes des filiales au Groupe.

| <i>En millions d'euros</i> | CNP Assurances | La Banque Postale Prévoyance | Caixa | CNP UniCredit Vita | Global |
|----------------------------|-----------------------|-------------------------------------|--------------|---------------------------|---------------|
| Prestations | - 25,4 | 23,1 | 1,2 | 0,8 | 0,4 |
| Opérations de réass/coass | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dividendes | 92,8 | - 9,2 | - 80,9 | 0,0 | - 2,8 |

4.6.2.2 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

| <i>En millions d'euros</i> | CNP Assurances | Natixis Global Asset Management |
|----------------------------|-----------------------|--|
| Mandat de gestion | - 15,2 | 15,2 |

4.7 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du Président, du Directeur général, des quatre Directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2009

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2009 se monte à 3 835 609 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des quatre Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 8 793 798 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2009 au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2008

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2008 se monte à

4 262 342 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).

- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des quatre Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 6 047 552 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2008 au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2007

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2007 se monte à 3 206 275 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des quatre Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 2 563 987 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.

NOTE 5 Périmètre de consolidation

5.1 SOCIÉTÉS ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGE DE CONTRÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2009

| Nom | Variation périmètre | Méthode | Pays | Activité | 31.12.2009 | | 31.12.2008 | |
|---------------------------------------|------------------------|---------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | | | | % contrôle | % intérêts | % contrôle | % intérêts |
| 1. Filiales stratégiques | | | | | | | | |
| CNP ASSURANCES | | IG | France | Assurances | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CNP IAM | | IG | France | Assurances | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| PREVIPOSTE | | IG | France | Assurances | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ITV | | IG | France | Assurances | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CNP INTERNATIONAL | | IG | France | Assurances | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LA BANQUE POSTALE PREVOYANCE | | IP | France | Assurances | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| GLOBAL | | IG | Portugal | Assurances | 83,52 % | 83,52 % | 83,52 % | 83,52 % |
| GLOBAL VIDA | | IG | Portugal | Assurances | 83,57 % | 83,57 % | 83,57 % | 83,57 % |
| CNP SEGUROS DE VIDA | | IG | Argentine | Assurances | 76,47 % | 76,47 % | 76,47 % | 76,47 % |
| CNP Holding Brasil | | IG | Brésil | Assurances | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CAIXA SEGUROS | | IG | Brésil | Assurances | 51,75 % | 51,75 % | 51,75 % | 51,75 % |
| CNP UNICREDIT VITA | | IG | Italie | Assurances | 57,50 % | 57,50 % | 57,50 % | 57,50 % |
| CNP VIDA | | IG | Espagne | Assurances | 94,00 % | 94,00 % | 94,00 % | 94,00 % |
| MARFIN INSURANCE HOLDINGS Ltd | | IG | Chypre | Assurances | 50,10 % | 50,10 % | 50,10 % | 50,10 % |
| CNP Europe (ex CNP UniCredit Life) | (1) | IG | Irlande | Assurances | 100,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 0,00 % |
| BARCLAYS VIDA Y PENSIONES | (2) | IG | Espagne | Assurances | 50,00 % | 50,00 % | 0,00 % | 0,00 % |
| 2. OPCVM | | | | | | | | |
| UNIVERS CNP 1 FCP | | IG | France | Opcvm | 99,79 % | 99,79 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CNP ASSUR euro SI | | IG | France | Opcvm | 97,02 % | 97,02 % | 99,07 % | 99,07 % |
| Écureuil Profil 30 | | IG | France | Opcvm | 94,79 % | 94,79 % | 97,98 % | 97,98 % |
| LBPAM PROFIL 80 D 5DEC | | NI | France | Opcvm | 0,00 % | 0,00 % | 90,29 % | 90,29 % |
| LBPAM PROFIL 50 D 5DEC | | IG | France | Opcvm | 71,24 % | 71,24 % | 80,87 % | 80,87 % |
| LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC | | IG | France | Opcvm | 73,93 % | 73,93 % | 73,49 % | 73,49 % |
| CNP ACP OBLIG FCP | | IG | France | Opcvm | 49,71 % | 49,71 % | 49,67 % | 49,67 % |
| BOULE DE NEIGE 3 3DEC | | IG | France | Opcvm | 60,51 % | 60,51 % | 60,09 % | 60,09 % |
| CDC IONIS FCP 4DEC | | IG | France | Opcvm | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CNP ACP 10 FCP | | IG | France | Opcvm | 49,74 % | 49,74 % | 49,95 % | 49,95 % |
| Écureuil Profil 90 | | IG | France | Opcvm | 54,55 % | 54,55 % | 55,22 % | 55,22 % |
| PROGRESSIO 5 DEC | | IG | France | Opcvm | 92,02 % | 92,02 % | 91,00 % | 91,00 % |
| AL DENTE 3 3 DEC | | IG | France | Opcvm | 55,66 % | 55,66 % | 54,39 % | 54,39 % |
| VIVACCIO ACT 5DEC | | IG | France | Opcvm | 80,46 % | 80,46 % | 98,43 % | 98,43 % |
| CNP ASSUR ALT. 3DEC | (3) | IG | France | Opcvm | 99,13 % | 99,13 % | 0,00 % | 0,00 % |

| Nom | Variation périmètre | Méthode | Pays | Activité | 31.12.2009 | | 31.12.2008 | |
|------------------------------------|------------------------|---------|--------|---------------------------|------------|------------|------------|------------|
| | | | | | % contrôle | % intérêts | % contrôle | % intérêts |
| 3. Activités Immobilières | | | | | | | | |
| ASSURBAIL | | IG | France | Crédit bail immobilier | 99,07 % | 99,07 % | 99,07 % | 99,07 % |
| AEP3 SCI | | IG | France | SCI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CIMO | | IG | France | SCI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| AEP4 SCI | | IG | France | SCI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| PB6 | | IP | France | Immobilier | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| SICAC | | IG | France | SCI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CNP IMMOBILIER | | IG | France | SCI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ASSURIMMEUBLE | | IG | France | SCI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Écureuil Vie Développement | | IG | France | Courtage | 51,00 % | 51,00 % | 51,00 % | 51,00 % |
| NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT | (4) | NI | France | Gestion d'actifs | 0,00 % | 0,00 % | 11,34 % | 11,34 % |

(1) Sortie du palier CNP UniCrédit Vita et rachat des intérêts minoritaires par CNP Assurances.

(2) Acquisition le 1^{er} septembre 2009.

(3) Nouvellement consolidée.

(4) Cession le 17 décembre 2009.

5.2 VENTILATION DU PRIX D'ACQUISITION DE MIH (MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD)

| En millions d'euros | à 100 % | Quote-part CNP 50,1 % |
|---|--------------|--------------------------|
| Coût d'acquisition | 306,8 | 154,6 |
| Prix avant ajustement | 290,0 | 145,3 |
| Ajustement contractuel | - 3,3 | - 1,7 |
| Complément de prix, fonction des réalisations à venir des objectifs | 18,2 | 9,1 |
| Frais d'acquisition | 1,9 | 1,9 |
| Actif Net Réévalué au 31.12.2008 | 97,2 | 48,7 |
| Valeur de portefeuille | 40,0 | 20,0 |
| Goodwill | | 85,9 |

5.3 VENTILATION DU PRIX D'ACQUISITION DE BARCLAYS VIDA Y PENSIONES

| En millions d'euros | à 100 % | Quote-part CNP 50 % |
|---|--------------|------------------------|
| Coût d'acquisition | 413,0 | 248,3 |
| Prix avant ajustement | 280,0 | 140,0 |
| Ajustement contractuel | 49,4 | 24,7 |
| Complément de prix, fonction des réalisations à venir des objectifs | 80,2 | 80,2 |
| Frais d'acquisition | 3,4 | 3,4 |
| Actif Net Réévalué au 01.09.2009 | 167,7 | 83,8 |
| Goodwill | | 164,5 |

Dans le cadre des travaux d'acquisition prévus par la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition définitif de Barclays Vida y Pensiones sera calculé au plus tard le 1^{er} septembre 2010. A ce stade, la totalité de la différence de première consolidation a été affectée à l'écart d'acquisition.

5.4 INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Information financière synthétique à 100 %

| 31.12.2009 | Total Bilan | Capitaux propres | Chiffre d'affaires | Résultat |
|----------------------------------|-------------|------------------|--------------------|----------|
| Natixis Global Asset Management* | 0 | 0 | 0 | 280 |

* Natixis Global Asset Management a été cédée le 17 décembre 2009.

| 31.12.2008 | Total Bilan | Capitaux propres | Chiffre d'affaires | Résultat |
|---------------------------------|-------------|------------------|--------------------|----------|
| Natixis Global Asset Management | 4 970 | 3 552 | 1 364 | 257 |

| 31.12.2007 | Total Bilan | Capitaux propres | Chiffre d'affaires | Résultat |
|---------------------------------|-------------|------------------|--------------------|----------|
| Natixis Global Asset Management | 3 574 | 3 451 | 1 621 | 353 |

Titres mis en équivalence

| En millions d'euros | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Position au 1^{er} janvier | 426,3 | 422,8 | 300,3 |
| Augmentation de participation | 0,0 | 0,0 | 123,3 |
| Changement de méthode | 0,0 | - 7,9 | 0,0 |
| Entrée de périmètre | 0,0 | 0,0 | 7,7 |
| Augmentation de capital | 14,3 | 21,7 | 0,0 |
| Part dans le résultat | 31,7 | 29,1 | 46,0 |
| Part dans les éléments reconnus en Situation nette | - 2,3 | 4,1 | - 18,7 |
| Dividendes reçus | - 29,2 | - 43,5 | - 35,8 |
| Sortie de périmètre | - 440,8 | 0 | 0 |
| Position à la date d'arrêté | 0,0 | 426,3 | 422,8 |

NOTE 6 Analyse sectorielle

6.1 BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

| ACTIF <i>En millions d'euros</i> | Épargne | Retraite | Risques | Autres hors assurances | Total |
|--|----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|------------------|
| Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance | 567,0 | 6,5 | 269,7 | 2,5 | 845,7 |
| Placements financiers et investissements dans les entreprises associées | 244 146,2 | 29 086,8 | 13 805,5 | 110,4 | 287 148,9 |
| Autres actifs (y compris PB différée active) | | | | | 13 882,1 |
| TOTAL ACTIF | | | | | 301 876,7 |

| PASSIF <i>En millions d'euros</i> | Épargne | Retraite | Risques | Autres hors assurances | Total |
|--|----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|------------------|
| Capitaux propres totaux | 8 839,0 | 1 040,8 | 2 533,5 | 12,2 | 12 425,5 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive) | 156 624,1 | 7 328,2 | 551,1 | | 164 503,4 |
| Passifs relatifs à des contrats d'assurance | 75 609,8 | 23 742,7 | 7 740,8 | | 107 093,3 |
| Autres passifs | | | | | 17 854,5 |
| TOTAL PASSIF | | | | | 301 876,7 |

6.2 BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

| ACTIF <i>En millions d'euros</i> | Epargne | Retraite | Risques | Autres hors assurances | Total |
|--|----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|------------------|
| Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance | 537,4 | 96,3 | 247,7 | 0,0 | 881,4 |
| Placements financiers et investissements dans les entreprises associées | 216 768,7 | 24 366,1 | 12 329,4 | 53,6 | 253 517,8 |
| Autres actifs (y compris PB différée active) | | | | | 15 165,4 |
| TOTAL ACTIF | | | | | 269 564,6 |

| PASSIF <i>En millions d'euros</i> | Epargne | Retraite | Risques | Autres hors assurances | Total |
|--|----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|------------------|
| Capitaux propres totaux | 8 081,4 | 969,9 | 1 548,6 | 0,0 | 10 599,9 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive) | 149 011,1 | 6 269,7 | 292,6 | 0,0 | 155 573,4 |
| Passifs relatifs à des contrats d'assurance | 58 426,8 | 20 511,2 | 7 358,3 | 0,0 | 86 296,3 |
| Autres passifs | | | | | 17 095,0 |
| TOTAL PASSIF | | | | | 269 564,6 |

6.3 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | | | | Rapprochement chiffre d'affaires IFRS | |
|--|----------------|--------------|--------------|------------------------|----------------|---|-------------------------|
| | Épargne | Retraite | Risques | Autres hors assurances | Total | Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39) | Chiffre d'affaires IFRS |
| Chiffre d'affaires (collecte brute) | 25 256,4 | 3 193,7 | 4 998,5 | | 33 448,6 | - 863,0 | 32 586,6 |
| Collecte nette | 8 354,3 | 1 593,9 | 2 666,3 | | 12 614,4 | | |
| Produit Net d'Assurances | 1 320,9 | 288,1 | 865,7 | 77,2 | 2 551,9 | | |
| Frais généraux | - 395,2 | - 89,8 | - 281,2 | - 29,4 | - 795,6 | | |
| Résultat Brut d'Exploitation | 925,7 | 198,3 | 584,5 | 47,8 | 1 756,3 | | |
| Charges de financement | | | | | - 85,4 | | |
| Mise en équivalence | | | | | 31,7 | | |
| Éléments non courants* | | | | | - 220,5 | | |
| Charge d'impôt (taux effectif) | | | | | - 543,8 | | |
| Intérêts minoritaires | | | | | - 154,2 | | |
| Effets des marchés sur portefeuilles Trading | | | | | 280,7 | | |
| Plus-values nettes actions et immobilier | | | | | - 60,6 | | |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | | | | 1 004,1 | | |

* Correspond à un renforcement des provisions techniques.

6.4 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

| En millions d'euros | 31.12.2008 | | | | | Rapprochement chiffre d'affaires IFRS | |
|--|----------------|--------------|----------------|------------------------|----------------|---|-------------------------|
| | Épargne | Retraite | Risques | Autres hors assurances | Total | Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39) | Chiffre d'affaires IFRS |
| Chiffre d'affaires (collecte brute) | 21 491,9 | 2 865,7 | 4 846,5 | 0,2 | 29 204,3 | 882,1 | 28 322,2 |
| Collecte nette | 5 629,3 | 1 191,1 | 2 708,1 | 0,0 | 9 528,5 | | |
| Produit Net d'Assurances | 1 741,5 | 107,3 | 1 201,4 | 70,4 | 3 120,6 | | |
| Frais généraux | - 386,6 | - 86,1 | - 256,8 | - 22,4 | - 751,9 | | |
| Résultat Brut d'Exploitation | 1 354,9 | 21,2 | 944,6 | 48,0 | 2 368,7 | | |
| Charges de financement | | | | | - 108,5 | | |
| Mise en équivalence | | | | | 29,1 | | |
| Charge d'impôt (taux effectif) | | | | | - 713,9 | | |
| Intérêts minoritaires | | | | | - 164,1 | | |
| Effets des marchés sur portefeuilles Trading | | | | | - 409,7 | | |
| Plus-values nettes actions et immobilier | | | | | - 271,0 | | |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | | | | 730,6 | | |

NOTE 7 Actifs incorporels

7.1 SYNTHÈSE DES ACTIFS INCORPORELS

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|------------|--------------|
| | Valeur brute | Amortissements | Dépréciations | Reprises | Valeur nette |
| Écarts d'acquisition ⁽¹⁾ | 938,1 | - 58,5 | - 104,0 | 0,0 | 775,6 |
| Valeurs de portefeuille ⁽²⁾ | 356,2 | - 158,3 | - 127,7 | 0,0 | 70,2 |
| Logiciels | 213,6 | - 181,7 | - 0,1 | 0,0 | 31,8 |
| Logiciels développés en interne | 83,5 | - 69,9 | 0,0 | 0,0 | 13,5 |
| Logiciels autres | 130,1 | - 111,8 | - 0,1 | 0,0 | 18,2 |
| TOTAL | 1 507,9 | - 398,5 | - 231,8 | 0,0 | 877,6 |

(1) Les amortissements ont été réalisés selon les règles comptables locales avant l'application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005.

(2) Le montant de dépréciation brut d'impôt est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés ».

| En millions d'euros | 31.12.2008 | | | | |
|--|----------------|----------------|---------------|------------|--------------|
| | Valeur brute | Amortissements | Dépréciations | Reprises | Valeur nette |
| Écarts d'acquisition ⁽¹⁾ | 775,5 | - 63,3 | 0,0 | 0,0 | 712,2 |
| Valeurs de portefeuille | 286,1 | - 116,9 | 0,0 | 0,0 | 169,2 |
| Logiciels | 195,4 | - 166,1 | - 0,1 | 0,0 | 29,2 |
| Logiciels développés en interne | 79,1 | - 67,1 | 0,0 | 0,0 | 12,0 |
| Logiciels autres | 116,3 | - 99,0 | - 0,1 | 0,0 | 17,2 |
| TOTAL | 1 257,0 | - 346,3 | - 0,1 | 0,0 | 910,6 |

(1) Les amortissements ont été réalisés selon les règles comptables locales avant l'application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005.

| En millions d'euros | 31.12.2007 | | | | |
|--|----------------|----------------|---------------|------------|--------------|
| | Valeur brute | Amortissements | Dépréciations | Reprises | Valeur nette |
| Écarts d'acquisition ⁽¹⁾ | 729,4 | - 70,2 | 0,0 | 0,0 | 659,2 |
| Valeurs de portefeuille | 307,7 | - 121,3 | 0,0 | 0,0 | 186,4 |
| Logiciels | 179,1 | - 151,0 | 0,0 | 0,0 | 28,1 |
| Logiciels développés en interne | 73,9 | - 63,8 | 0,0 | 0,0 | 10,1 |
| Logiciels autres | 105,2 | - 87,2 | 0,0 | 0,0 | 18,0 |
| TOTAL | 1 216,2 | - 342,5 | 0,0 | 0,0 | 873,7 |

(1) Les amortissements ont été réalisés selon les règles comptables locales avant l'application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005.

7.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

| <i>En millions d'euros</i> | Écart d'acquisition à l'origine | Écart d'acquisition net au 31.12.2009 | Écart d'acquisition net au 31.12.2008 | Écart d'acquisition net au 31.12.2007 |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Global | 34,4 | 0,0 | 25,8 | 25,8 |
| Global Vida | 17,8 | 0,0 | 13,3 | 13,3 |
| La Banque Postale Prévoyance | 45,8 | 22,9 | 22,9 | 22,9 |
| Groupe Caixa | 360,6 | 239,8 | 184,6 | 230,7 |
| CNP Unicredit Vita | 366,5 | 262,5 | 366,5 | 366,5 |
| Marfin Insurance Holdings Ltd | 85,9 | 85,9 | 99,1 | - |
| Barclays Vida y Pensiones | 164,5 | 164,5 | - | - |
| TOTAL | 1 075,5 | 775,6 | 712,2 | 659,2 |

CNP UNICREDIT VITA

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient CNP Unicredit Vita, correspond à sa valeur d'utilité, fondée sur la valeur de ses actifs nets et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement et de la valeur des affaires nouvelles. Ces flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2017) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2018 à 2029 et actualisés à un taux après impôts compris entre 5,4 % pour les contrats en portefeuille et 7,4 % pour les maturités longues. Le taux d'actualisation équivalent de 6,5 % est cohérent avec le coût moyen pondéré du capital.

La valeur comptable a été ramenée à la valeur recouvrable calculée au 31 décembre 2009. Celle-ci intègre comme précisé dans les principes comptables l'hypothèse d'un renouvellement de l'accord de distribution.

Une hausse de 100 bp du taux d'actualisation équivalent conduirait à une diminution de la valeur recouvrable de 47 M€.

GROUPE CAIXA

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient le groupe Caixa, correspond à sa valeur d'utilité, fondée sur la valeur de ses actifs nets et des flux de trésorerie futurs attendus

des contrats existants et des affaires nouvelles. Ces flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010 - 2015) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2015 à 2034 et actualisés à un taux après impôts de 12 %.

Une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

À ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours, ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation.

MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD

L'ajustement du goodwill provient de la fin des travaux d'acquisition et s'explique principalement par l'activation de la valeur de portefeuille.

GLOBAL ET GLOBAL VIDA

Compte tenu de la comptabilisation en actifs destinés à être cédés, le goodwill de Global a été mis à zéro.

BARCLAYS VIDA Y PENSIONES

Dans le cadre des travaux d'acquisition prévus par la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition définitif de Barclays Vida y Pensiones sera calculé au plus tard le 1^{er} septembre 2010. À ce stade, la totalité de la différence de première consolidation a été affectée à l'écart d'acquisition.

7.2.2 Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 712,2 | 659,2 | 640,7 |
| Écarts d'acquisition résultant de prise de participations | 164,5 | 99,1 | 0,0 |
| Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivant l'acquisition | - 13,2 | 0,0 | 0,0 |
| Ajustements résultant de la reconnaissance postérieure d'actif d'impôt différés | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Écarts de conversion sur le brut | 63,4 | - 52,9 | 19,5 |
| Autres mouvements | 0,0 | 0,0 | 1,5 |
| Dépréciation (« impairment losses ») | - 104,0 | 0,0 | 0,0 |
| Écarts de conversion sur les mouvements | - 8,2 | 6,8 | - 2,5 |
| Augmentation des taux d'intérêts (détention) | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Actifs destinés à la vente et abandons d'activité | - 39,1 | 0,0 | 0,0 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE | 775,6 | 712,2 | 659,2 |

7.3 VALEURS DE PORTEFEUILLE

7.3.1 Valeurs de portefeuille

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur du portefeuille à l'origine | Valeur de portefeuille nette au 31.12.2009 | Valeur de portefeuille nette au 31.12.2008 | Valeur de portefeuille nette au 31.12.2007 |
|-------------------------------|------------------------------------|--|--|--|
| Groupe Caixa | 122,6 | 10,1 | 10,0 | 16,2 |
| CNP Unicredit Vita | 175,3 ⁽¹⁾ | 0,0 | 136,8 | 146,5 |
| CNP Vida | 24,0 | 20,7 | 21,9 | 23,1 |
| CNP Seguros de Vida | 0,9 | 0,3 | 0,5 | 0,6 |
| Marfin Insurance Holdings Ltd | 44,4 ⁽²⁾ | 39,1 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 367,2 | 70,2 | 169,2 | 186,4 |

(1) La valeur de portefeuille de CNP Unicredit Vita a été dépréciée dans sa totalité, soit 45 M€ après impôts en part du Groupe (cf. note 1.1).

(2) La finalisation des travaux d'acquisition a conduit à comptabiliser une valeur de portefeuille de 44.4 M€ pour la part à 100 %.

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Valeur brute à l'ouverture | 286,1 | 307,7 | 274,9 |
| Entrée de périmètre | 0,0 | 0,0 | 24,0 |
| Écarts de conversion | 25,7 | - 21,6 | 7,9 |
| Acquisitions de l'exercice | 44,4 | 0,0 | 0,9 |
| Cessions de l'exercice | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| <i>Valeur brute à la clôture</i> | <i>356,2</i> | <i>286,1</i> | <i>307,7</i> |
| <i>Amortissements et dépréciations à l'ouverture</i> | <i>- 116,9</i> | <i>- 121,3</i> | <i>- 95,5</i> |
| Écarts de conversion | - 23,0 | 18,8 | - 6,2 |
| Charges d'amortissement de l'exercice ⁽¹⁾ | - 22,1 | - 14,4 | - 19,6 |
| Dépréciations de l'exercice ⁽²⁾ | - 127,7 | 0,0 | 0,0 |
| Reprises de l'exercice | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Cessions de l'exercice | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| <i>Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture</i> | <i>- 289,7</i> | <i>- 116,9</i> | <i>- 121,3</i> |
| VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE | 66,5 | 169,2 | 186,4 |

(1) En attendant l'évaluation définitive de la valeur de portefeuille de Barclays Vida y Pensiones, dans le cadre des travaux d'acquisition prévus par les normes IFRS, le groupe CNP Assurances a comptabilisé une charge de 3,7 M€ (1,8 M€ en part du Groupe brut d'impôts) pour tenir compte dès la fin de cet exercice d'un amortissement dans les comptes consolidés au titre de cette valeur de portefeuille.

Néanmoins, la valeur de l'écart d'acquisition sur Barclays Vida y Pensiones (valeur de 164,5 M€) n'a pas été réduite de cet amortissement de la valeur de portefeuille estimée, afin de ne pas préjuger des derniers travaux d'allocation de ce goodwill. La très faible matérialité du montant explique que le groupe CNP Assurances a maintenu cet amortissement au bilan et ceux comptabilisés en charge dans le compte de résultat.

(2) Le montant de dépréciation brut d'impôt de la valeur de portefeuille de CNP UniCredit Vita est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés ».

7.4 LOGICIELS

7.4.1 Logiciels développés en interne

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 12,0 | 10,1 | 8,4 |
| Acquisitions de l'exercice | 4,4 | 5,1 | 4,0 |
| Amortissement de l'exercice | - 2,9 | - 3,2 | - 1,5 |
| Perte de valeur | 0,0 | 0,0 | - 1,0 |
| Écarts de conversion | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres variations | 0,0 | 0,0 | 0,2 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE | 13,5 | 12,0 | 10,1 |

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 17,2 | 18,0 | 21,5 |
| Acquisitions de l'exercice | 13,1 | 9,9 | 10,1 |
| Amortissement de l'exercice | - 12,0 | - 9,1 | - 5,6 |
| Perte de valeur | - 0,1 | - 1,9 | - 7,8 |
| Écarts de conversion | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres variations | 0,0 | 0,3 | - 0,2 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE | 18,2 | 17,2 | 18,0 |

NOTE 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajouté aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période,

montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;

- la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

8.1 IMMEUBLES DE PLACEMENT

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Valeur comptable des immeubles de placement | | | |
| Immeubles de placements au coût historique | | | |
| Valeur comptable brute | 1 182,8 | 1 482,1 | 1 472,5 |
| Cumul des amortissements | - 339,0 | - 431,4 | - 406,0 |
| Cumul des pertes de valeurs | - 25,9 | - 15,5 | - 12,9 |
| Valeur comptable nette | 817,9 | 1 035,2 | 1 053,6 |
| Immeubles de placements en juste valeur | | | |
| Valeur comptable brute | 466,1 | 520,6 | 445,7 |
| TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS | 1 284,1 | 1 555,8 | 1 499,3 |

En millions d'euros

| Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 1 035,2 | 1 053,6 | 890,9 |
| Acquisitions | 0,4 | 0,0 | 0,1 |
| Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif | 59,3 | 15,2 | 7,6 |
| Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Sorties | - 347,5 | - 4,4 | - 8,4 |
| Amortissements de l'exercice | - 27,1 | - 29,5 | - 26,1 |
| Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période | - 11,2 | - 3,5 | - 0,2 |
| Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période | 114,0 | 1,9 | 7,3 |
| Écarts de conversion | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres variations* | - 0,1 | 1,9 | 182,4 |
| Actifs destinés à la vente et abandons d'activité | - 5,2 | 0,0 | 0,0 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE | 817,9 | 1 035,2 | 1 053,6 |

* Le montant des « autres variations » au 31 décembre 2007 correspond essentiellement au reclassement des immeubles de Sicac et Assurbail en immeubles de placement alors qu'ils étaient classés précédemment en « Placement des activités du secteur bancaire et autres activités ». Pour Assurbail, seule l'activité de location simple a été reclassée en immeubles de placement, l'activité de crédit bail restant renseignée sur la ligne « Placement des activités du secteur bancaire et autres activités ».

En millions d'euros

| Immeubles de placements en UC | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 520,6 | 445,7 | 394,7 |
| Acquisitions | 7,6 | 87,8 | 0,3 |
| Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif | 0,0 | 0,0 | 11,5 |
| Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Sorties | - 30,7 | 0,0 | 0,0 |
| Profits/Pertes nets d'ajustement de la juste valeur | - 40,2 | - 8,3 | 24,5 |
| Écarts de conversion | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Transfert vers les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Transfert depuis les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres variations | 8,8 | - 4,6 | 14,7 |
| VALEUR COMPTABLE À LA CLÔTURE | 466,1 | 520,6 | 445,7 |

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 IMMEUBLES D'EXPLOITATION

| Immeubles d'exploitation <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 144,4 | 136,1 | 137,6 |
| Acquisitions | 1,5 | 13,0 | 0,1 |
| Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif | 1,9 | 3,0 | 2,1 |
| Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Sorties | - 0,7 | - 1,8 | 0,3 |
| Amortissements de l'exercice | - 5,2 | - 5,2 | - 5,3 |
| Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période | - 7,1 | - 1,5 | 0,0 |
| Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période | 1,0 | 1,7 | 6,8 |
| Écarts de conversion | 0,9 | - 0,8 | 0,3 |
| Transferts | - 12,6 | - 0,1 | - 5,8 |
| Actifs destinés à la vente et abandons d'activité | - 11,1 | 0,0 | 0,0 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE | 113,0 | 144,4 | 136,1 |

NOTE 9 Placements

9.1 INVENTAIRE DES PLACEMENTS PAR NATURE

L'objectif est de présenter, pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2009

| En millions d'euros | | 31.12.2009 | | | | | Plus ou moins-values nettes latentes |
|---------------------------------------|---|----------------|------------------|-----------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| | | Prix revient | Amortissements | Dépréciations | Réserves de réévaluation | Valeurs comptables | |
| JV avec variation de JV par résultat* | Obligations TF | | | | | 16 810,5 | |
| | Obligations TV | | | | | 10 286,9 | |
| | TCN | | | | | 303,0 | |
| | ACTIONS | | | | | 6 351,8 | |
| | OPCVM | | | | | 27 420,5 | |
| | Parts de SCI | | | | | 1 458,3 | |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | | | | | 0,5 | |
| | Total | | | | | 62 631,5 | |
| Instruments dérivés | Instruments dérivés (Juste Valeur positive) | | | | | 2 661,0 | |
| | Instruments dérivés (Juste Valeur négative) | | | | | - 1 970,7 | |
| | Total | | | | | 690,3 | |
| AFS | Obligations TF | 156 137,4 | 1 191,2 | - 218,1 | 5 595,3 | 162 705,8 | |
| | Obligations TV | 7 201,1 | 369,9 | 0,0 | 158,0 | 7 729,0 | |
| | TCN | 6 382,7 | - 4,3 | 0,1 | 10,1 | 6 388,6 | |
| | Actions | 16 073,8 | | - 4 277,2 | 4 423,6 | 16 220,2 | |
| | OPCVM | 14 589,5 | | - 467,1 | 192,6 | 14 314,9 | |
| | Parts de SCI | 2 879,6 | | - 100,6 | 1 004,6 | 3 783,6 | |
| | Titres participatifs | 57,8 | | - 0,7 | 6,8 | 63,9 | |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 5 836,0 | - 46,1 | - 617,7 | 460,9 | 5 633,0 | |
| Total | 209 157,9 | 1 510,7 | - 5 681,3 | 11 851,8 | 216 839,2 | | |
| HTM | Obligations TF | 1 260,9 | | - 51,0 | | 1 209,9 | 13,0 |
| | Total | 1 260,9 | | - 51,0 | 0,0 | 1 209,9 | 13,0 |
| Prêts et avances | Prêts et avances | 2 451,4 | | 0,0 | | 2 451,4 | 0,2 |
| | Total | 2 451,4 | | 0,0 | 0,0 | 2 451,4 | 0,2 |
| Immeubles de placements | Immeubles de placement en coût amorti | 1 182,8 | - 339,0 | - 25,9 | | 817,9 | 951,3 |
| | Immeubles de placement en juste valeur | 466,1 | | | | 466,1 | |
| | Total | 1 649,0 | - 339,0 | - 25,9 | | 1 284,1 | 951,3 |
| TOTAL | | | - 5 758,2 | 11 851,8 | 285 106,4 | 964,5 | |

* Le classement des actifs en UC a été affiné dans la catégorie des actifs par juste valeur par résultat.

9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2008

| | | 31.12.2008 | | | | | |
|--------------------------------------|---|----------------|------------------|----------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| <i>En millions d'euros</i> | | Prix revient | Amortissements | Dépréciations | Réserves de réévaluation | Valeurs comptables | Plus ou moins-values nettes latentes |
| JV avec variation de JV par résultat | Obligations TF | | | | | 15 503,5 | |
| | Obligations TV | | | | | 10 393,0 | |
| | TCN | | | | | 407,5 | |
| | ACTIONS | | | | | 5 740,3 | |
| | OPCVM | | | | | 24 104,7 | |
| | Parts de SCI | | | | | 1 972,6 | |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | | | | | 0,8 | |
| | Total | | | | | 58 122,3 | |
| Instruments dérivés | Instruments dérivés (Juste Valeur positive) | | | | | 2 234,4 | |
| | Instruments dérivés (Juste Valeur négative) | | | | | - 1 268,3 | |
| | Total | | | | | 966,1 | |
| AFS | Obligations TF | 139 473,9 | 1 281,7 | - 216,9 | 1 883,9 | 142 422,6 | |
| | Obligations TV | 9 017,0 | 511,6 | 0,0 | - 711,9 | 8 816,7 | |
| | TCN | 3 832,2 | - 6,1 | 9,0 | 13,7 | 3 848,8 | |
| | Actions | 15 917,0 | | - 4 364,7 | 1 096,0 | 12 648,2 | |
| | OPCVM | 12 026,9 | | - 353,3 | - 643,5 | 11 030,1 | |
| | Parts de SCI | 2 035,7 | | - 54,8 | 1 483,6 | 3 464,5 | |
| | Titres participatifs | 59,1 | | - 0,5 | 4,3 | 62,9 | |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 5 802,0 | - 22,9 | - 529,4 | 362,9 | 5 612,6 | |
| Total | 188 163,8 | 1 764,3 | - 5 510,6 | 3 488,9 | 187 906,4 | | |
| HTM | Obligations TF | 989,4 | | - 30,6 | | 958,8 | - 55,0 |
| | Total | 989,4 | | - 30,6 | | 958,8 | - 55,0 |
| Prêts et avances | Prêts et avances | 2 230,0 | | 0,0 | | 2 230,0 | 2,9 |
| | Total | 2 230,0 | | 0,0 | | 2 230,0 | 2,9 |
| Immeubles de placements | Immeubles de placement en coût amorti | 1 482,1 | - 431,4 | - 15,5 | | 1 035,2 | 1 311,5 |
| | Immeubles de placement en juste valeur | 520,6 | | | | 520,6 | |
| | Total | 2 002,7 | - 431,4 | - 15,5 | | 1 555,8 | 1 311,5 |
| TOTAL | | | - 5 556,7 | 3 488,9 | 251 739,4 | 1 259,4 | |

9.1.3 Inventaire des placements au 31 décembre 2007

| | | 31.12.2007 | | | | | |
|--------------------------------------|---|----------------|------------------|-----------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| <i>En millions d'euros</i> | | Prix revient | Amortissements | Dépréciations | Réserves de réévaluation | Valeurs comptables | Plus ou moins-values nettes latentes |
| JV avec variation de JV par résultat | Obligations TF | | | | | 16 048,2 | |
| | Obligations TV | | | | | 13 003,2 | |
| | TCN | | | | | 1 359,6 | |
| | ACTIONS | | | | | 12 107,7 | |
| | OPCVM | | | | | 30 322,0 | |
| | Parts de SCI | | | | | 2 140,0 | |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | | | | | 0,3 | |
| | Total | | | | | 74 981,0 | |
| Instruments dérivés | Instruments dérivés (Juste Valeur positive) | | | | | 1 972,7 | |
| | Instruments dérivés (Juste Valeur négative) | | | | | - 1 456,1 | |
| | Total | | | | | 516,6 | |
| AFS | Obligations TF | 131 825,1 | 900,7 | | - 1 172,7 | 131 553,1 | |
| | Obligations TV | 8 087,8 | 390,9 | | - 105,2 | 8 373,5 | |
| | TCN | 4 744,4 | - 6,9 | | - 9,5 | 4 728,0 | |
| | Actions | 14 520,0 | | - 2 414,8 | 9 344,4 | 21 449,6 | |
| | OPCVM | 6 274,4 | | - 28,7 | 402,0 | 6 647,7 | |
| | Parts de SCI | 1 758,3 | | - 26,8 | 1 187,2 | 2 918,7 | |
| | Titres participatifs | 59,0 | | - 0,5 | 35,3 | 93,8 | |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 4 896,1 | - 23,9 | - 66,6 | 340,8 | 5 146,4 | |
| Total | 172 165,1 | 1 260,8 | - 2 537,4 | 10 022,3 | 180 910,8 | | |
| HTM | Obligations TF | 1 112,9 | | | | 1 112,9 | 21,8 |
| | Total | 1 112,9 | | 0,0 | | 1 112,9 | 21,8 |
| Prêts et avances | Prêts et avances | 2 088,4 | | | | 2 088,4 | |
| | Total | 2 088,4 | | 0,0 | | 2 088,4 | |
| Immeubles de placements | Immeubles de placement en coût amorti | 1 472,5 | - 406,0 | - 12,9 | | 1 053,6 | 1 333,9 |
| | Immeubles de placement en juste valeur | 445,7 | | | | 445,7 | |
| | Total | 1 918,2 | - 406,0 | - 12,9 | | 1 499,3 | 1 333,9 |
| TOTAL | | | - 2 550,3 | 10 022,3 | 261 109,0 | 1 355,7 | |

9.1.4 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan « Inventaire des placements » des annexes 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|------------|------------|------------|
| Annexe sur les placements | 285 106,4 | 251 739,4 | 261 109,0 |
| Bilan Passif - Instruments dérivés (juste valeur négative) | - 1 970,7 | - 1 268,3 | - 1 456,1 |
| Bilan Actif - Placements d'assurance | 287 077,1 | 253 007,7 | 262 565,1 |
| ÉCART | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

9.2 ÉVALUATION DES ACTIFS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2009

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | | | Total |
|---|---|--|---|------------------|
| | Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation | Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables | Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables | |
| Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ | 50 615,7 | 14 649,2 | 27,7 | 65 292,6 |
| Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾ | 111,8 | - 39,5 | 0,0 | 72,3 |
| Titres disponibles à la vente | 196 644,0 | 19 663,3 | 531,9 | 216 839,2 |
| Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾ | 864,9 | - 36,7 | 31,0 | 859,2 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾ | 1 061,2 | 156,2 | 5,5 | 1 222,9 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS | 248 320,9 | 34 468,7 | 565,1 | 283 354,7 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire | 785,5 | 2,2 | 0,0 | 787,7 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire | 5 108,5 | 41,1 | | 5 149,6 |
| Instruments dérivés passifs | 0,0 | 1 970,7 | 0,0 | 1 970,7 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 5 894,0 | 2 014,0 | 0,0 | 7 908,0 |

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2008

| En millions d'euros | 31.12.2008 | | | Total |
|---|---|--|---|------------------|
| | Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation | Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables | Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables | |
| Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ | 50 046,3 | 10 091,0 | 219,3 | 60 356,7 |
| Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾ | - 618,8 | - 553,0 | 183,0 | - 988,8 |
| Titres disponibles à la vente | 174 578,9 | 13 048,3 | 279,3 | 187 906,4 |
| Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾ | - 1 351,7 | - 60,6 | - 63,5 | - 1 475,8 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾ | 767,7 | 75,6 | 5,5 | 903,8 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS | 225 392,9 | 23 214,9 | 504,1 | 249 166,9 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire | 463,7 | 1,3 | 0,0 | 465,0 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire | 5 951,0 | 23,8 | 0,0 | 5 974,8 |
| Instruments dérivés passifs | 0,0 | 1 268,3 | 0,0 | 1 268,3 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 6 414,7 | 1 293,4 | 0,0 | 7 708,1 |

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.3 Réconciliation ouverture/clôture des instruments financiers valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | | | | | | | | |
|---|------------------------------|--|--|--|---|--------------|------------|---|---|-----------------------------|
| | Valeur comptable d'ouverture | Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat | Impact des cessions de titres disponibles à la vente | Réserve de réévaluation des titres AFS | Réévaluation à la juste valeur par résultat | Acquisition | Échéance 3 | Transfert dans la catégorie 3 (entrées) | Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties) | Valeur comptable de clôture |
| Instruments à la juste valeur par résultat | 219,3 | 203,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 12,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 27,7 |
| Titres disponibles à la vente | 279,3 | 0,0 | 8,9 | 59,6 | 0,0 | 126,9 | 0,0 | 150,4 | 75,4 | 531,9 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | 5,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 5,5 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS | 504,1 | 203,7 | 8,9 | 59,6 | 0,0 | 139,0 | 0,0 | 150,4 | 75,4 | 565,1 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Instruments dérivés passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

9.3 TITRES MIS EN PENSION

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

| En millions d'euros | Valeurs nettes | | |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
| AFS | | | |
| Obligations TF | 2 908,7 | 3 124,5 | 3 560,4 |
| Actions | 0,0 | 0,0 | 411,1 |
| TOTAL | 2 908,7 | 3 124,5 | 3 971,5 |

9.4 TITRES PRÊTÉS

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

| <i>En millions d'euros</i> | Valeurs nettes | | |
|----------------------------|----------------|--------------|--------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
| AFS | | | |
| Obligations TF | 65,1 | 0,0 | 0,0 |
| Actions | 1 300,1 | 931,6 | 156,0 |
| TOTAL | 1 365,2 | 931,6 | 156,0 |

9.5 RÉCONCILIATION OUVERTURE CLÔTURE DES PLACEMENTS

9.5.1 Exercice 2009

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur comptable ouverture | Entrée | Sortie | Variation de juste valeur | Dotation aux provisions pour dépréciations | Reprise de provisions pour dépréciations | Variations de périmètre | Autres | Valeur comptable clôture |
|-----------------------------------|----------------------------|------------------|--------------------|---------------------------|--|--|-------------------------|--------------|--------------------------|
| Titres de transaction | 58 122,3 | 366 645,8 | - 368 502,1 | 5 068,9 | 0,0 | 0,0 | - 29,9 | 1 326,7 | 62 631,5 |
| Instruments dérivés | 966,1 | 72,1 | - 2,4 | - 348,4 | 0,0 | 0,0 | 2,2 | 0,8 | 690,3 |
| Titres disponibles à la vente | 187 906,4 | 98 500,0 | - 78 055,2 | 8 420,5 | - 579,4 | 405,3 | 860,9 | - 619,2 | 216 839,2 |
| Titres conservés jusqu'à échéance | 958,8 | 342,8 | - 227,3 | 0,0 | - 20,4 | 0,0 | 0,0 | 156,0 | 1 209,9 |
| Prêts et avances | 2 230,0 | 472,9 | - 93,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | - 157,8 | 2 451,4 |
| Immobilier de placement | 1 555,8 | 30,0 | - 273,5 | - 40,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 12,0 | 1 284,1 |
| TOTAL | 251 739,4 | 466 063,5 | - 447 154,2 | 13 100,8 | - 599,8 | 405,3 | 833,2 | 718,5 | 285 106,4 |

9.5.2 Exercice 2008

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur comptable ouverture | Entrée | Sortie | Variation de juste valeur | Dotation aux provisions pour dépréciations | Reprise de provisions pour dépréciations | Variations de périmètre | Autres | Valeur comptable clôture |
|-----------------------------------|----------------------------|------------------|--------------------|---------------------------|--|--|-------------------------|----------------|--------------------------|
| Titres de transaction | 74 981,0 | 142 408,6 | - 144 611,7 | - 11 867,8 | 0,0 | 0,0 | - 2 062,7 | - 725,1 | 58 122,3 |
| Instruments dérivés | 516,6 | 174,9 | - 7,9 | 303,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | - 20,6 | 966,1 |
| Titres disponibles à la vente | 180 910,8 | 90 993,2 | - 74 541,4 | - 6 533,4 | - 3 326,2 | 342,4 | 45,8 | 15,1 | 187 906,4 |
| Titres conservés jusqu'à échéance | 1 112,9 | 164,7 | - 181,3 | 0,0 | - 30,6 | 0,0 | 2,6 | - 109,5 | 958,8 |
| Prêts et avances | 2 088,4 | 288,2 | - 226,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 28,0 | 51,4 | 2 230,0 |
| Immobilier de placement | 1 499,3 | 229,9 | - 177,6 | - 4,7 | 0,0 | 0,0 | 6,9 | 2,0 | 1 555,8 |
| TOTAL | 261 109,1 | 234 259,4 | - 219 746,0 | - 18 102,7 | - 3 356,8 | 342,4 | - 1 979,4 | - 786,7 | 251 739,4 |

9.5.3 Exercice 2007

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur comptable ouverture | Entrée | Sortie | Variation de juste valeur | Dotation aux provisions pour dépré- ciations | Reprise de provisions pour dépré- ciations | Variations de périmètre | Autres | Valeur comptable clôture |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|--------------------|---------------------------------|--|---|-------------------------------|----------------|--------------------------------|
| Titres de transaction | 69 985,2 | 101 360,4 | - 97 354,0 | - 447,5 | 0,0 | 0,0 | 550,5 | 886,5 | 74 981,0 |
| Instruments dérivés | 225,8 | 20,7 | - 9,9 | 278,9 | 0,0 | 0,0 | 2,8 | - 1,6 | 516,6 |
| Titres disponibles à la vente | 173 932,8 | 86 355,7 | - 75 861,8 | 24 710,7 | - 120,5 | 138,2 | - 28 124,8 | - 119,6 | 180 910,8 |
| Titres conservés jusqu'à échéance | 894,5 | 307,4 | - 118,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 28,9 | 1 112,9 |
| Prêts et avances | 2 034,6 | 328,9 | - 275,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2 088,4 |
| Immobilier de placement | 1 285,6 | 304,0 | - 0,9 | 1,8 | 0,0 | 0,0 | - 312,4 | 221,3 | 1 499,3 |
| TOTAL | 248 358,5 | 188 677,1 | - 173 619,7 | 24 543,9 | - 120,5 | 138,2 | - 27 883,9 | 1 015,5 | 261 109,0 |

9.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------------|----------------|---------------------|----------------|----------------------|---------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| | < 1an | | entre 1 et 5 ans | | entre 6 et 10 ans | | entre 11 et 15 ans | | > 15 ans | | Total | |
| | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- |
| SWAP | 49,8 | - 221,8 | 459,0 | - 505,0 | 80,8 | - 84,5 | 140,4 | - 134,3 | 1 143,9 | - 992,1 | 1 873,8 | - 1 937,7 |
| SWAPTION | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| CAP/FLOOR | 0,2 | 0,0 | 161,9 | - 12,1 | 546,7 | - 14,5 | 50,4 | - 5,0 | 0,2 | - 0,2 | 759,3 | - 31,8 |
| EQUITY | 7,3 | - 0,2 | 15,4 | - 1,1 | 5,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 27,9 | - 1,3 |
| TOTAL DES DÉRIVÉS | 57,2 | - 221,9 | 636,3 | - 518,2 | 632,7 | - 99,0 | 190,7 | - 139,3 | 1 144,1 | - 992,3 | 2 661,0 | - 1 970,7 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2008 | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------------|---------------|---------------------|----------------|----------------------|---------------|-----------------------|---------------|--------------|----------------|----------------|------------------|
| | < 1an | | entre 1 et 5 ans | | entre 6 et 10 ans | | entre 11 et 15 ans | | > 15 ans | | Total | |
| | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- |
| SWAP | 45,9 | - 45,6 | 193,9 | - 194,1 | 95,8 | - 93,2 | 29,5 | - 24,8 | 886,3 | - 848,7 | 1 251,5 | - 1 206,4 |
| SWAPTION | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| CAP/FLOOR | 1,3 | - 7,6 | 181,5 | - 13,4 | 432,7 | - 5,6 | 91,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 707,4 | - 26,6 |
| EQUITY | 48,2 | - 35,3 | 216,5 | 0,0 | 10,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 275,5 | - 35,3 |
| TOTAL DES DÉRIVÉS | 95,5 | - 88,6 | 591,8 | - 207,5 | 539,4 | - 98,8 | 121,4 | - 24,8 | 886,3 | - 848,7 | 2 234,4 | - 1 268,3 |

31.12.2007

| En millions d'euros | < 1an | | entre 1 et 5 ans | | entre 6 et 10 ans | | entre 11 et 15 ans | | > 15 ans | | Total | |
|------------------------------|-------------|---------------|---------------------|----------------|----------------------|----------------|-----------------------|---------------|--------------|----------------|----------------|------------------|
| | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- | JV+ | JV- |
| | SWAP | 74,9 | - 66,5 | 267,6 | - 242,9 | 101,1 | - 97,1 | 23,4 | - 22,5 | 928,5 | - 975,4 | 1 395,5 |
| SWAPTION | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| CAP/FLOOR | 0,4 | 0,0 | 89,4 | 0,0 | 454,6 | - 17,3 | 17,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 562,1 | - 17,3 |
| EQUITY | 0,6 | - 18,2 | 6,5 | - 16,2 | 8,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 15,1 | - 34,4 |
| TOTAL DES DÉRIVÉS | 75,9 | - 84,7 | 363,5 | - 259,1 | 563,7 | - 114,4 | 41,1 | - 22,5 | 928,5 | - 975,4 | 1 972,7 | - 1 456,1 |

9.7 RISQUE DE CRÉDIT

9.7.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2009

| Notation | 31.12.2009 | |
|--------------|--|----------------|
| | Portefeuille obligataire en valeur de marché | % |
| AAA | 78 169,6 | 37,5 % |
| AA | 46 711,7 | 22,4 % |
| A | 64 081,2 | 30,8 % |
| BBB | 11 326,7 | 5,4 % |
| < BBB* | 7 716,3 | 3,7 % |
| NR | 347,5 | 0,2 % |
| TOTAL | 208 353,0 | 100,0 % |

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne Caixa dont la notation est inférieure à BB par application d'une table de correspondance internationale.

9.7.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2008

| Notation | 31.12.2008 | |
|--------------|--|----------------|
| | Portefeuille obligataire en valeur de marché | % |
| AAA | 88 090,8 | 47,5 % |
| AA | 38 551,8 | 20,8 % |
| A | 48 093,2 | 25,9 % |
| BBB | 6 384,7 | 3,4 % |
| < BBB | 4 077,7 | 2,2 % |
| NR | 233,6 | 0,1 % |
| TOTAL | 185 431,9 | 100,0 % |

9.7.3 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2007

| Notation | 31.12.2007 | |
|--------------|--|----------------|
| | Portefeuille obligataire en valeur de marché | % |
| AAA | 89 406,7 | 49,7 % |
| AA | 50 487,7 | 28,1 % |
| A | 32 031,2 | 17,8 % |
| BBB | 4 416,3 | 2,5 % |
| < BBB | 3 220,5 | 1,8 % |
| NR | 198,3 | 0,1 % |
| TOTAL | 179 760,7 | 100,0 % |

9.8 CLASSIFICATION DES ACTIFS PAR CATÉGORIES ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

Cette annexe présente une ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par zone géographique.

9.8.1 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2009

| En millions d'euros | | Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2009 | | | | | | | Total |
|-------------------------|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|---------------|----------------|
| | | France | Allemagne | Italie | Autres Europe | États-Unis | Japon | Autres | |
| AFS | Titres de créance | 56 287 | 12 665 | 14 805 | 67 408 | 10 590 | 238 | 14 832 | 176 823 |
| | OPCVM | 12 202 | 115 | 32 | 1 962 | 0 | 0 | 4 | 14 315 |
| | Actions | 9 621 | 2 194 | 1 040 | 3 089 | 3 | 0 | 273 | 16 220 |
| | Autres | 9 441 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | 0 | 9 481 |
| TRA | Titres de créance | 4 675 | 825 | 4 715 | 5 661 | 4 085 | 17 | 7 423 | 27 401 |
| | OPCVM | 23 521 | 1 | 78 | 3 197 | 538 | 0 | 86 | 27 421 |
| | Actions | 2 786 | 554 | 227 | 1 259 | 894 | 166 | 465 | 6 352 |
| | Autres | 1 458 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 459 |
| HTM | Titres de créance | 249 | 10 | 42 | 0 | 0 | 0 | 909 | 1 210 |
| Prêts et avances | | 2 128 | 0 | 0 | 220 | 0 | 0 | 104 | 2 452 |
| Instruments dérivés | | 693 | 2 | 0 | - 12 | 3 | 0 | 5 | 690 |
| Immeubles de placements | | 1 265 | 0 | 0 | 19 | 0 | 0 | 0 | 1 284 |
| TOTAL | | 124 324 | 16 365 | 20 938 | 82 844 | 16 113 | 422 | 24 100 | 285 106 |

9.8.2 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2008

Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2008

| En millions d'euros | | Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2008 | | | | | | | Total |
|-------------------------|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|----------------|
| | | France | Allemagne | Italie | Autres Europe | États-Unis | Japon | Autres | |
| AFS | Titres de créance | 53 827 | 11 954 | 9 796 | 57 673 | 9 466 | 246 | 12 127 | 155 088 |
| | OPCVM | 10 124 | 15 | 31 | 800 | 0 | 0 | 61 | 11 030 |
| | Actions | 8 030 | 1 605 | 774 | 1 941 | 3 | 0 | 296 | 12 648 |
| | Autres | 8 058 | 237 | 56 | 788 | 0 | 0 | 0 | 9 140 |
| TRA | Titres de créance | 4 558 | 1 076 | 5 074 | 5 146 | 4 503 | 791 | 5 157 | 26 304 |
| | OPCVM | 21 983 | 1 | 108 | 1 908 | 14 | 0 | 91 | 24 105 |
| | Actions | 2 569 | 527 | 210 | 1 013 | 1 004 | 228 | 190 | 5 740 |
| | Autres | 1 973 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 974 |
| HTM | Titres de créance | 247 | 10 | 42 | 179 | 47 | 0 | 434 | 959 |
| Prêts et créances | | 2 131 | 0 | 4 | 85 | 1 | 0 | 10 | 2 230 |
| Instruments dérivés | | 963 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 966 |
| Immeubles de placements | | 1 544 | 0 | 0 | 12 | 0 | 0 | 0 | 1 556 |
| TOTAL | | 116 007 | 15 424 | 16 094 | 69 544 | 15 037 | 1 265 | 18 369 | 251 739 |

9.8.3 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2007

Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2007

| En millions d'euros | | Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2007 | | | | | | | Total |
|-------------------------|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|---------------|----------------|
| | | France | Allemagne | Italie | Autres Europe | États-Unis | Japon | Autres | |
| AFS | Titres de créance | 49 107 | 12 141 | 8 822 | 52 555 | 9 749 | 260 | 12 020 | 144 655 |
| | OPCVM | 5 920 | 30 | 37 | 642 | 0 | 0 | 18 | 6 648 |
| | Actions | 13 300 | 2 709 | 1 501 | 3 605 | 14 | 0 | 320 | 21 450 |
| | Autres | 8 139 | 0 | 0 | 19 | 0 | 0 | 1 | 8 159 |
| TRA | Titres de créance | 7 087 | 758 | 3 088 | 6 067 | 6 527 | 31 | 6 854 | 30 411 |
| | OPCVM | 25 356 | 13 | 1 172 | 3 212 | 38 | 3 | 529 | 30 322 |
| | Actions | 6 079 | 1 089 | 367 | 1 499 | 1 710 | 328 | 1 036 | 12 108 |
| | Autres | 2 140 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 140 |
| HTM | Titres de créance | 243 | 10 | 42 | 209 | 47 | 0 | 562 | 1 113 |
| Prêts et créances | | 2 088 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 088 |
| Instruments dérivés | | 509 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 517 |
| Immeubles de placements | | 1 494 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 499 |
| TOTAL | | 121 462 | 16 752 | 15 029 | 67 813 | 18 086 | 622 | 21 346 | 261 109 |

9.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

Cette annexe détaille les actifs et passifs financiers par devises.

9.9.1 Opérations en devises au 31 décembre 2009

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | | |
|---------------------|--------------|--------------|--------------------|------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer |
| Dollar US | 2 | 126 | 0 | 344 |
| Livre Sterling | 5 | 59 | 0 | 92 |
| Yen | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Real brésilien | 7 152 | 7 152 | 0 | 0 |
| Autres devises | 24 | 23 | 0 | 0 |
| TOTAL | 7 183 | 7 360 | 0 | 436 |

9.9.2 Opérations en devises au 31 décembre 2008

| En millions d'euros | 31.12.2008 | | | |
|---------------------|--------------|--------------|--------------------|------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer |
| Dollar US | 86 | 0 | 0 | 127 |
| Livre Sterling | 61 | 0 | 0 | 86 |
| Yen | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Real brésilien | 4 237 | 4 237 | 0 | 0 |
| Autres devises | 22 | 21 | 0 | 0 |
| TOTAL | 4 406 | 4 258 | 0 | 213 |

9.9.3 Opérations en devises au 31 décembre 2007

| En millions d'euros | 31.12.2007 | | | |
|---------------------|--------------|--------------|--------------------|------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer |
| Dollar US | 59 | 0 | 0 | 149 |
| Livre Sterling | 54 | 0 | 0 | 98 |
| Yen | 0 | 0 | 0 | 16 |
| Real brésilien | 4 102 | 4 102 | 0 | 0 |
| Autres devises | 23 | 22 | 0 | 0 |
| TOTAL | 4 238 | 4 124 | 0 | 263 |

9.10 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

| <i>En millions d'euros</i> | Engagements donnés | | |
|----------------------------|--------------------|------------|------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
| Engagements de financement | 9,2 | 3,9 | 5,7 |
| Engagements de garantie | 1,5 | 0,7 | 27,0 |
| Engagements sur titres | 7 635,6 | 8 442,2 | 2 174,2 |

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

| <i>En millions d'euros</i> | Engagements reçus | | |
|----------------------------|-------------------|------------|------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
| Engagements de financement | 12,0 | 59,7 | 113,7 |
| Engagements de garantie | 528,8 | 528,8 | 527,4 |
| Engagements sur titres | 3 436,2 | 5 887,0 | 5 859,6 |

Les engagements reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres reçus des réassureurs. Ces nantissements couvrent les engagements théoriques acceptés par les réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance existants.

NOTE 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

10.1 VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1.1 Ventilation des passifs au 31 décembre 2009

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | |
|--|---------------------|--------------------|----------------|
| | Brut de réassurance | Net de réassurance | Réassurance |
| Contrats d'assurance non-vie | 5 454,8 | 4 763,1 | 691,7 |
| ■ Provisions pour primes non acquises | 209,2 | 195,9 | 13,3 |
| ■ Provisions pour sinistres | 772,2 | 670,0 | 102,3 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes) | 76,3 | 68,7 | 7,6 |
| ■ Autres provisions techniques | 4 397,0 | 3 828,6 | 568,5 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance du passif | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats d'assurance vie | 101 638,6 | 95 696,6 | 5 942,0 |
| ■ Provisions d'assurance vie | 98 409,1 | 92 517,5 | 5 891,5 |
| ■ Provisions pour sinistres | 1 144,2 | 1 097,9 | 46,3 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices | 1 963,6 | 1 959,5 | 4,2 |
| ■ Autres provisions techniques | 121,6 | 121,6 | 0,0 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance des passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire | 151 676,3 | 151 672,6 | 3,7 |
| ■ Provisions d'assurance vie | 149 363,2 | 149 359,6 | 3,7 |
| ■ Provisions pour sinistres | 1 752,0 | 1 752,0 | 0,0 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices | 561,1 | 561,1 | 0,0 |
| ■ Autres provisions techniques | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance des passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire | 5 937,3 | 5 695,3 | 242,1 |
| Instruments dérivés séparés sur contrats | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Participation aux bénéfices différée passive | 6 889,8 | 6 889,8 | 0,0 |
| TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS | 271 596,8 | 264 717,3 | 6 879,4 |
| Participation aux bénéfices différée active | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

10.1.2 Ventilation des passifs au 31 décembre 2008

| En millions d'euros | 31.12.2008 | | |
|--|---------------------|--------------------|----------------|
| | Brut de réassurance | Net de réassurance | Réassurance |
| Contrats d'assurance non-vie | 5 227,0 | 4 551,5 | 675,6 |
| ■ Provisions pour primes non acquises | 184,4 | 168,1 | 16,3 |
| ■ Provisions pour sinistres | 750,4 | 677,4 | 73,0 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes) | 56,5 | 53,6 | 3,0 |
| ■ Autres provisions techniques | 4 235,7 | 3 652,4 | 583,3 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance du passif | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats d'assurance vie | 81 069,3 | 75 650,3 | 5 419,1 |
| ■ Provisions d'assurance vie | 79 590,2 | 74 215,6 | 5 374,6 |
| ■ Provisions pour sinistres | 1 160,7 | 1 120,4 | 40,3 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices | 208,6 | 204,4 | 4,2 |
| ■ Autres provisions techniques | 109,8 | 109,8 | 0,0 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance des passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire | 148 776,8 | 148 776,4 | 0,3 |
| ■ Provisions d'assurance vie | 145 111,0 | 145 110,7 | 0,3 |
| ■ Provisions pour sinistres | 1 727,1 | 1 727,1 | 0,0 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices | 1 938,5 | 1 938,5 | 0,0 |
| ■ Autres provisions techniques | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance des passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire | 6 439,8 | 6 229,5 | 210,4 |
| Instruments dérivés séparés sur contrats | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Participation aux bénéfices différée passive * | 356,7 | 356,7 | 0,0 |
| TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS | 241 869,7 | 235 564,4 | 6 305,3 |
| Participation aux bénéfices différée active * | - 1 175,3 | - 1 175,3 | 0,0 |

* Compte tenu des moins values latentes comptabilisées sur l'année 2008, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active. Le test de recouvrabilité (décrit au paragraphe 3.12.1) mené au 31 décembre 2008 démontre la capacité du Groupe à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

10.1.3 Ventilation des passifs au 31 décembre 2007

| En millions d'euros | 31.12.2007 | | |
|--|---------------------|--------------------|----------------|
| | Brut de réassurance | Net de réassurance | Réassurance |
| Contrats d'assurance non-vie | 5 307,2 | 4 673,2 | 634,0 |
| ■ Provisions pour primes non acquises | 168,3 | 161,4 | 6,9 |
| ■ Provisions pour sinistres | 678,5 | 608,7 | 69,8 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes) | 33,6 | 32,7 | 0,9 |
| ■ Autres provisions techniques | 4 426,3 | 3 869,9 | 556,4 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance du passif | 0,5 | 0,5 | 0,0 |
| Contrats d'assurance vie | 76 346,0 | 71 172,8 | 5 173,2 |
| ■ Provisions d'assurance vie | 74 972,4 | 69 845,7 | 5 126,7 |
| ■ Provisions pour sinistres | 1 054,0 | 1 006,7 | 47,3 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices | 289,0 | 289,8 | - 0,8 |
| ■ Autres provisions techniques | 30,6 | 30,6 | 0,0 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance des passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire | 145 984,0 | 145 979,3 | 4,7 |
| ■ Provisions d'assurance vie | 141 862,6 | 141 857,9 | 4,7 |
| ■ Provisions pour sinistres | 1 736,7 | 1 736,7 | 0,0 |
| ■ Provisions pour participation aux bénéfices | 2 384,7 | 2 384,7 | 0,0 |
| ■ Autres provisions techniques | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Provisions liées au test de suffisance des passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire | 7 881,2 | 7 553,8 | 327,4 |
| Instruments dérivés séparés sur contrats | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Participation aux bénéfices différée passive | 8 675,0 | 8 675,0 | 0,0 |
| TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS | 244 193,4 | 238 054,1 | 6 139,3 |
| Participation aux bénéfices différée active | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

10.2 CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurances par catégories homogènes en identifiant, par exemple, les variations relatives

à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un effet significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brut de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2009

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | |
|--|------------------|------------------|----------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| Provisions mathématiques 01.01.2009 | 224 701,2 | 219 326,3 | 5 374,9 |
| Primes | 28 849,2 | 28 299,5 | 549,6 |
| Extinction de passifs liée aux prestations | - 17 490,5 | - 17 265,4 | - 225,1 |
| Revalorisation acquise | 8 431,1 | 8 149,6 | 281,5 |
| Variation de valeur des supports en unités de compte | 3 317,6 | 3 317,6 | 0,0 |
| Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille) | - 84,9 | - 84,9 | 0,0 |
| Prélèvements sur encours | - 1 116,0 | - 1 116,0 | 0,0 |
| Boni/mali | - 5,0 | - 5,0 | 0,0 |
| Effets de change | 699,7 | 699,7 | 0,0 |
| Changements d'hypothèse | - 10,5 | - 20,4 | 9,9 |
| Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones | 956,0 | 956,0 | 0,0 |
| Passifs destinés à la vente et abandons d'activité | - 238,2 | 0,0 | - 0,1 |
| Autres | - 236,9 | - 141,3 | - 95,6 |
| Provisions mathématiques 31.12.2009 | 247 772,8 | 242 115,7 | 5 895,2 |

10.2.1.2 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2008

| En millions d'euros | 31.12.2008 | | |
|--|------------------|------------------|----------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| Provisions mathématiques 01.01.2008 | 216 835,0 | 211 703,6 | 5 131,4 |
| Primes | 24 530,7 | 24 049,3 | 481,4 |
| Extinction de passifs liée aux prestations | - 17 456,2 | - 17 238,7 | - 217,5 |
| Revalorisation acquise | 7 213,5 | 7 109,3 | 104,2 |
| Variation de valeur des supports en unités de compte | - 5 591,2 | - 5 591,2 | 0,0 |
| Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille) | - 20,2 | - 20,0 | - 0,2 |
| Prélèvements sur encours | - 1 016,7 | - 1 016,7 | 0,0 |
| Boni/mali | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Effets de change | - 435,0 | - 435,0 | 0,0 |
| Changements d'hypothèse | 0,2 | 0,2 | 0,0 |
| Entrée de périmètre Marfin Insurance Holdings Ltd | 467,1 | 467,1 | 0,0 |
| Autres | 174,0 | 298,4 | - 124,4 |
| Provisions mathématiques 31.12.2008 | 224 701,2 | 219 326,3 | 5 374,9 |

10.2.1.3 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2007

| En millions d'euros | 31.12.2007 | | |
|--|------------------|------------------|----------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| Provisions mathématiques 01.01.2007 | 197 754,7 | 192 983,5 | 4 771,2 |
| Primes | 27 904,6 | 27 506,4 | 398,2 |
| Extinction de passifs liée aux prestations | - 17 347,8 | - 17 172,7 | - 175,1 |
| Revalorisation acquise | 7 375,0 | 7 172,4 | 202,6 |
| Variation de valeur des supports en unités de compte | 272,7 | 272,7 | 0,0 |
| Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille) | - 79,0 | - 79,0 | 0,0 |
| Prélèvements sur encours | - 446,3 | - 446,3 | 0,0 |
| Boni/Mali | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Effets de change | 116,4 | 116,4 | 0,0 |
| Changements d'hypothèse | - 2,2 | - 2,2 | 0,0 |
| Entrée de périmètre CNP Vida | 1 477,9 | 1 477,9 | 0,0 |
| Autres | - 191,0 | - 125,5 | - 65,5 |
| Provisions mathématiques 31.12.2007 | 216 835,0 | 211 703,6 | 5 131,4 |

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

10.2.2.1 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2009

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| PSAP 01.01.2009 | 750,4 | 677,4 | 73,0 |
| Charges de sinistre sur l'exercice en cours | 868,5 | 716,9 | 151,7 |
| Bonus/Malus sur exercices antérieurs | 64,6 | 26,7 | 37,9 |
| Charge de sinistre totale | 933,1 | 743,5 | 189,6 |
| Paiements de sinistres sur l'exercice en cours | - 283,5 | - 204,8 | - 78,7 |
| Paiements de sinistres des exercices antérieurs | - 525,8 | - 450,8 | - 75,0 |
| Paiements totaux | - 809,3 | - 655,6 | - 153,6 |
| Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables | 5,1 | 2,8 | 2,3 |
| Variations de change | 34,4 | 34,4 | 0,0 |
| Entrée de périmètre | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs destinés à la vente et abandons d'activité | - 141,5 | - 132,6 | - 8,9 |
| PSAP 31.12.2009 | 772,2 | 669,9 | 102,3 |

10.2.2.2 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2008

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2008 | | |
|---|------------------|------------------|----------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| PSAP 01.01.2008 | 678,5 | 608,7 | 69,8 |
| Charges de sinistre sur l'exercice en cours | 1 416,1 | 1 275,3 | 140,8 |
| Bonus/Malus sur exercices antérieurs | - 3,3 | - 1,0 | - 2,3 |
| Charge de sinistre totale | 1 412,8 | 1 274,3 | 138,5 |
| Paiements de sinistres sur l'exercice en cours | - 1 322,5 | - 1 172,6 | - 149,9 |
| Paiements de sinistres des exercices antérieurs | - 37,4 | - 34,9 | - 2,5 |
| Paiements totaux | - 1 359,9 | - 1 207,5 | - 152,4 |
| Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Variations de change | - 22,9 | - 22,9 | 0,0 |
| Entrée de périmètre : Marfin Insurance Holdings Ltd | 42,0 | 24,9 | 17,1 |
| PSAP 31.12.2008 | 750,4 | 677,5 | 73,0 |

10.2.2.3 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2007

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2007 | | |
|---|------------------|----------------|----------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| PSAP 01.01.2007 | 439,2 | 391,3 | 47,9 |
| Charges de sinistre sur l'exercice en cours | 1 257,9 | 977,9 | 280,0 |
| Bonus/Malus sur exercices antérieurs | - 14,8 | - 12,8 | - 2,0 |
| Charge de sinistre totale | 1 243,1 | 965,1 | 278,0 |
| Paiements de sinistres sur l'exercice en cours | - 703,0 | - 450,3 | - 252,7 |
| Paiements de sinistres des exercices antérieurs | - 303,4 | - 300,0 | - 3,4 |
| Paiements totaux | - 1 006,4 | - 750,3 | - 256,1 |
| Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Variations de change | 2,6 | 2,6 | 0,0 |
| Entrée de périmètre | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| PSAP 31.12.2007 | 678,5 | 608,7 | 69,8 |

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | | |
|--|----------------|----------------|--------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| Provisions mathématiques 01.01.2009 | 6 439,9 | 6 229,5 | 210,4 |
| Primes | 888,6 | 888,6 | 0,0 |
| Extinction de passifs liée aux prestations | - 2 526,1 | - 2 526,1 | 0,0 |
| Revalorisation acquise | 65,7 | 65,7 | 0,0 |
| Variation de valeur des supports en unités de compte | 595,8 | 595,8 | 0,0 |
| Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille) | 21,2 | 21,2 | 0,0 |
| Effets de change | 153,5 | 153,5 | 0,0 |
| Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones | 261,1 | 229,4 | 31,7 |
| Passifs destinés à la vente et abandons d'activité | - 17,3 | - 17,3 | 0,0 |
| Autres | 54,9 | 54,9 | 0,0 |
| Provisions mathématiques 31.12.2009 | 5 937,3 | 5 695,2 | 242,1 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2008 | | |
|--|----------------|----------------|--------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| Provisions mathématiques 01.01.2008 | 7 881,2 | 7 553,8 | 327,4 |
| Primes | 795,0 | 768,8 | 26,2 |
| Extinction de passifs liée aux prestations | - 961,8 | - 935,0 | - 26,8 |
| Revalorisation acquise | 43,9 | 43,9 | 0,0 |
| Variation de valeur des supports en unités de compte | - 1 203,5 | - 1 087,1 | - 116,4 |
| Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille) | - 13,1 | - 13,1 | 0,0 |
| Effets de change | - 111,8 | - 111,8 | 0,0 |
| Entrée de périmètre | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 10,0 | 10,0 | 0,0 |
| Provisions mathématiques 31.12.2008 | 6 439,9 | 6 229,5 | 210,4 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2007 | | |
|--|----------------|----------------|--------------|
| | Brut | Net | Réassurance |
| Provisions mathématiques 01.01.2007 | 9 389,9 | 8 978,5 | 411,4 |
| Primes | 647,7 | 612,7 | 35,0 |
| Extinction de passifs liée aux prestations | - 2 201,4 | - 2 104,2 | - 97,2 |
| Revalorisation acquise | 85,8 | 85,8 | 0,0 |
| Variation de valeur des supports en unités de compte | - 1,2 | 20,5 | - 21,7 |
| Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille) | 10,3 | 10,3 | 0,0 |
| Effets de change | 34,5 | 34,5 | 0,0 |
| Entrée de périmètre | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | - 84,4 | - 84,3 | - 0,1 |
| Provisions mathématiques 31.12.2007 | 7 881,2 | 7 553,8 | 327,4 |

10.3 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE - SHADOW ACCOUNTING

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation

aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.12.1 des principes comptables). En application de ce principe, la participation aux bénéfices différée de chaque entité juridique du Groupe est enregistrée au 31 décembre 2009, au passif du bilan (6 889,9 M€ au 31 décembre 2009).

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | 31.12.2008 | | 31.12.2007 | |
|---|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | Montant | Taux moyen | Montant | Taux moyen | Montant | Taux moyen |
| Participation aux bénéfices différée * | | | | | | |
| Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat | - 5 441,1 | | - 5 520,0 | ns | 1 368,4 | ns |
| Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres | 9 818,4 | - 82,8 % | 2 829,7 | - 81,1 % | 7 086,2 | 70,7 % |
| Participation différée sur retraitement de la réserve de capitalisation | | | | | | |
| Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation | 243,8 | 100,0 % | 208,4 | 100,0 % | 177,6 | 100,0 % |
| Participation différée sur autres retraitements de consolidation | 2 268,7 | | 1 663,1 | | 42,8 | |
| TOTAL | 6 889,8 | | - 818,7 | | 8 675,0 | |

* Un montant positif (négatif) dans cette annexe correspond à un stock de réévaluation positive (négative).

| En millions d'euros | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|----------------|----------------|-----------------|
| Montant à l'ouverture | - 818,7 | 8 675,0 | 12 133,3 |
| Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat | 78,9 | - 6 888,4 | 566,3 |
| Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation constatés par capitaux propres | 6 988,7 | - 4 256,5 | - 3 809,7 |
| Effet du changement de taux de recouvrabilité | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres variations | 640,9 | 1 651,2 | - 214,9 |
| Montant à la clôture | 6 889,8 | - 818,7 | 8 675,0 |

10.4 PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports en euros pour lesquels l'assureur accorde un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 ans en général) ou viagère. Quelles que soient les conditions de marché, à la demande du client, l'assureur versera les capitaux garantis.

L'adossement en duration de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne ;

- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et l'engagement de l'assureur correspondent aux garanties proposées du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, l'activité exercée.

CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance, et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Les éléments constitutifs des provisions techniques sont présentés aux articles R331-3 du Code des assurances pour les opérations d'assurance vie et capitalisation et R331-6 du Code des assurances pour les opérations d'assurance non-vie.

Valorisation de passifs relatifs aux contrats

Les provisions sont valorisées comme suit :

- contrats d'assurance – IFRS 4 – valorisés selon les principes appliqués par le Groupe dans le référentiel antérieur en application de normes locales ;
- contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire – valorisés selon les normes locales ;
- contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices discrétionnaire valorisés à la juste valeur.

10.5 TABLEAU DE VARIATION DES CONTRATS EN UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

10.5.1 Variation sur 2009

| En millions d'euros | 31.12.2009 | |
|---|-----------------|-----------------|
| | Brut | Net |
| Montant des provisions à l'ouverture | 27 797,8 | 27 777,3 |
| (+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements) | 2 803,9 | 2 803,9 |
| (+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB) | 3 887,0 | 3 887,0 |
| (-) Sorties (prestations et frais payés) | - 2 465,8 | - 2 465,8 |
| (+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille | - 1 506,2 | - 1 506,2 |
| (-) Chargement sur encours prélevés | - 83,9 | - 83,9 |
| (+/-) Boni/Mali | 0,0 | 0,0 |
| (+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses | 0,0 | 0,0 |
| (+/-) Effet de variations de change | 652,8 | 652,8 |
| (+/-) Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones | 237,2 | 237,2 |
| Autres | 118,8 | 118,8 |
| MONTANT DE PROVISIONS À LA CLÔTURE * | 31 441,6 | 31 421,1 |

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

10.5.2 Variation sur 2008

| En millions d'euros | 31.12.2008 | |
|---|-----------------|-----------------|
| | Brut | Net |
| Montant des provisions à l'ouverture | 34 141,8 | 34 141,8 |
| (+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements) | 3 663,9 | 3 663,9 |
| (+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB) | - 5 367,6 | - 5 367,6 |
| (-) Sorties (prestations et frais payés) | - 2 171,0 | - 2 191,5 |
| (+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille | - 2 230,8 | - 2 230,8 |
| (-) Chargement sur encours prélevés | - 89,7 | - 89,7 |
| (+/-) Boni/Mali | 0,0 | 0,0 |
| (+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses | 0,0 | 0,0 |
| (+/-) Effet de variations de change | - 396,0 | - 396,0 |
| (+/-) Entrée de périmètre : Marfin Insurance Holdings Ltd | 361,3 | 361,3 |
| Autres | - 114,0 | - 114,0 |
| MONTANT DE PROVISIONS À LA CLÔTURE * | 27 797,8 | 27 777,3 |

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

10.5.3 Variation sur 2007

| En millions d'euros | 31.12.2007 | |
|---|-----------------|-----------------|
| | Brut | Net |
| Montant des provisions à l'ouverture | 29 703,1 | 29 682,6 |
| (+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements) | 7 033,7 | 7 033,7 |
| (+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB) | 578,0 | 578,0 |
| (-) Sorties (prestations et frais payés) | - 2 153,3 | - 2 132,8 |
| (+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille | - 1 582,9 | - 1 582,9 |
| (-) Chargement sur encours prélevés | - 42,3 | - 42,3 |
| (+/-) Boni/Mali | 0,0 | 0,0 |
| (+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses | 0,0 | 0,0 |
| (+/-) Effet de variations de change | 108,4 | 108,4 |
| (+/-) Entrée de périmètre : CNP Vida | 507,3 | 507,3 |
| Autres | - 10,2 | - 10,2 |
| MONTANT DE PROVISIONS À LA CLÔTURE * | 34 141,8 | 34 141,8 |

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

| En millions d'euros | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Montant des provisions en UC au passif du bilan | 36 591,3 | 33 772,7 | 41 506,3 |
| Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39 | 31 441,6 | 27 797,8 | 34 141,8 |
| Provisions en UC - contrats IAS 39 | 5 149,7 | 5 974,9 | 7 364,5 |
| TOTAL | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

10.6 RISQUE DE CRÉDIT DES RÉASSUREURS

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur pour CNP France et les filiales les plus importantes.

- a) Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées à CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.
- b) Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées est la suivante, lorsque l'actif n'est pas détenu par CNP Assurances :

10.6.1 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2009

| 31.12.2009 | Notation de crédit | Provisions cédées | |
|----------------------------|--------------------|-------------------|------|
| <i>En millions d'euros</i> | | Montant | % |
| Premier cessionnaire | A+ | 2 811,5 | 40,9 |
| Deuxième cessionnaire | A+ | 1 945,3 | 28,3 |
| Troisième cessionnaire | AA | 975,9 | 14,2 |
| Quatrième cessionnaire | A- | 507,4 | 7,4 |
| Autres cessionnaires | - | 639,3 | 9,3 |
| TOTAL | | 6 879,4 | |

10.6.2 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2008

| 31.12.2008 | Notation de crédit | Provisions cédées | |
|----------------------------|--------------------|-------------------|------|
| <i>En millions d'euros</i> | | Montant | % |
| Premier cessionnaire | AA- | 2 624,8 | 41,6 |
| Deuxième cessionnaire | A | 1 801,1 | 28,6 |
| Troisième cessionnaire | AA | 905,2 | 14,4 |
| Quatrième cessionnaire | AA- | 493,5 | 7,8 |
| Autres cessionnaires | - | 480,7 | 7,6 |
| TOTAL | | 6 305,3 | |

10.6.3 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2007

| 31.12.2007 | Notation de crédit | Provisions cédées | |
|----------------------------|--------------------|-------------------|------|
| <i>En millions d'euros</i> | | Montant | % |
| Premier cessionnaire | AA- | 2 578,8 | 42,0 |
| Deuxième cessionnaire | A | 1 692,3 | 27,6 |
| Troisième cessionnaire | AA | 805,9 | 13,1 |
| Quatrième cessionnaire | AA- | 454,5 | 7,4 |
| Autres cessionnaires | - | 607,8 | 9,9 |
| TOTAL | | 6 139,3 | |

10.7 PASSIFS SUBORDONNÉS

Les passifs subordonnés sont comptabilisés au coût amorti.

10.7.1 Passifs subordonnés au 31 décembre 2009

| | | 31.12.2009 | | | | | | | | | |
|--|-----------------|---|---------|------------------|------------|------------------|-------------------|--------------------|------------|--------------|----------------|
| En millions d'euros | Date d'émission | Taux servi | Devises | Montants | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | >15 ans | Indéterminée | Juste valeur * |
| Passifs subordonnés remboursables | | | | 1 447,0 | 0,0 | 14,0 | 0,0 | 1 250,0 | 0,0 | 183,0 | 1 335,1 |
| CNP Assurances | Avr. 01 | 5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011 | € | 150,0 | | | | 150,0 | | | 712,5 |
| | Mai 01 | | € | 50,0 | | | | 50,0 | | | 0,0 |
| | Juil. 01 | | € | 50,0 | | | | 50,0 | | | 0,0 |
| | Déc. 01 | | € | 150,0 | | | | 150,0 | | | 0,0 |
| | Févr. 02 | | € | 100,0 | | | | 100,0 | | | 0,0 |
| | Avr. 02 | | € | 250,0 | | | | 250,0 | | | 0,0 |
| CNP Assurances | Avr. 03 | 5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % ac du 11.07.2013 | € | 300,0 | | | | 300,0 | | | 267,0 |
| CNP Assurances | Juin 03 | 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,6 % ac du 15.11.2016 | € | 200,0 | | | | 200,0 | | | 178,0 |
| CNP Assurances | Nov. 04 | 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6 % ac du 15.11.2016 | € | 90,0 | | | | | | 90,0 | 82,8 |
| CNP Assurances | Nov. 04 | Euribor 3 mois + 0.70 % jusqu'en 2016 | € | 93,0 | | | | | | 93,0 | 80,1 |
| CNP UniCredit Vita | Juin 09 | Euribor 6 mois + 3,25 % | € | 14,0 | | 14,0 | | | | | 14,7 |
| Passifs subordonnés perpétuels | | | | 45,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 45,0 | 46,4 |
| CNP UniCredit Vita | Oct. 03 | Euribor 6 mois + 1,5 % | € | 45,0 | | | | | | 45,0 | 46,4 |
| TOTAL | | | | € 1 492,0 | 0,0 | 14,0 | 0,0 | 1 250,0 | 0,0 | 228,0 | 1 381,4 |

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 73,9 M€ au 31 décembre 2009. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Un titre subordonné, émis par CNP Assurances, d'une valeur bilan de 403 M€, est arrivé à échéance en mai 2009.

10.7.2 Passifs subordonnés au 31 décembre 2008

| 31.12.2008 | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------|---|---------|----------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|----------------|--------------|---------------|----------------|
| En millions d'euros | Date d'émission | Taux servi | Devises | Montants | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | > 15 ans | Indéterminée | Juste valeur* | |
| Passifs subordonnés remboursables | | | | | 1 836,0 | 403,0 | 0,0 | 0,0 | 1 250,0 | 0,0 | 183,0 | 1 494,7 |
| CNP Assurances | Mai 99 | 4,63 % | € | 403,0 | 403,0 | | | | | | | 401,1 |
| CNP Assurances | Avr. 01 | 5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011 | € | 150,0 | | | | 150,0 | | | | 121,8 |
| | Mai 01 | | € | 50,0 | | | | 50,0 | | | | 40,6 |
| | Juil. 01 | | € | 50,0 | | | | 50,0 | | | | 40,6 |
| | Déc. 01 | | € | 150,0 | | | | 150,0 | | | | 121,8 |
| | Févr. 02 | | € | 100,0 | | | | 100,0 | | | | 81,2 |
| | Avr. 02 | | € | 250,0 | | | | 250,0 | | | | 203,0 |
| CNP Assurances | Avr. 03 | 5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00 % à partir du 11.07.2013 | € | 300,0 | | | | 300,0 | | | | 227,2 |
| CNP Assurances | Juin 03 | 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016 | € | 200,0 | | | | 200,0 | | | | 147,4 |
| CNP Assurances | Nov. 04 | 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016 | € | 90,0 | | | | | | 90,0 | | 54,8 |
| CNP Assurances | Nov. 04 | Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 | € | 93,0 | | | | | | 93,0 | | 55,1 |
| Passifs subordonnés perpétuels | | | | | 45,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 45,0 | 34,1 |
| CNP UniCredit Vita | Oct. 03 | Euribor 6 mois + 1,50 % | € | 45,0 | | | | | | 45,0 | | 34,1 |
| TOTAL | | | | | € 1 881,0 | 403,0 | 0,0 | 0,0 | 1 250,0 | 0,0 | 228,0 | 1 528,8 |

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 224 M€ au 31 décembre 2008. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

10.7.3 Passifs subordonnés au 31 décembre 2007

31.12.2007

| En millions d'euros | Date d'émission | Taux servi | Devises | Montants | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | > 15 ans | Indéterminée | Juste valeur* |
|--|-----------------|---|---------|------------------|------------|------------------|-------------------|--------------------|----------------|--------------|----------------|
| Passifs subordonnés remboursables | | | | 1 881,4 | 0,0 | 448,4 | 0,0 | 0,0 | 1 250,0 | 183,0 | 2 078,5 |
| CNP Assurances | Mai 99 | 4,63 % | € | 403,0 | | 403,0 | | | | | 400,5 |
| CNP Assurances | Avr. 01 | 5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011 | € | 150,0 | | | | | 150,0 | | 152,1 |
| | Mai 01 | | € | 50,0 | | | | | 50,0 | | 50,7 |
| | Juil. 01 | | € | 50,0 | | | | | 50,0 | | 50,7 |
| | Déc. 01 | | € | 150,0 | | | | | 150,0 | | 152,1 |
| | Févr. 02 | | € | 100,0 | | | | | 100,0 | | 101,4 |
| | Avr. 02 | | € | 250,0 | | | | | 250,0 | | 253,5 |
| CNP Assurances | Avr. 03 | 5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00 % à partir du 11.07.2013 | € | 300,0 | | | | | 300,0 | | 296,7 |
| CNP Capitalia Vita | Nov. 03 | Euribor 6 mois + 0,90 % | € | 45,4 | | 45,4 | | | | | 45,0 |
| Écureuil-Vie | Juin 03 | 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016 | € | 200,0 | | | | | 200,0 | | 296,7 |
| Écureuil-Vie | Nov. 04 | 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016 | € | 90,0 | | | | | | 90,0 | 193,5 |
| Écureuil-Vie | Nov. 04 | Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 | € | 93,0 | | | | | | 93,0 | 85,6 |
| Passifs subordonnés perpétuels | | | | 45,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 45,0 | 45,1 |
| CNP UniCredit Vita | Oct. 03 | Euribor 6 mois + 1,50 % | € | 45,0 | | | | | | 45,0 | 45,1 |
| TOTAL | | | | € 1 926,4 | 0,0 | 448,4 | 0,0 | 0,0 | 1 250,0 | 228,0 | 2 123,6 |

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

NOTE 11 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

11.1 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur trois périodes.

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Primes acquises non émises | 2 406,9 | 2 830,2 | 2 717,7 |
| Autres créances nées d'opérations d'assurance | 543,6 | 425,2 | 666,7 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 84,4 | 83,8 | 115,4 |
| TOTAL | 3 034,9 | 3 339,2 | 3 499,8 |
| Créances douteuses | 3,0 | 3,0 | 2,5 |

VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCES

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | | |
|---|-------------------|---------------------|-------------------|
| | - d'1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Primes acquises non émises | 2 406,9 | 0,0 | 0,0 |
| Autres créances nées d'opérations d'assurance | 539,2 | 4,5 | 0,0 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 84,0 | 0,1 | 0,3 |
| TOTAL | 3 030,1 | 4,6 | 0,3 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2008 | | |
|---|-------------------|---------------------|-------------------|
| | - d'1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Primes acquises non émises | 2 830,2 | 0,0 | 0,0 |
| Autres créances nées d'opérations d'assurance | 420,8 | 4,5 | - 0,1 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 83,4 | 0,1 | 0,4 |
| TOTAL | 3 334,4 | 4,6 | 0,3 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2007 | | |
|---|-------------------|---------------------|-------------------|
| | - d'1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Primes acquises non émises | 2 717,7 | 0,0 | 0,0 |
| Autres créances nées d'opérations d'assurance | 662,2 | 4,5 | 0,0 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 115,4 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 3 495,3 | 4,5 | 0,0 |

11.2 AUTRES CRÉANCES

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|----------------|----------------|--------------|
| Personnel | 1,3 | 0,8 | 0,8 |
| État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques | 462,6 | 497,3 | 268,5 |
| Débiteurs divers | 764,7 | 1 682,4 | 699,1 |
| TOTAL | 1 228,6 | 2 180,4 | 968,4 |

NOTE 12 Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

| Source des différences temporelles <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | | |
|---|--------------|------------------|------------------|
| | Actifs | Passifs | Net |
| Écart d'acquisition | 38,3 | - 4,0 | 34,3 |
| Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance | 1,1 | - 12,3 | - 11,2 |
| Autres actifs incorporels | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Immeubles de placement | 0,0 | - 56,5 | - 56,5 |
| Placements financiers | 3,2 | - 2 870,1 | - 2 866,9 |
| Investissement dans les entreprises associées | 0,0 | - 2,7 | - 2,7 |
| Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers | 5,0 | 0,0 | 5,0 |
| Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 0,0 | - 1,1 | - 1,1 |
| Frais d'acquisition reportés | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres actifs | 167,4 | 0,0 | 167,4 |
| Réserves de capitalisation | 0,0 | - 554,0 | - 554,0 |
| Titres subordonnés | 0,0 | - 4,8 | - 4,8 |
| Provisions pour risques et charges | 58,7 | 0,0 | 58,7 |
| Dettes de financement | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs des contrats d'assurance et financiers | 0,0 | - 1,1 | - 1,1 |
| Participation aux bénéfices différée | 2 234,1 | - 4,4 | 2 229,7 |
| Autres passifs | 0,0 | - 1,8 | - 1,8 |
| Valeur fiscale des reports en avant de déficits | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Compensation actif - passif | - 2 380,1 | 2 380,1 | 0,0 |
| ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ | 127,7 | - 1 132,7 | - 1 005,0 |

| Source des différences temporelles <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2008 | | |
|---|-------------|----------------|----------------|
| | Actifs | Passifs | Net |
| Écart d'acquisition | 42,2 | - 0,1 | 42,1 |
| Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance | 0,0 | - 62,4 | - 62,4 |
| Autres actifs incorporels | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Immeubles de placement | 8,9 | - 62,5 | - 53,6 |
| Placements financiers | 1 219,7 | - 421,8 | 797,9 |
| Investissement dans les entreprises associées | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers | 5,2 | 0,0 | 5,2 |
| Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 0,0 | - 1,2 | - 1,2 |
| Frais d'acquisition reportés | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres actifs | 51,5 | 0,0 | 51,5 |
| Réserves de capitalisation | 0,0 | - 540,4 | - 540,4 |
| Titres subordonnés | 0,0 | - 5,4 | - 5,4 |
| Provisions pour risques et charges | 87,4 | 0,0 | 87,4 |
| Dettes de financement | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs des contrats d'assurance et financiers | 0,0 | - 21,4 | - 21,4 |
| Participation aux bénéfices différée | 315,9 | - 1 080,6 | - 764,7 |
| Autres passifs | 0,0 | - 82,2 | - 82,2 |
| Valeur fiscale des reports en avant de déficits | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Compensation actif - passif | - 1 657,3 | 1 657,3 | 0,0 |
| ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ | 73,5 | - 620,7 | - 547,2 |

| Source des différences temporelles <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2007 | | |
|---|-------------|------------------|------------------|
| | Actifs | Passifs | Net |
| Écart d'acquisition | 45,2 | 0,0 | 45,2 |
| Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance | 0,0 | - 66,5 | - 66,5 |
| Autres actifs incorporels | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Immeubles de placement | 17,8 | - 65,5 | - 47,7 |
| Placements financiers | 0,5 | - 3 931,3 | - 3 930,8 |
| Investissement dans les entreprises associées | 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers | 10,9 | 0,0 | 10,9 |
| Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 0,0 | - 1,2 | - 1,2 |
| Frais d'acquisition reportés | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres actifs | 147,5 | 0,0 | 147,5 |
| Réserves de capitalisation | 0,0 | - 523,5 | - 523,5 |
| Titres subordonnés | 0,0 | - 7,1 | - 7,1 |
| Provisions pour risques et charges | 32,1 | 0,0 | 32,1 |
| Dettes de financement | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs des contrats d'assurance et financiers | 0,0 | - 18,6 | - 18,6 |
| Participation aux bénéfices différée | 2 746,0 | - 0,5 | 2 745,5 |
| Autres passifs | 0,0 | - 1,4 | - 1,4 |
| Valeur fiscale des reports en avant de déficits | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Compensation actif - passif | - 2 973,8 | 2 973,8 | 0,0 |
| ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ | 26,3 | - 1 641,8 | - 1 615,5 |

NOTE 13 Provisions pour risques et charges

Les provisions concernées sont les provisions pour litiges.

13.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2009

| <i>En millions d'euros</i> | Provisions pour litiges | Autres | Total |
|---|-------------------------|--------------|--------------|
| Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2009 | 237,1 | 92,8 | 330,0 |
| Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes | 30,0 | 49,1 | 79,1 |
| Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice * | - 220,9 | - 11,6 | - 232,5 |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | - 18,7 | - 25,2 | - 43,9 |
| Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Écarts de conversion | 5,1 | 6,3 | 11,4 |
| Variations de périmètre | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Reclassements | 0,2 | - 0,4 | - 0,2 |
| Valeur comptable à la clôture 31.12.2009 | 32,8 | 111,0 | 143,8 |

* La provision pour risques et charges constituée en 2008 (214.8 M€), dans le cadre du geste commercial opéré par CNP Assurances et UniCredit pour aider les clients porteurs de contrats Index linked, a été utilisée en 2009.

13.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2008

| <i>En millions d'euros</i> | Provisions pour litiges | Autres | Total |
|---|-------------------------|-------------|--------------|
| Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2008 | 18,9 | 93,6 | 112,5 |
| Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes * | 235,2 | 71,4 | 306,6 |
| Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice | - 11,5 | - 19,4 | - 30,9 |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | - 1,8 | - 48,5 | - 50,3 |
| Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Écarts de conversion | - 3,7 | - 5,7 | - 9,4 |
| Variations de périmètre | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Reclassements | 0,0 | 1,4 | 1,4 |
| Valeur comptable à la clôture 31.12.2008 | 237,1 | 92,8 | 330,0 |

* Le plan d'intervention de CNP UniCredit Vita pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats Index linked liés à des obligations du Groupe Lehman Brothers a conduit à constituer une provision pour risques et charges de 214.8 M€ (90 M€ nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés).

13.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2007

| <i>En millions d'euros</i> | Provisions pour litiges | Autres | Total |
|--|------------------------------------|---------------|--------------|
| Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2007 | 52,0 | 44,1 | 96,1 |
| Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes | 5,3 | 2,7 | 8,0 |
| Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice | - 0,1 | - 8,5 | - 8,6 |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | 0,0 | - 0,6 | - 0,6 |
| Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Écarts de conversion | 2,7 | 0,7 | 3,4 |
| Variations de périmètre | 0,0 | 16,6 | 16,6 |
| Reclassements | - 41,0 | 38,6 | - 2,4 |
| Valeur comptable à la clôture 31.12.2007 | 18,9 | 93,6 | 112,5 |

NOTE 14 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

14.1 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur trois périodes.

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires | 244,9 | 228,3 | 340,9 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 1 679,6 | 1 466,7 | 1 371,1 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 377,7 | 406,9 | 487,1 |
| Frais d'acquisition reportés | 16,2 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 2 318,5 | 2 101,9 | 2 199,1 |

I VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCES

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | | |
|---|----------------|--------------|------------|
| | - d'1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires | 3,1 | 241,8 | 0,0 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 1 679,6 | 0,0 | 0,0 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 377,8 | 0,0 | 0,0 |
| Frais d'acquisition reportés | 16,2 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 2 076,7 | 241,8 | 0,0 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2008 | | |
|---|----------------|--------------|------------|
| | - d'1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires | 10,5 | 217,8 | 0,0 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 1 464,3 | 2,4 | 0,0 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 406,9 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 1 881,7 | 220,2 | 0,0 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2007 | | |
|---|----------------|--------------|------------|
| | - d'1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires | 8,6 | 332,3 | 0,0 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 1 371,1 | 0,0 | 0,0 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 487,1 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 1 866,8 | 332,3 | 0,0 |

14.2 AUTRES DETTES

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Personnel | 322,6 | 292,7 | 313,0 |
| État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques | 461,9 | 408,9 | 279,1 |
| Créanciers divers | 2 510,0 | 1 802,1 | 3 276,6 |
| TOTAL | 3 294,6 | 2 503,7 | 3 868,7 |

14.3 AVANTAGES AU PERSONNEL – IAS 19

14.3.1 Principales hypothèses actuarielles

TAUX ACTUARIELS

L'indice de référence est la courbe OAT.

| Régime concerné | Duration (année) | Taux actuariels | |
|---|------------------|---|--------|
| | | France | Italie |
| Indemnités de départ à la retraite | 14 | 3,87 % | 4,70 % |
| Médailles du Travail | 11 | 3,68 % | - |
| Régime EPI | 10 | 3,57 % | - |
| Préretraites | < 10 | Courbe des taux Institut des Actuaire 31.10.2009 | |
| Autres régimes (notamment hors de France) | 10 | | |
| Augmentations futures de salaires | | 3 % | 3 % |
| Inflation | | Inclus dans l'augmentation des salaires | |
| Rendement des actifs | | 4 % | 3 % |

TABLE DE MORTALITÉ

La table de mortalité utilisée est la table INSEE 98.

14.3.2 Montants comptabilisés

| Montants comptabilisés des avantages à long terme | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi |
| <i>En millions d'euros</i> | | | |
| Dette actuarielle | 95,5 | 89,6 | 83,4 |
| Juste valeur des actifs de régime | - 2,9 | - 13,6 | - 15,3 |
| Dette actuarielle nette des actifs des régimes | 92,6 | 76,1 | 68,1 |
| Coût des services passés non comptabilisés | - 12,1 | - 14,9 | - 17,7 |
| Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies | 80,5 | 61,1 | 50,4 |
| Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies | 32,2 | 29,7 | 26,8 |
| Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi | 112,7 | 90,8 | 77,2 |
| Montant des autres avantages à long terme * | 18,6 | 16,0 | 12,3 |
| <i>Dont Montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i> | <i>16,6</i> | <i>13,1</i> | <i>11,6</i> |
| Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme | 131,3 | 106,8 | 89,5 |

* Sont intégrés aux avantages au personnel les préretraites et l'ensemble des régimes à cotisations définies des filiales françaises et les engagements portés par les filiales étrangères.

14.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi |
| <i>En millions d'euros</i> | | | |
| Coût des services rendus nets de cotisations des employés | 13,5 | 4,7 | 5,8 |
| Coût financier | 3,6 | 3,3 | 2,6 |
| Rendement attendu des actifs sur la période | 0,0 | - 0,5 | - 0,5 |
| Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations | 0,0 | 0,0 | 1,2 |
| Amortissement du coût des services passés | 2,8 | 2,8 | 2,3 |
| Coûts des régimes à prestations définies | 19,9 | 10,3 | 11,5 |
| Coûts des régimes à cotisations définies | 2,5 | 2,8 | 2,6 |
| COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI | 22,5 | 13,2 | 14,0 |

14.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestation définie

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi |
| <i>En millions d'euros</i> | | | |
| Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾ | 61,1 | 50,4 | 46,9 |
| Effet des variations de taux de change ⁽²⁾ | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Charge de retraite ⁽³⁾ | 23,5 | 10,3 | 11,0 |
| Cotisations ⁽⁴⁾ | - 3,2 | - 1,7 | - 1,3 |
| Prestations payées ⁽⁵⁾ | - 5,3 | - 6,0 | - 7,9 |
| Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoRIE ⁽⁶⁾ | 3,8 | 9,2 | 2,5 |
| Perte et gains actuariels comptabilisés en résultat | 0,0 | 0,1 | - 4,1 |
| Variations de périmètre ⁽⁷⁾ | 0,8 | - 1,2 | 3,3 |
| Passifs destinés à la vente et abandons d'activité | - 0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Montant au 31 décembre ⁽⁸⁾ | 80,5 | 61,1 | 50,4 |

(1) (Passif) actif net comptabilisé au bilan au 01/01/n au titre des régimes à prestations définies.

(2) Écart de change lié à la comptabilisation des engagements (Brésil).

(3) (Charges) Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies (cf. point (7) du tableau précédent).

(4) Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

(5) Prestations payées par CNP Assurances (ou remboursée à la CDC via refacturation).

(6) Écarts actuariels intégralement enregistrés en capitaux propres dès leur apparition - méthode retenue par CNP Assurances.

(7) Acquisition/Cession, modification du % de participation dans l'ICDC ou dans d'autres activités.

(8) (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7).

14.3.5 Évolution des gains actuariels

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <i>En millions d'euros</i> | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi | Régimes postérieurs à l'emploi |
| Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période | 11,8 | 2,6 | 0,3 |
| Pertes et gains actuariels sur avantages au personnel comptabilisés au bilan | 4,3 | 9,2 | 2,4 |
| Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période | 16,2 | 11,8 | 2,6 |

NOTE 15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

15.1 PRIMES ACQUISES ET CHIFFRE D'AFFAIRES OU PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

| Activité et type de contrat | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Contrats Assurance | 19 649,3 | 16 546,8 | 19 224,6 |
| Vie | 17 055,6 | 14 020,9 | 16 928,4 |
| Primes pures | 15 936,2 | 13 018,2 | 15 795,4 |
| Chargements | 1 119,5 | 1 002,7 | 1 133,0 |
| Non-vie | 2 593,7 | 2 525,9 | 2 296,2 |
| Primes pures | 1 876,7 | 1 852,4 | 1 671,7 |
| Chargements | 717,0 | 673,5 | 624,5 |
| Contrats financiers avec PB discrétionnaire | 12 873,8 | 11 727,7 | 12 274,8 |
| Primes pures | 12 712,0 | 11 565,3 | 12 058,2 |
| Chargements | 161,8 | 162,3 | 216,6 |
| Primes acquises | 32 523,1 | 28 274,4 | 31 499,4 |

| Chiffre d'affaires ou produits des autres activités | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Contrats financiers sans PB discrétionnaire | 89,8 | 84,4 | 70,3 |
| Chargements | 89,8 | 84,4 | 70,3 |
| Flux | 62,6 | 47,7 | 30,1 |
| Encours | 27,2 | 36,7 | 40,2 |
| IAS 18 | 76,8 | 69,3 | 62,5 |
| Autres activités | 2,0 | 4,7 | 29,1 |
| TOTAL | 168,6 | 158,4 | 161,9 |

15.2 RÉCONCILIATION AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Primes acquises | 32 523,1 | 28 274,4 | 31 499,4 |
| Chargements sur flux IAS 39 | 62,6 | 47,7 | 30,1 |
| TOTAL | 32 585,6 | 28 322,2 | 31 529,5 |

15.3 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRE DE PARTENARIAT

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| La Banque Postale | 10 984,0 | 11 718,2 | 12 015,4 |
| Caisse d'Épargne | 10 346,6 | 8 131,5 | 10 200,1 |
| CNP Trésor | 673,4 | 720,1 | 862,8 |
| Établissements financiers | 1 473,5 | 1 457,5 | 1 396,3 |
| Entreprises et collectivités locales | 1 881,1 | 2 036,2 | 1 616,0 |
| Mutuelles | 745,4 | 915,5 | 855,1 |
| Filiales étrangères | 6 296,9 | 3 256,7 | 4 501,7 |
| Autres | 184,8 | 86,5 | 82,2 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT | 32 585,6 | 28 322,2 | 31 529,5 |

15.4 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE MARCHÉ

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Épargne | 24 711,2 | 20 618,9 | 24 819,0 |
| Retraite | 2 875,8 | 2 856,5 | 2 155,5 |
| Prévoyance | 1 486,3 | 1 587,1 | 1 520,5 |
| Couverture de prêts | 2 643,7 | 2 563,7 | 2 399,8 |
| Frais de soins de santé | 467,0 | 349,3 | 288,7 |
| Dommages IARD | 401,6 | 346,5 | 346,1 |
| Total Prévoyance/Risque | 4 998,6 | 4 846,5 | 4 555,1 |
| Autres secteurs d'activités | 0,0 | 0,2 | 0,0 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT | 32 585,6 | 28 322,2 | 31 529,5 |

15.5 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CNP Assurances | 23 999,6 | 22 758,1 | 24 835,5 |
| CNP IAM | 2 051,9 | 2 075,5 | 1 861,9 |
| Préviposte | 216,6 | 246,8 | 318,7 |
| ITV | 16,9 | 7,7 | 6,6 |
| CNP International | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| La Banque Postale Prévoyance | 161,6 | 147,8 | 149,8 |
| Global | 138,3 | 143,1 | 144,2 |
| Global Vida | 54,8 | 38,7 | 30,4 |
| CNP Seguros de Vida | 7,9 | 6,3 | 5,2 |
| Caixa Seguros | 1 878,6 | 1 521,5 | 1 145,6 |
| CNP Unicredit Vita | 3 502,0 | 1 179,9 | 2 918,6 |
| CNP Vida | 264,0 | 196,7 | 112,9 |
| Marfin Insurance Holdings Ltd | 214,4 | 0,0 | 0,0 |
| CNP Europe | 0,9 | 0,0 | 0,0 |
| Barclays Vida y Pensiones | 78,1 | 0,0 | 0,0 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT | 32 585,6 | 28 322,2 | 31 529,5 |

15.6 CHIFFRE D'AFFAIRES DIRECT ET ACCEPTÉ

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Affaires directes | 31 761,4 | 27 454,2 | 30 867,7 |
| Affaires acceptées | 824,2 | 868,0 | 661,8 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT | 32 585,6 | 28 322,2 | 31 529,5 |

NOTE 16 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

| Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4 <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Sinistres survenus | 6 988,7 | 6 630,9 | 6 411,2 |
| Capitaux échus | 397,5 | 368,2 | 347,5 |
| Arrérages | 2 010,1 | 1 736,4 | 1 328,7 |
| Rachats | 9 545,7 | 10 312,5 | 10 581,8 |
| Intérêts techniques et Participation aux bénéfices incluse dans les sinistres de l'année | - 14,3 | - 28,9 | 4,2 |
| Frais de gestion prestations | 93,0 | 85,4 | 91,6 |
| Prestations | 19 020,6 | 19 104,5 | 18 765,0 |
| Variation des provisions des contrats d'assurance | 11 501,3 | 2 207,2 | 10 503,2 |
| Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire | 2 177,4 | - 2 170,1 | - 345,5 |
| Variation des autres provisions techniques | 29,1 | - 256,4 | 90,3 |
| Variation des provisions | 13 707,8 | - 219,3 | 10 248,0 |
| Intérêts techniques | 1 962,4 | 1 930,5 | 1 936,3 |
| Participation aux bénéfices | 7 604,4 | 270,7 | 6 219,5 |
| Participation aux résultats | 9 566,8 | 2 201,2 | 8 155,8 |
| Charges de prestations d'assurance | 42 295,2 | 21 086,4 | 37 168,8 |

NOTE 17 Charges de gestion et de commissions

17.1 CHARGES PAR DESTINATION

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Commissions | - 2 837,0 | - 2 769,4 | - 2 745,9 |
| Frais ventilés par destination | - 211,3 | - 207,7 | - 243,2 |
| Frais d'acquisition | - 3 048,3 | - 2 977,1 | - 2 989,1 |
| Frais d'administration | - 351,0 | - 370,4 | - 349,8 |
| Autres produits et charges techniques | 69,9 | 128,9 | 17,1 |
| Autres produits et charges non techniques | 185,6 | - 240,2 | - 17,7 |
| Participation | - 19,4 | - 19,2 | - 16,1 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 236,1 | - 130,5 | - 16,7 |
| TOTAL | - 3 163,2 | - 3 478,0 | - 3 355,6 |

17.2 CHARGES PAR NATURE

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Charges de dépréciation et d'amortissement | 35,2 | 34,3 | 28,2 |
| Frais de personnel | 372,7 | 331,5 | 314,9 |
| Impôts | 113,5 | 86,4 | 98,1 |
| Autres charges | 325,6 | 342,8 | 335,2 |
| TOTAL | 847,0 | 795,0 | 776,4 |

17.3 CHARGES DE GESTION NETTES

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Charges nettes de gestion * | | | |
| ■ Hors filiales étrangères | 549,6 | 556,5 | 550,8 |
| ■ Y compris filiales étrangères et autres activités | 796,7 | 752,2 | 735,1 |
| Ratio * | | | |
| <i>Charges de gestion</i> | | | |
| <i>Provisions techniques fin **</i> | | | |
| ■ Hors filiales étrangères et autres activités | 0,23 % | 0,25 % | 0,25 % |
| ■ Y compris filiales étrangères et autres activités | 0,30 % | 0,31 % | 0,31 % |
| * <i>Hors frais du réseau Trésor</i> | 35,2 | 35,7 | 36,4 |
| ** <i>Contrats d'assurance et financier, hors PB différée</i> | | | |

17.4 DÉTAIL DES COMMISSIONS

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse d'Épargne | 751,1 | 755,6 | 778,8 |
| La Banque Postale | 478,8 | 494,5 | 532,9 |
| Autres | 1 607,1 | 1 519,3 | 1 434,2 |
| TOTAL | 2 837,0 | 2 769,4 | 2 745,9 |

NOTE 18 Résultat de réassurance

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Primes cédées | - 955,6 | - 749,9 | - 685,0 |
| Variation des charges techniques | 967,7 | 597,8 | 670,6 |
| Commissions reçues des réassureurs | 243,5 | 205,0 | 205,0 |
| Produits financiers de la réassurance | - 283,4 | - 119,3 | - 208,7 |
| TOTAL | - 27,7 | - 66,5 | - 18,1 |

NOTE 19 Produits de placements

19.1 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés

par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur trois exercices consécutifs.

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 | |
|---|--|----------------|----------------|----------------|
| Portefeuille des actifs disponibles à la vente | Résultats sur titres de créances | - 237,7 | 503,5 | 278,5 |
| | Produits d'intérêts | 7 099,4 | 6 643,5 | 6 575,7 |
| | Produits sur autres placements | 1 284,1 | 1 136,0 | 915,8 |
| | PV et MV de cession | 832,7 | 1 068,6 | 968,6 |
| | Impairments | - 174,2 | - 2 983,8 | 17,7 |
| | Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente | 8 804,4 | 6 367,9 | 8 756,3 |
| Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance | Résultats sur titres de créances | - 1,5 | 1,9 | 3,4 |
| | Produits d'intérêts | 69,0 | 69,3 | 68,3 |
| | Autres produits | 5,8 | - 0,9 | - 2,7 |
| | Impairments | - 20,4 | - 30,6 | 0,0 |
| | Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance | 52,9 | 39,7 | 69,0 |
| Portefeuille des actifs - Prêts et créances | Résultats sur titres de créances | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Produits d'intérêts | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Autres produits | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Impairments | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Total des revenus sur le portefeuille des actifs - Prêts et créances | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

| | | | | |
|--|--|-----------------|------------------|-----------------|
| Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat | Résultat sur titres de transaction et assimilés | 6 014,3 | - 9 552,7 | 1 317,8 |
| | Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture | - 459,4 | 235,2 | 213,8 |
| | PV et MV de cession | 161,5 | 403,6 | 594,1 |
| | Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat | 5 716,4 | - 8 913,9 | 2 125,7 |
| Immeubles de placement | Loyers et autres produits | 187,6 | 170,6 | 188,1 |
| | Variation de juste valeur | - 42,6 | - 8,6 | 37,3 |
| | PV et MV de cession | 303,5 | 18,6 | 26,1 |
| Total immeubles de placement | 448,5 | 180,6 | 251,5 | |
| Autres charges liées aux placements | | - 346,2 | - 375,2 | - 426,0 |
| Plus-values de dilution | | 0,0 | 0,0 | 121,8 |
| TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS | | 14 111,6 | - 2 700,8 | 10 898,3 |
| Dette subordonnée au coût amorti | | - 85,4 | - 108,5 | - 106,5 |
| Dette subordonnée à la juste valeur par résultat | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total des charges de financement | | - 85,4 | - 108,5 | - 106,5 |
| TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NET DE CHARGES DE FINANCEMENT | | 14 590,6 | - 2 809,3 | 10 791,8 |

■ TABLEAU DE RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS AVEC LE COMPTE DE RÉSULTAT

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits financiers hors coût de l'endettement | 15 191,8 | - 2 141,8 | 11 495,4 |
| Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement | - 515,7 | - 559,0 | - 597,1 |
| Charges de financement | - 85,4 | - 108,5 | - 106,5 |
| TOTAL | 14 590,6 | - 2 809,3 | 10 791,8 |

19.2 ÉCART DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêt.

19.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2009

| <i>En millions d'euros</i> | | Titres détenus au 31.12.2009 | Titres détenus au 31.12.2008 | Variation N/N-1 |
|---|---|---|---|------------------------|
| JV avec variation de JV par résultat | Obligations TF | 16 810,5 | 15 503,5 | 1 307,0 |
| | Obligations TV | 10 286,9 | 10 393,0 | - 106,1 |
| | TCN | 303,0 | 407,5 | - 104,5 |
| | ACTIONS | 6 336,6 | 5 740,3 | 596,3 |
| | OPCVM | 27 420,5 | 24 104,7 | 3 315,8 |
| | Parts de SCI | 1 458,3 | 1 972,6 | - 514,3 |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 0,5 | 0,8 | - 0,3 |
| | Total | 62 616,4 | 58 122,3 | 4 494,0 |
| Instruments dérivés | Instruments dérivés (Juste Valeur positive) | 2 661,0 | 2 234,4 | 426,6 |
| | Instruments dérivés (Juste Valeur négative) | - 1 970,7 | - 1 268,3 | - 702,4 |
| | Total | 690,3 | 966,1 | - 275,8 |
| AFS | Obligations TF | 162 705,8 | 142 422,6 | 20 283,2 |
| | Obligations TV | 7 729,0 | 8 816,7 | - 1 087,7 |
| | TCN | 6 388,6 | 3 848,8 | 2 539,8 |
| | Actions | 16 220,2 | 12 648,2 | 3 572,0 |
| | OPCVM | 14 314,9 | 11 030,1 | 3 284,8 |
| | Parts de SCI | 3 783,6 | 3 464,5 | 319,1 |
| | Titres participatifs | 63,9 | 62,9 | 1,0 |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 5 633,0 | 5 612,6 | 20,4 |
| Total | 216 839,2 | 187 906,4 | 28 932,8 | |
| HTM | Obligations TF | 1 222,9 | 903,8 | 319,1 |
| | Total | 1 222,9 | 903,8 | 319,1 |
| Prêts et avances | Prêts et avances | 2 466,8 | 2 232,9 | 233,9 |
| | Total | 2 466,8 | 2 232,9 | 233,9 |
| Immeubles de placement | Immeubles de placement en coût amorti | 1 769,2 | 2 346,7 | - 577,5 |
| | Immeubles de placement en juste valeur | 466,1 | 520,6 | - 54,5 |
| | Total | 2 235,4 | 2 867,3 | - 631,9 |
| TOTAL | 286 070,9 | 252 998,8 | 33 072,1 | |

19.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2008

| <i>En millions d'euros</i> | | Titres détenus au 31.12.2008 | Titres détenus au 31.12.2007 | Variation N/N-1 |
|---|---|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| JV avec variation de JV par résultat | Obligations TF | 15 503,5 | 16 048,2 | - 544,7 |
| | Obligations TV | 10 393,0 | 13 003,2 | - 2 610,2 |
| | TCN | 407,5 | 1 359,6 | - 952,1 |
| | ACTIONS | 5 740,3 | 12 107,7 | - 6 367,4 |
| | OPCVM | 24 104,7 | 30 322,0 | - 6 217,3 |
| | Parts de SCI | 1 972,6 | 2 140,0 | - 167,4 |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 0,8 | 0,3 | 0,5 |
| | Total | 58 122,3 | 74 981,0 | - 16 858,6 |
| Instruments dérivés | Instruments dérivés (Juste Valeur positive) | 2 234,4 | 1 972,7 | 261,7 |
| | Instruments dérivés (Juste Valeur négative) | - 1 268,3 | - 1 456,1 | 187,8 |
| | Total | 966,1 | 516,6 | 449,5 |
| AFS | Obligations TF | 142 422,6 | 131 553,1 | 10 869,5 |
| | Obligations TV | 8 816,7 | 8 373,5 | 443,2 |
| | TCN | 3 848,8 | 4 728,0 | - 879,2 |
| | Actions | 12 648,2 | 21 449,6 | - 8 801,4 |
| | OPCVM | 11 030,1 | 6 647,7 | 4 382,4 |
| | Parts de SCI | 3 464,5 | 2 918,7 | 545,7 |
| | Titres participatifs | 62,9 | 93,8 | - 30,9 |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 5 612,6 | 5 146,4 | 466,2 |
| Total | 187 906,4 | 180 910,8 | 6 995,4 | |
| HTM | Obligations TF | 903,8 | 1 134,7 | - 230,9 |
| | Total | 903,8 | 1 134,7 | - 230,9 |
| Prêts et avances | Prêts et avances | 2 232,9 | 2 088,4 | 144,5 |
| | Total | 2 232,9 | 2 088,4 | 144,5 |
| Immeubles de placement | Immeubles de placement en coût amorti | 2 346,7 | 2 387,5 | - 40,8 |
| | Immeubles de placement en juste valeur | 520,6 | 445,7 | 74,9 |
| | Total | 2 867,3 | 2 833,2 | 34,1 |
| TOTAL | 252 998,8 | 262 464,7 | - 9 465,9 | |

19.2.3 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2007

| <i>En millions d'euros</i> | | Titres détenus au 31.12.2007 | Titres détenus au 31.12.2006 | Variation N/N-1 |
|---|---|---|---|------------------------|
| JV avec variation de JV par résultat | Obligations TF | 16 048,2 | 12 667,4 | 3 380,8 |
| | Obligations TV | 13 003,2 | 3 488,5 | 9 514,7 |
| | TCN | 1 359,6 | 13 446,7 | - 12 087,1 |
| | ACTIONS | 12 107,7 | 8 857,4 | 3 250,3 |
| | OPCVM | 30 322,0 | 29 744,3 | 577,7 |
| | Parts de SCI | 2 140,0 | 1 753,4 | 386,6 |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 0,3 | 27,5 | - 27,2 |
| | Total | 74 981,0 | 69 985,2 | 4 995,8 |
| Instruments dérivés | Instruments dérivés (Juste Valeur positive) | 1 972,7 | 1 636,4 | 336,3 |
| | Instruments dérivés (Juste Valeur négative) | - 1 456,1 | - 1 410,6 | - 45,5 |
| | Total | 516,6 | 225,8 | 290,8 |
| AFS | Obligations TF | 131 553,1 | 122 403,5 | 9 149,6 |
| | Obligations TV | 8 373,5 | 8 463,3 | - 89,8 |
| | TCN | 4 728,0 | 4 545,7 | 182,3 |
| | Actions | 21 449,6 | 20 515,4 | 934,2 |
| | OPCVM | 6 647,7 | 8 476,9 | - 1 829,2 |
| | Parts de SCI | 2 918,7 | 2 389,8 | 528,9 |
| | Titres participatifs | 93,8 | 88,4 | 5,4 |
| | Autres (dont titres prêtés et pensions) | 5 146,4 | 7 049,9 | - 1 903,5 |
| Total | 180 910,8 | 173 932,9 | 6 977,9 | |
| HTM | Obligations TF | 1 134,7 | 916,3 | 218,4 |
| | Total | 1 134,7 | 916,3 | 218,4 |
| Prêts et avances | Prêts et avances | 2 088,4 | 2 034,6 | 53,7 |
| | Total | 2 088,4 | 2 034,6 | 53,7 |
| Immeubles de placement | Immeubles de placement en coût amorti | 2 387,5 | 1 682,2 | 705,4 |
| | Immeubles de placement en juste valeur | 445,7 | 394,7 | 50,9 |
| | Total | 2 833,2 | 2 076,9 | 756,3 |
| TOTAL | 262 464,7 | 249 171,6 | 13 293,1 | |

19.2.4 Réconciliation « Écart de juste valeur » « annexe des placements »

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|------------|------------|------------|
| Juste valeur des actifs | 286 070,9 | 252 998,8 | 262 464,7 |
| Plus ou moins-values nettes latentes - Annexe des placements | - 964,5 | - 1 259,4 | - 1 355,7 |
| Valeurs comptables des placements - Annexe des placements | 285 106,4 | 251 739,4 | 261 109,0 |

19.3 DÉPRÉCIATION

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|----------------|------------------|----------------|
| Actifs disponibles à la vente | - 579,4 | - 3 326,2 | - 120,5 |
| Obligations TF | - 12,7 | - 216,9 | 0,0 |
| Obligations TV | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TCN | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Actions | - 293,4 | - 2 093,3 | - 87,4 |
| OPCVM Action | - 42,5 | - 286,3 | 0,0 |
| Titres participatifs | - 0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Autres (dont les FCP...) | - 230,6 | - 729,7 | - 33,1 |
| Actifs détenus jusqu'à l'échéance | - 20,4 | - 30,6 | 0,0 |
| Prêts et créances | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total des dotations aux provisions | - 599,8 | - 3 356,8 | - 120,5 |
| Actifs disponibles à la vente | 405,3 | 342,4 | 138,2 |
| Obligations TF | 13,7 | 0,0 | 0,0 |
| Obligations TV | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TCN | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Actions | 369,0 | 143,0 | 126,6 |
| OPCVM Action | 2,8 | 2,4 | 0,3 |
| Titres participatifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres (dont les FCP...) | 19,8 | 197,1 | 11,3 |
| Actifs détenus jusqu'à l'échéance | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prêts et créances | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total des reprises de provisions | 405,3 | 342,4 | 138,2 |
| VARIATION NETTE DES DOTATIONS/ REPRISES DE PROVISIONS | - 194,5 | - 3 014,4 | 17,7 |

NOTE 20 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Charge fiscale courante | 427,3 | 443,7 | 544,4 |
| Charge fiscale différée | 16,9 | - 255,8 | 3,4 |
| CHARGE D'IMPÔT | 444,2 | 187,9 | 547,8 |

| <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Résultat net consolidé | 1 122,3 | 814,4 | 1 379,0 |
| Taux d'impôt | 28,36 % | 18,75 % | 28,43 % |
| IMPÔT SUR LES RÉSULTATS | 444,2 | 187,9 | 547,8 |

| Preuve d'impôt <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | | 31.12.2008 | | 31.12.2007 | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Taux | Montants | Taux | Montants | Taux | Montants |
| Bénéfice avant impôt | | 1 566,5 | | 1 002,3 | | 1 926,8 |
| Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège | 34,43 % | 539,4 | 34,43 % | 345,1 | 34,43 % | 663,4 |
| Différences permanentes | - 14,50 % | - 227,2 | - 7,27 % | - 72,9 | - 1,45 % | - 27,9 |
| Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV | 11,18 % | 175,1 | - 13,09 % | - 131,2 | - 3,57 % | - 68,8 |
| Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés | - 1,62 % | - 25,4 | 1,48 % | 14,8 | - 1,72 % | - 33,1 |
| Effet des changements de taux d'impôt | - 1,13 % | - 17,7 | - 3,84 % | - 38,5 | 0,00 % | 0,0 |
| Autres | | 0,0 | 7,03 % | 70,5 | 0,74 % | 14,3 |
| TOTAL | 28,36 % | 444,2 | 18,74 % | 187,8 | 28,43 % | 547,8 |

| Impôts différés relatifs à : <i>En millions d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-------------|----------------|------------|
| Juste valeur des actifs financiers en trading | 548,8 | - 1 900,7 | - 117,7 |
| Participation aux bénéfices différés | - 435,5 | 1 531,4 | 71,7 |
| Juste valeur des autres actifs financiers | 29,2 | 10,5 | 43,6 |
| Ajustement de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Différences fiscales temporaires | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | - 125,6 | 103,0 | 5,9 |
| TOTAL | 16,9 | - 255,8 | 3,5 |

NOTE 21 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

21.1 CAP ET FLOOR

Cette annexe présente le nominal des Caps et des Floors par niveau de strike et par durée résiduelle, et ce au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

21.1.1 Cap et Floor au 31 décembre 2009

| En millions d'euros | Durée résiduelle | | | | | | | | | | Total |
|---------------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | |
| >= 4 % <5 % | 330 | 550 | 2 405 | 5 160 | 2 649 | 1 408 | 1 310 | 295 | 2 330 | 5 138 | 21 575 |
| >= 5 % <6 % | 1 130 | 1 895 | 1 415 | 260 | 280 | 975 | 1 520 | 2 211 | 1 650 | 1 180 | 12 516 |
| >= 6 % <7 % | 100 | 810 | 1 115 | 400 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 425 |
| >= 7 % <8 % | 656 | 0 | 0 | 0 | - 70 | - 300 | - 255 | - 235 | - 335 | - 900 | - 1 439 |
| >= 8 % <9 % | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 |
| >= 9 % <10 % | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 216 | 3 255 | 4 935 | 5 820 | 2 859 | 2 083 | 2 575 | 2 271 | 3 645 | 5 423 | 35 082 |

21.1.2 Cap et Floor au 31 décembre 2008

| En millions d'euros | Durée résiduelle | | | | | | | | | | Total |
|---------------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | |
| >= 4 % <5 % | 80 | 330 | 550 | 2 405 | 5 065 | 2 485 | 1 290 | 1 110 | 190 | 3 719 | 17 224 |
| >= 5 % <6 % | 1 317 | 1 130 | 1 895 | 1 400 | 245 | 100 | 575 | 1 250 | 1 926 | 2 235 | 12 073 |
| >= 6 % <7 % | 680 | 100 | 810 | 1 115 | 400 | 0 | 2 | 5 | 0 | 0 | 3 112 |
| >= 7 % <8 % | 76 | 656 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 732 |
| >= 8 % <9 % | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| >= 9 % <10 % | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 153 | 2 216 | 3 255 | 4 920 | 5 710 | 2 585 | 1 867 | 2 365 | 2 116 | 5 954 | 33 142 |

21.1.3 Cap et Floor au 31 décembre 2007

| En millions d'euros | Durée résiduelle | | | | | | | | | | Total |
|---------------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | 6 ans | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | |
| >= 4 % <5 % | 0 | 80 | 330 | 550 | 2 405 | 5 065 | 2 285 | 1 060 | 750 | 5 | 12 530 |
| >= 5 % <6 % | 2 720 | 1 417 | 1 130 | 1 895 | 1 400 | 2 345 | 2 100 | 550 | 640 | 1 036 | 15 233 |
| >= 6 % <7 % | 495 | 1 930 | 100 | 810 | 1 115 | 400 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 850 |
| >= 7 % <8 % | 0 | 76 | 656 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 732 |
| >= 8 % <9 % | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| >= 9 % <10 % | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 3 215 | 3 503 | 2 216 | 3 255 | 4 920 | 7 810 | 4 385 | 1 610 | 1 390 | 1 041 | 33 345 |

21.2 TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

L'annexe 21.2 a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons en date d'arrêté et à l'achat.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France ;
- Italie – CNP Unicredit Vita ;
- Brésil – Caixa ;
- Espagne – CNP Vida.

21.2.1 Taux actuariels à l'achat

| 31.12.2009 | France | Italie | Brésil | Espagne |
|---|--------|--------|---------|---------|
| Titres représentatifs d'une dette - taux fixe | Euro | Euro | Real | Euro |
| Obligations taux fixe | 4,52 % | 3,89 % | 10,74 % | 4,72 % |

| 31.12.2008 | France | Italie | Brésil | Portugal | Espagne |
|---|--------|--------|---------|----------|---------|
| Titres représentatifs d'une dette - taux fixe | Euro | Euro | Real | Euro | Euro |
| Obligations taux fixe | 4,63 % | 4,38 % | 12,64 % | 4,59 % | 5,31 % |

| 31.12.2007 | France | Italie | Brésil | Portugal | Espagne |
|---|--------|--------|---------|----------|---------|
| Titres représentatifs d'une dette - taux fixe | Euro | Euro | Real | Euro | Euro |
| Obligations taux fixe | 4,65 % | 3,96 % | 12,53 % | 4,40 % | 5,20 % |

21.2.2 Taux actuariels en date de clôture

| 31.12.2009 | France | Italie | Brésil | Espagne |
|---|--------|--------|---------|---------|
| Titres représentatifs d'une dette - taux fixe | Euro | Euro | Real | Euro |
| Obligations taux fixe | 3,23 % | 3,50 % | 10,94 % | 2,89 % |

| 31.12.2008 | France | Italie | Brésil | Portugal | Espagne |
|---|--------|--------|---------|----------|---------|
| Titres représentatifs d'une dette - taux fixe | Euro | Euro | Real | Euro | Euro |
| Obligations taux fixe | 4,03 % | 3,83 % | 12,69 % | 3,68 % | 4,92 % |

| 31.12.2007 | France | Italie | Brésil | Portugal | Espagne |
|---|--------|--------|---------|----------|---------|
| Titres représentatifs d'une dette - taux fixe | Euro | Euro | Real | Euro | Euro |
| Obligations taux fixe | 4,64 % | 4,30 % | 12,25 % | 4,43 % | 4,74 % |

21.3 VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE

21.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2009

| <i>En millions d'euros</i> | | 31.12.2009 | | | | | | |
|---|-----------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| Nature de l'instrument financier | Moins de 1 an | Entre 1 an et 2 ans | Entre 2 ans et 3 ans | Entre 3 ans et 4 ans | Entre 4 ans et 5 ans | Plus de 5 ans | Total | |
| Obligations taux fixe | 13 676,3 | 16 465,7 | 12 087,8 | 14 147,6 | 12 982,9 | 85 679,9 | 155 040,2 | |
| Obligations zéro coupon | 2 366,5 | 222,9 | 633,6 | 132,5 | 238,9 | 4 893,3 | 8 487,7 | |
| Obligations à taux révisable | 705,3 | 349,1 | 163,7 | 38,8 | 53,0 | 1 315,8 | 2 625,7 | |
| Obligations à taux variable | 3 028,2 | 695,0 | 439,1 | 269,9 | 320,7 | 701,3 | 5 454,2 | |
| Obligations à taux fixe indexées inflations | 37,4 | 399,3 | 1 020,2 | 953,8 | 25,9 | 7 284,9 | 9 721,5 | |
| Autres obligations | 2 370,6 | 4 085,9 | 2 134,5 | 2 987,2 | 2 602,5 | 11 622,9 | 25 803,6 | |
| TOTAL | 22 184,3 | 22 217,9 | 16 478,9 | 18 529,8 | 16 223,9 | 111 498,1 | 207 132,9 | |

21.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2008

| <i>En millions d'euros</i> | | 31.12.2008 | | | | | | |
|---|-----------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------|------------------|--|
| Nature de l'instrument financier | Moins de 1 an | Entre 1 an et 2 ans | Entre 2 ans et 3 ans | Entre 3 ans et 4 ans | Entre 4 ans et 5 ans | Plus de 5 ans | Total | |
| Obligations taux fixe | 12 830,1 | 10 725,3 | 13 709,4 | 10 309,6 | 12 701,8 | 72 964,2 | 133 240,4 | |
| Obligations zéro coupon | 2 553,2 | 398,8 | 92,6 | 360,3 | 132,3 | 3 736,1 | 7 273,3 | |
| Obligations à taux révisable | 2 181,2 | 427,9 | 129,5 | 126,3 | 31,8 | 1 085,9 | 3 982,6 | |
| Obligations à taux variable | 909,0 | 305,6 | 317,4 | 344,4 | 133,7 | 533,9 | 2 544,0 | |
| Obligations à taux fixe indexées inflations | 990,3 | 38,8 | 395,2 | 985,8 | 931,6 | 6 431,4 | 9 773,1 | |
| Autres obligations | 4 806,6 | 2 586,1 | 2 405,2 | 2 138,4 | 3 050,0 | 12 716,7 | 27 703,0 | |
| TOTAL | 24 270,4 | 14 482,5 | 17 049,3 | 14 264,8 | 16 981,2 | 97 468,2 | 184 516,4 | |

21.3.3 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2007

| <i>En millions d'euros</i> | | 31.12.2007 | | | | | | |
|---|-----------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------|------------------|--|
| Nature de l'instrument financier | Moins de 1 an | Entre 1 an et 2 ans | Entre 2 ans et 3 ans | Entre 3 ans et 4 ans | Entre 4 ans et 5 ans | Plus de 5 ans | Total | |
| Obligations taux fixe | 13 361,1 | 9 973,1 | 10 781,0 | 11 039,5 | 10 016,3 | 68 079,7 | 123 250,7 | |
| Obligations zéro coupon | 4 033,6 | 146,1 | 184,0 | 57,0 | 314,7 | 3 366,0 | 8 101,4 | |
| Obligations à taux révisable | 499,5 | 2 449,0 | 299,3 | 68,4 | 160,8 | 1 161,1 | 4 638,1 | |
| Obligations à taux variable | 746,9 | 299,8 | 239,9 | 337,9 | 139,9 | 664,6 | 2 429,0 | |
| Obligations à taux fixe indexées inflations | 1,6 | 1,4 | 2,2 | 0,1 | 0,0 | 41,2 | 46,5 | |
| Autres obligations | 2 368,8 | 4 949,0 | 3 259,3 | 3 143,0 | 3 285,3 | 23 154,8 | 40 160,2 | |
| TOTAL | 21 011,5 | 17 818,4 | 14 765,7 | 14 645,9 | 13 917,0 | 96 467,4 | 178 625,9 | |

21.4 VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE DES INSTRUMENTS EN HTM

21.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2009

| Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti | 31.12.2009 | | | | | | Total |
|--|---------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|----------------|
| | Moins de 1 an | Entre 1 an et 2 ans | Entre 2 ans et 3 ans | Entre 3 ans et 4 ans | Entre 4 ans et 5 ans | Plus de 5 ans | |
| HTM | 161,9 | 220,8 | 129,2 | 134,1 | 95,8 | 462,6 | 1 204,4 |
| Prêts et créances | 3,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,0 |
| TOTAL | 164,9 | 220,8 | 129,2 | 134,1 | 95,8 | 462,6 | 1 207,4 |

21.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2008

| Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti | 31.12.2008 | | | | | | Total |
|--|---------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|--------------|
| | Moins de 1 an | Entre 1 an et 2 ans | Entre 2 ans et 3 ans | Entre 3 ans et 4 ans | Entre 4 ans et 5 ans | Plus de 5 ans | |
| HTM | 99,4 | 137,5 | 198,2 | 119,1 | 81,2 | 319,6 | 955,0 |
| Prêts et créances | 15,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 15,4 |
| TOTAL | 114,8 | 137,5 | 198,2 | 119,1 | 81,2 | 319,6 | 970,4 |

21.4.3 Valeur comptable au 31 décembre 2007

| Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti | 31.12.2007 | | | | | | Total |
|--|---------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|----------------|
| | Moins de 1 an | Entre 1 an et 2 ans | Entre 2 ans et 3 ans | Entre 3 ans et 4 ans | Entre 4 ans et 5 ans | Plus de 5 ans | |
| HTM | 132,0 | 101,6 | 149,4 | 206,2 | 132,0 | 391,7 | 1 112,9 |
| TOTAL | 132,0 | 101,6 | 149,4 | 206,2 | 132,0 | 391,7 | 1 112,9 |

21.5 DURÉE MOYENNE DES TITRES

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

21.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2009

| France | Italie | Brésil | Espagne |
|--------|--------|--------|---------|
| 6,5 | 3,8 | 2,9 | 5,3 |

21.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2008

| France | Italie | Brésil | Portugal | Espagne |
|--------|--------|--------|----------|---------|
| 6,5 | 3,6 | 2,2 | 5,2 | 5,3 |

21.5.3 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2007

| France | Italie | Brésil | Portugal | Espagne |
|--------|--------|--------|----------|---------|
| 6,5 | 3,4 | 2,9 | 5,4 | 4,7 |

NOTE 22 Risque de taux des passifs financiers

Cette annexe présente une ventilation des provisions techniques par engagement de taux.

| 31.12.2009 | | |
|-----------------------|--|----------------|
| Taux minimum garanti | Provisions techniques En millions d'euros | % |
| 0 % ⁽¹⁾ | 121 694,0 | 46,0 % |
|]0 %-2 %] | 8 856,1 | 3,3 % |
|]2 %-3 %] | 52 096,1 | 19,7 % |
|]3 %-4 %] | 2 874,0 | 1,1 % |
|]4 %-4,5 %] | 4 975,8 | 1,9 % |
| >4,5 % ⁽²⁾ | 1 782,2 | 0,7 % |
| UC | 36 591,2 | 13,8 % |
| Autres ⁽³⁾ | 35 837,4 | 13,5 % |
| TOTAL | 264 706,8 | 100,0 % |

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. Note 21.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31.12.2008

| Taux minimum garanti | Provisions techniques En millions d'euros | % |
|-----------------------|--|----------------|
| 0 % ⁽¹⁾ | 110 717,4 | 45,8 % |
|]0 %-2 %] | 7 919,9 | 3,3 % |
|]2 %-3 %] | 49 278,9 | 20,4 % |
|]3 %-4 %] | 3 891,2 | 1,6 % |
|]4 %-4,5 %] | 5 568,7 | 2,3 % |
| >4,5 % ⁽²⁾ | 1 224,2 | 0,5 % |
| UC | 33 772,7 | 14,0 % |
| Autres ⁽³⁾ | 29 140,0 | 12,1 % |
| TOTAL | 241 513,0 | 100,0 % |

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. Note 21.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31.12.2007

| Taux minimum garanti | Provisions techniques En millions d'euros | % |
|-----------------------|--|----------------|
| 0 % ⁽¹⁾ | 98 825,2 | 42,0 % |
|]0 %-2 %] | 8 477,7 | 3,6 % |
|]2 %-3 %] | 46 416,1 | 19,7 % |
|]3 %-4 %] | 4 401,9 | 1,9 % |
|]4 %-4,5 %] | 5 515,7 | 2,3 % |
| >4,5 % ⁽²⁾ | 911,4 | 0,4 % |
| UC | 41 506,3 | 17,6 % |
| Autres ⁽³⁾ | 29 464,0 | 12,5 % |
| TOTAL | 235 518,3 | 100,0 % |

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf Note 21.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

NOTE 23 Risque de liquidité

23.1 FLUX FUTURS D'ACTIFS

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (ie remboursements, coupons).

23.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2009

| Intention de gestion | <1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans |
|----------------------|--------|------------------|-------------------|--------------------|
| AFS | 20 909 | 76 667 | 78 664 | 44 629 |
| TRADING | 3 106 | 13 837 | 5 671 | 1 838 |
| HTM | 179 | 607 | 472 | 136 |
| Prêts et créances | 14 | - | - | 38 |

23.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2008

| Intention de gestion | <1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans |
|----------------------|--------|------------------|-------------------|--------------------|
| AFS | 21 151 | 70 335 | 65 343 | 43 602 |
| TRADING | 5 849 | 12 190 | 6 225 | 2 305 |
| HTM | 124 | 660 | 194 | 104 |
| Prêts et créances | 16 | 1 | 1 | 2 |

23.1.3 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2007

| Intention de gestion | <1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans |
|----------------------|--------|------------------|-------------------|--------------------|
| AFS | 20 999 | 65 387 | 65 372 | 41 017 |
| TRADING | 3 060 | 13 927 | 9 421 | 3 103 |
| HTM | 161 | 726 | 277 | 103 |

23.2 PROJECTIONS DE PAIEMENTS PAR ÉCHÉANCE

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciels publiés car il s'agit des flux sortants capitalisés.

23.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2009

| En millions d'euros | 31.12.2009 | | | | |
|--|------------------|------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | Plus de 15 ans |
| Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC) | 16 481,2 | 70 623,1 | 61 239,2 | 45 392,4 | 158 919,1 |

23.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2008

| En millions d'euros | 31.12.2008 | | | | |
|--|------------------|------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | Plus de 15 ans |
| Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC) | 13 437,1 | 69 584,4 | 57 366,5 | 46 096,5 | 137 638,7 |

23.2.3 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2007

| En millions d'euros | 31.12.2007 | | | | |
|--|------------------|------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | Plus de 15 ans |
| Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC) | 14 349,0 | 72 657,1 | 56 077,0 | 51 159,5 | 166 695,3 |

23.3 PASSIFS IMMÉDIATEMENT RACHETABLES

En millions d'euros

31.12.2009

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Passifs immédiatement rachetables | 235 526,5 |
| Passifs non rachetables immédiatement | 30 332,6 |

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2009 est de 235.5 Md€ d'euros (216 Md€ au 31 décembre 2008). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulés par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 23.2.

NOTE 24 Adéquation actif/passif des contrats en UC

En millions d'euros

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Immeubles de placement en représentation des contrats en UC | 1 122,1 | 1 276,8 | 1 117,1 |
| Actifs financiers en représentation des contrats en UC | 35 462,6 | 32 499,6 | 40 392,4 |
| Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés) | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée). | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC | 36 584,7 | 33 776,4 | 41 509,5 |
| Passifs des contrats financiers en UC | 9 455,7 | 10 678,0 | 14 200,3 |
| Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garanties plancher | 27 135,6 | 23 094,7 | 27 306,0 |
| Total passifs contrats en UC | 36 591,3 | 33 772,7 | 41 506,3 |
| Provisions pour garanties plancher | 28,2 | 32,4 | 10,3 |
| Total passifs contrats en UC | 36 619,5 | 33 805,1 | 41 516,6 |

NOTE 25 Gestion des risques

25.1 RISQUE DE CRÉDIT

La stratégie pour la gestion du risque émetteur, validée par le Comité exécutif, vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un Comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

La gestion du risque de crédit fait l'objet d'un reporting mensuel détaillé par émetteur et en fonction des différents types de titres détenus (titres de capital, subordonnés, sécurisés, etc.). L'approche qualitative (analyse de chaque émetteur par les analystes crédit de CNP Assurances) s'appuie notamment sur les travaux des agences de notation, sur les recherches des banques d'investissement et des sociétés de gestion.

CNP Assurances a développé un outil interne pour le suivi de la gestion du risque émetteur et de contrepartie. Celui-ci est inspiré d'un modèle quantitatif utilisé par des banques d'investissement.

Ce modèle a pour principal objectif de mesurer les risques de perte des portefeuilles obligataires à court, moyen et long terme pour les sociétés du groupe CNP Assurances. Il couvre l'ensemble des « cantons » du groupe CNP Assurances et peut être utilisé par les stratèges financiers pour les allocations de risque. Des simulations peuvent être réalisées pour tester le risque d'un portefeuille de crédit.

Analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change au 31 décembre 2009 :

| | Change €//\$ | Change €/£ | Change €/BRL |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <i>En millions d'euros</i> | + 10 % | + 10 % | + 10 % |
| Impact sur le résultat | - 19,9 | - 4,1 | - 13,8 |
| Impact sur les capitaux propres | - 16,0 | - 8,0 | - 60,4 |

Analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change au 31 décembre 2008 :

| | Change €//\$ | Change €/£ | Change €/BRL |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <i>En millions d'euros</i> | + 10 % | + 10 % | + 10 % |
| Impact sur le résultat | - 20,2 | - 3,5 | - 12,1 |
| Impact sur les capitaux propres | - 31,7 | - 6,0 | - 40,3 |

25.3 SENSIBILITÉ DE LA MCEV® AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise

Au 31 décembre 2009, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé comporte 90.7 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 37 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

La note 9.7 présente le portefeuille obligataire du Groupe consolidé par notation des émetteurs.

25.2 RISQUE DE CHANGE

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Concernant le risque de change, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact sur le résultat et les capitaux propres d'une variation de + 10 % de l'Euro par rapport au Dollar, à la Livre Sterling et au Real brésilien. Si l'impact d'une variation du Dollar ou de la Livre Sterling sur le résultat et les capitaux propres provient de la détention d'actifs financiers libellés dans ces devises, l'exposition du Groupe au Real brésilien s'explique par la consolidation par intégration globale de la filiale brésilienne Caixa.

particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV® aux risques de marché et d'assurance.

CNP Assurances publie son « embedded value » selon les principes de la *Market Consistent European Embedded Value* (MCEV®) établis par le CFO Forum (réunion des Directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes,

créé en 2002), à l'exception de l'intégration d'une prime de liquidité dans les taux d'actualisation des passifs, de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa et de l'utilisation de modèles déterministes sur les branches les moins significatives du Groupe.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières market consistent. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2009.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du groupe CNP Assurances. Bien que les hypothèses retenues soient raisonnables, il serait possible pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV[®] est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In-Force ;
- la valeur du portefeuille (« in force ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base de méthodologie « market

consistent » à l'exception de Caixa Seguros dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux swap. Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties présentes dans le portefeuille mais pas la valeur temps de ces options.

La sensibilité de la MCEV[®] aux risques de marché vise à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêts et des actions sur la MCEV[®]. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autre une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque ;
- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Analyse de sensibilité MCEV[®] au risque de taux d'intérêts et actions au 31 décembre 2009 :

| En millions d'euros | Taux d'intérêt | Taux d'intérêt | Actions |
|--------------------------|----------------|----------------|---------|
| | + 100 bp | -100 bp | -10 % |
| Impact MCEV [®] | 54 | - 222 | - 383 |

Périmètre Groupe (ne comprend pas la valeur de portefeuille des entités CNP Seguros de Vida et Barclays Vida y Pensiones).

Analyse de sensibilité MCEV[®] au risque de taux d'intérêts et actions au 31 décembre 2008 :

| En millions d'euros | Taux d'intérêt | Taux d'intérêt | Actions |
|--------------------------|----------------|----------------|---------|
| | + 100 bp | -100 bp | -10 % |
| Impact MCEV [®] | - 101 | - 54 | - 354 |

Périmètre : France, Italie, Brésil.

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 25.5.2.8.

25.4 GESTION ACTIF/PASSIF

Techniques de gestion actif/passif appliquées/prise en compte des hypothèses de renouvellement et de rachat/effets d'une variation des hypothèses de rachat :

Le groupe CNP Assurances effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarii contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarii caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarii, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

L'exposition à la baisse des taux d'intérêt :

Le groupe CNP Assurances analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarii de baisse des taux.

Cela résulte de la mise en application, depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les dispositions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagérisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

L'exposition à la hausse des taux d'intérêt :

Le groupe CNP Assurances est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP Assurances est couverte par des options de type caps.

Les couvertures acquises par CNP Assurances permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté. Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

25.5 RISQUES D'ASSURANCE

25.5.1 Termes et conditions des contrats

25.5.1.1 NATURE DES RISQUES COUVERTS PAR CLASSE DE CONTRATS ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES BRANCHES

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et nous conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéficiaires en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

25.5.1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéficiaires.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale, toutefois ils offrent des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite

choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;

- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fond de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat.

- Temporaires renouvelables pluriannuelles et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel.
- Rentes éducation, rentes de conjoint : rentes temporaires ou viagères en cas de décès du parent ou du conjoint.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital.
- Contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de toute partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire.

- Complémentaire maladie destinée à couvrir les soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais à l'occasion d'une maladie ou d'un accident par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

25.5.1.3 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES CLAUSES DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

25.5.1.4 POLITIQUE D'ATTRIBUTION ET D'ALLOCATION DES PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation.

25.5.1.5 BASES DE DÉTERMINATION DES TAUX DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

25.5.2 Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

25.5.2.1 MODÈLES D'ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;

- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

25.5.2.2 OBJECTIFS DU MODÈLE D'ESTIMATION

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

25.5.2.3 PROCÉDURE POUR DÉTERMINER LES HYPOTHÈSES LES PLUS SIGNIFICATIVES

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;

- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif ; et
- l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

25.5.2.4 MESURE DANS LAQUELLE LES HYPOTHÈSES REPOSENT SUR DES VARIABLES DE MARCHÉ/ DES VARIABLES PROPRES À L'ASSUREUR CONSIDÉRÉ

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

25.5.2.5 JUSTIFICATION DE L'UTILISATION D'HYPOTHÈSES DIFFÉRENTES DE CELLES QUE L'ON POURRAIT INFÉRER DES DONNÉES PASSÉES

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), nous avons utilisé des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat qui n'ont pu être vérifiées par les données passées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs d'embedded value (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé, mais plutôt d'une projection raisonnable du partage des plus-values latentes suivant les principes retenus pour le calcul de l'embedded value que le groupe CNP Assurances publie chaque année.

25.5.2.6 PRISE EN COMPTE DES CORRÉLATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

25.5.2.7 NATURE DES INCERTITUDES SUR LES FLUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

25.5.2.8 SENSIBILITÉ DE LA MCEV® À UNE VARIATION DES RACHATS ET DE LA SINISTRALITÉ

La sensibilité de la MCEV® à une baisse des rachats de 10 % est de + 119 M€ au 31 décembre 2009. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité (risque de mortalité et invalidité) impacterait de + 113 M€ la MCEV® au 31 décembre 2009.

25.5.3 Concentration du risque d'assurance

25.5.3.1 MESURE DANS LAQUELLE CE RISQUE EST ATTÉNUÉ PAR LA RÉASSURANCE

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de Groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

25.5.3.2 EXPOSITION AU RISQUE DE CATASTROPHE ET RISQUE DE CUMUL

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

■ Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et des acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP Vita, CNP Vida et Global Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice. (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 34 308 euros en 2009).

■ Portefeuille collectif :

- a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes des coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance marché de 30 M€ (dont la part CNP Assurances représente 26 %), une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon 3 tranches : tranche 1 : 20XS 30 M€, tranche 2 : 100 XS 50 M€, tranche 3 : 250 XS 150 M€ avec une reconstitution payante à 200 % sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes ;
- b) par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du

marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs 2 ou 3 « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1.75 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 30 M€ par événement et 60 M€ par exercice à l'exception des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 30 M€.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès-IPA3 d'un assuré au-delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP Assurances au Portugal à travers sa filiale Global Nao Vida, est également couvert par une protection de marché via 13 Réassureurs ; les programmes sont réévalués chaque année.

25.5.4 Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés (si dérivés pas à la JV).

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée dans la note 22.

25.5.5 Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

25.5.5.1 INFORMATIONS SUR LE RISQUE LIÉ À LA RÉASSURANCE SOUSCRITE/TERMES ET CONDITIONS DES GARANTIES REÇUES OU DONNÉES

La solvabilité des Réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées à CNP Assurances par des Réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

25.5.5.2 INFORMATIONS SUR LE RISQUE LIÉ AUX CONTRATS D'ASSURANCE CRÉDIT ET AUX GARANTIES FINANCIÈRES/INFORMATIONS SUR LE RISQUE LIÉ AUX COMPTES COURANTS INTERMÉDIAIRES

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2009 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2008. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 3 %, ce qui porte à 1 620 les procès en cours au 31 décembre 2009. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2008 (5 %) car le nombre de dossiers classés a diminué de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

On peut également identifier des risques émergents d'assurance. Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP Assurances à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences lourdes pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

25.6 GESTION DES RISQUES

Objectifs de gestion des risques et méthodes pour atténuer ses risques/politique de souscription (y compris sélection des risques)/politique de tarification/méthodes d'évaluation des risques :

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires. Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;

- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;

- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Ces outils sont utilisés pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Plus précisément :

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;

- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision :

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan de marché de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;

- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;

- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;

- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNP Assurances tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

4.3.1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.18 de l'annexe concernant l'application de la nouvelle norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels.

4.3.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur équilibre financier. La grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 1.1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes du Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et les valeurs de portefeuilles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.8 et 3.12 aux états financiers. Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du Groupe et de son expérience.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 3.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.
- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 3.9 aux états financiers. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe.

■ Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du Groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4.3.3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 3 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Xavier Dupuy
Associé

Mazars

Jean-Claude Pauly
Associé

4.4. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009

4.4.1. Bilan au 31 décembre 2009

4.4.1.1. ACTIF

| Actif | En milliers d'euros | | En % |
|---|---------------------|--------------------|-----------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | Évolution |
| Actifs incorporels | 26 226 | 23 488 | 11,7 % |
| Placements : | 214 605 802 | 198 528 011 | 8,1 % |
| Terrains et constructions | 4 479 313 | 3 907 508 | 14,6 % |
| Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | 2 774 958 | 2 960 952 | - 6,3 % |
| Autres placements | 207 351 204 | 191 659 502 | 8,2 % |
| Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes | 327 | 49 | 567,3 % |
| Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte | 20 764 247 | 19 734 778 | 5,2 % |
| Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques : | 6 296 807 | 5 485 110 | 14,8 % |
| Provisions d'assurance vie | 6 219 446 | 5 415 328 | 14,8 % |
| Provisions pour sinistres vie | 69 206 | 65 462 | 5,7 % |
| Provisions pour sinistres non-vie | 60 | 150 | - 60,0 % |
| Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie | 6 741 | 4 170 | 61,7 % |
| Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie | 1 354 | 0 | 0,0 % |
| Créances | 3 986 831 | 4 122 218 | - 3,3 % |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe : | 1 882 623 | 2 362 428 | - 20,3 % |
| <i>Primes acquises non émises</i> | <i>1 582 437</i> | <i>1 995 681</i> | <i>- 20,7 %</i> |
| <i>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i> | <i>300 186</i> | <i>366 747</i> | <i>- 18,1 %</i> |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 32 052 | 23 598 | 35,8 % |
| Autres créances | 2 072 156 | 1 736 192 | 19,4 % |
| <i>Personnel</i> | <i>3 128</i> | <i>2 065</i> | <i>51,5 %</i> |
| <i>État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i> | <i>561 318</i> | <i>405 947</i> | <i>38,3 %</i> |
| <i>Débiteurs divers</i> | <i>1 507 710</i> | <i>1 328 180</i> | <i>13,5 %</i> |
| Autres actifs | 219 779 | 482 736 | - 54,5 % |
| Actifs corporels d'exploitation | 131 066 | 188 052 | - 30,3 % |
| Comptes courants et caisse | 53 501 | 253 827 | - 78,9 % |
| Actions propres | 35 212 | 40 857 | - 13,8 % |
| Comptes de régularisation Actif : | 6 447 796 | 6 095 086 | 5,8 % |
| Intérêts et loyers acquis non échus | 3 008 275 | 2 675 305 | 12,4 % |
| Frais d'acquisition reportés | 732 | 1 589 | - 53,9 % |
| Autres comptes de régularisation | 3 438 789 | 3 418 192 | 0,6 % |
| Différence de conversion | 34 556 | 48 046 | - 28,1 % |
| TOTAL ACTIF | 252 382 044 | 234 519 473 | 7,6 % |

4.4.1.2. PASSIF

| Passif | En milliers d'euros | | En % |
|---|---------------------|--------------------|-----------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | Évolution |
| Capitaux propres | 7 866 623 | 7 316 525 | 7,5 % |
| Capital social | 594 151 | 594 151 | 0,0 % |
| Primes liées au capital social | 981 500 | 981 500 | 0,0 % |
| Réserves de réévaluation | 21 564 | 21 564 | 0,0 % |
| Autres réserves | 4 942 639 | 4 747 143 | 4,1 % |
| Report à nouveau | 392 501 | 1 264 | 30 952,3 % |
| Résultat de l'exercice | 934 268 | 970 903 | - 3,8 % |
| Passifs subordonnés | 3 576 000 | 3 979 000 | - 10,1 % |
| Provisions techniques brutes : | 207 430 623 | 191 755 055 | 8,2 % |
| Provisions pour primes non acquises et risques en cours | 15 | 14 | 7,1 % |
| Provisions d'assurance vie | 201 930 262 | 185 928 509 | 8,6 % |
| Provisions pour sinistres vie | 2 544 224 | 2 630 209 | - 3,3 % |
| Provisions pour sinistres non-vie | 799 | 5 384 | - 85,2 % |
| Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie | 2 511 568 | 2 568 092 | - 2,2 % |
| Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non-vie | 739 | 0 | 0,0 % |
| Provisions pour égalisation | 118 603 | 119 662 | - 0,9 % |
| Autres provisions techniques vie | 113 573 | 327 391 | - 65,3 % |
| Autres provisions techniques non-vie | 210 840 | 175 794 | 19,9 % |
| Provisions techniques des contrats en unités de compte | 20 764 247 | 19 734 778 | 5,2 % |
| Provisions pour risques et charges | 55 905 | 56 270 | - 0,6 % |
| Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires | 317 505 | 31 568 | 905,8 % |
| Autres dettes : | 10 918 494 | 10 392 600 | 5,1 % |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 1 021 687 | 1 072 884 | - 4,8 % |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 221 084 | 258 151 | - 14,4 % |
| Dettes envers des établissements de crédit | 256 934 | 41 080 | 525,4 % |
| Autres dettes : | 9 418 789 | 9 020 485 | 4,4 % |
| <i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i> | 274 510 | 268 696 | 2,2 % |
| <i>Personnel</i> | 186 992 | 177 864 | 5,1 % |
| <i>État, sécurité sociale et collectivités publiques</i> | 352 287 | 314 656 | 12,0 % |
| <i>Créanciers divers</i> | 8 605 000 | 8 259 269 | 4,2 % |
| Comptes de régularisation Passif | 1 452 647 | 1 253 677 | 15,9 % |
| Différence de conversion | 0 | 0 | 0,0 % |
| TOTAL PASSIF | 252 382 044 | 234 519 473 | 7,6 % |

4.4.2. Comptes de résultat au 31 décembre 2009

4.4.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

| | <i>En milliers d'euros</i> | | | <i>En %</i> | |
|---|----------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| | 31.12.2009 | | | 31.12.2008 | Évolution |
| | Opérations brutes | Cessions et rétrocessions | Opérations nettes | Opérations nettes | |
| Compte technique non-vie | | | | | |
| Primes acquises : | 24 884 | 0 | 24 884 | 19 832 | 25,5 % |
| Primes | 24 885 | 0 | 24 885 | 19 836 | 25,5 % |
| Variation des primes non acquises et risques en cours | - 1 | 0 | - 1 | - 4 | - 75,0 % |
| Produit des placements alloués | 7 774 | 0 | 7 774 | 6 576 | 18,2 % |
| Autres produits techniques | 0 | 0 | 0 | 12 | - 100,0 % |
| Charges des sinistres : | - 14 764 | 8 032 | - 6 732 | - 19 921 | - 66,2 % |
| Prestations et frais payés | - 19 349 | 8 122 | - 11 227 | - 19 796 | - 43,3 % |
| Charges des provisions pour sinistres | 4 585 | - 90 | 4 495 | - 125 | - 3 696,0 % |
| Charges des autres provisions techniques | 2 453 | 0 | 2 453 | 17 495 | - 86,0 % |
| Participation aux résultats | - 741 | 0 | - 741 | 424 | - 274,8 % |
| Frais d'acquisition et d'administration : | 331 | 0 | 331 | - 1 876 | - 117,6 % |
| Frais d'acquisition | - 187 | 0 | - 187 | - 1 471 | - 87,3 % |
| Frais d'administration | 518 | 0 | 518 | - 405 | - 227,9 % |
| Commissions reçues des réassureurs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0 % |
| Autres charges techniques | - 2 698 | 0 | - 2 698 | - 7 | 38 442,9 % |
| Variation de la provision pour égalisation | - 568 | 0 | - 568 | | 0,0 % |
| Résultat technique de l'assurance non-vie | 16 671 | 8 032 | 24 703 | 22 535 | 9,6 % |

4.4.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

| Compte technique vie | En milliers d'euros | | | En % | |
|---|---------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| | 31.12.2009 | | Opérations nettes | 31.12.2008 | Évolution |
| | Opérations brutes | Cessions et rétrocessions | | Opérations nettes | |
| Primes | 24 351 758 | - 926 439 | 23 425 319 | 22 317 314 | 5,0 % |
| Produits des placements : | 12 219 008 | 0 | 12 219 008 | 11 532 745 | 6,0 % |
| Revenus des placements | 8 540 529 | 0 | 8 540 529 | 8 394 968 | 1,7 % |
| Autres produits des placements | 511 440 | 0 | 511 440 | 387 345 | 32,0 % |
| Profits provenant de la réalisation des placements | 3 167 039 | 0 | 3 167 039 | 2 750 432 | 15,1 % |
| Ajustements ACAV (plus values) | 3 496 171 | 0 | 3 496 171 | 1 653 545 | 111,4 % |
| Autres produits techniques | 12 267 | 0 | 12 267 | 33 296 | - 63,2 % |
| Charges des sinistres : | - 14 273 117 | 275 468 | - 13 997 649 | - 14 781 551 | - 5,3 % |
| Prestations et frais payés | - 14 353 932 | 271 457 | - 14 082 475 | - 14 754 561 | - 4,6 % |
| Charges des provisions pour sinistres | 80 815 | 4 011 | 84 826 | - 26 990 | - 414,3 % |
| Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques : | - 8 896 925 | 507 570 | - 8 389 355 | - 664 164 | 1 163,1 % |
| Provisions d'assurance vie | - 8 460 700 | 509 580 | - 7 951 120 | - 6 531 758 | 21,7 % |
| Provisions sur contrats en unités de compte | - 1 029 469 | 0 | - 1 029 469 | 6 534 391 | - 115,8 % |
| Autres provisions techniques | 593 244 | - 2 010 | 591 234 | - 666 797 | - 188,7 % |
| Participation aux résultats | - 8 199 377 | 304 419 | - 7 894 958 | - 6 742 793 | 17,1 % |
| Frais d'acquisition et d'administration : | - 2 228 873 | 80 030 | - 2 148 843 | - 2 012 699 | 6,8 % |
| Frais d'acquisition | - 1 042 807 | 0 | - 1 042 807 | - 962 632 | 8,3 % |
| Frais d'administration | - 1 186 066 | 0 | - 1 186 066 | - 1 118 533 | 6,0 % |
| Commissions reçues des réassureurs | 0 | 80 030 | 80 030 | 68 466 | 16,9 % |
| Charges des placements : | - 4 050 137 | 0 | - 4 050 137 | - 4 056 490 | - 0,2 % |
| Frais int. et ext. de gestion des plac. et intérêts | - 434 389 | 0 | - 434 389 | - 604 638 | - 28,2 % |
| Autres charges des placements | - 1 559 768 | 0 | - 1 559 768 | - 1 998 036 | - 21,9 % |
| Pertes provenant de la réalisation de placements | - 2 055 979 | 0 | - 2 055 979 | - 1 453 816 | 41,4 % |
| Ajustement ACAV (moins-values) | - 1 408 906 | 0 | - 1 408 906 | - 6 680 365 | - 78,9 % |
| Autres charges techniques | - 50 007 | 0 | - 50 007 | - 18 340 | 172,7 % |
| Produits des placements transférés | | | 0 | 0 | 0,0 % |
| Résultat technique de l'assurance vie | 971 861 | 241 048 | 1 212 909 | 580 498 | 108,9 % |

4.4.2.3. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

| Compte non technique | <i>En milliers d'euros</i> | | <i>En %</i> |
|--|----------------------------|-------------------|------------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | Évolution |
| Résultat technique de l'assurance non-vie | 24 703 | 22 535 | 9,6 % |
| Résultat technique de l'assurance vie | 1 212 909 | 580 498 | 108,9 % |
| Produits des placements : | 368 337 | 423 258 | - 13,0 % |
| Revenu des placements | 257 451 | 308 100 | - 16,4 % |
| Autres produits des placements | 15 417 | 14 216 | 8,4 % |
| Profits provenant de la réalisation des placements | 95 469 | 100 942 | - 5,4 % |
| Produits des placements alloués | | | 0,0 % |
| Charges des placements : | - 122 090 | - 148 876 | - 18,0 % |
| Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers | - 13 095 | - 22 191 | - 41,0 % |
| Autres charges des placements | - 47 019 | - 73 329 | - 35,9 % |
| Pertes provenant de la réalisation des placements | - 61 977 | - 53 356 | 16,2 % |
| Produits des placements transférés | - 7 774 | - 6 576 | 18,2 % |
| Autres produits non techniques | - 378 135 | 391 145 | - 196,7 % |
| Autres charges non techniques | - 1 691 | - 2 118 | - 20,2 % |
| Résultat exceptionnel : | - 2 425 | - 10 738 | - 77,4 % |
| Produits exceptionnels | 16 860 | 60 621 | - 72,2 % |
| Charges exceptionnelles | - 19 285 | - 71 359 | - 73,0 % |
| Participation des salariés | - 17 062 | - 17 251 | - 1,1 % |
| Impôts sur les bénéfices | - 142 505 | - 260 974 | - 45,4 % |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 934 268 | 970 903 | - 3,8 % |

4.4.3. Engagements reçus et donnés

| <i>En milliers d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|-------------------|-------------------|
| 1. Engagements reçus | 40 588 547 | 39 348 524 |
| 2. Engagements donnés : | 13 588 333 | 13 531 163 |
| 2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente | 3 818 | 3 952 |
| 2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus | 6 024 768 | 6 030 386 |
| 2d. Autres engagements donnés | 7 559 747 | 7 496 825 |
| 3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires | 3 060 961 | 5 509 778 |

4.4.4. Proposition d'affectation du résultat 2009

Le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2009 s'élève à 934 267 620,14 € et le report à nouveau à 392 500 540,49 €, formant un résultat distribuable de 1 326 768 160,63 €, auquel il convient de retrancher une somme non distribuable de 12 489 703,25 € constituée en application de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 25 mai 2010 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires :

- d'affecter aux réserves facultatives de la Société, la somme de 868 664 988,38 € ;
- de prélever à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 445 613 469 €.

Le dividende revenant à chacune des 148 537 823 actions ainsi distribué serait d'un montant de 3 € par action. La mise en paiement interviendrait le 1^{er} juin 2010, la date de

détachement du dividende sur Nyse Euronext Paris serait le 27 mai 2010.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution serait diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant serait affecté au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2 du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues. Toutefois, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 177 quater du CGI).

| | | |
|---------------|--|-----|
| NOTE 1 | Faits caractéristiques de l'exercice 2009 | 219 |
| NOTE 2 | Événements significatifs postérieurs à la clôture 2009 | 221 |
| NOTE 3 | Principes et méthodes comptables | 221 |
| NOTE 4 | Postes du Bilan | 228 |
| NOTE 5 | Compte de Résultat | 247 |
| NOTE 6 | Engagements hors bilan | 255 |
| NOTE 7 | Renseignements relatifs au passif subordonnés | 256 |

4.5. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

CNP Assurances, société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce, au Capital de 594 151 292 €, est agréée, conformément à l'article « 2 – Objet » des statuts de la Société, pour :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- et, plus généralement effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2009

1.1 IMPACT DES MARCHÉS FINANCIERS SUR L'ANNÉE 2009

Le rebond des marchés financiers à partir de mars 2009 (hausse de 22,3 % du CAC 40 sur l'année 2009 pour atteindre 3 936,33 points) associé à la baisse des taux d'intérêts sur l'année 2009 s'est traduit par des plus-values latentes positives sur les portefeuilles d'instruments financiers de la Société (3 043 M€ et 5 548 M€ sur les actifs comptabilisés respectivement selon les articles R. 332-20 et R. 332-19 du Code des assurances) : la provision pour risque d'exigibilité, hors cantons réglementaires PERP et régimes de retraite en points, a été reprise en totalité (impact de 224,3 M€ sur le résultat de CNP Assurances au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, postérieurement à la reprise des marchés financiers en mars 2009, les conséquences de la crise financière et, plus particulièrement, celles de la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 dont des titres étaient en regard de contrats dans plusieurs compagnies d'assurance vie, a conduit le marché italien à se désintéresser des produits Unit et Index-linked. Dès fin 2008, CNP UniCredit Vita a lancé une gamme de produits en euro dont le succès commercial sur l'année 2009 a permis une collecte de plus de 3 Mds €. Compte tenu de ce changement stratégique relatif au mix produit commercialisé par CNP UniCredit Vita, CNP Assurances a été amené à revoir le business plan et la valorisation de celui-ci et, par conséquent, de revoir le niveau de comptabilisation de sa participation dans le capital de cette filiale.

La valorisation moins attractive du business plan, notamment compte tenu d'exigences de marge de solvabilité plus élevées sur les nouveaux contrats, conduit le Groupe à déprécier partiellement les titres d'Unicredit Vita (dépréciation

de 182,9 M€, soit une valeur nette comptable des titres de 469,2 M€). La société CNP Assurances est confiante dans les résultats futurs que la nouvelle stratégie devrait dégager en s'appuyant sur le réseau constitué de 1 969 agences (UCboulevardR et Banco di Sicilia) d'Unicredit (2^e bancassureur en Italie en 2009). Au-delà de la confirmation du succès commercial des produits en euros attendu en 2010, CNP UniCredit Vita lancera une offre de produits multisupports et continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels.

1.2 FORMATION AVEC BARCLAYS D'UN PARTENARIAT DE LONG TERME DANS LA BANCASSURANCE VIE EN EUROPE DU SUD

CNP Assurances (CNP) et Barclays Bank PLC (Barclays) ont conclu le 25 juin 2009 un accord d'une durée de 25 ans visant à développer leurs activités d'assurance vie, via le réseau Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Cet accord se matérialise par :

- une prise de participation de CNP Assurances de 50 % dans la filiale assurance vie de Barclays – Barclays Vida y Pensiones (BVP) – qui opère en Espagne et au Portugal. Les deux partenaires lanceront en outre une nouvelle activité d'assurance en Italie qui renforcera celle déjà existante. CNP Assurances qui a le contrôle financier et opérationnel de BVP consolide l'entité au 31 décembre 2009 par intégration globale ;
- un accord exclusif portant sur la distribution d'une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite

(épargne, retraite et risque-prévoyance) via les réseaux de vente de Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

Barclays et CNP Assurances ont pour ambition commune de développer une solide activité d'assurance vie en Espagne, au Portugal et en Italie, en capitalisant à la fois sur l'expérience et le développement rapide de Barclays dans ces pays (1 000 points de vente environ à fin 2009), et sur le potentiel de croissance des marchés de l'assurance en Europe du Sud.

Aux termes de cet accord, Barclays a reçu de CNP Assurances un montant initial de 140 M€ comptant, à la clôture de l'opération. De façon à préserver une répartition équitable de la création de valeur entre les partenaires, un mécanisme de paiements complémentaires sur 12 ans est prévu. Ces paiements, estimés au 31 décembre 2009 à 80,2 M€, sont liés à l'atteinte de niveaux de volumes et de marges ainsi qu'au développement du réseau d'agences Barclays.

Financée sur ressources propres, l'opération n'a pas d'impact significatif sur la solvabilité de CNP Assurances.

1.3 CESSION DES FILIALES PORTUGAISES GLOBAL ET GLOBAL VIDA

Le 12 novembre 2009, CNP Assurances a signé un accord avec Rentipar Seguros SGPS en vue de la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global - Companhia de Seguros, SA et Global Vida - Companhia de Seguros de Vida, SA (Global Seguros), pour un montant total de 117 M€, valorisant ainsi les deux sociétés à 140 M€ pour 100 % du capital.

La clôture de la transaction devrait intervenir au cours du premier trimestre 2010 sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Le prix, sujet à un ajustement en fonction de l'évolution de l'actif net, devrait permettre à CNP Assurances d'enregistrer en 2010 une plus-value nette d'une quarantaine de millions d'euros.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

1.4 EXERCICE DE L'OPTION DE VENTE DE CNP ASSURANCES SUR SA PARTICIPATION DANS NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT (NGAM).

CNP Assurances a exercé le 17 décembre 2009 l'option de vente (« put ») sur sa participation de 11,34 % dans Natixis Global Asset Management (NGAM), telle que prévue dans l'avenant au protocole d'accord signé en 2007

entre CNP Assurances et la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

L'exercice de l'option de vente s'est traduit par la comptabilisation d'une plus value de cession dans les comptes sociaux de CNP Assurances au 31 décembre 2009 de 367,5 M€ avant impôt.

Cette décision, de caractère purement patrimonial, ne modifie pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. CNP Assurances entend continuer de confier à NGAM la gestion des encours d'assurance vie collectés par le réseau des Caisses d'Épargne, ainsi que d'autres portefeuilles.

1.5 CHANGEMENT DE L'ACTIONNARIAT DE CNP UNICREDIT LIFE (RENOMMÉE CNP EUROPE).

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100 % par CNP UniCredit Vita) a été rachetée par CNP Assurances pour un montant de 40,2 M€. Elle a été renommée pour l'occasion CNP Europe. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008 pour un closing de l'opération le 31 mars 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances disposera d'une plateforme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion Privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

1.6 ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE LYON ET ARTICLE 14 DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL

La cour d'appel de renvoi de Lyon a rendu, le 13 janvier 2009, un arrêt concernant l'application de l'article 4 de la loi Évin qui prévoit, dans le cadre des régimes d'entreprises à adhésion obligatoire, le maintien de la couverture santé au bénéfice des anciens salariés lorsqu'ils se retrouvent à la retraite, en invalidité ou en situation de chômage indemnisé.

Le Comité des risques techniques de CNP Assurances souligne que l'impact de l'arrêt de la Cour de Lyon sur les comptes de CNP Assurances est non significatif. CNP Assurances s'est mis en position d'assurer une couverture identique à ses anciens salariés qui en feraient la demande.

Par ailleurs, la date d'entrée en vigueur de l'article 14 de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008, qui instaure le maintien des couvertures santé et prévoyance pour les salariés licenciés pendant leur période de chômage, a été reportée du 19 janvier 2009 au 1^{er} juillet 2009. Le financement du maintien de ces garanties sera assuré conjointement par l'employeur et le salarié. Ce sujet fait également l'objet d'un suivi par le Comité des risques techniques.

1.7 CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE MFP SERVICES ET CNP ASSURANCES.

Le 2 juillet 2009, CNP Assurances et Mutuelles de la Fonction Publique Services, à travers ses deux filiales MFPrévoyance SA et MFPrima, ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2013 leur convention de partenariat. Elles ont, dans le même

temps, renouvelé, sur la même période, leur convention de gestion financière.

Ce renouvellement consolide le partenariat original bâti depuis 1947 entre CNP Assurances, les mutuelles de la Fonction Publique et leur fédération, concernant notamment les dispositifs régissant leurs activités de prévoyance et d'assurance de prêts.

NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture 2009

Néant

NOTE 3 Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société CNP Assurances sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 8 à 16 du Code de commerce et du décret du 29 novembre 1983 pris en application de la loi du 3 avril 1983.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont conformes au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le Code des assurances en vue de la transposition de la directive CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et les comptes consolidés des entreprises d'assurance.

3.1 FONDS PROPRES

3.1.1 Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Exceptionnellement, en 1995, les charges de provisionnement résultant de l'application des nouvelles dispositions comptables (décret du 8 juin 1994 et arrêté du 20 juin 1994) et qui concernent les dépréciations d'actifs ayant un caractère durable existant à l'ouverture de l'exercice, ont été imputées sur les fonds propres, au 1^{er} janvier 1995 conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité. Ces montants donnent lieu à reprise en cas d'appréciation des actifs concernés.

3.1.2 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées essentiellement à régulariser les cours, sont inscrites dans un compte « valeurs mobilières de placement » (avis du Comité d'urgence n° 98D et du règlement n° 2000-02 du CRC).

3.2 ACTIFS INCORPORELS

Pour l'évaluation et la comptabilisation de ses actifs incorporels qu'ils s'agissent des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métier ou des licences achetées, CNP Assurances applique dans ses comptes sociaux l'avis du Conseil national de la comptabilité n° 2004-15 du 23 juin 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, texte qui vise notamment à une convergence avec la norme internationale IAS 38.

La durée d'amortissement correspond à la meilleure estimation de la durée d'utilité pour l'entreprise :

- logiciels développés en interne : 5 ans ;
- progiciels Métiers (licences) : 5 ans.

Les amortissements relatifs aux logiciels développés en interne sont pratiqués à compter de la date réelle de mise en exploitation du logiciel. Les licences sont amorties à compter de leur date d'acquisition.

3.3 OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les placements et opérations afférentes sont enregistrés conformément aux dispositions du Code des assurances.

3.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition à l'exception :

- des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui sont réestimés en fin de période en fonction de la variation des plus ou moins-values latentes afférentes – les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement ;
- des placements réévalués dans le cadre de régimes légaux.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Conformément au règlement 2005-09 du 3 novembre 2005 portant diverses modifications au règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du CRC relatif au plan comptable général et à l'article 15-1 du règlement n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, CNP Assurances enregistre depuis le 1^{er} janvier 2005, les immeubles par composant.

Le coût amorti : Il correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les dépenses d'entretien sont immobilisées par composant, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'elles puissent être estimées de façon fiable.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Les revenus locatifs courus sont enregistrés au compte de résultat.

Pour établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, CNP Assurances a appliqué la méthode du calcul rétrospectif des amortissements. Cela signifie que la Société doit se replacer au moment de l'acquisition de chaque immeuble, ventiler chaque immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par le Groupe et recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Pour déterminer la ventilation par composant du coût amorti de chaque immeuble au 1^{er} janvier 2005, une approche

forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaire des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (8 catégories) :

- habitations « haussmannien » ;
- habitations « intermédiaire et récent » ;
- bureaux « ancien » ;
- bureaux « intermédiaire et récent » ;
- centres commerciaux et cinémas ;
- locaux d'activité ;
- IGH « habitation » ;
- IGH « bureaux ».

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des 8 catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composant compte tenu de leurs poids peu significatifs.

PLACEMENTS ACTIONS

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILÉS

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

Conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 1991, la différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

3.3.2 Amortissements des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

3.3.3 Dépréciations des immeubles, actions et titres assimilés, titre par titre

Une provision pour dépréciation est constituée sur un bien immobilier ou une valeur mobilière lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable (article R. 332-20 du Code des assurances).

Lors de la première application de la nouvelle réglementation comptable de l'assurance, en 1995, les dépréciations à caractère durable qui existaient au 1^{er} janvier 1995 ont été imputées directement sur les fonds propres des entreprises du Groupe, sans effet sur le compte de résultat.

IMMEUBLES

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros œuvre des immeubles concernés. À chaque clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur d'expertise déterminée annuellement pour tout le patrimoine immobilier de la Société. La ventilation de la valeur recouvrable entre les composants terrain et gros est faite au prorata de la valeur nette comptable de l'immeuble.

VALEURS MOBILIÈRES

Dans le contexte actuel de la crise financière, le CNC et l'ACAM ont émis le 15 décembre 2008 une recommandation applicable pour les comptes clos le 31 décembre 2008.

L'avis n° 2002-F du Comité d'urgence du 18 décembre 2002 précise que le critère de présomption de dépréciation durable relatif au « niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Le CNC et l'ACAM considèrent que la situation de forte volatilité des marchés permet, pour les comptes clos au le 31 décembre 2008, de porter le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 30 % de moins-value latente des placements en actions françaises et, sauf cas particuliers, également européennes. Il rappelle que, conformément à l'avis précité, pour les autres titres, ce critère devra être adapté aux caractéristiques des placements concernés. Le CNC et l'ACAM n'ont pas adopté de nouvelle position pour les comptes clos au 31 décembre 2009.

En 2009, compte tenu de la volatilité des marchés, CNP Assurances a maintenu le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 30 % de moins-value latente et l'utilisation d'un taux de capitalisation correspondant au taux TME + 400 points de base.

- Doivent faire l'objet d'un examen, les titres :
 - pour lesquels une provision a déjà été constituée ;

- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité. Ce critère s'applique aussi bien aux actions qu'aux OPCVM, de source française ou étrangère.

- Le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable. Par conséquent, si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

En revanche dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir des placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

- La valeur recouvrable est alors établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée, sur la durée de détention probable des actifs correspondants.
- La valeur recouvrable des titres de participation est établie en fonction de leur valeur d'utilité et selon une approche multicritère intégrant, lorsqu'applicable, la prise en compte d'hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans d'activité.

3.3.4 Dépréciation globale des immeubles, actions et titres assimilés

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité figurant au passif du bilan lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances est en moins-value latente conformément à l'article R. 331-5-1 du Code des assurances.

CNP Assurances a, au 31 décembre 2008, opté pour l'option d'étalement de la PRE comme il est permis par l'article R. 331-5-4 du Code des assurances, dès lors que l'ensemble des conditions requises sont réunies (marge de solvabilité, couverture, durée des passifs).

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A. 331-26 du Code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par 8 et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur 8 ans. Le report de charge est constatée en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 – variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 – PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (annexe 4.10).

Conformément à l'article R. 322-6 du Code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 331-5-4 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

VALEUR DE RÉALISATION

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.
- Les actions de Sicav et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date.
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 331-5-4 du Code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme prévues aux articles R. 332-45 à R. 332-47 ayant comme sous-jacent les actifs mentionnés à l'article R. 332-20. Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie. Les plus-values latentes ne sont prises en compte que si elles sont garanties dans les conditions prévues à l'article R. 332-56, c'est-à-dire s'il existe une convention-cadre entre l'émetteur et le détenteur de l'IFT avec collatéralisation des plus ou moins-values latentes.

Les autres IFT non garantis par un collatéral sont exclus de l'évaluation des plus ou moins values latentes non couvertes par des provisions.

3.3.5 Dépréciation des obligations et titres assimilés

Une provision pour émetteur défaillant est constituée à l'inventaire lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur d'un titre ne sera pas en mesure de respecter ses engagements. Cette provision appelée aussi provision pour émetteur défaillant est préconisée par l'autorité de contrôle des

Assurances et des Mutuelles (ACAM), en application à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 15 décembre 2008, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.3.6 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins-value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de l'échéance ;
- soit au cours de Bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

3.3.7 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unité de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation), qui figurent dans le cadre « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres (à l'exclusion de la réserve de capitalisation) qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

3.3.8 Conversion des opérations en devises

Depuis le 31 décembre 2008, CNP Assurances applique le règlement CRC 2007-07 du 14 décembre 2007 relatif au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le Code des assurances.

Les opérations en devises sont définies à l'article A. 342-3 du Code des assurances. Elles sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonnaire).

Le CRC 2007-07 définit les opérations de change et indique que le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction de ces opérations selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernant les autres opérations en

devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors-bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constaté à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors-bilan.

Les différences de change sur les positions opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément au CRC 2007-07 du 14 décembre 2007, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Assurances au 31 décembre 2009 ont été comptabilisées par résultat.

3.3.9 Instruments financiers à terme

CNP Assurances utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de couverture.

CNP Assurances applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux instruments financiers à terme depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de :

- taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti ;
- baisse des actions ;
- change.

RISQUE DE TAUX

Les instruments de couverture sont :

- des options sur les taux d'intérêt du type cap ou floor qui prennent de la valeur en phase de baisse des taux (floors) ou de hausse des taux (caps) ;
- des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

COUVERTURE DU RISQUE DE BAISSSE DES ACTIONS

CNP Assurances a mis en place une couverture partielle de son portefeuille action par des options qui se valorisent en corrélation avec la baisse du marché actions.

Compte tenu des masses et des enjeux financiers en résultant, les couvertures partielles du portefeuille de CNP Assurances sont réalisées de manière dynamique en profitant d'opportunités de marché et en recherchant une optimisation du coût global du dispositif.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

CNP Assurances a mis en place une stratégie de couverture du risque de change sur le real brésilien lors de l'acquisition de Caixa Seguros.

TRAITEMENT COMPTABLE

- L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.
- En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT OU DE DÉINVESTISSEMENT

- La fraction de la prime correspondant à la valeur intrinsèque est portée en compte de régularisation jusqu'au déboucement de la stratégie. Par exception, pour les contrats garantissant un taux plancher ou plafond, la prime est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- La fraction de la prime correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- Les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenues en compte de régularisation sur la durée de vie de la stratégie.
- Au dénouement de la stratégie, le solde du compte de régularisation ou le résultat dégagé sur l'IFT sont intégrés au prix d'achat des placements acquis ou au prix de vente des placements cédés.

STRATÉGIE DE RENDEMENT

- Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument.
- Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.
- Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

3.4 ASSURANCE VIE ET CAPITALISATION

3.4.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

3.4.2 Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques de primes des contrats en unités monétaires (euros) correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus haut taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. Par ailleurs, CNP Assurances peut avoir recours à la faculté d'étalement du changement de table prévu par les textes ; l'effet du changement de table n'est pas systématiquement affecté au contrat. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques sont zillmétrisées sans que toutefois la provision d'un contrat puisse être négative. La zillmétrisation consiste à déduire des provisions mathématiques la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les primes. Les chargements retenus pour la zillmétrisation correspondent aux conditions tarifaires.

Les frais d'acquisition des contrats figurent à l'actif du bilan à concurrence de l'écart de zillmétrisation (écart entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L. 331-1 du Code des assurances et le montant des mêmes provisions qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés).

Corrélativement, une provision pour frais d'acquisition reportés (R. 331-3-7 du Code des assurances) a été constituée au passif du bilan pour un montant équivalent.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

La provision globale de gestion est dotée en application de l'article A. 331-1 du Code des assurances. Celui-ci a été modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998. La provision constituée répond aux dispositions de cet arrêté ainsi qu'aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi de finance rectificative du 30 décembre 1998.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéficiaires.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour

aléas financiers est dotée en application de l'article A. 331-2 du Code des assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de Groupe contre le risque décès.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

3.5 ASSURANCE INVALIDITÉ-ACCIDENT-MALADIE

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de Groupe contre les risques de dommages corporels.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels.

3.6 RÉASSURANCE

3.6.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

3.6.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

3.7 FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

L'enregistrement et l'affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.8 PLAN D'ÉPARGNE-RETRAITE POPULAIRE ET PLAN D'ÉPARGNE-RETRAITE ENTREPRISE

La comptabilité des PERP et des PERE commercialisés par CNP Assurances est tenue selon l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, un canton a été créé pour enregistrer ces opérations. Chaque PERP et PERE fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et PERE et présentés au Comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de la Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode Fifo.

Dans les comptes du plan :

- la Provision pour Participation aux Excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;

- la Provision pour Risque d'Exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du Canton est globalement en moins-value latente ;

- la Réserve de capitalisation est calculée sur le portefeuille cantonné du PERP et est classée en Autres Provisions Techniques Vie relatives aux contrats PERP et PERE.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits avant.

Lorsqu'une provision pour risque d'exigibilité est constituée dans la comptabilité auxiliaire d'affectation d'un PERP ou d'un PERE, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances est constaté dans les comptes de l'entreprise et n'affecte pas cette comptabilité auxiliaire.

3.9 FISCALITÉ

3.9.1 Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Sogestop J, Carrés bleus SA (ex Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Filassistance Services, Fillassistance International, Age d'or Expansion, AEP 3, AEP 4, ASSURIMMEUBLE, BOETIMMO, ÉTAGES FRANKLIN, ÉTENDARD, KUPKA, PYRAMIDES 2, ARRABIDA GAIA, ASSURHÉLENE, FONCIÈRE INVESTISSEMENT, SAINT-DENIS TALANGE, CENTER VILLEPINTE, ÉCUREUIL VIE CREDIT et ÉCUREUIL VIE INVESTMENT.

3.9.2 Impôt différé

CNP Assurances n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes sociaux.

3.10 CONSOLIDATION

Les comptes de CNP Assurances, en tant que société mère, sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale.

NOTE 4 Postes du Bilan

4.1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros

| Montants bruts | Valeur brute au début de l'exercice | Acquisitions | Cessions | Transferts | Valeur brute à la fin de l'exercice |
|--|-------------------------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------------------------|
| Actifs incorporels | 205 133 | 13 025 | | | 218 158 |
| Logiciels | 205 133 | 13 026 | | | 218 159 |
| Terrains et constructions | 4 227 333 | 1 076 364 | 583 839 | 32 022 | 4 751 880 |
| Terrains forestiers | 62 656 | 676 | 320 | | 63 012 |
| Immeubles bâtis | 832 106 | 12 506 | 291 823 | 9 515 | 562 304 |
| Parts et actions de stés immobilières non cotées | 3 317 711 | 1 053 081 | 290 035 | 32 023 | 4 112 780 |
| Placements immobiliers en cours | 14 860 | 10 101 | 1 661 | - 9 516 | 13 784 |
| Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation | 3 048 849 | 431 603 | 450 896 | 402 | 3 029 958 |
| Placements dans les entreprises liées | 1 963 040 | 361 031 | 101 247 | 419 840 | 2 642 664 |
| Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 1 085 809 | 70 572 | 349 649 | - 419 438 | 387 294 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 7 481 315 | 1 520 992 | 1 034 735 | 32 424 | 7 999 996 |

En milliers d'euros

| Amortissements et provisions | Valeur brute au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Transfert | Valeur brute à la fin de l'exercice |
|--|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------------|
| Amortissements des logiciels | 181 645 | 10 287 | | | 191 932 |
| Amortissements des immeubles | 266 326 | 15 829 | 90 796 | | 191 359 |
| Provisions pour dépréciation des immeubles | 12 149 | 8 969 | 289 | | 20 829 |
| Provisions sur participations immobilières | 41 349 | 25 474 | 6 444 | | 60 379 |
| Provisions sur entreprises liées | 87 897 | 181 205 | 6 146 | - 32 463 | 230 493 |
| Provisions sur autres participations | | 11 954 | 13 218 | 25 771 | 24 507 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 589 366 | 253 718 | 116 893 | - 6 692 | 719 499 |

| Montants nets (montants bruts moins amortissements et provisions) | Valeur nette au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Transfert | Valeur nette à la fin de l'exercice |
|---|-------------------------------------|------------------|----------------|---------------|-------------------------------------|
| Actifs incorporels | 23 488 | 2 738 | | | 26 226 |
| Logiciels | 23 488 | 2 738 | | | 26 226 |
| Terrains et constructions | 3 907 509 | 1 026 092 | 486 310 | 32 022 | 4 479 313 |
| Terrains forestiers | 62 656 | 676 | 320 | | 63 012 |
| Immeubles bâtis | 553 631 | - 12 292 | 200 738 | 9 515 | 350 116 |
| Parts et actions des stés non cotées | 3 276 362 | 1 027 607 | 283 591 | 32 023 | 4 052 401 |
| Placements immobiliers en cours | 14 860 | 10 101 | 1 661 | - 9 516 | 13 784 |
| Placements dans les entreprises liées et avec il existe un lien de participation | 2 960 952 | 238 444 | 431 532 | 7 094 | 2 774 958 |
| Placements dans les entreprises liées | 1 875 143 | 179 826 | 95 101 | 452 303 | 2 412 171 |
| Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 1 085 809 | 58 618 | 336 431 | - 445 209 | 362 787 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 6 891 949 | 1 267 274 | 917 842 | 39 116 | 7 280 497 |

4.2 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

| État 31.12.2009 <i>En milliers d'euros</i> | Valeur brute au bilan | Valeur nette au bilan | Valeur de réalisation |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| I – Placements (détail des postes 3 & 4 du Bilan) | | | |
| 1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours | 4 552 228 | 4 280 643 | 6 174 502 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 0 | 0 | 0 |
| 2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM | 20 610 707 | 19 024 889 | 21 415 500 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 65 742 | 12 203 | 21 057 |
| 3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) | 12 195 221 | 12 080 787 | 11 673 446 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 0 | 0 | 0 |
| 4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe | 10 559 299 | 10 542 336 | 10 488 603 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 0 | 0 | 0 |
| 5) Obligations et autres titres à revenu fixe | 166 236 982 | 166 654 982 | 171 416 743 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 1 010 054 | 644 741 | 663 532 |
| 6) Prêts hypothécaires | 69 | 69 | 69 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 0 | 0 | 0 |
| 7) Autres prêts et effets assimilés | 621 500 | 621 500 | 600 205 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 0 | 0 | 0 |
| 8) Dépôts auprès des entreprises cédantes | 0 | 0 | 0 |

| État 31.12.2009 <i>En milliers d'euros</i> | Valeur brute au bilan | Valeur nette au bilan | Valeur de réalisation |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements | 1 534 726 | 1 534 726 | 1 534 726 |
| 10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 20 764 218 | 20 764 218 | 20 764 218 |
| Placements immobiliers | 0 | 0 | 0 |
| Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM | 0 | 0 | 0 |
| OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe | 0 | 0 | 0 |
| Autres OPCVM | 0 | 0 | 0 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 0 | 0 | 0 |
| 11) Autres instruments financiers à terme | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement | 0 | 0 | 0 |
| IFT stratégies de rendement | 0 | 0 | 0 |
| IFT autres opérations | 0 | 0 | 0 |
| 12) Total des lignes 1 à 11. | 238 150 746 | 236 161 094 | 244 752 599 |
| a) dont : | 0 | 0 | 0 |
| ■ placements évalués selon l'article R. 332-19 | 158 757 764 | 159 513 256 | 165 061 178 |
| ■ placements évalués selon l'article R. 332-20 | 58 628 764 | 55 883 620 | 58 927 203 |
| ■ placements évalués selon l'article R. 332-5 | 20 764 218 | 20 764 218 | 20 764 218 |
| b) dont : | | | |
| ■ valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous | 226 703 663 | 224 908 892 | 232 430 773 |
| ■ valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés | 0 | 0 | 0 |
| ■ valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) | 0 | 0 | 0 |
| ■ valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France | 5 553 783 | 5 617 251 | 5 786 000 |
| ■ autres affectations ou sans affectation | 5 893 300 | 5 634 951 | 6 535 826 |
| c) dont : | | | |
| ■ placementset instruments financiers à terme dans l'OCDE | 236 547 221 | 234 589 584 | 242 778 749 |
| ■ placementset instruments financiers à terme hors OCDE | 1 603 526 | 1 571 510 | 1 973 850 |
| II – Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) | | | |
| Intérêts courus et non échus | 3 581 811 | 3 581 811 | 3 581 811 |
| Banques et chèques postaux | - 203 434 | - 203 434 | - 203 434 |
| Autres | 1 427 032 | 1 427 032 | 1 427 032 |
| Total Actif affectables à la représentation des provisions techniques | 4 805 410 | 4 805 410 | 4 805 410 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 242 956 156 | 240 966 504 | 249 558 009 |

4.3 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE

| État des créances | Montant brut En milliers d'euros | À 1 an au plus | À plus d'1 an et 5 ans au plus | À plus de 5 ans |
|---|-------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | 1 882 623 | 1 855 658 | 26 965 | |
| Primes restant à émettre | 1 582 436 | 1 582 436 | | |
| Autres créances nées d'opération d'assurance directe | 300 187 | 273 222 | 26 965 | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 32 050 | 32 050 | | |
| Autres créances | 2 072 156 | 2 072 156 | | |
| Personnel | 3 128 | 3 128 | | |
| État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques | 561 318 | 561 318 | | |
| Débiteurs divers | 1 507 710 | 1 507 710 | | |
| Capital appelé non versé | | | | |
| TOTAL | 3 986 829 | 3 959 864 | 26 965 | |

| État des dettes | Montant brut En milliers d'euros | À 1 an au plus | À plus d'1 an et 5 ans au plus | À plus de 5 ans |
|--|-------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires | 317 505 | 317 505 | | |
| Autres dettes | 10 918 494 | 10 874 147 | 44 347 | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 1 021 687 | 1 021 687 | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 221 084 | 221 084 | | |
| Dettes envers des établissements de crédit | 256 934 | 256 934 | | |
| Autres dettes : | 9 418 789 | 9 374 442 | 44 347 | |
| <i>Titres de créance négociables émis par l'entreprise</i> | | | | |
| <i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i> | 274 510 | 230 163 | 44 347 | |
| <i>Personnel</i> | 186 992 | 186 992 | | |
| <i>État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i> | 352 287 | 352 287 | | |
| <i>Créanciers divers</i> | 8 605 000 | 8 605 000 | | |
| TOTAL | 11 235 999 | 11 191 652 | 44 347 | |

4.4 PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

4.4.1 Montant des participations

En milliers d'euros

| Libellé | Total 31.12.2009 | | | | Entreprises avec un lien de participation | | | Entreprises liées | | |
|------------------------------|------------------|-----------|--------------------|------------------|---|--------------------|--------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | Actions | Autres | Dépré- ciations | VNC | Actions | Autres ciations | VNC | Actions | Autres ciations | VNC |
| Sociétés d'assurances | | | | | | | | | | |
| BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE | 94 061 | | | 94 061 | | | | 94 061 | | 94 061 |
| BARCLAYS VIDA Y PENSIONES | 140 000 | | | 140 000 | | | | 140 000 | | 140 000 |
| CAIXA SEGUROS | 437 321 | | | 437 321 | | | | 437 321 | | 437 321 |
| CNP CAUTION | 12 000 | | | 12 000 | | | | 12 000 | | 12 000 |
| CNP EUROPE | 48 240 | | | 48 240 | | | | 48 240 | | 48 240 |
| CNP IAM | 245 595 | | | 245 595 | | | | 245 595 | | 245 595 |
| CNP INTERNATIONAL | 23 325 | | | 23 325 | | | | 23 325 | | 23 325 |
| CNP SEGUROS DE VIDA | 6 060 | 6 | 4 319 | 1 747 | | | | 6 060 | 6 | 4 319 |
| CNP UNICREDIT VITA | 652 050 | | 182 850 | 469 200 | | | | 652 050 | 182 850 | 469 200 |
| CNP VIDA | 78 526 | | | 78 526 | | | | 78 526 | | 78 526 |
| FILASSISTANCE INTERNATIONAL | 10 087 | | 8 054 | 2 033 | | | | 10 087 | 8 054 | 2 033 |
| GLOBAL | 50 511 | | | 50 511 | | | | 50 511 | | 50 511 |
| GLOBAL VIDA | 26 274 | | | 26 274 | | | | 26 274 | | 26 274 |
| GPM ASSURANCES | 5 189 | 8 | | 5 197 | 5 189 | 8 | 5 197 | | | |
| ITV | 22 410 | | | 22 410 | | | | 22 410 | | 22 410 |
| JV SINO-FRENCH-POSTAL | 12 250 | | | 12 250 | | | | 12 250 | | 12 250 |
| MARFIN INSURANCE HOLDING | 145 290 | | | 145 290 | | | | 145 290 | | 145 290 |
| PRÉVIPOSTE | 125 770 | | | 125 770 | | | | 125 770 | | 125 770 |
| PRÉVISOL | 7 690 | | 7 690 | | 7 690 | | 7 690 | | | |
| Sous total | 2 142 649 | 14 | 202 913 | 1 939 751 | 12 879 | 8 | 7 690 | 5 197 | 2 129 770 | 6 195 223 |
| Autres sociétés | | | | | | | | | | |
| AGE D'OR EXPANSION | 6 348 | 400 | 4 786 | 1 963 | | | | 6 348 | 400 | 4 786 |
| ANTICIPA | 1 | | | 1 | | | | 1 | | 1 |
| CANTIS | | 942 | | 942 | 942 | | 942 | | | |
| CARRÉS BLEUS SA | 3 581 | | 554 | 3 028 | | | | 3 581 | 554 | 3 028 |

| Libellé | Total 31.12.2009 | | | | Entreprises avec un lien de participation | | | Entreprises liées | | | | |
|------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|---|---------------|---------------|-------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| | Actions | Dépréciations | | VNC | Actions | Dépréciations | | VNC | Actions | Dépréciations | | VNC |
| CNP BRASIL HOLDING | 8 128 | | | 8 128 | | | | | 8 128 | | | 8 128 |
| CNP CAPEOR | 6 000 | 4 365 | 5 595 | 4 770 | | | | | 6 000 | 4 365 | 5 595 | 4 770 |
| CNP FORMATION | 19 | | | 19 | | | | | 19 | | | 19 |
| ÉCUREUIL INVESTISSEMENT | 328 337 | 16 000 | | 344 337 | | | | | 328 337 | 16 000 | | 344 337 |
| ÉCUREUIL VIE CREDIT | 33 073 | | 23 849 | 9 224 | | | | | 33 073 | | 23 849 | 9 224 |
| ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT | 19 | 1 000 | | 1 019 | | | | | 19 | 1 000 | | 1 019 |
| EQUASANTÉ | 374 | 500 | | 874 | 374 | 500 | | 874 | | | | |
| FILASSISTANCE SERVICES | 50 | 200 | 50 | 200 | | | | | 50 | 200 | 50 | 200 |
| GERP CNP | 20 | | | 20 | | | | | 20 | | | 20 |
| GESPRES EUROPE | 4 000 | | 896 | 3 104 | 4 000 | | 896 | 3 104 | | | | |
| GIMAR | 454 | | | 454 | 454 | | | 454 | | | | |
| GROUP PROPRIÉTÉS CDC CNP | 6 | | | 6 | 6 | | | 6 | | | | |
| ICDC | 914 | | | 914 | 914 | | | 914 | | | | |
| PARC DE MONFORT | 1 363 | 353 | 436 | 1 279 | | | | | 1 363 | 353 | 436 | 1 279 |
| PREVIMUT | 60 137 | | 3 384 | 56 752 | 60 137 | | 3 384 | 56 752 | | | | |
| SOGESTOP J (NATIXIS INNOV 1) | 38 | | | 38 | | | | | 38 | | | 38 |
| SOGESTOP K | 37 | | | 37 | | | | | 37 | | | 37 |
| Autres sociétés * | 328 655 | 81 980 | 12 536 | 398 098 | 307 080 | | 12 536 | 294 543 | 21 576 | 81 980 | | 103 555 |
| Sous-total | 781 555 | 105 739 | 52 087 | 835 207 | 372 965 | 1 442 | 16 817 | 357 590 | 408 590 | 104 297 | 35 270 | 477 617 |
| Total par nature | 2 924 204 | 105 753 | 255 000 | 2 774 958 | 385 844 | 1 450 | 24 507 | 362 787 | 2 538 360 | 104 303 | 230 493 | 2 412 171 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 3 029 957 | | 255 000 | 2 774 958 | 387 294 | | 24 507 | 362 787 | 2 642 663 | | 230 493 | 2 412 171 |

* Correspond à des FCPR.

4.4.2 Charges et produits financiers des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

En milliers d'euros

| Libellé | Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation | | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|---------------------|---|---------|------------|------------|
| | Entreprises liées | | | |
| Charges financières | 184 495 | 17 798 | 202 293 | 15 336 |
| Produits financiers | 204 201 | 412 818 | 617 019 | 167 906 |

4.4.3 Créances et dettes des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

En milliers d'euros

| Libellé | Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation | | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|---|----------------|----------------|----------------|
| | Entreprises liées | | | |
| Créances | 1 817 | 470 | 2 287 | 21 758 |
| Autres créances : | 1 817 | 470 | 2 287 | 21 758 |
| <i>Personnel</i> | | | | |
| <i>État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i> | 10 606 | | 10 606 | 21 484 |
| <i>Débiteurs divers</i> | 159 847 | 470 | 160 317 | 274 |
| Autres dettes | 661 737 | 186 351 | 848 088 | 769 079 |
| Autres dettes : | 661 737 | 186 351 | 848 088 | 769 079 |
| <i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i> | 230 163 | 34 294 | 264 457 | 230 163 |
| <i>Créanciers divers</i> | 431 574 | 152 057 | 583 631 | 538 916 |

4.4.4 Tableau des filiales et participations (article L. 233-1 et L. 233.2 du Code de commerce)

■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

| Filiales et participations | Siège social | Devise | Capital | Capitaux propres autres que capital et résultat | Total bilan | Valeur d'inventaire des titres | | Quote-part détenue | Prêts et avances d'affaires | Chiffres Bénéfice ou perte | Dividendes encaissés | Domaine d'activité |
|----------------------------|--------------|--------|---------|---|-------------|--------------------------------|------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|
| | | | | | | Brute | Nette (dont KNL) | | | | | |

A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.

I - Filiales (détenues à plus de 50 %)

| | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-----|---------|---------|-----------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|---------|------------------|
| Age d'Or Expansion ⁽⁹⁾ | 28 rue J. Didier – 10120 Saint-André-les-Vergers | EUR | 5 038 | 0 | 2 797 | 6 348 | 1 562 | 99,99 % | 400 | 2 138 | - 519 | 0 | Services |
| L'AMIRAL ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris | EUR | 30 490 | 12 | 89 084 | 30 488 | 30 488 | 99,99 % | 51 591 | 6 643 | 895 | 1 904 | Immobilier |
| Assurbaïl ⁽¹⁾ | 56 rue de Lille – 75007 Paris | EUR | 177 408 | 28 496 | 474 606 | 157 381 | 157 381 | 79,90 % | 100 981 | 29 104 | 27 111 | 10 514 | Immobilier |
| Assurécureuil Pierre ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 118 563 | 478 | 166 619 | 127 911 | 127 911 | 86,33 % | 0 | 13 076 | 11 718 | 20 841 | Immobilier |
| Assurécureuil Pierre 2 ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 85 537 | 2 583 | 129 350 | 104 617 | 104 617 | 99,99 % | 0 | 2 394 | 11 935 | 0 | Immobilier |
| Assurécureuil Pierre 3 ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 199 625 | 137 643 | 1 238 181 | 252 165 | 252 165 | 77,98 % | 262 211 | 8 474 | 144 626 | 113 637 | Immobilier |
| Assurécureuil Pierre 4 ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 101 740 | 66 860 | 320 578 | 168 599 | 168 599 | 100,00 % | 83 465 | 2 102 | 23 113 | 0 | Immobilier |
| Assurécureuil Pierre 5 ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 6 361 | 1 678 | 10 877 | 11 224 | 11 224 | 100,00 % | 0 | 1 414 | 1 126 | 1 126 | Immobilier |
| Assurécureuil Pierre 6 ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 2 425 | 0 | 4 858 | 6 045 | 3 351 | 81,24 % | 0 | 0 | 49 | 0 | Immobilier |
| Assurécureuil Pierre 7 ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 6 742 | 1 260 | 10 957 | 9 252 | 9 252 | 99,99 % | 0 | 653 | 249 | 743 | Immobilier |
| Assurimmeuble ⁽¹⁾ | 1-3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | 330 512 | 336 279 | 692 308 | 823 544 | 823 544 | 99,99 % | 0 | 0 | 24 030 | 10 | Immobilier |
| Barclays european fund III-G | Condor House St Paul's Churchyard – Londres | EUR | ND | ND | ND | 30 000 | 21 119 | 60,00 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| BRIDGEPOINT EUROPE IV | 30 Warwick Street London W1B5AL – Royaume-Uni | EUR | ND | ND | ND | 16 500 | 1 380 | 66,00 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |

| Filiales et participations <i>En milliers d'euros</i> | Siège social | Devise | Capitaux propres autres que capital et résultat | | Total bilan | Valeur d'inventaire des titres Brute | | Valeur des titres Nette (dont KNL) | Quote-part détenue | Prêts et avances d'affaires | Chiffres Bénéfice ou perte | Dividendes encaissés | Domaine d'activité |
|--|--|--------|---|----------|-------------|--------------------------------------|------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|
| | | | Capital | résultat | | d'inventaire des titres | des titres Nette | | | | | | |
| CAIXA SEGUROS ⁽¹⁾ | SCN QUADRA 01 LOTE A Ed.N° 1 - 15°,16° e 17° ANDARES Brasilia | EUR | 398 661 | 186 705 | 1 931 764 | 437 321 | 437 321 | 50,75 % | 0 | 578 343 | 270 184 | 80 861 | Assurance |
| Cicoge ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 37 320 | 67 635 | 115 720 | 200 637 | 200 637 | 99,99 % | 9 | 9 542 | 6 078 | 11 619 | Immobilier |
| Cimo ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 213 022 | 109 090 | 367 839 | 557 903 | 557 903 | 93,03 % | 0 | 19 756 | 28 565 | 12 683 | Immobilier |
| CNP IAM ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 30 500 | 964 326 | 6 632 910 | 245 595 | 245 595 | 100,00 % | 0 | 2 051 945 | 10 912 | 0 | Assurance |
| CNP International ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 22 875 | 6 572 | 414 708 | 23 325 | 23 325 | 100,00 % | 0 | 362 336 | 1 713 | 6 645 | Assurance |
| CNP Seguros de vida ⁽⁴⁾ | M.T. de Alvear 1541 (C1060AAC) - 1001 Buenos Aires - Argentine | EUR | 3 816 | 1 966 | 23 054 | 6 060 | 1 741 | 76,47 % | 6 | 7 585 | 1 041 | 0 | Assurance |
| CNP CAUTION ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 12 000 | 6 | 80 921 | 12 000 | 12 000 | 100,00 % | 0 | 21 272 | 241 | 0 | Assurance |
| CNP CAPEOR ⁽⁵⁾ | 39° Tour Maine Montparnasse - 33 av. du Maine - 75015 Paris | EUR | 458 | 938 | 3 827 | 6 000 | 6 000 | 100,00 % | 4 365 | 3 196 | - 990 | 0 | Services |
| CNP BRASIL HOLDING ⁽¹⁾ | Setor Comercial Norte, Quadra 01, Bloco A, n° 77, Sala 1702, parte Edificio n° 1, CEP 70710- 900 Brasilia (Brésil) | EUR | 9 648 | 3 528 | 16 055 | 8 128 | 8 128 | 100,00 % | 0 | 0 | 2 304 | 0 | Assurance |
| CNP EUROPE LIFE ⁽¹⁾ | Embassy House Herbert Park Lane Ballsbridge Dublino 4 - Irlande | EUR | 3 809 | 34 714 | 2 217 416 | 48 240 | 48 240 | 100,00 % | 0 | 1 016 | 2 110 | 0 | Assurance |
| Écureuil Vie Crédit ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 90 037 | - 78 703 | 9 242 | 33 073 | 9 224 | 100,00 % | 0 | 0 | - 2 104 | 0 | Services |
| Écureuil Investissement ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 10 935 | 318 587 | 347 433 | 328 337 | 328 337 | 100,00 % | 16 000 | 0 | 1 518 | 59 | Gestion d'actifs |

| Filiales et participations | En milliers d'euros | Siège social | Devise | Capitaux propres autres que capital et résultat | | Total bilan | Valeur d'inventaire des titres | | Valeur des titres Nettes (dont KNL) | Quote-part détenue | Prêts et avances d'affaires | Chiffres Bénéfice ou perte | Dividendes encaissés | Domaine d'activité |
|--|---------------------|---|--------|---|----------|-------------|--------------------------------|-------------------|-------------------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|
| | | | | Capital | résultat | | d'inventaire des titres Brute | des titres Nettes | | | | | | |
| Filassistance International ⁽⁹⁾ | | 108 bureaux de la Colline – 92213 Saint-Cloud Cedex | EUR | 3 500 | 3 344 | 11 964 | 10 087 | 2 033 | 99,99 % | 0 | 8 863 | 1 567 | 3 157 | Assurance |
| CNP Unicredit Vita ⁽¹⁾ | | Piazza Durante 11 – 20131 Milan – Italie | EUR | 226 699 | 108 465 | 13 788 408 | 652 050 | 469 200 | 57,70 % | 0 | 3 567 427 | 2 319 | 0 | Assurance |
| First reserve XII spécial inve | | One Lafayette Place 06830 Greenwich Connecticut – États-Unis d'Amérique | USD | ND | ND | ND | 11 887 | 3 725 | 56,67 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Global ⁽¹⁾ | | Av. Duque d'avila, 171 – 1069-031 Lisboa | EUR | 35 769 | 3 278 | 249 702 | 50 511 | 50 511 | 83,52 % | 0 | 138 281 | - 6 671 | 2 776 | Assurance |
| Global vida ⁽¹⁾ | | Av. Duque d'avila, 171 – 1069-031 Lisboa | EUR | 14 236 | 322 | 286 206 | 26 274 | 26 274 | 83,57 % | 0 | 54 708 | 613 | 0 | Assurance |
| Ilôt A5B ⁽¹⁾ | | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris | EUR | 7 644 | - 34 001 | 12 975 | 8 870 | 8 870 | 100,00 % | 0 | 6 172 | 37 739 | 37 754 | Immobilier |
| INFRASTRUCTURE PARTNERS ⁽⁹⁾ | | 9 rue de Téhéran – 75008 Paris | USD | 17 312 | 0 | 17 175 | 29 155 | 15 098 | 64,94 % | 0 | 0 | - 177 | 0 | Gestion d'actifs |
| INVESTISSEMENT TRÉSOR VIE ⁽¹⁾ | | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris | EUR | 22 418 | 24 263 | 627 692 | 22 410 | 22 410 | 100,00 % | 0 | 16 874 | 2 330 | 11 260 | Assurance |
| LBP Actifs Immo | | 147 boulevard Haussmann – 75008 Paris | EUR | ND | ND | ND | 328 900 | 328 900 | 100,00 % | 1 500 | ND | ND | 0 | Immobilier |
| MARFIN INSURANCE HOLDING ⁽¹⁾ | | CNP MARFIN LAIKI BANK – 64 Arch. Makarios III ave. & 1 Karpenisiou Str, 1077 Nicosia – Chypre | EUR | 90 | 97 520 | 105 904 | 145 290 | 145 290 | 50,10 % | 0 | | 7 895 | 2 879 | Assurance |
| SCI PIAL 22 | | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | ND | ND | ND | 35 991 | 35 991 | 99,00 % | 54 960 | ND | ND | 0 | Immobilier |
| SCI PIAL 23 | | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris | EUR | ND | ND | ND | 22 991 | 22 991 | 99,00 % | 34 510 | ND | ND | 0 | Immobilier |
| Prévimut ⁽⁹⁾ | | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris | EUR | 88 000 | 1 013 | 531 344 | 86 597 | 86 597 | 90,00 % | 0 | 24 631 | 1 791 | 1 506 | Gestion d'actifs |
| Préviposte ⁽¹⁾ | | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris | EUR | 125 813 | 170 341 | 8 483 507 | 125 770 | 125 770 | 100,00 % | 0 | 216 592 | 23 031 | 60 638 | Assurance |

| Filiales et participations <i>En milliers d'euros</i> | Siège social | Devise | Capitaux propres autres que capital et résultat | | Total bilan | Valeur d'inventaire des titres Brute (dont KNL) | | Valeur des titres Nette | Quote-part détenue | Prêts et avances d'affaires | Chiffres Bénéfice ou perte | Dividendes encaissés | Domaine d'activité |
|--|--|--------|---|----------|-------------|---|------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|
| | | | Capital | résultat | | d'inventaire des titres | des titres Nette | | | | | | |
| Rennes (rue de) ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris | EUR | 9 | 534 | 42 428 | 16 420 | 16 420 | 99,80 % | 34 431 | 6 248 | 3 779 | 2 142 | Immobilier |
| SCI de la CNP ⁽¹⁾ | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris | EUR | 59 711 | 35 733 | 98 237 | 134 082 | 134 082 | 100,00 % | 0 | 3 570 | 1 541 | 2 450 | Immobilier |
| Skandia Vida ⁽¹⁾ | El Plantio Calle Ochandiano n° 10 Planta 2a 28023 – Madrid | EUR | 91 525 | 12 667 | 1 431 540 | 78 526 | 78 526 | 94,00 % | 0 | 234 158 | 5 683 | 0 | Assurance |
| UBS International Infrasctruct ⁽³⁾ | 8 avenue Hoche – 75008 Paris | EUR | 14 134 | 15 325 | 28 052 | 46 767 | 31 032 | 100,00 % | 0 | 0 | - 3 858 | 0 | Gestion d'actifs |

II - Participations (détenues entre 10 et 50 %)

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-----|---------|---------|-----------|---------|---------|---------|--------|---------|----------|--------|------------------|
| August II-A | AUGUST EQUITY LLP 10 Bedford Street – London WC2E 9HE – Royaume-Uni | GBP | ND | ND | ND | 11 244 | 5 079 | 15,58 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Axa infrastructure partners ⁽³⁾ | 20 place Vendôme – 75001 Paris | EUR | 156 338 | 0 | 223 984 | 55 796 | 35 561 | 12,90 % | 0 | 0 | - 6 912 | 0 | Gestion d'actifs |
| Banque Postale Prévoyance ⁽¹⁾ | 10 place de Catalogne – 75014 Paris | EUR | 5 202 | 95 326 | 956 474 | 94 061 | 94 061 | 50,00 % | 0 | 350 966 | 25 120 | 9 163 | Assurance |
| Barclays Vida y Pensiones ⁽¹⁾ | Plaza de Clon – numero 2 Madrid – Espagne | EUR | 38 951 | 139 870 | 1 704 560 | 140 000 | 140 000 | 50,00 % | 0 | 279 549 | 9 535 | 0 | Assurance |
| Captiva Capital Partners II ⁽³⁾ | 41 avenue de la Liberté – L-1931 Luxembourg | EUR | 33 | - 370 | 234 018 | 7 021 | 0 | 36,26 % | 96 464 | 0 | - 35 610 | 0 | Immobilier |
| CDC Service Industrie 2-A | TMM – 33 avenue du Maine – BP 179 – 75755 Paris Cedex 15 | EUR | ND | ND | ND | 23 117 | 16 409 | 26,59 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| CDC Capital III B-A | 148 rue de l'Université – 75007 Paris | EUR | ND | ND | ND | 112 542 | 90 371 | 28,47 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| China Equity Links O | TX PRIVATE EQUITY – 9 avenue de l'Opéra – 75001 Paris | EUR | ND | ND | ND | 6 150 | 0 | 17,77 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Défense (centre cial) ⁽³⁾ | 7 place du Chancelier-Adenauer – 75016 Paris | EUR | 3 048 | 1 | 352 148 | 27 567 | 27 567 | 22,00 % | 43 650 | 61 440 | 44 242 | 12 813 | Immobilier |

| Filiales et participations | Siège social | Devise | Capitaux propres autres que capital et résultat | | Total bilan | Valeur d'inventaire des titres | | Quote-part détenue | Prêts et avances d'affaires | Chiffres Bénéfice ou perte | Dividendes encaissés | Domaine d'activité |
|--------------------------------------|---|--------|---|----------|-------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|
| | | | Capital | résultat | | Valeur brute | Valeur Nette (dont KNL) | | | | | |
| Défense CB3 ⁽³⁾ | 117 quai du Président-Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux | EUR | 38 | 13 176 | 151 111 | 22 604 | 22 604 | 25,00 % | 5 212 | 16 376 | 5 634 | 2 284 Immobilier |
| Développement PME IV-A | 152 avenue de Malakoff - 75116 Paris | EUR | ND | ND | ND | 26 850 | 26 850 | 28,40 % | 0 | ND | ND | 0 Gestion d'actifs |
| Eiffel Partners ⁽³⁾ | 41 avenue de l'Opéra - 75002 Paris | EUR | 8 823 | 2 903 | 90 978 | 8 755 | 0 | 38,20 % | 59 879 | 1 510 | 4 833 | 0 Immobilier |
| ESDF IV | P.O. Box 255 - Trafalgar Court - Les Banques - St Peter Port GY1 3QL Channel Islands - Guernesey | EUR | ND | ND | ND | 9 688 | 3 188 | 50,00 % | 0 | ND | ND | 0 Gestion d'actifs |
| ETMF III -A | ORKOS CAPITAL 34 boulevard Haussman - 75009 Paris | EUR | ND | ND | ND | 7 999 | 1 776 | 20,00 % | 0 | ND | ND | 0 Gestion d'actifs |
| Eurocore 1 ⁽³⁾ | 10 boulevard Royal-Luxembourg | EUR | 10 224 | 20 908 | 75 830 | 40 466 | 0 | 32,22 % | 22 714 | 0 | - 30 150 | 0 Immobilier |
| Eurooffice SAS (Imm) ⁽⁴⁾ | 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris | EUR | 50 076 | 7 435 | 121 673 | 15 716 | 8 886 | 18,43 % | 24 673 | 0 | - 45 481 | 0 Immobilier |
| Foncière CNP ⁽¹⁾ | 4, place Raoul-Dautry - 75015 Paris | EUR | 18 | 272 | 68 106 | 8 720 | 8 720 | 47,90 % | 17 469 | 9 219 | 19 488 | 2 552 Immobilier |
| Foncière Image ⁽³⁾ | 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris | EUR | 42 980 | 22 303 | 109 057 | 32 226 | 32 226 | 50,00 % | 0 | 10 074 | 3 916 | 17 439 Immobilier |
| Foncière ADYTON SCI ⁽³⁾ | 24 rue Jacques-Ibert - 92300 Levallois-Perret | EUR | 249 | 23 791 | 76 643 | 14 104 | 8 166 | 33,33 % | 7 963 | 2 058 | - 548 | 0 Immobilier |
| SAS Foncière 2 ⁽³⁾ | 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris | EUR | 62 477 | - 4 | 97 912 | 13 729 | 12 332 | 21,77 % | 9 208 | 0 | - 8 877 | 0 Immobilier |
| Hexagone III | 148 rue de l'Université - 75007 Paris | EUR | ND | ND | ND | 7 500 | 0 | 21,42 % | 0 | ND | ND | 0 Gestion d'actifs |
| SCI Îlot 13 ⁽³⁾ | 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris | EUR | 45 000 | 0 | 116 870 | 22 500 | 22 500 | 50,00 % | 29 400 | 7 241 | - 1 780 | 0 Immobilier |
| Jv Sino-French-Postal ⁽¹⁾ | 12F, Hua Bin International Plaza, 8 Yong An Dond Li Jian Guao Men av. Chao Yang District, Beijing, PR. China | EUR | 21 081 | 20 733 | 66 855 | 12 250 | 12 250 | 50,00 % | 0 | 27 997 | 1 | 0 Assurance |

| Filiales et participations | Siège social | Devise | Capitaux propres autres que capital et résultat | | Total bilan | Valeur d'inventaire des titres | | Quote-part détenue | Prêts et avances d'affaires | Chiffres Bénéfice ou perte | Dividendes encaissés | Domaine d'activité | |
|---|--|--------|---|----------|-------------|--------------------------------|------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|------------------|
| | | | Capital | résultat | | Valeur brute | Nette (dont KNL) | | | | | | |
| NB CROSSROADS XVII-A | 325 North St Paul Street Suite 4900 75201 Dallas Texas États-Unis d'Amérique | USD | ND | ND | ND | 8 849 | 7 287 | 19,18 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Logistic 2 ⁽⁹⁾ | Suite 4900 | EUR | 27 335 | 129 198 | 733 940 | 23 277 | 18 199 | 15,35 % | 12 183 | 39 281 | - 34 612 | 1 | Immobilier |
| Mantra Invest Feeder 3 | 75201 Dallas | EUR | ND | ND | ND | 12 000 | 6 341 | 24,49 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Masseran France Selection 1-A | Texas | EUR | ND | ND | ND | 14 589 | 3 693 | 28,88 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Macquarie European Infrastruct ⁽⁵⁾ | États-Unis d'Amérique | EUR | 0 | 0 | 84 581 | 88 652 | 38 728 | 50,00 % | 0 | 0 | 0 | 40 | Gestion d'actifs |
| Montaigne Capital | 28 rue Bayard – 75008 Paris | EUR | ND | ND | ND | 9 717 | 4 617 | 10,37 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| OCM EUROPEAN PRINCIPAL | 27 Knightsbridge London SW1X 7LY – Royaume-Uni | EUR | ND | ND | ND | 10 516 | 4 741 | 34,99 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| OFELIA ⁽⁹⁾ | Chez A3C 42, av. R. Poincaré – 75116 Paris | EUR | 12 609 | 23 337 | 39 005 | 11 916 | 11 916 | 33,33 % | 49 731 | 0 | 3 018 | 967 | Immobilier |
| OFI Infravia | 1 rue Vernier – 75017 Paris | EUR | ND | ND | ND | 13 637 | 5 111 | 25,01 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Onze Private Equity | Schuetzenstrasse 6, P.O. Box 8808 Pfäeffikon | EUR | ND | ND | ND | 25 300 | 7 590 | 21,61 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| OPC2 | 147 boulevard Haussmann – 75008 Paris | EUR | ND | ND | ND | 24 518 | 24 518 | 41,48 % | 0 | ND | ND | 0 | Immobilier |
| PARTECH VENTURES V | 49 avenue Hoche – 75008 Paris | EUR | ND | ND | ND | 9 769 | 4 769 | 27,84 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |
| Pb 6 ⁽¹⁾ | 31 rue de Mogador – 75009 Paris | EUR | 23 500 | 3 346 | 197 509 | 7 622 | 7 622 | 25,00 % | 32 782 | 25 826 | 6 003 | 1 170 | Immobilier |
| PBW II ⁽⁹⁾ | 5 allée Scheffer – 2520 Luxembourg – Luxembourg | EUR | 77 308 | - 20 676 | 499 886 | 49 500 | 43 805 | 14,56 % | 0 | 26 717 | - 40 604 | 3 | Immobilier |
| Prévisol ⁽¹⁾ | 25 de Mayo 445 – Capital Federal | EUR | 1 286 | 132 | 2 996 | 7 690 | 0 | 29,84 % | 0 | 0 | - 7 454 | 0 | Assurance |
| PYRAMIDES ⁽¹⁾ | 42 avenue R. Poincaré – 75116 Paris | EUR | 51 103 | 2 635 | 112 650 | 23 881 | 23 881 | 45,00 % | 23 246 | 8 899 | 4 304 | 1 006 | Immobilier |
| SG AM AI Private Value A | 2 place de la Coupole – 92078 Paris – La Défense | EUR | ND | ND | ND | 16 008 | 3 267 | 19,61 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |

| Filiales et participations | Siège social | Devise | Capitaux propres autres que capital et résultat | | Total bilan | Valeur d'inventaire des titres | | Quote-part détenue | Prêts et avances d'affaires | Chiffres d'affaires | Bénéfice ou perte | Dividendes encaissés | Domaine d'activité |
|-----------------------------|--------------------------------------|--------|---|-----------|-------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|----------------------|--------------------|
| | | | Capital | résultat | | Valeur brute | Valeur Nette (dont KNL) | | | | | | |
| SILVERSTONE OPCI | 173 boulevard Hausmann - 75008 Paris | EUR | ND | ND | ND | 20 000 | 20 000 | 17,69 % | 0 | ND | ND | 0 | Immobilier |
| Sonae ⁽³⁾ | Gernsey Limited Partnership | EUR | 639 540 | - 108 227 | 640 206 | 81 706 | 60 134 | 14,81 % | 0 | 9 389 | 108 893 | 0 | Immobilier |
| Unigestion Secondary Opp II | 12 avenue Maignon - 75008 Paris | EUR | ND | ND | ND | 7 500 | 0 | 50,00 % | 0 | ND | ND | 0 | Gestion d'actifs |

B - Renseignements globaux concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--------|--------|---|---------|---|---|-------|
| Filiales françaises | - | - | - | 8 962 | 7 881 | - | 56 366 | - | - | 3 407 |
| Filiales étrangères | - | - | - | 0 | 0 | - | 0 | - | - | 0 |
| Participations dans les sociétés françaises | - | - | - | 55 074 | 42 096 | - | 119 264 | - | - | 3 739 |
| Participations dans les sociétés étrangères | - | - | - | 2 554 | 928 | - | 3 092 | - | - | 0 |

C - Renseignements globaux sur les titres (A+B)

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|-----------|-----------|---|---------|---|---|---------|
| Filiales françaises | - | - | - | 3 981 444 | 3 911 188 | - | 700 790 | - | - | 302 093 |
| Filiales étrangères | - | - | - | 1 510 788 | 1 291 456 | - | 6 | - | - | 86 515 |
| Participations dans les sociétés françaises | - | - | - | 722 857 | 574 028 | - | 434 658 | - | - | 51 134 |
| Participations dans les sociétés étrangères | - | - | - | 522 024 | 333 766 | - | 122 271 | - | - | 43 |

(1) Les données sont provisoires pour les colonnes : Capital, Capitaux Propres autres que capital et résultat, Total bilan, Chiffres d'affaires, Bénéfice ou perte. En cours de validation par les CAC.

(2) Les données renseignées sont les données figurantes dans l'annexe au 31.12.2008.

(3) Les données renseignées sont les données au 31.12.2008.

(4) Les données renseignées sont les données au 30.06.2009 (clôture décalée).

(5) Les données renseignées sont les données au 31.03.2009 (clôture décalée).

4.4.5 Entreprises dans lesquelles CNP Assurances est associée indéfiniment responsable

| Nom | Forme juridique | Siège social |
|-------------------------------|-----------------|---|
| 5/7 RUE SCRIBE | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ALPÉCUREUIL | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ANTICIPA | GIE | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| ASSURÉCUREUIL PIERRE | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ASSURÉCUREUIL PIERRE 2 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ASSURÉCUREUIL PIERRE 3 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ASSURÉCUREUIL PIERRE 4 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ASSURÉCUREUIL PIERRE 5 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ASSURÉCUREUIL PIERRE 6 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ASSURÉCUREUIL PIERRE 7 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| ASSURIMMEUBLE | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| CANTIS | GIE | 16-18 place du Général-Catroux – 75017 Paris |
| CAPTIVA CAPITAL PARTNERS | SCA | 41 avenue de la Liberté – L-1931 Luxembourg |
| CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II | SCA | 41 avenue de la Liberté – L-1931 Luxembourg |
| CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III | SCA | 41 avenue de la Liberté – L-1931 Luxembourg |
| CDC INTERNATIONAL | GIE | 3 quai Anatole-France – 75007 Paris |
| CIMO | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| CNP IMMOBILIER | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| EdR REAL ESTATE | SCA | 20 boulevard Emmanuel-Servais – L-2535 Luxembourg |
| FONCIÈRE ADYTON 1 | SCI | 24 rue Jacques-Ibert – 92533 Levallois-Perret |
| FONCIÈRE CNP | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| GF DE LA GRANDE HAYE | SC | 102 rue de Réaumur – 75002 Paris |
| GIMAR FINANCE | SCA | 9 avenue de l'Opéra – 75001 Paris |
| GROUPEMENT PROPRIÉTÉS CDC CNP | SC | 45 avenue Victor-Hugo – 93530 Aubervilliers |
| I-CDC | GIE | 56 rue de Lille – 75007 Paris |
| ÎLOT 13 | SCI | 50/56 rue de la Procession – 75015 Paris |
| ÎLOT A5B | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| ISSY DESMOULINS | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| ISSY VIVALDI | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| KLEMURS | SCA | 21 avenue Kléber – 75116 Paris |
| L'AMIRAL | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| MONTAGNE DE LA FAGE | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| PARVIS BELVÉDÈRE | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| PÉGASE | SCI | 5 boulevard Malesherbes – 75008 Paris |
| PIAL 22 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| PIAL 23 | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| QUAI DE SEINE | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| REIM EUROCORE 1 | SCA | 10 boulevard Royal – L-2449 Luxembourg |
| RUE DE RENNES (136) | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| RUEIL NEWTON | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| S-CDC | GIE | 110 rue de l'Université – 75007 Paris |
| SCI DE LA CNP | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |

| Nom | Forme juridique | Siège social |
|--|-----------------|--|
| SICAC | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE | SCI | 5 boulevard Malesherbes – 75008 Paris |
| VENDÔME EUROPE | SCI | Cœur Défense Tour B – La Défense 4 – 100 esplanade du Général-de-Gaulle – 92932 Paris-La Défense Cedex |
| VICTOR HUGO 147 | SCI | 4 place Raoul-Dautry – 75015 Paris |
| VIVIER MERLE | SCI | 1/3 rue des Italiens – 75009 Paris |
| WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS | SCA | 46A avenue J.F. Kennedy – L-1855 Luxembourg |
| WHITEHALL 2008 | SCA | 9-11 Grande-Rue – L-1661 Luxembourg |

4.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

4.5.1 Composition du capital social

Le capital social est composé de 148 537 823 actions de 4 € nominal chacune, dont 148 033 560 donnant droit au dividende de l'exercice.

| Nombre d'actions | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|---|-------------|-------------|
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 148 537 823 | 148 537 823 |
| Actions propres Nombre d'actions | - 504 263 | - 707 681 |
| Nombre d'actions ordinaires donnant droit à dividende | 148 033 560 | 147 830 142 |

4.5.2 Actions propres détenues par CNP Assurances

Mouvements intervenus dans l'exercice :

| Mouvements | Nombre d'actions |
|--------------|------------------|
| Acquisitions | 3 245 813 |
| Cessions | 3 449 231 |

Nombre et valeur à la clôture :

| Mouvements | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|------------|------------|
| Nombre d'actions | 504 263 | 707 681 |
| Valeur Comptables des actions en euros | 35 212 317 | 40 856 620 |

4.6 RÉSERVES, FONDS PROPRES, RÉÉVALUATION

En milliers d'euros

| Dénomination | Nature des réserves | 31.12.2008 | Affectation du résultat 2008 | Résultat 2009 | Variation de l'exercice | 31.12.2009 |
|---|---------------------|------------------|------------------------------|----------------|-------------------------|------------------|
| Capital social | Statutaire | 594 151 | | | | 594 151 |
| Prime d'émission | Statutaire | 981 500 | | | | 981 500 |
| Réserve de réévaluation des forêts | Réglementaire | 21 564 | | | | 21 564 |
| Réserve spéciale des plus-values à long terme | Réglementaire | 1 396 309 | | | | 1 396 309 |
| Réserve de capitalisation | Réglementaire | 1 372 865 | | | 36 850 | 1 409 715 |
| Réserve fonds de garantie | Réglementaire | 25 872 | 22 200 | | | 48 072 |
| Réserves facultatives | Autre | 1 682 999 | 135 684 | | | 1 818 684 |
| Réserve pour éventualité | Autre | 338 850 | | | | 338 850 |
| Impacts Fonds Propres Immeubles | Autre | - 62 334 | | | | - 62 334 |
| Provision pour dépréciation durable | Réglementaire | - 7 419 | | | 762 | - 6 657 |
| Report à nouveau | | 1 264 | 391 237 | | | 392 501 |
| Résultat de l'exercice | | 970 903 | - 970 903 | 934 268 | | 934 268 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 7 316 525 | - 421 782 | 934 268 | 37 612 | 7 866 623 |

4.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.7.1 Comptes de régularisation Actif Passif

En milliers d'euros

| Comptes de régularisation | 31.12.2009 | | 31.12.2008 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Intérêts courus non échus | 3 008 275 | | 2 675 305 | |
| Frais d'acquisition reportés | 732 | | 1 589 | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | 26 | |
| Charges payées d'avance | 773 477 | | 669 702 | |
| Produits à recevoir | 48 662 | | 50 659 | |
| Amortissement actuariel (produits) | 2 616 651 | | 2 697 805 | |
| Produits comptabilisés d'avance | | 132 810 | | 100 864 |
| Amortissement actuariel (charges) | | 1 276 112 | | 1 098 027 |
| Intérêts perçus d'avance | | 43 724 | | 54 786 |
| TOTAL | 6 447 797 | 1 452 647 | 6 095 086 | 1 253 677 |

4.7.2 Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et dettes

| En milliers d'euros | Produits à recevoir | | Charges à payer | |
|--|---------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
| Postes du Bilan | | | | |
| Autres créances : | 250 099 | 252 221 | 207 537 | 216 799 |
| Personnel | | | 2 813 | 1 911 |
| Débiteurs divers | 250 099 | 252 221 | 204 724 | 214 888 |
| Comptes de régularisation actif | 3 056 937 | 2 727 553 | | |
| Intérêts et loyers acquis non échus | 3 008 275 | 2 675 305 | | |
| Frais d'acquisition reportés | | 1 589 | | |
| Autres comptes de régularisation | 48 662 | 50 659 | | |
| Autres dettes : | | | 1 511 912 | 1 048 521 |
| Personnel | | | 174 098 | 158 489 |
| Créanciers divers | | | 1 337 814 | 890 032 |
| TOTAL | 3 307 036 | 2 979 774 | 1 719 449 | 1 265 320 |

En milliers d'euros

| En milliers d'euros | Produits constatés d'avance | | Charges constatées d'avance | |
|---|-----------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
| Postes du Bilan | | | | |
| Comptes de régularisation actif | | | 3 390 860 | 669 728 |
| Frais d'acquisition reportés | | | 732 | |
| Amortissement actuariel | | | 2 616 651 | |
| Autres comptes de régularisation | | | 773 477 | 669 728 |
| Comptes de régularisation passif | 1 452 646 | 100 864 | | |
| Intérêts perçus d'avance | 132 810 | | | |
| Amortissement actuariel | 1 276 112 | | | |
| Intérêts perçus d'avance | 43 724 | | | |
| TOTAL | 1 452 646 | 100 864 | 3 390 860 | 669 728 |

4.7.3 Détail de la provision pour risques et charges

En milliers d'euros

| Intitulé de la provision | Objet | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|---------------------------|---|---------------|---------------|
| | | | |
| Provision de réévaluation | Secteur immobilier | 3 088 | 3 206 |
| Provision Tempête | Provision destinée à couvrir les frais de remise en état des massifs forestiers | | 36 |
| Provision de change | Provision Perte de change | 754 | 754 |
| Autres provisions | Provision pour litiges et risques divers | 52 063 | 52 274 |
| TOTAL | | 55 905 | 56 270 |

4.7.4 Actif en devises

| Poste du bilan | Nature de la devise | Mt devise en milliers | Contre valeur En milliers d'euros |
|-------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Autres placements | | | 754 344 |
| | \$ US | 726 382 | 504 222 |
| | Couronne Suédoise | 687 | 67 |
| | Franc Suisse | 121 789 | 82 090 |
| | Livre sterling | 149 169 | 167 964 |

DÉTAIL PAR DEVISE DU POSTE « DIFFÉRENCE DE CONVERSION ACTIF »

En milliers d'euros

| Différences de conversion en devises | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| \$ US | 19 603 | 27 558 |
| Couronne suédoise | - 5 | - 8 |
| Couronne danoise | 37 | 30 |
| Franc suisse | 236 | 326 |
| Livre sterling | 14 673 | 20 120 |
| Peso argentin | 12 | 19 |
| TOTAL | 34 556 | 48 045 |

4.8 DÉTAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE RÉASSURANCE

En milliers d'euros

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|---|-------------------|-------------------|
| Au résultat | | |
| 1. Charges des provisions d'assurance vie | 8 460 702 | 6 670 178 |
| 2. Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement | 7 195 463 | 6 477 112 |
| <i>Intérêts techniques incorporés</i> | 1 835 260 | 1 799 640 |
| <i>Participation aux bénéfices incorporée</i> | 5 360 203 | 4 677 472 |
| 3. Utilisation des provisions pour participations aux bénéfices | 712 427 | 718 906 |
| 4. Impact transfert du régime REPAG | - 366 838 | |
| TOTAL | 16 001 754 | 13 866 196 |
| Au bilan | | |
| Variation des Provisions mathématiques | | |
| 1. Provisions d'assurance vie à la fin de l'exercice | 201 930 262 | 185 928 509 |
| 2. Provisions d'assurance vie au début de l'exercice | - 185 928 509 | - 172 062 313 |
| TOTAL | 16 001 753 | 13 866 196 |

4.9 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ISSUES DES CONTRATS PERP

| <i>En milliers d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements d'assurances libellés en euros – provisions mathématiques des rentes en cours de constitution | 442 858 | 368 857 |
| Engagements d'assurance libellés en unités de comptes | 89 258 | 60 680 |
| Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes | 109 662 | 83 661 |
| TOTAL | 641 778 | 513 198 |

4.10 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

| <i>En milliers d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|-------------|------------|
| Montant de la moins-value latente globale nette article R. 331-5-1 | - 3 061 485 | 1 852 007 |
| Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques | 23 333 | 626 082 |
| Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs | 12 490 | 390 950 |
| Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE | 1 182 412 | 714 570 |

NOTE 5 Compte de Résultat**5.1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS**

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2009 | | | 31.12.2008 |
|--|---|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées | Autres revenus et frais financiers | Total | |
| Produits des placements | | | | |
| Revenus des participations | 178 994 | 38 781 | 217 775 | 135 666 |
| Revenus des placements immobiliers | 26 | 419 066 | 419 092 | 297 445 |
| Revenus des autres placements | | 7 637 361 | 7 637 361 | 7 626 631 |
| Autres revenus financiers (commissions, honoraires) | | 523 752 | 523 752 | 643 326 |
| Revenus des placements | 179 020 | 8 618 960 | 8 797 980 | 8 703 068 |
| Autres produits des placements | 8 995 | 517 862 | 526 857 | 401 561 |
| Profits provenant de la réalisation des placements | 6 248 | 3 256 260 | 3 262 508 | 2 851 375 |
| Total produits des placements | 194 263 | 12 393 082 | 12 587 345 | 11 956 004 |
| Charges des placements | | | | |
| Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...) | | 447 484 | 447 484 | 626 829 |
| Autres charges des placements | 182 882 | 1 423 905 | 1 606 787 | 2 071 365 |
| Pertes provenant de la réalisation des placements | | 2 117 956 | 2 117 956 | 1 507 172 |
| Total charges des placements | 182 882 | 3 989 345 | 4 172 227 | 4 205 366 |
| PRODUITS NETS DES PLACEMENTS | 11 381 | 8 403 737 | 8 415 118 | 7 750 638 |

5.2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES

I CATÉGORIE VIE *En milliers d'euros*

| Catégories 1 à 19 | Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres) | Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts) | Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts) | Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodique (y compris groupes ouverts) | Contrats collectifs d'assurance en cas de décès |
|--|--|---|---|--|---|
| Primes | 53 834 | 87 617 | 19 993 655 | 41 445 | 1 607 654 |
| Charges des prestations | 63 463 | 33 806 | 12 034 596 | 156 534 | 360 705 |
| Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques | - 12 163 | 582 | 6 397 089 | - 52 838 | 14 045 |
| Ajustement ACAV | | | | | |
| Solde de souscription | 2 534 | 53 229 | 1 561 970 | - 62 251 | 1 232 904 |
| Frais d'acquisition | 389 | 7 753 | 317 426 | 765 | 643 147 |
| Autres charges de gestion nettes | 1 464 | 3 709 | 862 105 | 3 743 | 221 777 |
| Charges d'acquisition et de gestion nettes | 1 853 | 11 462 | 1 179 531 | 4 508 | 864 924 |
| Produit net des placements | 20 870 | 629 | 7 348 471 | 63 759 | 46 682 |
| Participation aux résultats et intérêts techniques | 11 165 | 1 920 | 7 087 411 | 66 448 | 158 899 |
| Solde financier | 9 705 | - 1 291 | 261 060 | - 2 689 | - 112 217 |
| Primes cédées | | 62 391 | 18 090 | 876 | 109 760 |
| Part des réassureurs dans les charges des prestations | | 28 477 | - 937 | - 255 | 36 254 |
| Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques | | - 286 | | - 477 | - 4 268 |
| Part des réassureurs dans la participation aux résultats | | | | | 8 066 |
| Commissions reçues des réassureurs | | 32 799 | 26 | 1 553 | 41 805 |
| Solde de la réassurance | | - 1 401 | - 19 001 | - 55 | - 27 903 |
| Résultat technique | 10 386 | 39 075 | 624 498 | - 69 503 | 227 860 |
| Hors compte | | | | | |
| Montant des rachats | 35 945 | 1 344 | 6 759 417 | 61 900 | 45 |
| Intérêts techniques bruts de l'exercice | 3 824 | 1 804 | 1 719 970 | 57 010 | 1 |
| Provisions techniques brutes à la clôture | 588 427 | 62 509 | 187 896 090 | 1 598 966 | 1 361 665 |
| Provisions techniques brutes à l'ouverture | 619 640 | 56 998 | 173 010 655 | 1 580 646 | 1 657 736 |

* Y compris PERP Poste L. 441.

| Contrats collectifs d'assurance en cas de vie | Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres) | Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques | Contrats collectifs relevant de L'article L. 441.1 du Code des assurances* | PERP | Acceptations en réassurance (Vie) | Total |
|---|---|--|--|--------------|-----------------------------------|------------------|
| 693 717 | 1 006 799 | 39 516 | 562 258 | 110 935 | 154 328 | 24 351 758 |
| 227 648 | 931 339 | 84 581 | 286 824 | 7 798 | 85 823 | 14 273 117 |
| 424 084 | 1 872 362 | - 123 234 | 223 655 | 109 780 | 43 563 | 8 896 925 |
| | 2 068 997 | 3 496 | | 14 772 | | 2 087 265 |
| 41 985 | 272 095 | 81 665 | 51 779 | 8 129 | 24 942 | 3 268 981 |
| 2 817 | 27 969 | 248 | 19 424 | 2 | 22 867 | 1 042 807 |
| 5 417 | 110 163 | 1 407 | 165 | 8 665 | 5 191 | 1 223 806 |
| 8 234 | 138 132 | 1 655 | 19 589 | 8 667 | 28 058 | 2 266 613 |
| 144 460 | 344 471 | 582 | 162 861 | 21 042 | 15 042 | 8 168 869 |
| 128 967 | 201 579 | 16 396 | 477 278 | 20 612 | 28 702 | 8 199 377 |
| 15 493 | 142 892 | - 15 814 | - 314 417 | 430 | - 13 660 | - 30 508 |
| 448 740 | | | 273 674 | | 12 908 | 926 439 |
| 43 366 | | | 158 841 | | 9 723 | 275 469 |
| 397 176 | | | 114 833 | | 591 | 507 569 |
| 14 103 | | | 282 251 | | | 304 420 |
| 1 442 | | | | | 2 405 | 80 030 |
| 7 347 | | | 282 251 | | - 189 | 241 049 |
| 56 591 | 276 855 | 64 196 | 24 | - 108 | - 16 965 | 1 212 909 |
| 38 174 | 587 177 | 44 496 | | 5 695 | 57 | 7 534 250 |
| 48 287 | 97 | 11 584 | | | 1 842 577 | 3 685 154 |
| 4 153 022 | 19 597 189 | 850 135 | 10 880 986 | 654 376 | 338 541 | 227 981 906 |
| 3 580 893 | 18 876 084 | 960 606 | 10 173 310 | 522 253 | 275 479 | 211 314 300 |

I CATÉGORIE NON-VIE *En milliers d'euros*

| Catégories 20 à 39 | Dommages corporels contrats individuels | Dommages corporels contrats collectifs | Acceptations | Total |
|---|---|--|----------------|----------------|
| Primes acquises | 3 027 | 21 140 | 717 | 24 884 |
| <i>1a. Primes</i> | <i>3 028</i> | <i>21 140</i> | <i>717</i> | <i>24 885</i> |
| <i>1b. Variation des primes acquises et risques en cours</i> | <i>1</i> | | | <i>1</i> |
| Charges des prestations | - 7 118 | 23 698 | - 3 702 | 12 878 |
| <i>2a. Prestations et frais payés</i> | <i>261</i> | <i>19 074</i> | <i>14</i> | <i>19 349</i> |
| <i>2b. Charges des provisions pour prestations et diverses</i> | <i>- 7 379</i> | <i>4 624</i> | <i>- 3 716</i> | <i>- 6 471</i> |
| Solde de souscription | 10 145 | - 2 558 | 4 419 | 12 006 |
| Frais d'acquisition | 77 | 1 363 | - 1 253 | 187 |
| Autres charges de gestion nettes | 888 | 1 288 | 4 | 2 180 |
| Charges d'acquisition et de gestion nettes | 965 | 2 651 | - 1 249 | 2 367 |
| Produits des placements | 1 104 | 6 554 | 116 | 7 774 |
| Participation aux résultats | 3 | 1 | 737 | 741 |
| Solde financier | 1 101 | 6 553 | - 621 | 7 033 |
| Part des réassureurs dans les primes acquises | | | | |
| Part des réassureurs dans les prestations payées | | | | |
| Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations | 23 | 8 099 | | 8 122 |
| Part des réassureurs dans les participations aux résultats | | | | |
| Commissions reçues des réassureurs | - 90 | | | - 90 |
| Solde de la réassurance | - 67 | 8 099 | | 8 032 |
| Résultat technique | 10 214 | 9 443 | 5 047 | 24 704 |
| Hors compte | | | | |
| Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture) | 15 | | | 15 |
| Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture) | 14 | | | 14 |
| Provisions pour sinistres à payer (clôture) | - 269 | 2 | 1 066 | 799 |
| Provisions pour sinistres à payer (ouverture) | 618 | | 4 766 | 5 384 |
| Autres provisions techniques (clôture) | 24 625 | 186 753 | 767 | 212 145 |
| Autres provisions techniques (ouverture) | 31 114 | 182 130 | 46 | 213 290 |

5.3 CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31.12.2009 | 31.12.2008 | Variations |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires | 167 055 | 157 316 | 6,2 % |
| Charges sociales | 92 911 | 88 030 | 5,5 % |
| Autres | 9 216 | 9 149 | 0,7 % |
| TOTAL | 269 182 | 254 495 | 5,8 % |

5.4 COMMISSIONS

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 1 832 152 Milliers d'€. Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux partenaires de CNP Assurances qui distribuent ses produits.

5.5 VENTILATION DES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

En milliers d'euros

| Postes du compte de résultat | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|---|-------------------|-------------------|
| Détail des autres produits non techniques | - 378 135 | 391 145 |
| Intérêts sur prêts divers | 39 | |
| Autres produits non techniques | 287 | 856 |
| Report de charges constitué en vertu de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances | - 378 461 | 390 289 |
| Détail des autres charges non techniques | 1 691 | 2 118 |
| Frais de communication | 1 691 | 2 118 |
| Détail des produits exceptionnels | 16 860 | 60 621 |
| Produits exceptionnels | 11 639 | 60 473 |
| Reprises des provisions pour risques et charges | 5 221 | 148 |
| Détail des charges exceptionnelles | 19 286 | 71 359 |
| Pertes sur exercices antérieurs | 2 847 | 9 467 |
| Charges exceptionnelles de l'exercice | 11 583 | 15 968 |
| Cessions d'immobilisations d'exploitation | | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 4 856 | 45 924 |

5.6 CHARGES D'IMPÔTS

En milliers d'euros

| Détail de la charge d'impôts | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|------------------------------|------------|------------|
| Impôt société | 142 505 | 260 974 |

La charge d'impôt de l'année inclut un impôt exceptionnel pour un montant de 32 371 K € correspondant au redressement fiscal portant sur les années 2006-2007.

5.7 PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

En milliers d'euros

| Désignation | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2005 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| A. Participation aux résultats | 8 200 118 | 6 870 424 | 7 398 508 | 4 361 253 | 4 130 421 |
| A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) | 8 255 903 | 7 294 578 | 7 231 051 | 3 730 707 | 3 306 098 |
| A2. Variation de la provision pour participation aux bénéfices | - 55 785 | - 424 154 | 167 458 | 630 546 | 824 323 |
| B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A. 132.2 ⁽¹⁾ | | | | | |
| B1. Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾ | 190 213 416 | 176 166 996 | 161 154 346 | 87 885 646 | 80 381 034 |
| B2. Montant minimal de la participation aux résultats ⁽³⁾ | 5 582 383 | 4 295 598 | 5 264 174 | 3 732 252 | 3 250 916 |
| B3. Montant effectif de la participation aux résultats ^{(2) & (3)} | 6 514 975 | 5 509 731 | 6 410 968 | 4 041 142 | 3 758 078 |
| B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) | 6 573 179 | 5 936 413 | 6 240 936 | 3 639 312 | 3 208 128 |
| B3b. Variation de la provision pour participation aux bénéfices | - 58 204 | - 426 682 | 170 032 | 401 830 | 549 950 |

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories à l'article A. 132.2.

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132.2.

(3) Participation nette de prélèvement sur encours à compter de 2007 (participation brute pour les exercices antérieurs).

5.8 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2009 par catégorie se décompose comme suit :

En nombre de personnes

| Statuts | 31.12.2009 | 31.12.2008 | Variations |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Cadres | 1 970 | 1 915 | 2,9 % |
| Non-cadres | 1 462 | 1 442 | 1,4 % |
| TOTAL | 3 432 | 3 357 | 2,2 % |

5.9 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération des administrateurs de CNP Assurances, comprenant ceux du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

En 2009 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et du Directeur général, au titre de l'exercice 2009 se monte à 1 911 316 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Directeur général et du Président de CNP Assurances s'élève à 3 152 550 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2009 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de

performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

En 2008 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et du Directeur général, au titre de l'exercice 2008 se monte à 1 973 393 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Directeur général et du Président de CNP Assurances s'élève à 272 441 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2008 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

5.10 RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 | 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2005 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Capital en fin d'exercice <i>En milliers d'euros</i> | | | | | |
| Capital social | 594 151 | 594 151 | 594 151 | 554 541 | 554 541 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 148 537 823 | 148 537 823 | 148 537 823 | 138 635 302 | 138 635 302 |
| Opérations et résultats de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 24 376 642 | 22 817 647 | 25 010 602 | 15 491 627 | 11 738 883 |
| Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions | 1 099 789 | 1 301 111 | 1 295 608 | 713 358 | 812 240 |
| Impôt sur les bénéfices | 142 505 | 260 974 | 285 510 | 113 740 | 166 632 |
| Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions | 934 268 | 970 903 | 922 744 | 553 654 | 605 146 |
| Résultats par action <i>(en unité)</i> | | | | | |
| Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions | 7,40 | 8,76 | 8,72 | 5,15 | 5,86 |
| Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions | 6,29 | 6,54 | 6,21 | 3,99 | 4,37 |
| Dividende attribué à chaque action [*] | 3,00 | 2,85 | 2,85 | 2,30 | 1,91 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen pendant l'exercice | 3 432 | 3 357 | 3 261 | 3 247 | 3 199 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux <i>En milliers d'euros</i> | 269 182 | 254 495 | 242 249 | 224 539 | 207 563 |

* Proposition de dividende à distribuer en 2010.
Le nominal de l'action est égal à 4 euros.

5.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Opérations brutes
En milliers d'euros

| Chiffre d'affaires par secteur géographique | 31.12.2009 | 31.12.2008 | % |
|---|-------------------|-------------------|---------------|
| France | 24 266 976 | 22 703 892 | 6,9 % |
| Hors de France | 109 666 | 113 755 | -3,6 % |
| <i>Succursale Italie</i> | 57 646 | 59 907 | -3,8 % |
| <i>Succursale Espagne</i> | 262 | 108 | 142,6 % |
| <i>Cofidis Union européenne</i> | 51 758 | 53 740 | -3,7 % |
| TOTAL | 24 376 642 | 22 817 647 | 6,83 % |

5.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2009

| Audit | MAZARS | % | KPMG | % |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|
| Certification, examen des comptes individuels et consolidés | 824 | 91 % | 875 | 52 % |
| CNP Assurances | 807 | | 868 | |
| PERP CNP Assurances | 17 | | 7 | |
| Autres missions accessoires et autres missions d'audit* | 84 | 9 % | 795 | 48 % |
| TOTAL | 908 | 100 % | 1 670 | 100 % |

* Les « autres missions accessoires et autres missions d'audit » recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes.

NOTE 6 Engagements hors bilan

En milliers d'euros

| Catégories de stratégies par nature d'IFT | Montants 31 décembre 2009 | | Durées de vie résiduelles | | |
|---|---------------------------|--------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|
| | Engagements reçus | Engagements donnés | De 0 à 1 an | De 1 à 5 ans | À + de 5 ans |
| Stratégie de rendement | | | | | |
| IFT Equity | | | | | |
| Achat Call - Put | 2 023 111 | | 1 954 086 | 47 215 | 21 810 |
| Vente Call - Put | | 1 950 088 | 1 950 088 | | |
| IFT Taux | | | | | |
| Achat Cap | 37 882 000 | | 2 066 000 | 18 255 000 | 17 561 000 |
| Vente Cap | | 4 095 000 | | 2 070 000 | 2 025 000 |
| Swap | | | | | |
| Receive Swap | 4 249 615 | | 805 148 | 1 107 307 | 2 337 160 |
| Pay Swap | | 4 074 680 | 867 496 | 637 646 | 2 569 538 |
| TOTAL REÇUS | 44 154 726 | | 4 825 234 | 19 409 522 | 19 919 970 |
| TOTAL DONNÉS | | 10 119 768 | 2 817 584 | 2 707 646 | 4 594 538 |

Les comptes de régularisation sur IFT (primes restant à amortir) correspondent essentiellement à des stratégies de rendement avec des achats de CAP

NOTE 7 Renseignements relatifs au passif subordonnés

I TSR

En millions d'euros

| Date d'émission | Nature juridique | Code ISIN | Devise | Montant total émis | Taux servi | Échéance |
|------------------|-------------------------------|---|--------|--------------------|--|--------------|
| 11.04.2001 | TSR Taux fixe/ variable | FR0000485294 | EUR | 150 | 5,75 % annuel jusqu'en 2011, puis Euribor 3M + 157 bps jusqu'en 2021 | 11.04.2021 |
| 23.05.2001 | TSR Taux fixe/ variable | FR0000485294 | EUR | 50 | 5,75 % annuel jusqu'en 2011, puis Euribor 3M + 157 bps jusqu'en 2021 | 11.04.2021 |
| 17.07.2001 | TSR Taux fixe/ variable | FR0000485294 | EUR | 50 | 5,75 % annuel jusqu'en 2011, puis Euribor 3M + 157 bps jusqu'en 2021 | 11.04.2021 |
| 04.12.2001 | TSR Taux fixe/ variable | FR0000485294 | EUR | 150 | 5,75 % annuel jusqu'en 2011, puis Euribor 3M + 157 bps jusqu'en 2021 | 11.04.2021 |
| 25.02.2002 | TSR Taux fixe/ variable | FR0000485294 | EUR | 100 | 5,75 % annuel jusqu'en 2011, puis Euribor 3M + 157 bps jusqu'en 2021 | 11.04.2021 |
| 10.04.2002 | TSR Taux fixe/ variable | FR0000485294 | EUR | 250 | 5,75 % annuel jusqu'en 2011, puis Euribor 3M + 157 bps jusqu'en 2021 | 11.04.2021 |
| 25.04.2003 | TSR Taux fixe/ variable | FR0000474421 | EUR | 300 | 5,25 % annuel jusqu'en 2013, puis Euribor 3M + 200 bps jusqu'en 2023 | 16.05.2023 |
| 23.06.2003 | TSR Taux fixe/ variable | Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance | EUR | 200 | 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 200 bps à partir du 24.06.2013 | 23.06.2023 |
| 15.11.2004 | TSR Taux fixe/ variable | Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance | EUR | 90 | 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 160 bps à partir du 15.11.2016 | Indéterminée |
| 15.11.2004 | TSR Taux fixe/ variable | Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance | EUR | 93 | Euribor 3 mois + 70 bps jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 160 bps à partir du 15.11.2016 | Indéterminée |
| TOTAL TSR | | | | 1 433 | | |

I EMPRUNTS SUBORDONNÉS

En millions d'euros

| Date d'émission | Nature juridique | Code ISIN | Devise | Montant total émis | Taux servi | Échéance |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|--------|--------------------|---|--------------|
| 21.06.2004 | Emprunt subordonné Taux variable | HSBC | EUR | 250 | TEC10 + 10 bps Cap à 9 % | Perpétuelle |
| 24.09.2004 | Emprunt subordonné Taux variable | HSBC | EUR | 50 | TEC10 + 10 bps Taux global capé à 9 % | Perpétuelle |
| 11.03.2005 | Emprunt subordonné Taux variable | ABN AMRO | EUR | 25 | 6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) Cap à 9 % et floor à 2,75 % | Perpétuelle |
| 11.03.2005 | Emprunt subordonné Taux variable | ABN AMRO | EUR | 225 | 6,50 % jusqu'en 2009 puis 3 % + 22,5 % fois EUR CMS 10 ans | Perpétuelle |
| 27.06.2005 | Emprunt subordonné Taux variable | DEUTSCHE BANK | EUR | 75 | 7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 + 30 bps Cap à 10 fois (CMS 10 ans - CMS 2 ans) Floor à 2 % | Perpétuelle |
| 16.05.2006 | Emprunt subordonné Taux variable | IXIS CIB | EUR | 160 | 5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis EURIBOR 3 mois + 185 bps (y compris Step Up 100 bps à Call Date) | Perpétuelle |
| 22.12.2006 | Emprunt subordonné Taux fixe | IXIS CIB | EUR | 1 250 | 4,75 % | Perpétuelle |
| 20.12.2006 | Emprunt subordonné Taux variable | Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance | EUR | 108 | Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à compter du 20.12.2026 | Indéterminée |
| TOTAL EMPRUNTS SUBORDONNÉS | | | | 2 143 | | |
| TOTAL PASSIFS SUBORDONNÉS | | | | 3 576 | | |

4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNP Assurances tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

4.6.1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

4.6.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur équilibre financier. La grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 1.1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.4, 3.5 et 3.6 de l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société CNP Assurances et de son expérience.
- Les provisions pour dépréciation sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.3 figurant dans l'annexe aux comptes. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par CNP Assurances et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre par celle-ci. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de la société, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives aux instruments financiers.

■ Pour la détermination des provisions pour titres de participation, nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité, les perspectives d'avenir envisageables, les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4.6.3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 3 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Xavier Dupuy
Associé

Mazars

Jean-Claude Pauly
Associé

5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

| | |
|---|-----|
| 5.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2010 | 262 |
| 5.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ | 269 |
| 5.3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL INFORMATIONS SUR LE CAPITAL | 272 |
| 5.4. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL | 288 |
| 5.5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010 SUR LES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS CNP ASSURANCES RÉALISÉS EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-197-1 À L. 225-197-3 | 290 |
| 5.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES | 292 |
| 5.7. BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DURANT L'EXERCICE 2009 AUTORISÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 AVRIL 2009 | 293 |
| 5.8. RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES | 295 |
| 5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 296 |

5.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2010

5.1.1. Rapport sur les projets de résolution

Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolution Assemblée générale mixte du 25 mai 2010

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS 2009 DE CNP ASSURANCES ET DE SON GROUPE ET DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1^{RE} ET 2^E RÉOLUTIONS)

Ces résolutions classiques, relatives à l'approbation des comptes, constituent l'objet même de la convocation de l'Assemblée générale.

La 1^{re} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 004 135 000 d'euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT FIXATION DU DIVIDENDE À 3,00 € PAR ACTION (3^E RÉOLUTION)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2009 ressort à 934 267 620,14 € (contre 970 902 771,01 € en 2008). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit 392 500 540,49 €, le bénéfice distribuable de l'exercice 2009 est de 1 326 768 160,63 €, auquel il convient de retrancher une somme de 12 489 703,25 € constituée en application de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau.

Le report de charge lié à l'étalement de la provision pour risque d'exigibilité (PRE), tel qu'il est autorisé par l'article R. 331-5-4 du Code des assurances est donc, conformément à l'article R. 332-6, déduit du bénéfice distribuable.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2009, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement selon les modalités présentées dans la 3^e résolution.

Les modalités relatives au paiement du dividende, conformes aux délais fixés par l'instruction d'Euronext du 6 décembre 2007 imposant le respect d'un délai de distribution du dividende de 5 jours ouvrés minimum après décision de l'Assemblée générale des actionnaires, sont précisées afin d'offrir aux actionnaires une information claire et transparente sur leurs droits.

Ainsi, la mise en paiement du dividende interviendrait le 1^{er} juin 2010 et la date de détachement du dividende, le 27 mai 2010, ce qui signifie qu'à compter du 27 mai 2010 l'ensemble des négociations sur les actions CNP Assurances sera exécuté, coupon détaché, c'est-à-dire sans droit à la perception du dividende.

Le montant du dividende proposé est de 3,00 € par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 43 % du résultat net courant consolidé 2009, contre un taux de 37 % correspondant à un dividende de 2,85 € au titre de l'exercice 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Il est toutefois précisé que, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 117 quater du CGI). Cette option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE. (4^E RÉOLUTION) ET RATIFICATION DE LA CONVENTION RÉGLEMENTÉE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET M. GILLES BENOIST, DIRECTEUR GÉNÉRAL (5^E RÉOLUTION)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sont relatives aux conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance puis par le Conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2009. Aucune autre convention réglementée nouvelle n'a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration en 2009, hormis celle qui fait l'objet de la 5^e résolution concernant l'avenant au contrat de travail du Directeur général de CNP Assurances portant sur les éléments de rémunération, indemnités et avantages à verser par la Société, en cas de rupture du contrat de travail, suite à un éventuel licenciement.

RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR (6^E RÉOLUTION)

Cette résolution concerne la ratification de la nomination de :

- M. Tommaso Padoa-Schioppa, en qualité d'administrateur, membre coopté par le Conseil d'administration du 23 juin 2009, en remplacement de M. Alexandre Lamfalussy, membre démissionnaire.

Cette nomination est conforme aux règles de désignation prévues par les statuts de CNP Assurances.

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ. PRIX MAXIMUM D'ACHAT : 140 €/ ACTION (7^E RÉOLUTION)

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'Assemblée des actionnaires au cours des années précédentes, y compris le prix maximum d'achat par action, qui reste inchangé à 140 €/action.

Conformément à la loi, il est prévu que l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit en outre, que le Conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

La mise en œuvre du programme de rachat voté par l'Assemblée nécessite donc une réunion du Conseil d'administration, soit pour décider lui-même de la réalisation matérielle des opérations, soit d'en déléguer la réalisation au Directeur général de la Société.

Le Conseil d'administration qui a arrêté les comptes de l'exercice 2009 ainsi que les projets de résolution, présentés à l'Assemblée, a prévu de donner tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous condition suspensive de son adoption par l'Assemblée générale des actionnaires. Le vote d'adoption de l'Assemblée générale entraînera automatiquement la levée de la condition suspensive et le Directeur général sera ainsi en capacité de mettre immédiatement en œuvre le programme de rachat adopté.

EXPIRATION DES MANDATS RESPECTIFS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLÉANTS (8^E ET 9^E RÉOLUTIONS)

Les mandats des deux Commissaires aux comptes de la Société et de leurs suppléants respectifs prennent fin à l'issue de la présente Assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

Le Conseil d'administration, après avis de son Comité d'audit, propose, dans le cadre d'une nouvelle composition du collège des Commissaires aux comptes :

- la nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, du Cabinet Mazars, représenté par M. Jean-Claude Pauly. La suppléance dans l'exercice du mandat du titulaire est confiée à M. Michel Barbet-Massin ;
- la nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par M. Éric Dupont. La suppléance dans l'exercice du mandat du titulaire est confiée à M. Yves Nicolas.

La durée légale de leur mandat respectif est de 6 exercices et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2015.

Les Commissaires aux comptes titulaires ainsi que leurs suppléants respectifs ont par avance informé la Société qu'ils accepteraient leurs mandats et ont déclaré n'exercer aucune fonction et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR QUATRE POUR LA RAMENER DE 4 € À 1 € (10^E RÉOLUTION)

La très bonne performance boursière de l'action CNP Assurances (*en 10 ans, le titre a plus que doublé*) place le titre CNP Assurances à un niveau sensiblement plus élevé que celui des valeurs composant les indices du CAC 40 et du SBF 120.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des actionnaires de diviser par 4 la valeur nominale du titre CNP Assurances, actuellement fixé à 4 €, afin de ramener la valeur de l'action à un niveau plus en ligne avec les cours des sociétés composant le CAC 40.

Cette division de la valeur nominale, qui serait alors fixée à 1 €, entraînerait mécaniquement une multiplication par 4 du nombre d'actions en circulation sur le marché et devrait avoir un effet favorable sur la liquidité du titre. Cette opération permettrait une meilleure accessibilité de l'action CNP Assurances notamment auprès des actionnaires individuels et devrait favoriser ainsi l'accroissement du nombre d'actionnaires de la Société.

Cette opération est totalement neutre pour les actionnaires. En effet et si l'Assemblée approuve la proposition du Conseil, l'actionnaire qui, par exemple, possède aujourd'hui 10 actions d'une valeur nominale de 4 €, détiendra, après division du titre, 40 actions de 1 € de nominal. Cette opération n'aura donc pas de conséquences sur la valeur globale du portefeuille de l'actionnaire CNP Assurances.

MODIFICATIONS CORRÉLATIVES DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS, RELATIF AU CAPITAL SOCIAL (11^E RÉSOLUTION)

Si l'Assemblée décide d'adopter la résolution précédente relative à la division du nominal de l'action, il conviendra alors de donner les pouvoirs nécessaires au Conseil afin qu'il puisse procéder aux modifications statutaires nécessaires.

POUVOIRS POUR FORMALITÉS (12^E RÉSOLUTION)

Résolution récurrente, nécessaire à l'accomplissement des formalités administratives et juridiques.

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

5.1.2. Projets d'ordre du jour et de résolution

Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2010

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2010

Ordre du jour à caractère ordinaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Président du Conseil d'administration et rapports des Commissaires aux comptes,

- I** – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2009 ;
- II** – Approbation des comptes consolidés du Groupe clos le 31.12.2009 ;
- III** – Affectation du résultat de l'exercice 2009 et fixation du dividende ;
- IV** – Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- V** – Ratification de la convention réglementée entre la Société et le Directeur général relative à l'avenant du contrat de travail de M. Gilles Benoist ;
- VI** – Ratification de la nomination de M. Tommaso Padoa-Schioppa, en qualité d'administrateur ;
- VII** – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société ;

VIII – Mandats du Commissaire aux comptes de la société KPMG S.A. et de son suppléant ;

IX – Mandats du Commissaire aux comptes de la société Mazars et de son suppléant.

Ordre du jour à caractère extraordinaire

- X** – Division de la valeur nominale des actions de la Société par quatre (4) pour la ramener de quatre (4) € à un (1) € ;
- XI** – Modifications corrélatives de l'article 7 des statuts, relatif au capital social ;
- XII** – Pouvoirs pour formalités.

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux clos au 31.12.2009)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration sur la marche et la gestion de CNP Assurances et de son Groupe au cours de l'exercice 2009 ;
- des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan, annexes) et des comptes consolidés du groupe CNP Assurances ;
- du rapport général des Commissaires aux comptes ;

■ du rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;

■ du rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du Code de commerce,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 934 267 620,14 €.

L'Assemblée générale approuve également le prélèvement d'un montant de 753 824 € sur les réserves facultatives de la Société et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du Fonds de garantie constituée dans le cadre de la loi du 25 juin 1999.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés clos au 31.12.2009)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2009, faisant apparaître un résultat net part du Groupe de 1 004 135 000 € tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion du Groupe, telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2009 s'élève à

934 267 620,14 € et le report à nouveau à 392 500 540,49 €, formant un résultat distribuable de 1 326 768 160,63 €, auquel il convient de retrancher une somme non distribuable de 12 489 703,25 € constituée en application de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau, approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le Conseil d'administration.

L'Assemblée décide en conséquence, conformément à l'article R. 322-6 du Code des assurances :

■ d'affecter aux réserves facultatives de la Société, la somme de 868 664 988,38 € ;

■ de prélever à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 445 613 469 €.

En conséquence, le dividende revenant à chacune des 148 537 823 actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée est fixé à 3,00 € par action.

Il sera mis en paiement le 1^{er} juin 2010 étant précisé que la date de détachement du dividende sur Nyse Euronext Paris est le 27 mai 2010.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

| Exercice | Nombre de titres rémunérés | Dividende net par action | Revenu global |
|----------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| 2006 | 148 537 823 | 2,30 € | 2,30 € |
| 2007 | 148 537 823 | 2,85 € | 2,85 € |
| 2008 | 148 537 823 | 2,85 € | 2,85 € |

Quatrième résolution***(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées)***

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée générale à caractère ordinaire approuve ledit rapport.

Cinquième résolution***(Ratification de la convention réglementée entre la Société et M. Gilles Benoist, Directeur général)***

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, la convention énoncée dans ledit rapport afférente à l'avenant au contrat de travail de M. Gilles Benoist, Directeur général de CNP Assurances.

Sixième résolution***(Ratification de la cooptation de M. Tommaso Padoa-Schioppa, en qualité d'administrateur)***

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Tommaso Padoa-Schioppa en qualité d'administrateur, désigné par le Conseil d'administration du 23 juin 2009, en remplacement de M. Alexandre Lamfalussy, membre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution***(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, décide :

- de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2009 au terme de sa dixième résolution ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % ;
- décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
 - d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'Entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
 - d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire,
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser cent quarante (140) €, hors frais ;
- décide que le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards soixante-dix-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-deux (2 079 529 522) € ;

- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le Conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
 - établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,
 - effectuer toutes formalités et publications,
 - et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation,
 - décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Huitième résolution

(Mandats du Commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG S.A. et de son suppléant)

L'Assemblée générale des actionnaires constatant que les mandats respectifs du Commissaire aux comptes titulaire, KPMG S.A. et de son suppléant, la SCP Jean-Claude André,

arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer pour la durée légale de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui, en 2016 statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Éric Dupont, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- la suppléance dans l'exercice du mandat du titulaire est confiée à M. Yves Nicolas.

Neuvième résolution

(Mandats du Commissaire aux comptes titulaire, la société Mazars et de son suppléant)

L'Assemblée générale des actionnaires constatant que les mandats respectifs du Commissaire aux comptes titulaire, Mazars et de son suppléant, M. Franck Boyer, arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler pour la durée légale de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui, en 2016 statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- le mandat du Cabinet Mazars, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Jean-Claude Pauly ;
- la suppléance dans l'exercice du mandat du titulaire est confiée à M. Michel Barbet-Massin.

Dixième résolution

(Division de la valeur nominale des actions de la Société par quatre pour la ramener de 4 € à 1 €)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires décide la division par quatre (4) de la valeur nominale des actions de la Société, et donc la multiplication par quatre (4) du nombre total desdites actions, avec effet au 5 juillet 2010.

L'Assemblée générale constate que l'opération ci-dessus n'entraîne ni la réduction, ni l'augmentation du capital social qui demeure fixé à 594 151 292 € et sera divisé en 594 151 292 actions.

L'Assemblée générale des actionnaires délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, procéder à toutes formalités, et plus généralement, accomplir tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre et à la bonne fin de la présente décision.

Onzième résolution

(Modifications corrélatives de l'article 7 des statuts, relatif au capital social)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide en conséquence de modifier comme suit, l'article 7 des statuts de CNP Assurances :

« Article 7 - Capital social

Le capital social est actuellement fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-douze (594 151 292) €, divisé en cinq cent quatre-vingt-quatorze millions cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-douze (594 151 292) actions de nominal de un (1) € entièrement libérées. »

Douzième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION À CETTE ASSEMBLÉE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédés par eux.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la

Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation (ou attestation d'inscription en compte). Cette attestation délivrée par l'intermédiaire financier doit être annexée au formulaire de vote par correspondance, à la demande d'attestation de participation réservée uniquement aux actionnaires au porteur souhaitant exprimer leur mode de participation à l'assemblée générale via Internet, à la procuration, ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

5.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Informations sur la Société

5.2.1. Dénomination, siège social, N° RCS et Code APE

CNP Assurances
4, place Raoul-Dautry
75716 Paris Cedex 15.
341 737 062 RCS Paris – APE : 6511 Z

5.2.2. Forme juridique et législation

La société anonyme CNP Assurances, de droit français, a été créée par la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 a modifié la structure juridique de CNP Assurances en dotant la Société d'un nouveau mode de gestion avec Conseil d'administration en lieu et place de la structure duale du Conseil de surveillance et du Directoire.

CNP Assurances est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM)

par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance. La Société, émetteur coté à la Bourse de Paris, relève également de la tutelle de l'Autorité des Marchés Financiers. L'ACAM a été remplacée par l'ACP à la suite d'un décret en Conseil d'Etat, pris le 3 mars 2008 pour l'application de l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010. Celle-ci a créé l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), par la fusion de la Commission bancaire, de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et du comité des entreprises d'assurance.

5.2.3. Date de constitution et date d'expiration, durée de la Société

Issue des Caisses nationales d'assurance créées en 1850, la Société est née en 1959 et a été dotée du statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret n° 87-833 du 12 octobre 1987. Son statut actuel, sous forme de société anonyme d'assurance,

résulte de la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 (*Journal officiel* du 17 juillet 1992). CNP Assurances relève du secteur public.

Durée et expiration de la Société : 99 ans, jusqu'au 15 juillet 2086.

5.2.4. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

5.2.5. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre (année civile).

5.2.6. Affectation et répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 30 des statuts)

Les produits nets de l'exercice constitués par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau

sur l'exercice suivant ou être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux. Ceux-ci peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'Assemblée, sur proposition du Conseil d'administration. Elle pourra également décider, sur proposition de celui-ci, une distribution de dividendes sur tout ou partie du bénéfice.

L'Assemblée peut décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

5.2.7. Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote des actionnaires

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT STATUTAIRE DE L'ARTICLE 28 - ASSEMBLÉES)

« (...) 3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou s'agissant de l'actionnaire non résident en France, à l'intermédiaire inscrit (au sens de l'article L. 228 3-2 du Code de commerce) ou encore à toute autre personne admise par les lois et règlements, ou
- voter à distance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser sa formule de procuration et de vote à distance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission, y compris par des moyens électroniques de télécommunication.

Le formulaire de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. À cette fin, la saisie des choix exprimés et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée par la saisie, dans les conditions conformes

aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, d'un code identifiant et d'un mot de passe ou par tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa du même article. Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique ainsi que, le cas échéant, l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions des titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du Code de commerce et celui immédiatement exposé ci-après.

Lorsque l'actionnaire au porteur a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il peut néanmoins choisir le jour même de l'Assemblée un autre mode de participation si les moyens techniques permettent que la Société, en liaison avec le teneur de compte conservateur, « désactive » immédiatement et sur place le mode d'expression exprimé précédemment. »

DROITS DE VOTE

Chaque actionnaire dispose à l'Assemblée, que celle-ci soit ordinaire ou extraordinaire, d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote.

CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE MULTIPLES

Néant.

5.2.8. Existence de seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur (article 11.3 des statuts)

DÉCLARATION STATUTAIRE DE SEUILS DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

« Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au moins 0,5 % puis 1 %, puis tous multiples de ce dernier pourcentage du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que

chacun de ces seuils statutaires sera franchi en hausse ou en baisse.

(...)

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi. »

Dans le cadre de l'application de cette disposition statutaire, CNP Assurances a été informée des opérations suivantes : PREDICA : détention de 1,07 % du capital social au 15/10/2009 suite à l'achat de titres (consécutivement, le groupe Crédit agricole S.A. détenait indirectement 1,09 % du capital social à la même date) ;

BNP Paribas AM : détention de 0,45 % du capital social au 30/09/2009 suite à la vente de titres.

5.3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Informations sur le capital

5.3.1. Montant du capital social, valeur nominale

Montant du capital social au 31 décembre 2009, entièrement souscrit et libéré :

594 151 292 €, divisé en 148 537 823 actions de 4 € de nominal.

5.3.2. Délégations financières

L'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 22 avril 2008 au terme de ses 9^e et 10^e résolutions a délégué ou autorisé les opérations suivantes.

5.3.2.1. DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

La teneur de la 9^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit :

L'Assemblée générale du 22 avril 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère, et avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ;
- décide que le montant total des augmentations de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser un plafond de cinq cents (500) M€ (primes d'émission incluses) ;
- les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Le Conseil d'administration pourra, en outre, conférer aux actionnaires le droit de souscrire à

titre réductible à un nombre d'actions ordinaires supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires, le Conseil d'administration pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les actions non souscrites, et/ou les offrir au public ;

- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder, le cas échéant, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence de l'opération sur le capital de la Société, procéder à la modification corrélative des statuts et permettre l'imputation éventuelle des frais sur la prime d'émission et plus généralement, faire le nécessaire.

Il appartiendra au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission des actions ordinaires. La somme perçue par la Société sera, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale à sa valeur nominale ;

- décide que le Conseil d'administration pourra, dans les limites légales, déléguer au Directeur général les compétences qui lui sont conférées au titre de la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée (soit jusqu'au 22 juin 2010). Elle remplace et annule toute délégation antérieure.

La teneur de la 10^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée générale du 22 avril 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail :

■ délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, dans la limite d'un montant maximum de trois pour-cent (3 %) du capital social, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe ;

■ décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

■ décide, en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, de fixer la décote à vingt pour-cent (20 %) de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;

■ décide que le Conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au titre de l'abondement ;

■ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet notamment :

- d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :
- fixer un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne entreprise ou de Groupe,
- fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance

et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes ;
- d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois (soit jusqu'au 22 juin 2010) ; elle remplace et annule toute délégation antérieure. »

5.3.2.2. DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Après adoption par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 22 avril 2008 de sa 11^e résolution.

La teneur de la 11^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

■ autorise le Conseil d'administration, pour une période de trente-huit (38) mois à compter du jour de l'Assemblée des actionnaires du 22 avril 2008, et lui donne les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société ;

■ décide que le nombre et la qualité des bénéficiaires de ces options seront librement fixés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration procédera à la désignation de ces bénéficiaires parmi les dirigeants ou certaines catégories de personnel de CNP Assurances et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

■ décide que le prix des options sera déterminé par le Conseil d'administration au jour où l'opération sera consentie ; étant précisé que le prix des options sera égal à cent pour-cent (100 %) du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;

■ décide en outre que le nombre total des options nouvelles qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions représentant plus de un pour-cent (1 %) du capital social de CNP Assurances ;

- décide que les options attribuées en vertu de cette délégation devront être exercées dans un délai maximal de six ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties ;
- décide que les options attribuées ne pourront être exercées avant un délai de quatre ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration ;
- décide dans ces limites et en conformité avec la législation en vigueur que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour réaliser l'attribution des options et fixer les conditions selon lesquelles elles seront consenties. À cet effet, le Conseil d'administration est notamment autorisé à :
 - fixer des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions achetées sans que la période ainsi imposée pour la conservation des titres puisse excéder le délai réglementaire en vigueur à compter de la date de levée de l'option ;
 - fixer les conditions et modalités des options, et le cas échéant les critères à respecter par les bénéficiaires, tels que le maintien d'un contrat de travail ou d'un mandat social au sein de la Société ou d'une société liée à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions auxquelles donnent droit les options consenties pourront être ajustés au cours de la durée de l'option, selon les modalités prévues par les dispositions de l'article L. 225-181 du Code de commerce, notamment en cas d'opérations financières visées par ces dispositions, susceptibles d'affecter la valeur du titre CNP Assurances ;
 - suspendre temporairement le droit de lever les options, en cas notamment de réalisation des opérations donnant lieu à ajustement du prix d'achat. »

5.3.2.3. DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 22 avril 2008 a au terme de sa 12^e résolution autorisé les opérations suivantes.

La teneur de la 12^e résolution, est reproduite ainsi qu'il suit :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce et L. 443-6 du Code du travail, à procéder, en une ou

plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés liées à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ;

- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder un demi pour-cent (0,5 %) du capital social, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder dans la limite fixée à l'alinéa précédent à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce. Toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès. En outre, les actions seront attribuées avant le terme de cette période en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires. Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de dix pour-cent (10 %) du capital social et que l'attribution gratuite d'actions ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de dix pour-cent (10 %) du capital social ;
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute

- autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans le respect des limites minimales fixées ci-dessus par l'Assemblée ;
- d'inscrire éventuellement les actions gratuitement attribuées sur un compte nominatif au nom de leurs titulaires, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci ;

- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article.

(...)

L'Assemblée générale du 22 avril 2008 a fixé à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation.

5.3.3. Autorisations financières

5.3.3.1. AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES PROPRES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Après adoption par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 25 mai 2010 de sa 11^e résolution.

La teneur de la 7^e résolution proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2010 est reproduite ainsi qu'il suit :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, a décidé d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de dix pour-cent (10 %) du capital de la Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à cinq pour-cent (5 %) ;
- décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Afami (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'annuler les actions, afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire ;
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 140 €, hors frais ;
- décide que le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser 2 079 529 522 € ;
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres, et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le Conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché ;
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
 - établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes ;
 - effectuer toutes formalités et publications ;
 - et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

5.3.3.2. AUTORISATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS, DE TITRES OU VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIFS DE CRÉANCES

La teneur de la décision, visée ci-dessous, peut être résumée ainsi qu'il suit :

Selon l'article L. 228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à

l'Assemblée générale des actionnaires ou si celle-ci décide de l'exercer. Aucune disposition des statuts de CNP Assurances ne réserve ce pouvoir à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 23 février 2010 a autorisé le Directeur général de la Société, Gilles Benoist, dans les conditions prévues par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés (le cas échéant dans le cadre d'un programme EMTN) tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération, y compris une indexation), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société (étant rappelé que ces titres ne pourront pas être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance sur la Société).

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a fixé le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre, à la somme de 1,5 Md€, ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Tous pouvoirs sont donnés au Directeur général, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites de l'autorisation ci-dessus fixées, aux fins :

- de décider la nature, les formes, conditions et modalités des émissions ;
- d'arrêter toutes les caractéristiques des titres à émettre et notamment de fixer leurs conditions d'exercice, le rang qui pourra, le cas échéant, être subordonné, leur mode d'amortissement, les conditions de libération des titres émis, la périodicité du paiement des intérêts, et la date et le mode du ou des remboursement(s) du capital, avec ou sans prime, ainsi que le montant de la prime de remboursement éventuelle qui s'ajoutera au montant maximal total des titres qui pourront être émis en vertu de la présente délégation, le droit applicable ;
- de décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, de définir et conférer cette garantie ; et,
- d'une manière générale, d'arrêter l'ensemble des taux, conditions et modalités que le Directeur général jugera convenables au regard des conditions de marché et de l'intérêt de la Société.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an, soit jusqu'au 23 février 2011.

5.3.4. Tableau d'évolution du capital social

Depuis 1987 jusqu'à la réforme législative du 16 juillet 1992, CNP Assurances était un Établissement public industriel et commercial sans capital social au sens de la loi du 24 juillet 1966. Devenue société anonyme d'assurances, le 9 décembre 1992, CNP Assurances dispose d'un capital dont l'évolution est schématisée de la façon suivante :

| Date | Nature des opérations réalisées | Nombre d'actions nouvelles | Inscription au capital | Montant de la prime d'émission nette |
|------------|---|----------------------------|--------------------------------|--|
| 31.12.1991 | Capital initial de CNP Assurances | 50 000 | 5 000 000 F ⁽¹⁾ | – |
| 01.01.1992 | Augmentation de capital par apport en nature de CNP EPIC | 28 500 000 | 2 850 000 000 F ⁽¹⁾ | 4 243 612 960 F (affectés à des postes de réserve) |
| 23.04.1993 | Augmentation de capital en numéraire | 3 170 000 | 317 000 000 F ⁽¹⁾ | 538 900 000 F |
| 27.10.1994 | Division de la valeur nominale par 4 | 126 880 000 | 3 172 000 000 F ⁽²⁾ | – |
| 18.09.1998 | Augmentation de capital en numéraire | 9 803 922 | 245 098 050 F ⁽²⁾ | 1 244 619 067 F |
| 31.12.2000 | Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEG | 443 786 | 11 094 650 F ⁽²⁾ | 67 620 016 F |
| 01.01.2001 | Augmentation du capital par incorporation de réserve consécutive à la conversion du capital social en euros | – | 25 886 223,98 € ⁽³⁾ | – |
| 21.06.2002 | Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances | 726 356 | 2 905 424 € | 17 105 683,80 € |
| 25.06.2004 | Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances | 731 402 | 2 925 608 € | 20 508 512,08 € |
| 22.12.2004 | Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG International CNP Assurances | 49 836 | 199 344 € | 1 678 476,48 € |
| 06.02.2007 | Augmentation de capital avec maintien du DPS | 9 902 521 | 39 610 084 € | 660 003 024,65 € |

(1) Valeur nominale de 100 F.

(2) Valeur nominale de 25 F.

(3) Valeur nominale de 4 €.

5.3.5. Évolution du capital social sur trois ans

EXERCICE 2007

Nombres d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 148 090 184.

| Actionnaires | Nombre d'actions | % en capital | % en droits de vote ⁽¹⁾ |
|---|--------------------|----------------|------------------------------------|
| Caisse des dépôts | 59 415 129 | 40,00 % | 40,12 % |
| Sopassure (holding de La Banque Postale et de BPCE) | 52 705 478 | 35,48 % | 35,59 % |
| État | 1 618 841 | 1,09 % | 1,09 % |
| TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾ | 113 739 448 | 76,57 % | 76,80 % |
| Public, personnels de la Société et autres | 34 798 375 | 23,43 % | 23,20 % |
| dont : | dont : | dont : | dont : |
| CNP Assurances (actions détenues en propre) | 447 639 | 0,30 % | – |
| TOTAL TITRES CNP ASSURANCES | 148 537 823 | 100 % | 100 % |

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

EXERCICE 2008

Nombres d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 147 830 142.

| Actionnaires | Nombre d'actions | % en capital | % en droits de vote ⁽¹⁾ |
|--|--------------------|----------------|------------------------------------|
| Caisse des dépôts | 59 415 129 | 40,00 % | 40,19 % |
| Sopassure (holding de La Banque Postale et du groupe Caisse d'Épargne) | 52 705 478 | 35,48 % | 35,65 % |
| État | 1 618 841 | 1,09 % | 1,10 % |
| TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾ | 113 739 448 | 76,57 % | 76,94 % |
| Public, personnels de la Société et autres | 34 798 375 | 23,43 % | 23,06 % |
| dont : | dont : | dont : | dont : |
| CNP Assurances (actions détenues en propre) | 707 681 | 0,48 % | – |
| TOTAL TITRES CNP ASSURANCES | 148 537 823 | 100 % | 100 % |

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

EXERCICE 2009

Nombres d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 148 033 560.

| Actionnaires | Nombre d'actions | % en capital | % en droits de vote ⁽¹⁾ |
|---|--------------------|----------------|------------------------------------|
| Caisse des dépôts | 59 415 129 | 40,00 % | 40,14 % |
| Sopassure (holding de La Banque Postale et de BPCE) | 52 705 478 | 35,48 % | 35,60 % |
| État | 1 618 841 | 1,09 % | 1,10 % |
| TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾ | 113 739 448 | 76,57 % | 76,83 % |
| Public, personnels de la Société et autres | 34 798 375 | 23,43 % | 23,17 % |
| dont : | dont : | dont : | dont : |
| CNP Assurances (actions détenues en propre) | 504 263 | 0,34 % | – |
| TOTAL TITRES CNP ASSURANCES | 148 537 823 | 100 % | 100 % |

⁽¹⁾ La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.⁽²⁾ Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.**PACTE D'ACTIONNAIRES****TABLEAU SIMPLIFIÉ DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES (1998 –2009)**

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
 Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)

| Date de signature et durée du pacte & de ses avenants | Signataires et % participation | Principales dispositions | Principales clauses sur le capital |
|--|---|--|--|
| Signature du Pacte CNP Assurances : 2 septembre 1998 Durée initiale : 5 ans , avec tacite reconduction, par période de 2 ans. | <ul style="list-style-type: none"> ■ CDC : 40 % ■ La Poste : 20 % ■ CNCEP : 12,5 % ■ État : 1 % | <p>Les principaux actionnaires de CNP Assurances, à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, la cencep et l'État ont affirmé par le biais d'un protocole conclu pour une durée de cinq ans renouvelable, signé le 2 septembre 1998, leur intention de rester durablement au capital de la Société et de mettre en œuvre une politique commune :</p> <p>les parties se sont engagées à se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers, la composition du Directoire et du Conseil de surveillance et plus généralement toute décision stratégique pour la Société CNP Assurances.</p> | <p>Ce pacte comporte des dispositions relatives à l'inaliénabilité temporaire des actions pactées et à un droit de préemption applicable à toutes les cessions, à l'exception de celles réalisées par l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ inaliénabilité temporaire des actions pactées, (100 % des actions pendant un an, 80 % l'année suivante, puis 75 % jusqu'à la 5^e année) ; ■ toutes les cessions sont soumises à droit de préemption à l'exception de celles de l'État ; ■ les parties appartenant au secteur public doivent conserver ensemble 61 % du capital. |

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
 Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)

| Date de signature et durée du pacte & de ses avenants | Signataires et % participation | Principales dispositions | Principales clauses sur le capital |
|--|---|--|--|
| Premier avenant | | | |
| <p>Signature : 19 décembre 2000</p> <p>Durée : Échéance modifiée : 3 ans, après regroupement des actions CNP Assurances dans la holding Sopassure, soit le : 5 janvier 2004</p> | <p>36 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ CDC : 37 % (40 % → 37 %) ■ La Poste (20 % → 18 %) ■ CNCEP (12,5 % → 18 %) ■ État : 1,2 % (1,7 % → 1,2 %) | <ul style="list-style-type: none"> ■ En octobre 2000, les signataires de ce pacte ont réaménagé leurs participations au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Le nouvel équilibre a donné lieu à la substitution de la holding Sopassure dans les droits et obligations de La Poste et des Caisses d'Épargne. ■ La durée de vie de la holding et de celle du pacte qui lie La Poste et le groupe Caisse d'Épargne sont alignées sur celle du Pacte de CNP Assurances. À l'échéance du pacte CNP Assurances, les 2 actionnaires de la holding disposeront chacun de leur participation propre et se détermineront en fonction des circonstances du moment, sur la poursuite d'une volonté commune vis-à-vis de CNP Assurances. ■ Composition du Conseil de surveillance : maintien de l'équilibre initial des sièges entre les signataires du pacte (CDC : 5 sièges ; La Poste : 3 sièges ; CNCEP : 2 sièges ; État : 1 siège). <p>Dans sa décision du 24.11.2000, le CMF avait considéré que la conjonction des intérêts de La Poste et du groupe des Caisses d'Épargne (via Sopassure) n'entraînait pas de modification significative de l'équilibre initial, laissant à la Caisse des dépôts sa place de 1^{er} actionnaire dans le bloc majoritaire.</p> | <p>Réaménagement des participations CNP Assurances au sein du bloc majoritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ acquisition par le groupe Caisse d'Épargne de 5,5 % du capital auprès de la CDC (3 %) de La Poste (2 %) et de l'État (0,5 %) ; ■ regroupement des actions CNP Assurances de La Poste et du groupe Caisse d'Épargne dans le holding commun Sopassure qui appartient au secteur public (détenue de La Poste : 50,1 %) ; ■ Sopassure détient et conservera une participation d'environ 36 %, inférieure à celle de la CDC, fixée à environ 37 %. |
| Deuxième avenant | | | |
| <p>Signature : 26 mai 2003</p> <p>Durée : Prorogation de l'échéance : 31.12.2008</p> | <p>36 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ CDC : 37 % ■ La Poste ■ CNCEP ■ État : 1 % | <p>Par ce 2^e avenant, les parties ont convenu, par anticipation de reporter l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2008.</p> | <p>Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, la CNCEP et La Poste s'engagent à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelque forme que ce soit. Afin de garantir l'équilibre des participations, la part de la Caisse des dépôts dans le capital social de CNP Assurances est maintenue à : 50 582 880 actions et celle de Sopassure à : 49 191 780 actions.</p> |

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)

**Date de signature
et durée du pacte
& de ses avenants**

**Signataires
et % participation**

Principales dispositions

Principales clauses sur le capital

Troisième avenant

Signature :
8 janvier 2007

Durée :
Prorogation
de l'échéance :
31.12.2015

Réf. AMF : 207C0117 -
16.01.2007

36 % {
■ CDC : 37 %
■ La Banque
Postale
■ CNCEP
■ État : 1 %

Par ce 3^e avenant, les parties ont convenu, de proroger l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2015. Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. La composition du Conseil de surveillance est réorganisée de la façon suivante : 18 membres, soit 1 sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la CDC, 5 sur proposition de Sopassure, 1 sur proposition d'actionnaires entrés au capital sur le fondement d'accords de coopération industrielle, commerciale ou financière, 1 représentant des salariés actionnaires et 4 personnalités qualifiées indépendantes.

Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. Les signataires du pacte ne pourront procéder à aucune opération, notamment à aucune acquisition d'actions qui conduirait (i) la CDC à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 40 % du capital de CNP Assurances et/ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la CNCE, à détenir ensemble, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 35,48 % du capital de CNP Assurances.

Quatrième avenant

Signature :
9 juillet 2007

Durée (inchangée)
de l'échéance :
31.12.2015

Réf. AMF : 207C1599-
27.07. 2007

35,48 % {
■ CDC : 40 %
■ La Banque
Postale
■ CNCEP
■ État : 1 %

Dans la perspective du changement de mode d'administration de la Société et de son passage en société anonyme de forme moniste, les Parties sont convenues, de mettre ledit Pacte en conformité avec le nouveau mode d'administration de CNP Assurances. Pendant toute la durée du Pacte, les Parties proposeront que les membres du Conseil d'administration soient élus de la manière suivante :
1 sur proposition de l'État ;
6 sur proposition de la CDC ;
5 sur proposition de Sopassure ;
1 représentant des salariés actionnaires ; 4 personnalités qualifiées indépendantes.

Les principales clauses relatives au capital ne sont pas modifiées par ce 4^e avenant. Elles demeurent inchangées et pleinement en vigueur.

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
 Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)

| Date de signature et durée du pacte & de ses avenants | Signataires et % participation | Principales dispositions | Principales clauses sur le capital |
|--|--|---|--|
| Cinquième avenant | | | |
| Signature : 28 juillet 2009 Durée (inchangée) de l'échéance : 31.12.2015 Réf. AMF : 209C1086-04.09. 2009 | 35,48 % <ul style="list-style-type: none"> ■ CDC : 40 % ■ La Banque Postale ■ BPCE ■ État : 1,09 % | Le rapprochement des Caisses d'Épargne avec les Banques Populaires a donné naissance, le 31 juillet 2009, au nouveau groupe bancaire coopératif, BPCE. Au terme de l'avenant n° 5 du pacte d'actionnaires de CNP Assurances, BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (holding commun de La Poste et de la CNCE) et a été substitué dans l'intégralité des droits et obligations de la CNCE résultant du pacte. L'adhésion de la BPCE audit pacte ne modifie ni l'équilibre actionnarial de CNP Assurances ni les conventions commerciales qui se poursuivent sans modification du fait de cette opération. Les autres dispositions du pacte, non modifiées par ce 5 ^e avenant, demeurent inchangées et pleinement en vigueur. | Les principales clauses relatives au capital de la Société ne sont pas modifiées par ce 5 ^e avenant qui ne remet pas en cause l'existence de Sopassure, holding qui regroupe désormais, les participations de La Poste et de la BPCE. |

5.3.6. Évolution de la répartition du capital

EXERCICE 1998

Le 23 septembre 1998 dans le cadre des opérations préliminaires au transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'État au capital de CNP Assurances, les participations dans le capital de la Société, de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste ont été respectivement portées de 30 % à 40 % et de 17,5 % à 20 % à la suite d'une cession d'actions de gré à gré opérée par l'État.

Conformément à l'avis conforme de la Commission des participations et transferts et à l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 23 septembre 1998, l'État a cédé environ 6,5 % du capital à de nouveaux partenaires de la Société : les Mutuelles de la fonction publique, l'AGRR prévoyance et la Compagnie Suisse de réassurances.

La participation de l'État à l'issue des deux opérations décrites ci-dessus a été ramenée de 42,38 % à environ 23,39 %.

À l'issue des opérations de transfert au secteur privé, l'État a conservé une part résiduelle d'environ 2,24 % du capital.

Néanmoins le secteur public détiendra par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste 61 % du capital de la Société.

Faisant application de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 18 septembre 1998, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 245 098 050 francs pour le porter à 3 417 098 050 francs, par émission de 9 803 922 actions nouvelles de 25 francs de valeur nominale chacune, dans le cadre des modalités de transfert au secteur privé de la participation minoritaire de l'État et du prix de 149 francs et 153 francs par action fixé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre respectivement de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global Garanti.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 153 francs par action, soit avec une prime d'émission de 128 francs par action, et sont de même catégorie que les actions existantes de la Société.

EXERCICE 1999

Sans changement.

EXERCICE 2000

Le 25 septembre 2000, le Directoire faisant usage pour la première fois, de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 15 décembre 2000 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 443 786 actions nouvelles de 25 francs de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 11 999 973,44 € soit 78 714 665,78 F dont 11 094 650 F ont été portés au compte Capital social et 67 620 015,78 francs au compte Prime d'émission. Au 31 décembre 2000, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 207 896 actions.

Le 19 décembre 2000, les principaux actionnaires de la Société, signataires du pacte conclu en septembre 1998, (à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, le groupe Caisse d'Épargne et l'État) ont réaménagé leurs participations respectives au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Au terme de ce processus qui s'est achevé au 5 janvier 2001, la situation de l'actionnariat majoritaire de la Société s'établit comme suit :

- regroupement des actions CNP Assurances détenues par La Poste et le groupe des Caisses d'Épargne (18 % chacune) au sein de la société Sopassure, laquelle détient ainsi environ 36 % du capital de CNP Assurances ;
- participation de la CDC ramenée de 40 % à environ 37 % et celle de l'État de 1,7 % à 1,2 %.

EXERCICE 2001

Le Directoire, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, pour convertir le capital social en euros au moyen notamment de la conversion de la valeur nominale des actions de capital, a décidé de convertir le capital social de CNP Assurances en euros à la date d'effet du 1^{er} janvier 2001, par majoration de la valeur nominale des actions de la Société. Cette conversion a entraîné une augmentation du capital social par incorporation de réserves qui a porté le capital de 3 428 192 700 francs à 548 510 832 € (divisé en 137 127 708 actions de nominal de 4 € entièrement libérées).

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire a reçu pouvoir de modifier corrélativement les statuts.

EXERCICE 2002

Le 17 avril 2002, le Directoire faisant usage pour la seconde fois, de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 21 juin 2002, une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 726 356 actions nouvelles de 4 € de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé 20 011 107,80 €, dont un montant de 2 905 424 € a été porté au capital social de CNP Assurances, le solde, soit 17 105 683,80 €, étant inscrit au compte Prime d'émission. Le capital social statutaire a été porté à 551 416 256 €, divisé en 137 854 064 actions de nominal de 4 € entièrement libérées.

Au 31 décembre 2002, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 744 969 actions, soit 1,26 % du capital social.

EXERCICE 2003

Il n'a été apporté aucune modification au capital social de la Société au cours de l'exercice 2003. Au 31 décembre 2003, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 482 563 actions, soit environ 1,08 % du capital social.

EXERCICE 2004

Le 7 janvier 2004, le Directoire, faisant usage de délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2002, a réalisé le 25 juin 2004 une augmentation du capital social réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe CNP Assurances, par création de 731 402 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 23 434 120,08 €, dont un montant de 2 925 608 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 20 508 512,08 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 551 416 256 € à 554 341 864 €, divisé en 138 585 466 actions entièrement libérées.

Par décision du 19 juillet 2004, le Directoire a réalisé le 22 décembre 2004 une nouvelle augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe International CNP Assurances, par création de 49 836 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 1 877 820,48 €, dont un montant de 199 344 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 1 678 476,48 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 554 341 864 € à 554 541 208 €, divisé en 138 635 302 actions entièrement libérées.

EXERCICE 2005

Sans changement.

Au 31 décembre 2005, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 148 300 actions détenues en direct et 1 445 276 actions détenues dans les FCPE Actions de l'Entreprise, soit environ 1,15 % du capital social.

EXERCICE 2006

Sans changement.

Au 31 décembre 2006, la part détenue indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 458 866 actions détenues dans les FCPE « Actions » de l'Entreprise, soit environ 1 % du capital social.

EXERCICE 2007

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 8 janvier 2007 par CNP Assurances, destinée à financer en partie l'acquisition de 49,9 % du capital d'Ecureuil Vie, s'est traduite par la création de

9 902 521 actions nouvelles. Le montant final brut de l'opération s'élève à 699 613 108,65 €.

Le 6 février 2007, après cotation des actions nouvelles, sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, le capital de CNP Assurances est composé de 148 537 823 actions.

Au 31 décembre 2007, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,58 % du capital social.

EXERCICE 2008

Au 31 décembre 2008, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,6 % du capital social.

EXERCICE 2009

BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (holding commun de La Banque Postale et de la CNCE).

Au 31 décembre 2009, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,37 % du capital social.

5.3.7. Cotation du titre CNP Assurances

CNP Assurances a été introduite en Bourse le 6 octobre 1998.

L'action CNP Assurances est cotée sur le compartiment A Eurolist, Code ISIN FR 0000120222. Elle fait partie des indices suivants : SBF 120, Euronext 100, DJ Eurostoxx Insurance, CAC Next 20 MSCI France.

■ TRANSACTIONS SUR L'ACTION CNP ASSURANCES SUR 24 MOIS (SOURCE JCF)

| Dates | Volume | Minimum mensuel (en €/action) | Maximum mensuel (en €/action) |
|----------------|-----------|----------------------------------|----------------------------------|
| Mars 2008 | 5 300 029 | 70,57 | 78,08 |
| Avril 2008 | 7 348 105 | 75,03 | 84,41 |
| Mai 2008 | 5 328 586 | 76,20 | 81,62 |
| Juin 2008 | 5 862 533 | 71,76 | 79,26 |
| Juillet 2008 | 6 626 907 | 67,50 | 76,50 |
| Août 2008 | 4 365 597 | 72,32 | 81,99 |
| Septembre 2008 | 6 809 821 | 75,48 | 83,07 |
| Octobre 2008 | 4 209 487 | 58,70 | 77,12 |
| Novembre 2008 | 3 040 276 | 50,55 | 61,92 |
| Décembre 2008 | 3 014 112 | 47,90 | 54,58 |
| Janvier 2009 | 1 884 719 | 46,90 | 57,98 |
| Février 2009 | 2 252 416 | 48,83 | 57,80 |
| Mars 2009 | 3 525 059 | 39,65 | 49,19 |
| Avril 2009 | 2 894 878 | 50,55 | 59,89 |
| Mai 2009 | 2 534 172 | 58,56 | 66,93 |
| Juin 2009 | 2 908 748 | 62,30 | 69,70 |
| Juillet 2009 | 2 961 738 | 62,89 | 69,25 |
| Août 2009 | 2 649 074 | 62,25 | 69,66 |
| Septembre 2009 | 2 380 648 | 66,26 | 71,62 |
| Octobre 2009 | 2 837 823 | 65,77 | 75,18 |
| Novembre 2009 | 1 664 934 | 65,76 | 73,41 |
| Décembre 2009 | 1 550 368 | 67,71 | 71,48 |
| Janvier 2010 | 1 948 694 | 64,01 | 69,99 |
| Février 2010 | 1 772 326 | 60,55 | 66,75 |

5.3.8. Dividendes

CNP Assurances a, au titre des exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009* mis en distribution les dividendes suivants.

| Mise en distribution | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Bénéfice net consolidé/action | 6,9 € | 7,7 € | 8,2 € | 4,9 € | 6,8 € |
| Dividende par action | 1,91 € | 2,30 € | 2,85 € | 2,85 € | 3,00 € |
| Nombre de titres rémunérés | 138 635 302 | 148 537 823 | 148 537 823 | 148 537 823 | 148 537 823 |

* sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2010.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État.

5.3.9. Cautions et avals consentis

Cf. Comptes consolidés, note 9.10 « Engagements donnés et reçus » (page 159).

5.3.10. Schéma d'intéressement et de participation du personnel

INTÉRESSEMENT

Le type d'intéressement retenu est un intéressement au développement des performances collectives. Il n'y a pas d'abondement versé dans le cadre du schéma d'intéressement du personnel.

Sommes affectées à ce titre aux personnels de CNP Assurances pour chacune des cinq dernières années.

| Exercices | Montant global de l'intéressement | Nombre de personnes concernées |
|-----------|-----------------------------------|--------------------------------|
| 2005 | 4 675 874,12 € | 3 067 |
| 2006 | 7 576 867,78 € | 3 089 |
| 2007 | 8 104 653,25 € | 3 229 |
| 2008 | 5 028 030,62 € | 3 256 |
| 2009 | 5 883 556,85 € | 3 238 |

PARTICIPATION

L'accord de participation du groupe CNP Assurances, signé le 17 mai 2000, s'applique depuis le 1^{er} janvier 1999. La Réserve Spéciale de Participation est partagée entre les ayants droit (salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au 31 décembre de l'exercice concerné) proportionnellement à leur temps de présence et à leur salaire brut respectif.

Le montant net individuel est versé sur un Compte Courant Bloqué géré par la société Fongépar. Il est productif d'intérêt au taux de cinq pour-cent (5 %) l'an (à compter du 1^{er} avril de l'année de versement). Les sommes capitalisées sont indisponibles pendant cinq ans – depuis le 1^{er} avril 2004 – sauf cas de déblocage anticipé dans les cas prévus par la loi,

et bénéficient d'une exonération fiscale totale. À tout moment pendant le délai de cinq ans, le salarié pourra demander le transfert intégral de ses fonds vers le Plan d'Épargne Groupe.

| Exercices | Montant global de la participation | Nombre de personnes concernées |
|------------------|---|---------------------------------------|
| 2005 | 11 257 291,26 € | 2 616 |
| 2006 | 12 622 450,84 € | 2 716 |
| 2007 | 16 186 311,75 € | 2 893 |
| 2008 | 16 603 194,00 € | 2 939 |
| 2009 | 12 700 000,00 € | 2 956 |

5.3.11. Options conférées au personnel sur des actions CNP Assurances

Néant.

5.4. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois (du 04.03.2009 au 05.03.2010) dans un ou

plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

**Mode de consultation
(lien internet ou
lieu de consultation)**

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Document de référence/RFA/RFS/IFT

Rapport financier annuel 2008 (06.04.2009)

Document de référence 2008 (14.05.2009)

Rapport financier semestriel 2009 (31.07.2009)

Information financière trimestrielle

1^{er} trimestre 2009 (13.05.2009)

3^e trimestre 2009 (06.11.2009)

www.cnp-finances.fr

Communiqués publiés au titre de l'obligation d'information permanente/ Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'Assemblée générale

www.cnp-finances.fr

CNP Assurances et Malakoff Médéric étudient la création d'un nouvel acteur dédié à l'épargne-retraite (02.04.2009)

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2009 (06.04.2009)

Mise à disposition du Rapport financier annuel (06.04.2009)

Communiqué post Assemblée générale de CNP Assurances du 21 avril 2009 (21.04.2009)

Mise en ligne du Rapport annuel et de développement durable 2008 (15.05.2009)

CNP Assurances et Barclays forment un partenariat de long terme dans la bancassurance vie en Europe du Sud (25.06.2009)

Bilan semestriel du contrat de liquidité CNP Assurances contracté avec la société Natixis Securities (03.07.2009)

Chiffre d'affaires et résultat au 30 juin 2009 (31.07.2009)

Mise à disposition du rapport financier semestriel 2009 (31.07.2009)

Barclays et CNP Assurances créent une coentreprise dans l'assurance vie en Espagne, au Portugal et en Italie (10.09.2009)

CNP Assurances cède au Portugal sa participation majoritaire dans le groupe d'assurances Global Seguros à Rentipar Seguros SGPS (12.11.2009)

CNP Assurances communique son calendrier financier pour 2010 (16.12.2009)

Exercice de l'option de vente de CNP Assurances (« put ») sur sa participation dans Natixis Global Asset Management (NGAM) (18.12.2009)

Bilan semestriel du contrat de liquidité CNP Assurances contracté avec la société Natixis Securities (06.01.2010)

CNP Assurances : Chiffre d'affaires et résultat au 31 décembre 2009 (24.02.2010)

CNP Assurances a finalisé au Portugal la cession de sa participation majoritaire dans le groupe d'assurances Global Seguros à Rentipar Seguros SGPS (03.03.2010)

Publication des conventions et avenants entre actionnaires (article L. 233-11 du Code de commerce)

www.amf-france.org

Avenant n° 5 au pacte d'actionnaires du 12 septembre 1998 (04.08.2009)

Documents publiés au BALO (dates de publication)

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (04.03.2009)

Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (18.03.2009)

Avis de convocation à l'AGO du 21 avril 2009 (30.03.2009)

Comptes annuels 2008 définitifs (25.05.2009)

Documents déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris (dates de dépôt)

www.infogreffe.fr

Extrait du procès-verbal : Changement d'administrateur(s) (21.04.2009)

Extrait du procès-verbal : Changement d'administrateur(s) (23.06.2009)

Documents mis à disposition des actionnaires

Siège social
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

Assemblée générale du 21 avril 2009

BALO du 4 mars 2009 contenant l'Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de CNP Assurances

BALO du 18 mars 2009 contenant l'Avis rectificatif relatif à l'avis de réunion valant avis de convocation de l'AGO du 21 avril 2009

BALO du 30 mars 2009 contenant l'Avis de convocation de l'AGO du 21 avril 2009

Journal d'annonces légales du 6 avril 2009 contenant l'Avis de convocation

Dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce)

Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote et d'actions composant le capital social

www.cnp-finances.fr
<http://www.lesechoscomfi.com>

Droit de vote au 30.03.2009 (07.04.2009) Droit de vote au 30.04.2009 (07.05.2009)

Droit de vote au 31.05.2009 (05.06.2009) Droit de vote au 30.06.2009 (03.07.2009)

Droit de vote au 31.07.2009 (04.09.2009) Droit de vote au 31.08.2009 (04.09.2009)

Droit de vote au 30.09.2009 (05.10.2009) Droit de vote au 30.10.2009 (02.11.2009)

Droit de vote au 30.11.2009 (02.12.2009) Droit de vote au 30.12.2009 (05.01.2010)

Droit de vote au 31.01.2010 (03.02.2010) Droit de vote au 28.02.2010 (03.03.2010)

5.5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010 SUR LES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS CNP ASSURANCES RÉALISÉS EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-197-1 À L. 225-197-3

À titre liminaire, le Conseil d'administration de CNP Assurances rappelle que le souhait de l'Entreprise est d'associer son personnel aux performances de l'Entreprise et à son développement.

Dans le cadre général de cette politique sociale, le Directoire de CNP Assurances, instance de décision de la Société dans son ancien mode de gouvernance, a procédé à la mise en œuvre de 2 plans d'attribution gratuite d'actions de la Société, le premier, le 5 juillet 2006, le second, le 19 juin 2007.

Ces deux plans excluent les mandataires sociaux de CNP Assurances ainsi que les cadres de direction des catégories bénéficiaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration de CNP Assurances rend compte aux actionnaires de la Société, au travers du présent rapport, des opérations d'attribution gratuite d'actions intervenues au cours de l'exercice écoulé et menées sur la base des décisions du Directoire précitées.

Après avoir rappelé les caractéristiques communes de ces deux plans, le présent rapport détaille leur mise en œuvre respective :

I CARACTÉRISTIQUES COMMUNES AUX OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION GRATUITE

Le 1^{er} et le 2nd Plans, ont été réalisés dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 7 juin 2005. Le délai de cette délégation de compétence a expiré le 7 août 2008 et le nombre total des actions qui pouvaient être attribuées ne pouvait excéder 0,4 % du capital social de CNP Assurances.

Les bénéficiaires de ces attributions gratuites d'actions sont, à l'exception des mandataires sociaux et des cadres de direction, tous les salariés titulaires d'un contrat de travail de droit français à durée indéterminée effectivement rémunérés à ce titre par CNP Assurances au moment de la décision d'attribution et possédant une ancienneté d'au moins trois mois au sein du Groupe.

Conformément à la loi et à la résolution de l'Assemblée générale susvisée, l'attribution des actions CNP Assurances à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans à compter des dates d'attribution précitées (5 juillet 2006 et 19 juin 2007).

Au terme de chacune de ces périodes biennales, les actions offertes sont effectivement attribuées et inscrites, comme telles, en compte titres nominatif auprès du teneur de comptes de CNP Assurances.

La période d'obligation de conservation des actions acquises, qui court à compter de chacune des dates définitives d'acquisition, est également de 2 ans.

II MISE EN ŒUVRE RESPECTIVE DES PLANS D'ATTRIBUTION

II a) Plan d'attribution gratuite d'actions du 5 juillet 2006

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires et de la recommandation favorable du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de surveillance, la décision du Directoire du 5 juillet 2006 a fixé les droits d'attribution de la manière suivante :

- 15 actions pour chaque salarié(e) non cadre ;
- 30 actions pour chaque salarié(e) cadre.

Deux ans après l'attribution de droits, le 5 juillet 2008, les actions gratuites ont été attribuées aux salariés concernés sous condition de leur présence dans l'Entreprise jusqu'en juillet 2008.

2 310 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu 50 250 actions au total.

La valeur de chaque action à la date d'attribution était de 69,08 €. Le cours de référence ainsi retenu pour la valorisation du titre étant le cours de l'action CNP Assurances à l'ouverture de la Bourse, le 7 juillet 2008.

Cette opération a été réalisée avec des actions existantes, sans que la Société procède à une augmentation de capital.

II b) Plan d'Attribution gratuite d'actions du 19 juin 2007

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires et de la recommandation favorable du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de surveillance, la décision du Directoire du 19 juin 2007 a fixé les droits d'attribution de la manière suivante :

- 30 actions pour chaque salarié(e) non cadre ;
- 15 actions pour chaque salarié(e) cadre.

Les bénéficiaires éligibles concernent tous les salariés titulaires d'un contrat de travail de droit français à durée indéterminée ou titulaires d'un contrat de travail de droit local, à durée indéterminée, effectivement rémunérés à ce titre par CNP Assurances au moment de la décision d'attribution et possédant une ancienneté d'au moins trois mois au sein du Groupe.

Deux ans après l'attribution de droits, le 19 juin 2009, les actions gratuites ont été définitivement acquises par les salariés concernés sous condition de leur présence dans l'Entreprise.

2 385 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu 50 550 actions au total.

La réalisation de ces opérations a ainsi permis à chaque salarié (hors mandataires sociaux et des cadres de direction) de bénéficier, à terme, grâce à la mise en œuvre de ces deux plans successifs, d'une attribution globale de 45 actions CNP Assurances.

5.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

I PÉRIODE DE VALIDITÉ ET UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2009

| Type d'autorisation | Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration | Validité de la délégation | Plafond | Utilisation au cours de l'exercice 2009 |
|---|---|--|--|---|
| Rachat d'actions propres de la Société | Achat et vente des actions CNP Assurances | Accordée par AGO du 22 avril 2008, 7 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 22 octobre 2009 | 10 % du capital social à la date de réalisation des achats | Au 16 avril 2009 auto détention de 491 044 actions, soit 0,33 % du capital social |
| | Achat et vente des actions CNP Assurances | Accordée par : AGE du 21 avril 2009, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 21 octobre 2010 | 10 % du capital social à la date de réalisation des achats | Au 31 décembre 2009, auto détention de 504 263 actions, soit 0,34 % du capital social |
| Opération en faveur des salariés | Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances | Accordée par AGE du 22 avril 2008, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22 juin 2010 | 3 % du capital social | Néant |
| | Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux | Accordée par AGE du 22 avril 2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22 juin 2011 | 0,5 % du capital social à la date de l'autorisation | Néant |
| | Consentir des options donnant droit à l'achat d'actions | Accordée par AGE du 22 avril 2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22 juin 2011 | 0,5 % du capital social à la date de l'autorisation | Néant |
| Augmentation de capital de droit commun | Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires | Accordée par AGE du 22 avril 2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22 juin 2010 | 500 M€ primes d'émission incluses | Néant |

5.7. BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DURANT L' EXERCICE 2009 AUTORISÉ PAR L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 AVRIL 2009

L'Assemblée générale du 21 avril 2009 avait renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société.

Achats et vente d'actions

Sur la base de l'autorisation donnée à l'Assemblée générale 21 avril 2009, la Société a acheté (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009) 3 245 813 actions au prix moyen de 60,35 € et vendu 3 396 831 actions au prix moyen de 59,91 €.

DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

| | Flux bruts cumulés | | Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information | | | | | |
|--|--------------------|----------------|--|------------|----------------|-------------------------------|------------|----------------|
| | Achats | Ventes | Positions ouvertes à l'achat | | | Positions ouvertes à la vente | | |
| | | | Call achetés | Put vendus | Achats à terme | Call achetés | Put vendus | Achats à terme |
| Nombre de titres | 3 245 813 | 3 396 831 | | | | | | |
| Échéance maximale moyenne | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Cours moyen de la transaction (en euros) | 60,35 | 59,91 | | | | | | |
| Prix d'exercice moyen | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Montants (en euros) | 195 895 450,14 | 203 521 071,41 | | | | | | |

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

| | |
|--|---------------------|
| Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : | 0,33 % |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : | Néant |
| Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009 : | 504 263 |
| Valeur comptable (mis à la juste valeur) : | 34 168 860,88 euros |
| Valeur de marché du portefeuille* : | 34 168 860,88 euros |

* Au cours de clôture du 31 décembre 2009 : 67,76 euros.

Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La Société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat de l'exercice 2009. Par ailleurs 50 550 actions ont été attribuées aux salariés le 19 juillet 2009 dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites du 19 juillet 2007.

Il n'a été procédé à aucune réallocation des actions ainsi acquises à d'autres objectifs.

Toutes les actions détenues au 31 décembre 2009 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception des 7 351 actions acquises au prix de 86,08 euros et détenues sur un compte distinct.

Annulation

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

5.8. RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE :

Gilles Benoist, Directeur général de CNP Assurances

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans le sommaire du document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence (à l'exception des informations concernant l'Embedded value, qu'ils n'ont pas revues mais dont ils se sont assurés de la concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire Milliman établies en date du 2 mars 2010) ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 210 à 211 (pour les comptes consolidés) et 258 à 259 (pour les comptes sociaux) du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2007 et 2008, respectivement en pages 229 et 230 du Document de référence 2007 et en pages 202 et 203 du Document de référence 2008. Le rapport des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 contient une observation.

Le rapport des contrôleurs légaux des comptes référant aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contient une observation. »

Gilles Benoist

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES :

| Commissaires aux comptes de CNP Assurances | Date de début du premier mandat | Date d'expiration du mandat |
|---|---------------------------------|---|
| KPMG , 3 Cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex représenté par Xavier Dupuy* | Exercice 1992 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 |
| Suppléant : SCP Jean-Claude André* | Exercice 2004 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 |
| Mazars 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie représenté par Jean-Claude Pauly* | Exercice 1998 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 |
| Suppléant : M. Franck Boyer* | Exercice 2004 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009. |

* Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Politique d'information

Responsable de l'information financière
Antoine Lissowski, Directeur général adjoint
4 place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15

Lieu de consultation des documents sociaux

Siège social de la Société
Unité « Vie de la Société »
4 place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15
Tél. : 01 42 18 97 73

5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| En milliers d'euros | MAZARS | | | | KPMG | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | |
| | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 1 126 | 1 184 | 94 % | 98 % | 1 912 | 1 692 | 74 % | 69 % |
| Émetteur | 689 | 802 | 57 % | 66 % | 732 | 771 | 28 % | 31 % |
| Filiales intégrées globalement | 437 | 382 | 37 % | 32 % | 1 180 | 921 | 46 % | 38 % |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes | 70 | 24 | 6 % | 2 % | 665 | 759 | 26 % | 31 % |
| Émetteur | 70 | | 6 % | | 609 | 719 | 24 % | 29 % |
| Filiales intégrées globalement | | 24 | | 2 % | 56 | 40 | 2 % | 2 % |
| Sous-total | 1 196 | 1 208 | 100 % | 100 % | 2 577 | 2 451 | 100 % | 100 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal et social | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | | | |
| TOTAL | 1 196 | 1 208 | 100 % | 100 % | 2 577 | 2 451 | 100 % | 100 % |

Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisition externes.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n°809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence de CNP Assurances.

| Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004 | | PAGES |
|---|--|--------------------------|
| 1. | Personnes responsables | 295 |
| 2. | Contrôleurs légaux des comptes | 295 |
| 3. | Informations financières sélectionnées | 9 à 11 |
| 4. | Facteurs de risques | 18 à 21 ; 52 à 59 |
| 5. | Informations concernant l'émetteur | |
| 5.1. | Histoire et évolution de la Société | 5 ; 269 à 271 |
| 5.2. | Investissements | 8 ; 81 |
| 6. | Aperçu des activités | 6 à 8 ; 74 à 78 |
| 7. | Organigramme | |
| 7.1. | Description sommaire du Groupe | 27 à 28 |
| 7.2. | Liste des filiales importantes | 235 à 243 |
| 8. | Propriétés immobilières, usines et équipements | n/a |
| 9. | Examen de la situation financière et du résultat | 79 à 93 |
| 10. | Trésorerie et capitaux | |
| 10.1. | Capitaux de l'émetteur | 272 à 284 |
| 10.2. | Source et montant des flux de trésorerie | 109 à 111 |
| 10.3. | Conditions d'emprunt et structure financière | 171 à 173 ; 256 à 257 |
| 10.4. | Restriction à l'utilisation des capitaux | 28 |
| 10.5. | Sources de financement attendues | n/a |
| 11. | Recherche et développement, brevet et licences | n/a |
| 12. | Information sur les tendances | 78 |
| 13. | Prévision ou estimation du bénéfice | n/a |
| 14. | Organes d'administration, de direction, et de surveillance et de direction générale | |
| 14.1. | Information concernant les membres des organes d'administration et de direction | 27 à 43 |
| 14.2. | Conflits d'intérêt | 29 |
| 15. | Rémunérations et avantages | |
| 15.1. | Rémunérations versées | 29 ; 44 à 51 |
| 15.2. | Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages | 50 à 51 ; 134 ; 253 |
| 16. | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | |
| 16.1. | Date d'expiration des mandats actuels | 30 à 43 |
| 16.2. | Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales | 29 ; 62 à 68 |
| 16.3. | Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations et des nominations | 15 à 16 |
| 16.4. | Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur | 14 |

TABLES DE CONCORDANCE

> Table de concordance du document de référence

| Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004 | | PAGES |
|--|--|---|
| 17. Salariés | | |
| 17.1. Nombre de salariés | | 4 ; 96 |
| 17.2. Stock options et actions gratuites | | 48 à 49 ; 290 à 291 |
| 17.3. Participation des salariés au capital social de la Société | | 284 |
| 18. Principaux actionnaires | | 279 à 282 |
| 19. Opérations avec des apparentés | | 132 à 134 |
| 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 20.1. Informations financières historiques annuelles * | | 101 à 259 |
| 20.2. Informations financières pro forma | | 101 à 259 |
| 20.3. Etats financiers | | 101 à 259 |
| 20.4. Vérifications des informations historiques annuelles | | 210 à 211 ; 258 à 259 |
| 20.5. Date des dernières informations financières | | 288 à 289 |
| 20.6. Informations financières intermédiaires et autres | | 288 à 289 |
| 20.7. Politique de distribution des dividendes | | 11 ; 262 ; 286 |
| 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage | | 57 à 59 |
| 20.9. Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Groupe | | 70 à 71 |
| 21. Informations complémentaires | | |
| 21.1. Capital social | | 272 à 278 |
| 21.2. Actes constitutifs et statuts | | 269 à 271 |
| 22. Contrats importants | | 62 à 68 |
| 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | | 93 |
| 24. Documents accessibles au public | | 295 ; 3 ^{ème} de couverture |
| 25. Information sur les participations | | 232 à 243 |

Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'AMF

| | |
|---|-----|
| Document d'information annuel (article 221-1-1) | 288 |
| Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2009 et 2008 (article 221-1-2°) | 296 |

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

| | |
|--|---------|
| Rapport sur les conditions de préparation des travaux du Conseil | 14 à 16 |
| Rapport sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques | 16 à 26 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration | 60 à 61 |

* En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence :

- Les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés aux pages 103 à 230 du document de référence n° D.08-0381 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mai 2008.
- Les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés aux pages 81 à 201 du document de référence n° D.09-0417 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mai 2009.

n/a : non applicable

INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION DE CNP ASSURANCES

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration de CNP Assurances à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2010.

| Rubriques | PAGES |
|--|-----------|
| 1. Activité et évolution des affaires / Résultats/ situation financière et performances | 70 à 83 |
| 2. Description des principaux risques et incertitudes | 52 à 59 |
| 3. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice / Perspectives d'avenir | 72 |
| 4. Information relative aux délais de paiement des fournisseurs | 82 |
| 5. Utilisation des instruments financiers pour la Société et le Groupe | 79 à 81 |
| 6. Actionnariat de la Société | 278 à 284 |
| 7. Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société | n/a |
| 8. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels | n/a |
| 9. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France | n/a |
| 10. Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices | 254 |
| 11. Acquisition et cession par la Société de ses propres actions | 293 à 294 |
| 12. Etat de la participation des salariés au capital social | 284 |
| 13. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital | 292 |
| 14. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital | n/a |
| 15. Montants des dividendes mis en distribution au titre des 3 exercices précédents | 265 |
| 16. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles | n/a |
| 17. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | n/a |
| 18. Mandats et fonctions des mandataires sociaux | 30 à 43 |
| 19. Rémunérations des mandataires sociaux | 44 à 51 |
| 20. Attribution de stock options | n/a |
| 21. Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société | n/a |
| 22. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux dirigeants | n/a |
| 23. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés | 290 |
| 24. Informations environnementales et sociales | 94 à 100 |
| 25. Activité en matière de recherche et de développement | n/a |
| 26. Rapport sur les projets de résolution | 262 à 264 |

n/a : non applicable

TABLE THÉMATIQUE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table thématique suivante permet d'identifier les informations requises par l'Autorité des marchés financiers au titre du rapport financier annuel (article 212-13 VI et 222-3 du Règlement général de l'AMF)

| | | |
|----|---|-----------------------------------|
| 1. | Comptes annuels | 212 à 257 |
| 2. | Comptes consolidés | 102 à 209 |
| 3. | Rapport de gestion (cf. Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances) | |
| 4. | Déclaration du responsable | 295 |
| 5. | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés | 257 à 258 et 210 à 211 |
| 6. | Honoraires des Commissaires aux comptes | 296 |
| 7. | Rapport du Président établi en vertu de l'article L. 225-37 du Code de commerce | 14 à 26 |
| 8. | Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président | 60 à 61 |



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Mieux connaître CNP Assurances

Toutes les informations disponibles sur www.cnp.fr

Ce site internet présente CNP Assurances, ses métiers, son actualité, sa saga publicitaire.

Deux boîtes aux lettres électroniques : actionnaires@cnp.fr et infofi@cnp.fr permettent de répondre aux actionnaires individuels et aux investisseurs.

Une newsletter mensuelle « L'Actu Actionnaires » est envoyée par e-mail chaque mois sur inscription dans l'une des sous-rubriques dédiées aux actionnaires.

Toutes les informations financières sur www.cnp-finances.fr

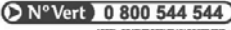
Ce site, entièrement dédié à l'information financière, comprend deux espaces, l'un pour les actionnaires et l'autre pour les investisseurs. Il permet de télécharger des informations sur le cours de l'action, le rapport annuel, les communiqués financiers, le calendrier financier, les présentations faites aux analystes, un résumé de l'Assemblée générale...

Des éditions financières complètes

Le Document de référence, le Guide de l'Assemblée générale, le Guide de l'actionnaire, la Lettre aux actionnaires (trimestrielle), le Rapport d'activité et de développement durable et la brochure « L'assureur de toute une vie » sont mis à la disposition des personnes intéressées sur simple demande.

Des espaces dédiés aux actionnaires

Un site internet www.cnp-lecercle.fr permet à tous les actionnaires de s'inscrire gratuitement en ligne au Cercle des actionnaires puis de s'informer sur les services privilégiés ou de s'inscrire aux manifestations proposées par le Cercle.

Un numéro vert  permet de connaître en temps réel, le cours du titre CNP et la valeur des indices de référence et propose l'accès à un journal télévisé mis à jour toutes les 2 semaines. Les actionnaires peuvent également, du lundi au vendredi, joindre des téléconseillers, en touche 4 du n°vert, pour obtenir des renseignements sur la Société ou enregistrer les demandes d'adhésion au Cercle, de documentation financière et les changements d'adresse.

CNP Trésor

Des démarches facilitées

1- Un numéro unique :

Hors téléphone mobile - Tarif en vigueur au 1^{er} juillet 2006

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 pour répondre à toutes les questions concernant les contrats des assurés et prendre rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

2- Un accès internet via www.cnp.fr

La rubrique « espace CNP Trésor » présente les produits et services et permet d'organiser un rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

Agenda 2010

12 mai

Chiffre d'affaires et résultats du 1^{er} trimestre

7 juin

Réunion d'actionnaires à Blois

30 juillet

Chiffre d'affaires et résultats du 1^{er} semestre

27 septembre

Réunion d'actionnaires à Bordeaux

30 septembre et 1^{er} octobre

Salon Patrimonia à Lyon

8 et 9 octobre

Forum de l'investissement à Paris

14 octobre

Réunion d'actionnaires à Nice

10 novembre

Chiffre d'affaires et résultats du 3^{ème} trimestre

16 novembre

Réunion d'actionnaires à Strasbourg

19 et 20 novembre

Salon des services à la personne à Paris

25 au 27 novembre

Salon Actionaria à Paris

CNP Assurances, Société Anonyme
au capital de 594 151 292 € entièrement libéré.
Siège social : 4, place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15 -
341 737 062 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances
Site internet : www.cnp.fr



L'assureur de toute une vie



Avril 2010 - CNP/2010/003/F3

 Labrador +33 (0)1 53 06 30 80